psmv

Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de la ville d'Angers

Angers (49)

Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur

document d'urbanisme pour le cœur du

Site patrimonial remarquable

Pièce écrite des

Orientations d'Aménagement et de Programmation

NB : ce document est interdépendant de la pièce graphique des OAP

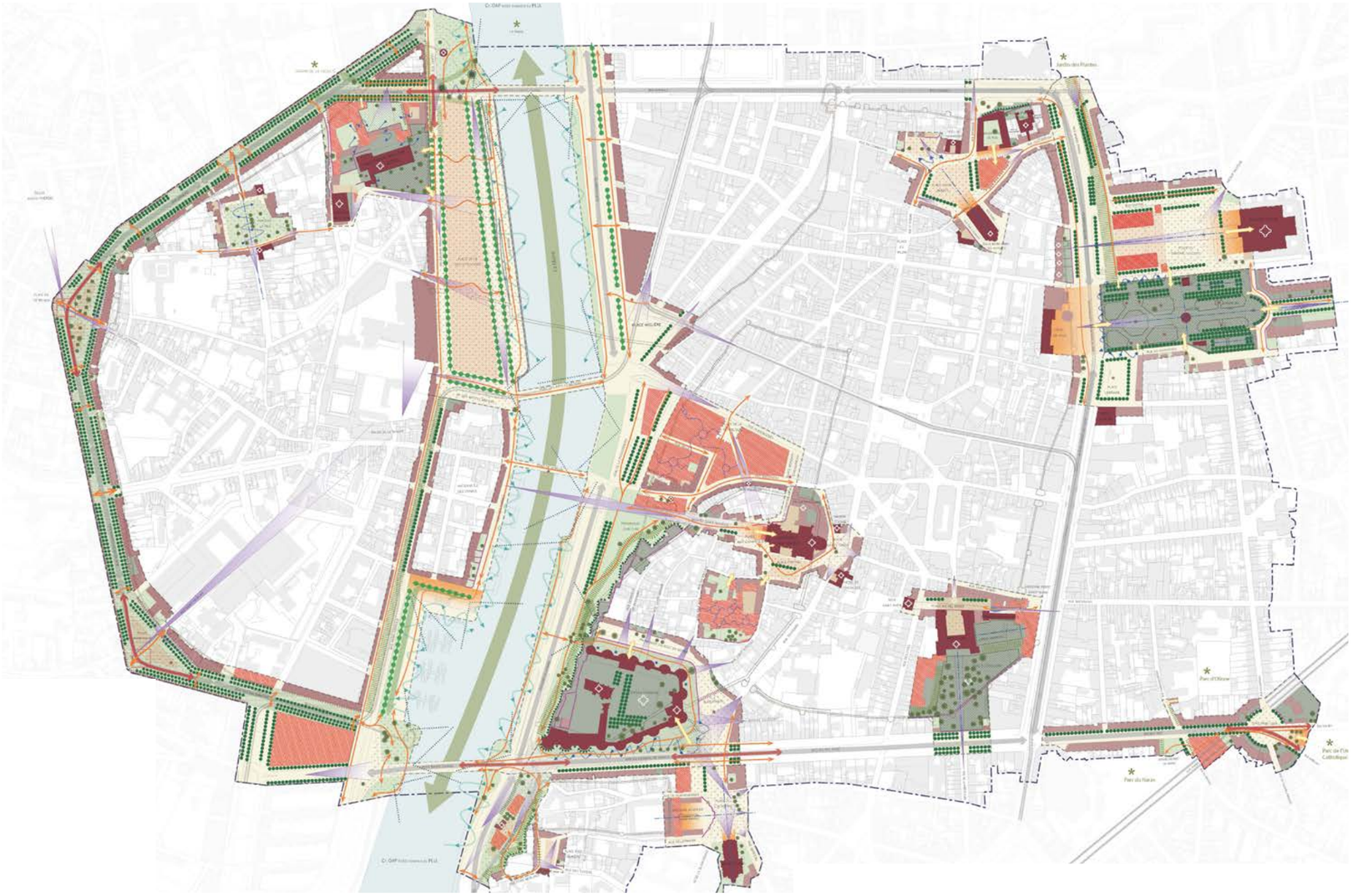

Équipe chargée de l'étude :

paume VILLES PAYSAGES & MOBILITÉS

Architectes du patrimoine, urbanistes et paysagistes :

Agence Paume, Céline Viaud

avec Guillaume Boué, Pauline Mortreau, Anne-Lise Sévignon.

avec la participation de :

Pol Vendeville, Chroniques Conseil, pour certains résumés historiques

Maîtrise d'ouvrage : Angers Loire Métropole

avec le concours de la DRAC Pays de la Loire et la Ville d'Angers

angers loire métropole communauté urbaine

MINISTÈRE DE LA CULTURE Liberté Égalité Fraternité

Angers

VILLES & PAYS D'ART & D'HISTOIRE

APRES ENQUETE PUBLIQUE

version du 8 février 2024 4:40

pièce n°**D-1**

NOTA BENE

Les documents des différents services d'archives reproduits dans le présent document sont destinés à un usage privé.

Toute utilisation pour une publication, une exposition, une diffusion plus large doit faire l'objet d'une demande de réutilisation des données auprès des services concernés.

Abréviations employées dans ce document

AD 49 : Archives Départementales de Maine-et-Loire.
AM A : Archives Municipales d'Angers
AN : Archives Nationales de France.
BnF : Bibliothèque nationale de France.
IVR-PdIL : Inventaire Régional des Pays-de-la-Loire.
MAP : Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine.
RLT-IGN : Remonter le Temps (remonterletemps.ign.fr).

SOMMAIRE

Orientations d'Aménagement et de Programmation par secteur

RIVES VIVANTES 9

01. Abords de la tour des Anglais, Haute Chaîne
02. Place de La Rochefoucauld et quai Monge
03. Cale de la Savatte et île des Carmes
04. Quai du Roi-de-Pologne
05. Quais de la Rive Gauche

ABORDS DES GRANDS MONUMENTS 25

06-07. ABORDS DU CHATEAU :
- 06. Fossés du Château
- 07. Places Kennedy-Académie

08-09-10. ABORDS DE LA CATHÉDRALE :
- 08. Parvis de la Cathédrale
- 09. Place Freppel
- 10. Place Sainte-Croix

GRANDS JARDINS 41

11. Jardins de la Préfecture et ses abords (porte Saint-Aubin)
12. Jardins de l'ancien hôpital St-Jean
13. Jardin du Mail et avenue Jeanne-d'Arc

AUTRES ESPACES PUBLICS 53

14. Place de la Paix
15. Place Monseigneur-Rumeau
16. Place André-Leroy et rue Paul-Bert
17. Place Louis-Imbach
18. Places Leclerc, Lorraine et Mendès-France

LA CEINTURE VERTE DE LA DOUTRE 69

19. Boulevards de la Doutre : Mirault, Daviers, G.Clémenceau, G. Dumesnil
20. Place Monprofit
21. Place du Docteur-Bichon

ÎLOTS URBAINS 81

22. Quartier République
23. Îlot Jacobins

Les secteurs soumis à des OAP sont ici regroupés par grandes thématiques.

Étude sous la maîtrise d'ouvrage d'Angers Loire Métropole
avec la participation de la DRAC Pays de la Loire et de la Ville d'Angers

Equipe chargée d'étude, Architectes du patrimoine et urbanistes :
Agence Paume, Céline Viaud - Guillaume Boué - Pauline Mortreau - Anne-Lise Sévignon- Chloé Garguillo

avec la participation de :
Pol Vendeville (Chroniques Conseil) , pour certains résumés historiques

PLAN DE REPÉRAGE

Orientations d'Aménagement et de Programmation par secteur

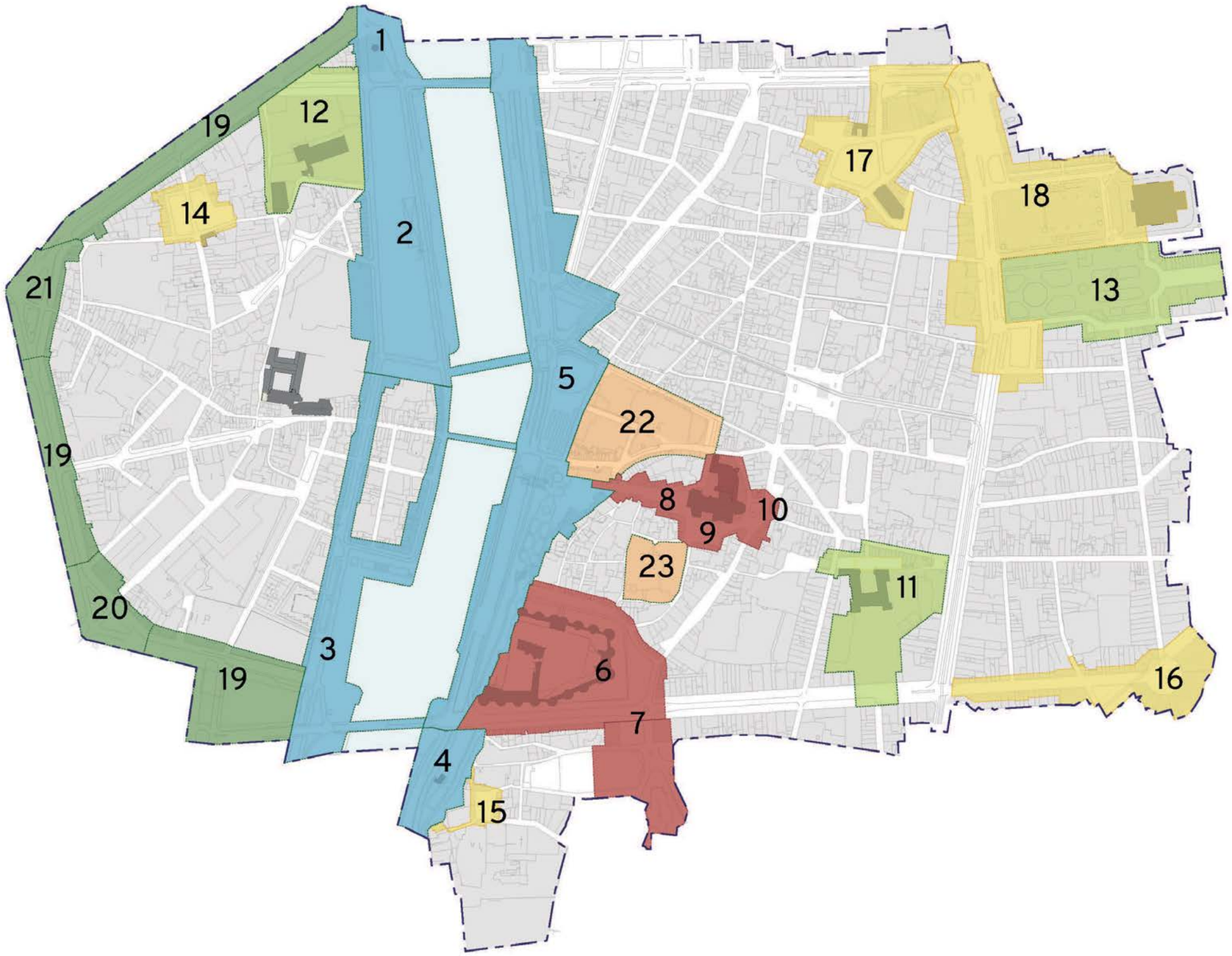

RIVES VIVANTES
1. Abords de la tour des Anglais
2. Place de La Rochefoucauld et quai Monge
3. Cale de la Savatte et Île des Carmes
4. Quai du Roi-de-Pologne
5. Quais de la rive gauche

ABORDS des GRANDS MONUMENTS

ABORDS du CHATEAU
6. Fossés du château
7. Places Kennedy-Académie

ABORDS de la CATHEDRALE
8. Parvis de la cathédrale
9. Place Freppel
10. Place Sainte-Croix

GRANDS JARDINS
11. Jardins de la préfecture et ses abords (porte Saint-Aubin)
12. Jardins de l'ancien hôpital St-Jean
13. Jardin du Mail et avenue Jeanne-d'Arc

AUTRES ESPACES PUBLICS
14. Place de la Paix
15. Place Monseigneur-Rumeau
16. Place André-Leroy et rue Paul-Bert
17. Place Louis-Imbach
18. Places Leclerc, Lorraine

CEINTURE VERTE de la DOUTRE
19. Boulevards de la Doutre : .Clémenceau, .Dumesnil Daviers, Mirault
20. Place Monprofit
21. Place du Docteur-Bichon

ILOTS URBAINS
22. Quartier République
23. Îlot des Jacobins

Étude sous la maîtrise d'ouvrage d'Angers Loire Métropole
avec la participation de la DRAC Pays de la Loire et de la Ville d'Angers

Equipe chargée d'étude, Architectes du patrimoine et urbanistes :
Agence Paume, Céline Viaud - Guillaume Boué - Pauline Mortreau - Anne-Lise Sévignon- Chloé Garguillo

avec la participation de :
Pol Vendeville (Chroniques Conseil) , pour certains résumés historiques

Qu'est-ce qu'une OAP ?

Orientations d'Aménagement et de Programmation

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation constituent un document complémentaire au Règlement et sont une pièce du dossier réglementaire du PSMV.

Elles ont pour vocation générale de fixer des « dispositions portant sur l'aménagement, l'habitat, les transports et les déplacements », sous la forme d'orientations selon les termes de l'article L. 151-6 du Code de l'urbanisme.

Elles peuvent, notamment, « définir les actions ou opérations nécessaires pour mettre en valeur l'environnement » ou pour « permettre le renouvellement urbain » ou encore « protéger les franges urbaines », sur des quartiers ou des secteurs à mettre en valeur, réhabiliter, renaturer, restructurer ou aménager (article L. 151-7 du Code de l'urbanisme).

Ces orientations s'imposent aux autorisations d'urbanisme en termes de compatibilité, et non, contrairement au règlement d'urbanisme (PSMV), dans un rapport de stricte conformité.

Alors que le règlement exprime par des règles précises ce qui est interdit ou ce qui n' est autorisé que sous certaines conditions, l'OAP vise à définir un résultat global recherché, sans que les constructions et aménagements permettant d'y parvenir ne soient complètement prédéterminés et figés par des règles détaillées, dans une projection opérationnelle et dynamique.

Schématiquement, alors que le règlement « dit » ce qu'il n'est pas possible de faire, l'OAP « dit » ce qu'il convient de faire.

Pourquoi sont-elles localisées ?

Les OAP ne concernent ici que certains secteurs délimités dans le plan de repérage ci-contre ; il s'agit de secteurs où l'enjeu de forme urbaine et de programmation est stratégique pour la mise en valeur du centre-ville et où une requalification des espaces publics (parfois d'îlot) est possible, voire souhaitable.

Précision utile ...

L'OAP n'a pas de caractère opérationnel, elle définit un cadre prévisionnel en s'appuyant sur l'hypothèse d'un aménagement de l'ensemble de l'espace et/ou d'une construction exploitant au maximum des possibilités offertes par le Plan.

Les éventuelles constructibilités offertes par le Plan réglementaire (et reportées à titre indicatif dans les OAP) constituent un scénario possible mais en aucun cas une issue obligatoire, ni un projet.

Dans ces secteurs, toute opération ponctuelle d'aménagement ou de modification(s) du bâti est possible dès lors que celle-ci est conforme au Règlement et n'est pas contradictoire avec les objectifs d'organisation spatiale indiqués dans les OAP (ce qui nécessite une appréciation du projet à l'échelle de l'ensemble du secteur).

Présentation de la légende

du plan des Orientations d'Aménagement et de Programmation

- Périmètre du PSMV
- Limite d'application des présentes OAP
- Immeubles bâtis dans le périmètre du PSMV
- Immeubles bâtis hors du périmètre du PSMV
- Cours d'eau : rivière de la Maine
- Espace public concerné par une OAP
- Voie ferrée (tramway / train)

RAPPEL DES DISPOSITIONS DU PLAN RÉGLEMENTAIRE :

(Non exhaustif, légende et graphisme adapté - se reporter au Plan réglementaire pour leur interprétation et conditions d'application)

- Tracé hypothétique du rempart avec la barbacane du château
- Eléments protégés au titre des Monuments Historiques
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble à conserver ou à restituer
- Arbre remarquable protégé (hors pl. La Rochefoucauld et quai Gambetta)
- Séquence naturelle (front rocheux) protégée
- Parc ou jardin de pleine terre à caractère patrimonial
- Cour ou autre espace à dominante minérale à caractère patrimonial
- Point d'eau ou puits
- Emplacement réservé
- Emprise maximale de construction présentant un enjeu pour l'aménagement de l'espace public (tracé indicatif) (cf plan réglementaire, règlement et OAP pour les conditions)

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION PAR SECTEUR :

Légende commune à l'ensemble des OAP, pour plus de précisions se référer à la pièce écrite des OAP.

MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE ANGEVIN

- Panoramas depuis les rives à valoriser
- Perspectives particulières à maintenir et valoriser (entrée de ville, patrimoine emblématique,...)
- Front bâti à mettre en valeur
- Monument-repère à mettre en valeur
- Élément d'intérêt patrimonial à mettre en valeur
- Tracé historique de l'enceinte à révéler
- Mur ou clôture à mettre en valeur
- Cohérence du front bâti à assurer avec un Rdc ouvert

PRÉSENCE VÉGÉTALE ET QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE

- Espace à traiter en dominante végétale
- Aménagement paysager spécifique à conforter
- Frange végétale à conforter ou à créer
- Continuité écologique à conforter ou à créer
- Ceinture végétale des boulevards de la Doutre à conforter
- Alignement remarquable à mettre en valeur
- Site naturel ou paysager à prendre en compte dans les continuités écologiques et paysagères

ACCESSIBILITÉ - MOBILITÉ

- Continuités douces à valoriser/créer
- Stationnement existant à restructurer et intégrer dans son environnement (si maintenu)
- Accès de site recevant du public à valoriser (majeur / secondaire)
- Axe structurant à privilégier
- Zone de carrefour à privilégier
- Axe routier majeur à traiter comme un boulevard urbain

TRAITEMENT DES ESPACES ET LEURS RELATIONS

- Relation entre deux espaces/entités à améliorer
- Accès à la Maine à favoriser
- Continuité d'aménagement : parvis, esplanade, cour, ...
- Axe de composition urbaine et paysagère à valoriser
- Espace à traiter dans le cadre d'un projet d'ensemble
- Emprise des anciens fossés du château à révéler
- Succession de cours ou de jardins à créer et à mettre en relation (tracé et nombre indicatif)

NOTA BENE

Le plan des OAP est un format A0 tiré à part, il convient de s'y reporter en parallèle de la lecture des orientations qui suivent.

Ce plan s'appuie sur une légende commune à toutes les orientations, l'intitulé de chaque graphisme peut ainsi paraître imprécis et nécessite de lire l'OAP par secteur qui détaille le contenu de l'orientation.

Chaque OAP par secteur est présentée en trois parties : une notice résumant la connaissance historique du site (à titre informatif), une analyse rapide des contraintes et enjeux d'aménagement, et la rédaction des Orientations.

La rédaction des Orientations est accompagnée d'un extrait du Plan des OAP, celui-ci est ici à titre indicatif, avec une échelle adaptée à la lecture de l'espace en plan.

La limite d'application des OAP inclut les façades des immeubles attenants aux espaces concernés : cette limite est représentée graphiquement par une bande indicative de quelques mètres sur les immeubles. Les OAP n'ont toutefois pas d'incidence réglementaire sur la gestion des immeubles.

Présentation détaillée de la légende des Orientations d'Aménagement et de Programmation

MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE ANGEVIN

Panoramas depuis les rives à valoriser

Vue d'ensemble sur le paysage urbain existant à ne pas perturber par un aménagement qui pourrait l'obstruer ou en déprécier la qualité. Les cônes de vision figurés sur le plan ciblent les principaux points de vue, cette orientation s'applique depuis l'ensemble du linéaire des rives de Maine vers la rive en vis-à-vis ou depuis les ponts.

Perspectives particulières à maintenir et valoriser (entrée de ville, patrimoine emblématique,...)

Point de vue localisé vers un patrimoine bâti ou un dispositif urbain particulier (entrée de ville, rue d'intérêt, jardin, échappée visuelle) qui participe à la qualité d'un site. Tout aménagement ne doit pas encombrer ou disqualifier cette perspective mais s'attacher à la souligner, à la mettre en exergue ou à la rétablir le cas échéant. Cette orientation s'applique sur l'ensemble du cône figuré sur le plan.

Front bâti à mettre en valeur

Ensemble de constructions périphériques aux espaces soumis aux OAP parmi lesquels sont implantés des édifices d'intérêt patrimonial. Tout aménagement doit s'attacher à prendre en considération ces fronts bâtis, soit pour leur qualité d'ensemble, soit pour les architectures significatives qui participent à la qualité du lieu. Ils ne doivent pas obstruer la vision ou déprécier leur qualité dans le site par des effets de contraste ou de rupture. Les nouvelles constructions implantées dans ces fronts bâtis doivent s'attacher à maintenir leur cohérence d'ensemble.

Monument-repère à mettre en valeur

Édifice à haute valeur patrimoniale dont l'aspect extérieur est marquant dans le paysage et la présence participe à l'identité et la qualité des lieux. La mise en valeur en valeur de ces monuments-repères constitue un enjeu majeur dans l'aménagement et la programmation des lieux. Il peut s'agir de préserver un état existant satisfaisant ou d'améliorer une situation qui déprécie la qualité du monument.

Élément d'intérêt patrimonial à mettre en valeur

Fragment ou élément d'architecture qui participe à la qualité de l'espace urbain ou est significatif de l'histoire angevine (fontaine, puits, statue ou autre). Il s'agit d'en améliorer la mise en valeur dans l'aménagement du site environnant.

Tracé historique de l'enceinte à révéler

Ancien tracé des fortifications qui constitue un élément d'intérêt de l'histoire urbaine, dont la présence est à suggérer ou à matérialiser dans l'aménagement. Cette ancienne limite peut faire l'objet d'un repérage discret par une matérialité, un nivellement, un aménagement paysager, un mobilier ou tout autre dispositif destiné à appréhender la localisation de l'enceinte et son rôle dans la structuration de l'espace.

Mur ou clôture à mettre en valeur

Enclos historique, mur maçonné, mur de soutènement, ou clôture d'intérêt patrimonial qui participe à la qualité de l'espace urbain et/ou peut constituer un témoin historique. Tout aménagement doit s'attacher à ne pas obstruer la vue ou à éviter tout dispositif disqualifiant pour cette entité (mobilier, matériaux,...) et le cas échéant à restituer la limite.

Cohérence du front bâti à assurer avec un Rdc ouvert

Unité bâtie dont le rez-de-chaussée est soumis à une exigence d'animation en lien avec les espaces adjacents. Il peut s'agir d'une transparence visuelle et/ou d'une ouverture pour favoriser l'entrée ou la traversée de l'édifice. Un programme d'établissement recevant du public est à privilégier ou obligatoire (dans ce cas, cela est mentionné dans le texte du secteur concerné).

PRÉSENCE VÉGÉTALE ET QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE

Espace à traiter en dominante végétale

Espace présentant généralement une dimension végétale à renforcer. Il s'agit de privilégier un aménagement qui contribue au développement de la biodiversité : désimperméabilisation des sols, circulation réduite, plantation, gestion différenciée,...
La relation aux espaces périphériques plantés est à favoriser pour renforcer la résille verte de la ville.

Aménagement paysager spécifique à conforter

Espace planté présentant une identité paysagère d'intérêt qui mérite d'être préservée et/ou restaurée. Il s'agit généralement d'un jardin ou parc historique qui participe à la qualité d'un lieu ou à la mise en valeur d'un édifice. Les éléments qui constituent cette entité paysagère sont à conserver ou à retrouver, par exemple les plantations, la composition, la mise en lumière, la programmation, le mobilier, les clôtures, les revêtements,...

Frange végétale à conforter ou à créer

Continuité végétale participant à la structuration d'un espace (jalonnement d'un cheminement ou d'une limite) et au maillage vert de la ville, qui mérite d'être conservée et/ou créée. Il s'agit d'un linéaire continu ou discontinu, préférentiellement de pleine terre, qui peut décliner différentes types de plantations (strate herbacée, arbustive,...) selon le parti paysager. En cas d'impossibilité au sol, un linéaire d'arbres peut aussi répondre à cet objectif. Il doit toutefois présenter une cohérence paysagère d'ensemble.

Continuité écologique à conforter ou à créer

Connexion entre des réservoirs de biodiversité à maintenir pour favoriser le développement de la biodiversité en milieu urbain.

Ceinture végétale des boulevards de la Doutre à conforter

Lisière végétale en périphérie de la rive droite qui rappelle l'ancienne enceinte médiévale et constitue un espace arboré qualitatif. La cohérence d'ensemble, la continuité et la qualité paysagère de cette ceinture sont à rechercher pour tout aménagement. En priorité, le maintien et l'amélioration des conditions de développement des alignements d'arbres est à assurer.

Alignement remarquable à mettre en valeur

Ensemble d'arbres dont les sujets sont protégés individuellement au titre du PSMV qui forment un ensemble cohérent structurant l'espace public. Leur entretien (taille) et l'aménagement périphérique doit respecter la qualité et l'homogénéité de l'alignement et s'attacher à améliorer les conditions de développement des arbres.

Site naturel ou paysager à prendre en compte dans les continuités écologiques et paysagères

Espace identifié comme un réservoir de biodiversité (parc, grand jardin, rivière, espace naturel) au contact des secteurs soumis à OAP.
Cette indication graphique permet simplement de les identifier et les localiser.

Présentation détaillée de la légende des Orientations d'Aménagement et de Programmation (suite)

ACCESSIBILITÉ - MOBILITÉ

Continuités douces à valoriser/créer

Circulation des modes actifs (piétons et cycles) à favoriser dans l'aménagement. Il s'agit d'un principe de continuité et de traversée des différents espaces qui peut être adapté selon les partis d'aménagement et les contraintes du site. La circulation des cycles peut être à reconsidérer en cas d'incompatibilité avec la nature ou la programmation d'un espace (parc, jardin, emmarchement,...)

Stationnement existant à restructurer et intégrer dans son environnement (si maintenu)

Zone où la perception de la présence d'un parc de stationnement est à atténuer. L'aménagement doit réduire et mieux intégrer la place de la voiture (revêtement moins routier, présence de plantations, jeu de nivellement, masque de vues, réduction du de places, planification temporelle,...)

Accès de site recevant du public à valoriser (majeur / secondaire)

Entrée signifiante d'un espace ou d'un édifice, par sa qualité, son ancrage historique ou sa cohérence dans un aménagement paysager. Elles sont à maintenir ou à créer, et à valoriser dans l'aménagement. Elles sont hiérarchisés selon leur importance : les accès majeurs sont à conserver et à mettre en valeur dans l'aménagement

Axe structurant à privilégier

Axe ou le regroupement des flux, notamment routier, est à favoriser dans l'aménagement.
Ce principe de concentration des flux permet de dégager des espaces à proximité susceptibles de recevoir un aménagement assujettis à la voiture et d'accueillir de nouveaux usages. L'implantation de l'axe est indicatif et à adapter selon les modalités de gestion de la circulation.

Zone de carrefour à privilégier

Aire de croisement des flux, notamment routiers, à favoriser dans l'aménagement. Ce principe de concentration des croisements permet de dégager d'autres espaces à proximité destinés à recevoir un aménagement moins routier et plus qualitatif. L'implantation de la zone est indicative et à adapter selon les modalités de gestion de la circulation.

Axe routier majeur à traiter comme un boulevard urbain

Grandes voies routières où l'impact de la circulation, néfaste sur le cadre de vie (bruits, dangers associé, obstacle à la traversée), est à réduire.

TRAITEMENT DES ESPACES ET LEURS RELATIONS

Relation entre deux espaces/entités à améliorer

Lien privilégié entre deux espaces à renforcer ou à retrouver. Il s'agit d'effacer au maximum toute frontière ou limite en recherchant une continuité d'aménagement, un lien visuel, une fluidité dans les circulations douces,... Lorsque ce lien implique un élément bâti, ce dernier doit répondre à cet objectif de porosité entre les deux espaces avec notamment un traitement particulier du rez-de-chaussée (transparence, ouverture,...)

Accès à la Maine à favoriser

Accès piéton à la Maine à renforcer depuis les rives. Pour les enjeux d'usage et d'agrément, il s'agit de conserver/améliorer le lien visuel, la cohérence programmatique et l'accès direct à l'eau. Pour les enjeux de biodiversité, il s'agit de conserver ou renforcer le développement de la faune et la flore en lien direct avec la rivière.

Continuité d'aménagement : parvis, esplanade, cour, ...

Espace public à traiter en supprimant au maximum toute limite visuelle ou rupture et en recherchant un dégagement de l'espace. Cette orientation vise généralement la mise en valeur d'un édifice ou d'un front bâti, en particulier par l'effacement des aménagements en lien avec les flux de circulation (trottoir, revêtement routier, barrière,...) ou tout autre obstacle à la vue et à la fluidité de l'espace (panneau, signalétique, mobilier urbain,...).

Axe de composition urbaine et paysagère à valoriser

Ligne selon laquelle est organisée une composition urbaine en reprenant souvent les principes d'une symétrie axiale. L'aménagement de l'espace doit respecter cet axe de composition qui guide le sens de lecture de l'espace vers une grande perspective libre et/ou vers un édifice emblématique. Il peut s'agir de favoriser un principe d'équilibre autour de cet axe dans la disposition des éléments (revêtement, mobilier, bâti, plantation,...) ou de souligner ce tracé régulateur (jalonnement, alignements, repères ponctuels axialisés,...)

Espace à traiter dans le cadre d'un projet d'ensemble

Aire à appréhender dans son ensemble pour tout aménagement afin d'assurer une cohérence globale et de limiter l'hétérogénéité ou la fragmentation de l'espace que pourraient générer des interventions ponctuelles non concertées. Il s'agit le plus souvent de retrouver/conserver une unité dans l'aménagement de certaines entités, dénaturées ou menacées par des aménagements disparates.

Emprise des anciens fossés du château à révéler

Emprise des anciens fossés du château, constitutif du dispositif défensif de la forteresse à donner à lire. Cet espace périphérique doit faire l'objet d'une réflexion d'ensemble pour mieux appréhender l'ancienne frontière notamment sur la partie sud ou les fossés ont été gommés par le percement du boulevard au XIXe siècle.

Succession de cours ou de jardins à créer et à mettre en relation (tracé et nombre indicatif)

Orientation appliquée sur des emprises constructibles étendues dans un site dont la configuration se prête à un maillage de cours et/ou jardins. L'objectif est de maintenir ou créer des «creux» dans l'emprise disponible à la constructibilité dans un souci de continuité historique, de cohérence du tissu urbain et de préservation d'espaces libres dans des secteurs densément bâtis.

RIVES VIVANTES

01. Abords de la tour des Anglais / 02. Place de La Rochefoucauld / 03. Cale de la Savatte & île des Carmes / 04. Quai du Roi-de-Pologne / 05. Quais de la Rive Gauche

ABORDS DE LA TOUR DES ANGLAIS 01

1

2

3

1) Haute Chaîne, milieu XIXe © *AM*
2) La Maine vue vers l'aval, Asselineau, vers 1850 © *AM A - 2 Fi 331*
3) La Haute Chaîne vue plongeante, 2021 © *Google Maps*

CHRONOLOGIE

1448 – Fortifications, 3ème enceinte : «Chesne au-dessus de Saint-Jehan»

1446 – Sous l'ordre du roi René, instauration de chaînes d'une rive à l'autre de La Maine entre la tour de la Haute chaine et la Bastide de Boisnet

1835-1839 – Construction du Pont de fer de la Haute Chaîne

REPÈRES HISTORIQUES

La tour de la Haute-Chaîne, appelée aussi tour des Anglais ou tour Salvert, était à l'origine située les pieds dans la Maine. Sa construction est liée à la troisième enceinte de fortification de la ville dont une tour en amont, la haute chaîne, et une tour en aval, la basse chaîne, protégeaient la ville d'une incursion par les voies fluviales. La tour est inscrite au titre des Monuments historiques depuis 1927.

ÉTUDES/PROJETS RÉCENTS

2013 : Phytolab - Angers Rives Nouvelles : base aviron (hors secteur PSMV) avec une volonté sur le long terme de supprimer la voie qui sépare la tour de la Maine et créer un jeu de terrasses pour retrouver la rivière et déployer des continuités douces le long de la Maine.

ATOUTS & CONTRAINTES D'AMÉNAGEMENT

Dernier témoin de fortification hydraulique, cet ouvrage aux pieds dans l'eau permettait autrefois de voir les fluctuations de la Maine. Devenue point de repère des limites de la ville historique, la tour se retrouve depuis les années 1980 dans un jardin d'agrément isolé au cœur d'un nœud de circulation. Cet emplacement de convergence de flux se trouve déconnecté de la place de La Rochefoucauld et de la promenade de Reculée (hors PSMV) et entretient un lien limité avec la Maine.

Pour mémoire, ce secteur est concerné par le PPRI.

ENJEUX MAJEURS

- **Reconnecter la tour des Anglais avec la Maine**
- **Préserver le caractère naturel et végétal de la rive**
- **Inscrire le site dans la continuité des berges de Maine, de la promenade de Reculée à la place de La Rochefoucauld**

ABORDS DE LA TOUR DES ANGLAIS

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Préambule sur la circulation et le stationnement

La gestion de la circulation et du stationnement des voitures ne peut être pensée qu'à une échelle plus globale de quartier. Il n'appartient pas au PSMV de définir les modalités de cette organisation, mais le respect des objectifs qui suivent influera sur les choix fonctionnels.

Le secteur de la Haute Chaîne ne doit pas être pensé comme un espace décontextualisé ; l'aménagement de ce site ne peut être réfléchi sans résoudre les liaisons fonctionnelles (véhicules et mobilités douces) qui relient ce secteur à la place de la Rochefoucauld, la rue Larrey et l'axe du pont de la Haute Chaîne au boulevard Daviers.

Reconnecter la tour des Anglais avec la Maine

Dernier témoin de fortification hydraulique, en contrepoint du château d'Angers, la valeur historique de la tour des Anglais exige un traitement de grande qualité et tout en sobriété pour sa mise en valeur.

Dans un objectif d'apaisement des voies circulées, la suppression de la voie de délestage sortant du pont vers la base aviron permettrait de reconnecter la tour avec la rivière. Cela doit alors s'accompagner d'une reprise du nivellement et d'un développement généreux du végétal.

Le réaménagement de cet espace doit s'appuyer sur une composition paysagère qui magnifie la tour d'enceinte médiévale, valorise les rives de Maine et favorise les continuités douces et les usages en lien avec la rivière.

Préserver le caractère naturel et végétal de la rive

Les arbres de haut jet identifiés comme remarquables sont à préserver et aucun aménagement ne doit impacter leurs systèmes aériens et racinaires.

La plantation de strate basse et intermédiaire doit créer une cohérence avec les aménagements de la place de La Rochefoucauld et faire un lien avec les bords de Maine et la ripisylve associée sur la promenade de Reculée (hors périmètre du PSMV).

La stabilisation des berges doit se faire autant que possible par la plantation d'une végétation indigène et diversifiée pour préserver le caractère naturel et végétal des rives, sans pour autant rechercher le ré-ensauvagement de la rive.

Ainsi, la végétation -déjà présente et celle à venir- doit être maîtrisée pour éviter un enfrichement qui pourrait à terme appauvrir le milieu.

Inscrire le site dans la continuité des berges de Maine, de la promenade de Reculée à la place de La Rochefoucauld

Jouant le rôle d'interface entre la place de La Rochefoucauld et la promenade de Reculée (hors PSMV), ce site nécessite d'être aménagé en cohérence avec ces deux espaces. Une continuité paysagère est à renforcer par la végétation, les matériaux, les revêtements de sol et le traitement des berges.

Le développement des continuités piétonnes nécessite un apaisement de la circulation, qui passe par une modification des voies de circulation et/ou par une valorisation des espaces piétonniers et cyclables, associés à un traitement qualitatif et cohérent des revêtements de sols. Cet espace doit devenir, par de nouveaux aménagements, le lien entre la place de La Rochefoucauld, la base nautique d'aviron (hors PSMV) et la promenade de Reculée (hors PSMV).

Si les traversées et continuités piétonnes évoquées ci-dessus participent à créer ce lien, le rapport à la rivière doit en outre faire l'objet d'un soin particulier pour permettre un accès à l'eau et une lecture de la configuration historique (en eau) de cet espace.

ABORDS DE LA TOUR DES ANGLAIS 01

PLACE DE LA ROCHEFOUCAULD ET QUAI MONGE 02

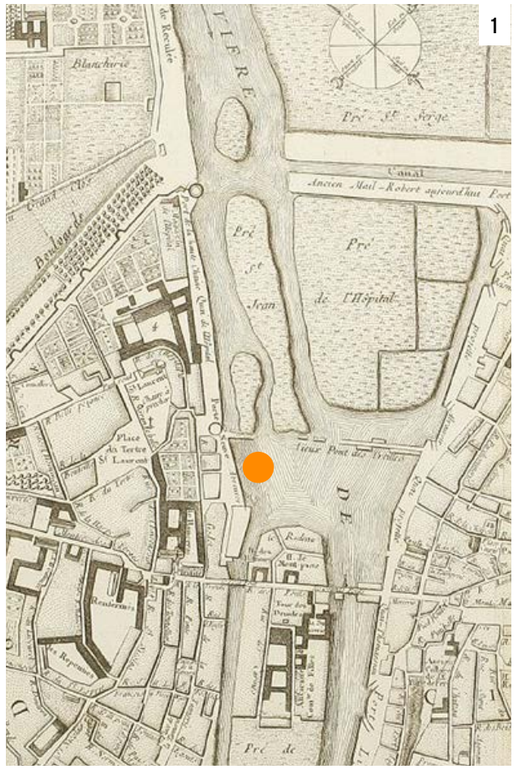

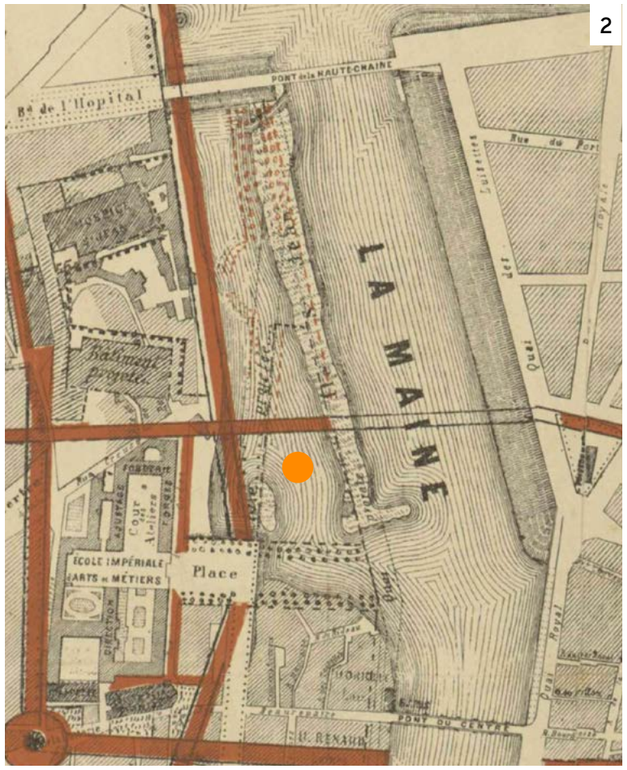

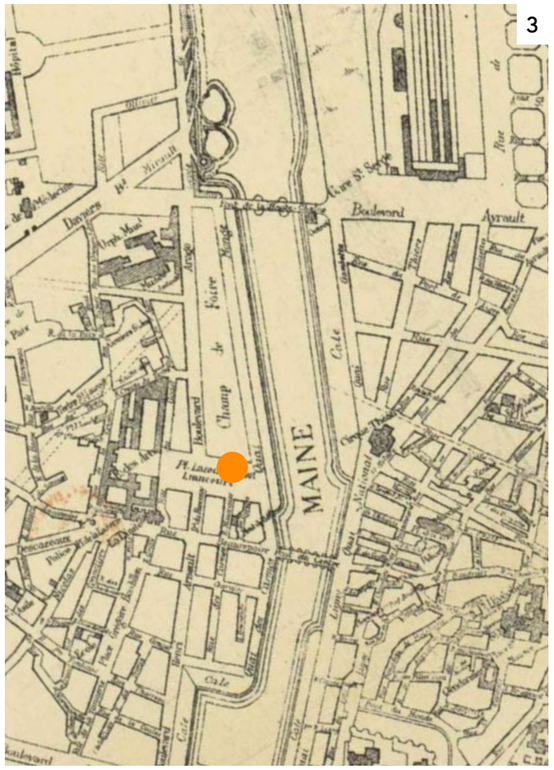

1) Plan historique de la ville d'Angers, 1813, *© AD 49 - 1Fi-2949*
2) Plan du Tracé d'après le projet du Mémoire (de l'Abbé Choyer), 1868, *© AD 49 - 11Fi_0518*
3) Plan de la Ville d'Angers, 1898 *© AM A*
4) Excursions aériennes, Angers en ballon, vue prise au dessus de l'abattoir, 1848. *© AM A - 02Fi_0335*
5) Carte postale, la place La Rochefoucauld en eau, le bras du Rideau ou canal de la Tannerie.

CHRONOLOGIE

1867 – Adoption du projet des travaux d'assainissement pour réguler le cour de la Maine.

1877 - 1883 – Construction du Quai des Arts (actuel Quai Monge), ainsi que remblaiement et assèchement de la boire Saint-Jean afin de former la place en gagnant des terres sur la Maine.

1880 – Transfert de la foire aux bestiaux sur la place.

27 juin 1890 – Désignation de la place, en hommage au duc François de La Rochefoucauld-Liancourt, fondateur de la première école des Arts et Métiers.

1914 – La place est réquisitionnée pour soigner les blessés.

Après la seconde guerre mondiale – Implantation de baraquements de bois pour reloger provisoirement les sinistrés des bombardements.

REPÈRES HISTORIQUES

Un plan d'exhaussement des «bas quartiers de la ville» est amorcé suite aux inondations de 1856. Le projet est ici adopté en 1867 avec l'objectif de réguler le cours de la rivière et de développer la ville sur la boire Saint-Jean et de gagner du terrain sur la Maine. En 1868, le projet initial est modifié avec la volonté de créer une place devant l'école des Arts et Métiers.

La place voit le jour au terme de 7 ans de travaux et de nombreux conflits entre la Ville et l'État. En 1880, les habitants se plaignant d'un manque d'établissement administratif et d'activités, les foires aux bestiaux de Saint-Serge sont transférées sur la place.

Le 27 juin 1890, la place est dénommée en l'honneur du duc François de La Rochefoucauld, seigneur de Liancourt, fondateur de la première école des Arts-et-Métiers.

La place, grand espace libre en cœur de ville est le lieu emblématique des foires ; elle sera aussi le lieu d'accueil pour les blessés ou rescapés des bombardements lors des première et seconde guerres mondiales.

Étude sous la maîtrise d'ouvrage d'Angers Loire Métropole
avec la participation de la DRAC Pays de la Loire et de la Ville d'Angers

Equipe chargée d'étude, Architectes du patrimoine et urbanistes :
Agence Paume, Céline Viaud - Guillaume Boué - Pauline Mortreau - Anne-Lise Sévignon- Chloé Garguillo

avec la participation de :
Pol Vendeville (Chroniques Conseil) , pour certains résumés historiques

02. PLACE DE LA ROCHEFOUCAULD

© Agence Paume

ÉTUDES/PROJETS RÉCENTS

2013 : Phytolab - Angers Rives Nouvelles : aménagement autour de l'allée des platanes et du quai Monge.

2018-2022 : Pont des Arts et Métiers et arrivée du tramway.

ATOUTS & CONTRAINTES D'AMÉNAGEMENT

Cette vaste esplanade en rive droite de la Maine est marquée par les alignements de platanes centenaires qui portent toute l'identité et la qualité de cet espace.

Par ses dimensions (450mx100m) et son usage de parking urbain, le rayonnement de la place dépasse le quartier de la Doutre. Elle offre aujourd'hui un stationnement gratuit pour plus de 1 000 véhicules et constitue un lieu support de manifestations ponctuelles.

Ce grand espace libre en cœur de ville est un atout considérable, c'est une aire de respiration, une ouverture sur le ciel. La place offre un large point de vue sur la Maine et sur l'emblématique rive gauche de la ville (falaise et château).

Sa surface imperméabilisée constitue un point noir, tout comme son usage extensif de stationnement.

Ce lieu voit converger différents flux et usages aux temporalités différentes qu'il faudra concilier pour redonner à la place La Rochefoucauld un usage de place de quartier, mais aussi de lieu majeur et emblématique pour le cœur historique d'Angers.

Pour mémoire, ce secteur est concerné par le PPRI.

ENJEUX MAJEURS

- **Préserver l'esprit d'une vaste esplanade en balcon sur la Maine, en repensant les usages actuels**
- **Engager une requalification végétale globale, qui préserve la composition d'alignements monumentale**
- **Connecter la place à ses abords, avec le déploiement des mobilités douces**

PLACE DE LA ROCHEFOUCAULD ET QUAI MONGE

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Préambule sur la circulation et le stationnement

La gestion de la circulation et du stationnement des voitures ne peut être pensée qu'à une échelle plus globale de quartier. Il n'appartient pas au PSMV de définir les modalités de cette organisation, mais le respect des objectifs qui suivent influera sur les choix fonctionnels.

Les présentes orientations visent l'objectif d'une diminution des surfaces de stationnement au profit d'un espace plus largement dédié aux mobilités douces, d'autant que l'on est ici à un point de convergence de divers flux. Cet objectif n'est pas contradictoire avec le maintien de stationnements, mais oblige à en repenser le quantitatif et la qualité de traitement de l'espace.

Préserver l'esprit d'une vaste esplanade en balcon sur la Maine, en repensant les usages actuels

Cette place doit conserver sa vocation historique d'esplanade ouverte sur la Maine : tout aménagement doit ainsi veiller à ne pas obstruer les vues traversantes à la fois nord-sud et depuis le boulevard Arago vers la Maine, ainsi qu'à préserver la qualité de la relation visuelle et matérielle avec la Maine.

Le quai Monge avec ses perrés maçonnés et son revêtement en pavés en rive de Maine doit être protégé et restauré avec des techniques adaptées qui respectent la mise en œuvre traditionnelle et la végétation qui s'y est implantée. Cette végétation spontanée doit être autant que possible maintenue en place, mais doit toutefois être contrôlée pour préserver l'ouvrage maçonné d'espèces envahissantes.

Comme tout espace public, cet espace n'est pas destiné à recevoir des constructions, à l'exception de petites constructions de type «kiosque» valorisant l'espace public. Ces éventuels édicules seront à intégrer dans une composition paysagère avec la plus grande attention aux vues traversantes. L'aménagement doit permettre des usages éphémères de l'espace tels que les foires, fêtes et rassemblements. Pour ces usages éphémères, des aménagements peuvent être mis en œuvre s'ils restent temporaires, réversibles et n'impactent pas les arbres (système racinaire et aérien).

Les éventuelles places de stationnement qui doivent être maintenues sont à intégrer dans une composition végétale qui valorise la place et offre une large part à la détente du promeneur et aux continuités douces.

Engager une requalification végétale globale, qui préserve la composition d'alignements monumentale

Le traitement végétal doit être le support d'une requalification de l'espace qui valorise l'histoire du site et la composition qui repose sur la monumentalité des alignements d'arbres. Les aménagements paysagers doivent servir à renforcer la trame verte de la ville et renforcer l'identité de la rive droite en front de Maine.

Il s'agit en premier lieu de désimperméabiliser les sols de ce vaste espace aujourd'hui traité en enrobé et de requalifier les sols (en lien avec les usages projetés) en recherchant l'infiltration et l'écoulement des eaux.

L'alignement actuel composé majoritairement de platanes datant de l'aménagement d'origine ne doit être impacté par aucun aménagement à la fois sur le système racinaire, le collet, le tronc et la couronne. Le sol doit être décompacté en pied d'arbres et un traitement végétal doit être apporté afin de créer de nouvelles symbioses, un milieu plus sain et propice à leur développement. En bord de Maine, si l'intérêt écologique et paysager est démontré, le développement d'une ripisylve peut être envisagé, sans perdre l'esprit de quai maçonné.

Une attention particulière doit être portée à la préservation de l'habitat de la faune présente sur le site.

Connecter la place à ses abords avec le déploiement des mobilités douces

Avec l'arrivée du tramway en particulier, l'aménagement de la place doit assurer la convergence de nombreux flux (piétons, cycles, tramway, véhicules) avec l'objectif d'apaiser et de hiérarchiser les flux.

L'aménagement doit permettre de créer des continuités qui accompagnent la composition et les alignements d'arbres monumentaux autant vers le nord (promenade de Reculée (hors PSMV) via la tour des Anglais) que vers le sud, de manière à relier l'esplanade au reste de la ville et contribuer à la qualité des continuités en rives de Maine.

Les deux extrémités sont donc des points stratégiques où les cheminements piétons et cycles et les traversées des flux routiers doivent trouver une cohabitation harmonieuse.

CALE DE LA SAVATTE & ÎLE DES CARMES 03

1

2

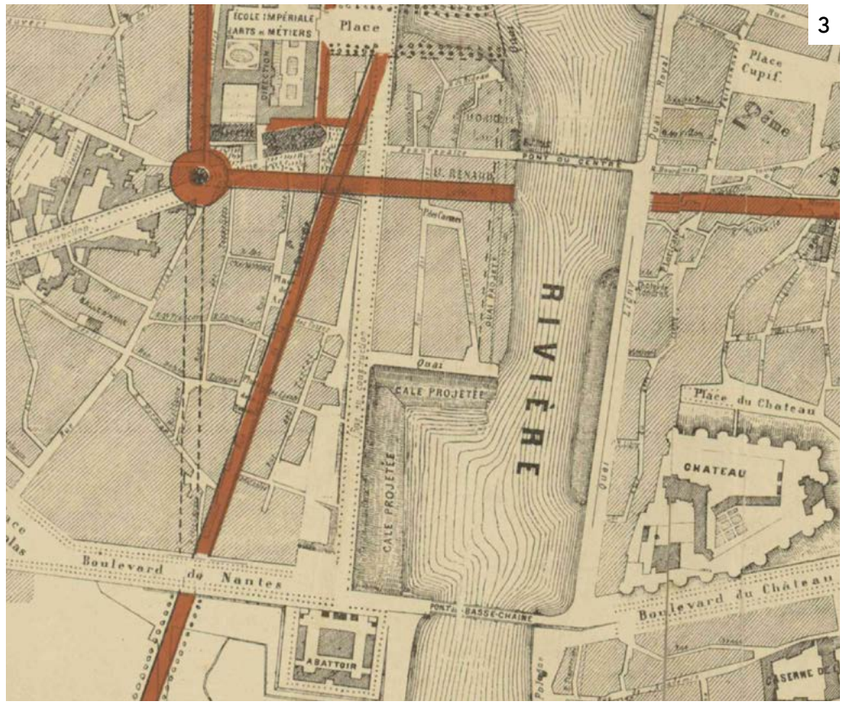

3

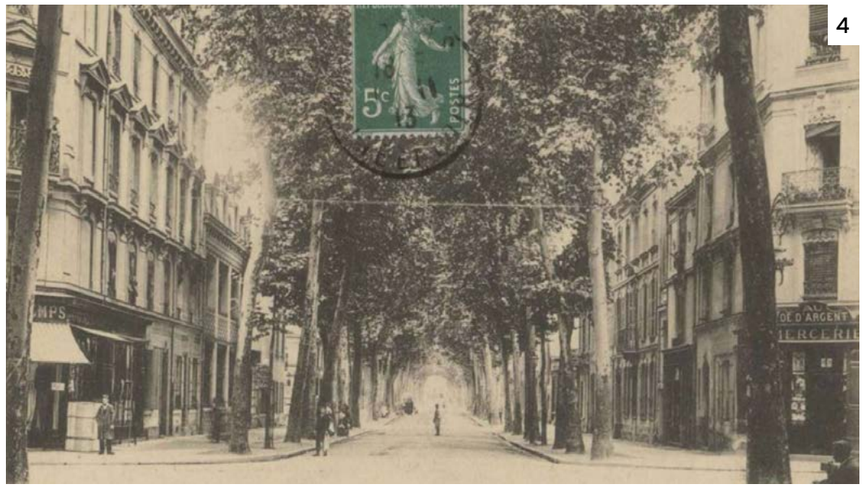
4

5

1) Plan dit des Échevins, 1736. - *AM A, 1 Fi 1575*
2) Angers en ballon, vue prise au dessus de l'abattoir, 1848. - *AM A, 02Fi 0335*
3) Plan du Tracé d'après le projet du Mémoire (de l'Abbé Choyer), 1868. - *AD Angers, 11Fi 0518*
4) Boulevard Henri-Arnauld, début XXe. - *AD Angers, 6Fi 7146*
5) Quai des Carmes, Cale de la Savatte, collection Robert Brisset, 1957 - *AM A, 9Fi-2035*

CHRONOLOGIE

1790 - Début de la destruction des fortifications de la Maine (Basse-Chaîne et boulevard Saint-Serge)

1838 - Inauguration du pont suspendu de la Basse-Chaîne

1847 - Construction des premiers abattoirs à l'extérieur de la ville sur les prés d'Aloyau

16 Avril 1850 - Effondrement du pont suspendu de la Basse-Chaîne et reconstruction d'un pont en pierre (1856).

1863-65 - Travaux de comblement du canal de la Tannerie, l'île des Carmes est rattachée à la rive droite.

1869-70 - Creusement de la prairie de la Savatte en cale.

1910 - Inauguration du second abattoir, agrandi et re-fondé par l'architecte J.Blitz. Le projet sert de référence en France et l'entrée monumentale est tournée vers la Maine.

1957-62 - Reconstruction du pont de la Basse-Chaîne aligné sur le boulevard Charles-de-Gaulle

1970 - Déménagement des abattoirs boulevard Doyenné et percement du boulevard Bon-Pasteur (hors PSMV).

depuis 1993 - Nouveaux quartiers du Front de Maine (dont une partie se situe hors du PSMV)

REPÈRES HISTORIQUES

En limite de la ville fortifiée, l'ancienne grève en lien avec la tour de la Basse-Chaîne a connu de grands changements à partir du XIXe siècle avec l'apparition des abattoirs (hors périmètre du PSMV) et la construction successives de trois ponts.

Dès 1847, les prairies humides des prés d'Aloyau ont été remblayées et stabilisées pour mettre le terrain hors d'eau et y installer les premiers abattoirs en dehors de la ville.

En 1850, le pont suspendu de la Basse-chaîne s'effondre et un pont en pierre sera reconstruit 6 ans plus tard ; les traces des deux culées sont encore visibles aujourd'hui. La création du dernier pont en 1960 est désaxé par rapport aux précédents et ne constitue plus le prolongement du boulevard Dumesnil.

En 1869, dans le cadre du programme d'assainissement des «bas-quartiers», le canal de la Tannerie est comblé et la cale de la Savatte est aménagée, entourée de quais empierrés. Elle est utilisée comme port au sable jusqu'en 1984 (aujourd'hui port de plaisance).

Étude sous la maîtrise d'ouvrage d'Angers Loire Métropole
avec la participation de la DRAC Pays de la Loire et de la Ville d'Angers

Equipe chargée d'étude, Architectes du patrimoine et urbanistes :
Agence Paume, Céline Viaud - Guillaume Boué - Pauline Mortreau - Anne-Lise Sévignon- Chloé Garguillo

avec la participation de :
Pol Vendeville (Chroniques Conseil) , pour certains résumés historiques

03. CALE DE LA SAVATTE & ÎLE DES CARMES

1

2

3

4

5

6

1) Entrée sud du boulevard Henri-Arnauld, 2020 © *Agence Paume*
2) Le boulevard Henri-Arnauld aménagé avec la voie de tramway, 2022 © *google*
3) Le Château, vue depuis la cale de la Savatte, 2020 © *Agence Paume*
4) Vestige de culée de l'ancien pont de la Basse-Chaîne, 2021 © *Agence Paume*
5) Cale de la Savatte, 2021 © *Agence Paume*
5) Quai des Carmes, vue du château, 2020 © *Agence Paume*

ÉTUDES/PROJETS RÉCENTS

Site inclus dans le Plan programme «Rives vivantes» 2021-2023 : Aménagement d'une voie tramway (ligne B et C) sur le boulevard Henri-Arnauld.

ATOUTS & CONTRAINTES D'AMÉNAGEMENT

La cale de la Savatte offre des vues sur le château et les rives de Maine. Ses aménagements s'inscrivent dans l'histoire portuaire du site tout en permettant de nouveaux usages en bord de Maine : agrément, terrasses commerciales, plaisance, ... Le dynamisme engendré par l'activité portuaire est également un atout pour le déploiement des activités autour de l'espace public.

De très beaux sujets et alignements de sophoras et platanes participent à l'ambiance du site. Ils sont représentatifs de l'identité d'Angers (et des rives de la Doutre en particulier).

Au sud, cette ambiance rivulaire est cependant interrompue au niveau du pont de la Basse-Chaîne où les aménagements routiers rompent les continuités piétonnes et paysagères.

Pour mémoire, ce secteur est concerné par le PPRI.

ENJEUX MAJEURS

- **Mettre en valeur l'esprit des lieux de la Savatte, un site portuaire implanté à l'entrée de la ville ancienne**
- **Préserver le patrimoine arboré et renforcer les continuités écologiques**
- **Donner à lire l'ancienne île des Carmes**
- **Valoriser les axes piétons et les modes doux**

CALE DE LA SAVATTE & ÎLE DES CARMES

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Préambule sur la circulation et le stationnement

La gestion de la circulation et du stationnement ne peut être pensée qu'à une échelle plus globale de quartier. Il n'appartient pas au PSMV de définir les modalités de cette organisation, mais le respect des objectifs qui suivent influera sur les choix fonctionnels.

Mettre en valeur l'esprit des lieux de la Savatte, un site portuaire implanté à l'entrée de la ville ancienne

Dans cet objectif, les aménagements doivent respecter les orientations suivantes :

- Mettre en valeur l'ancienne culée de pont, seuil de la ville ancienne, comme un grand plateau «vert» : Entrée de la ville historique où s'implantait autrefois la tour de la Basse-Chaîne, la tête de pont doit conserver et conforter son traitement de grand plateau «vert» (pont encadré par le végétal) facilitant les liaisons douces d'un côté à l'autre et offrant un belvédère sur la Maine et la rive gauche.

- Valoriser les aménagements de cale et de quai, héritage du XIXe siècle : Les éléments maçonnés de quais, perrés, pavés et marches en bord de Maine doivent être protégés et restaurés avec des techniques adaptées qui respectent la mise en œuvre traditionnelle.

- Conforter la relation privilégiée avec la rivière : Tout projet d'aménagement doit respecter la mémoire du lieu portuaire. Le dégagement de la vue et des accès sur la rivière doit donc être une priorité avec un profil en travers qui recherche un rapport étroit entre les façades et les rives de Maine.

Il s'agit donc de conserver la configuration de cale et de quai. La configuration de l'espace public, le choix de matériau(x) de sol et de mobilier doit répondre à un souci de fluidité de l'espace et de transparence de la vue vers la rivière. Les surfaces de terrasses commerciales doivent être traitées selon un projet global qui vise à mettre en cohérence les architectures et à apporter un maximum de transparence (éléments ouverts et mobiles uniquement).

Les revêtements sobres, poreux et qualitatifs doivent être privilégiés pour conserver une cohérence avec les aménagements historiques ; l'enrobé est donc à limiter strictement aux voies de circulation.

Préserver le patrimoine arboré et renforcer les continuités écologiques

Parce qu'ils constituent une séquence paysagère qui marque l'identité des rives de la Doutre, les beaux alignements de platanes et de sophoras sont à conserver. Si certains sujets devaient être remplacés ou dans le cas où de nouveaux alignements seraient envisagés, le choix de l'essence doit alors répondre à une palette végétale cohérente, à la fois représentative des berges et laissant la vue filer vers la Maine.

Pour maintenir les continuités écologiques, la végétation spontanée sur les quais (Carmes, Robert Fèvre), la cale de la Savatte et les abords des ponts doit être autant que possible maintenue en place, mais doit toutefois être contrôlée pour à la fois protéger les ouvrages maçonnés et éviter un appauvrissement du milieu par des espèces envahissantes. Cette maîtrise de la végétation doit se faire aussi dans le but de maintenir les vues et perspectives sur la rive gauche. Si de nouvelles plantations sont envisagées, il convient de choisir une végétation indigène et de se limiter principalement à une strate herbacée.

Donner à lire l'ancienne île des Carmes

L'île des Carmes a constitué jusqu'à la seconde moitié du XIXe siècle un 'quartier' à part entière. Le caractère insulaire et l'ancien bras de Maine comblé (actuel boulevard Henri-Arnauld) doivent être donnés à lire dans le traitement de l'espace public. Un aménagement homogène sur les voies périphériques correspondant aux limites de l'île est à favoriser. L'ancienne limite de l'île -boulevard Henri-Arnauld- mérite de faire l'objet d'un traitement urbain et paysager (matériau, traitement végétal, jalonnements) à la fois singulier et sobre pour suggérer l'ancien canal de la Tannerie.

Valoriser les axes piétons et les modes doux

Le secteur doit rester un espace largement dédié aux mobilités douces, l'implantation des terrasses commerciales ne doit pas rompre les continuités douces. Tout en maintenant un accès aux véhicules pour la desserte du quartier, il s'agit de ne pas augmenter la place dédiée à la circulation et au stationnement des voitures et de limiter les aménagements routiers. Les continuités douces sont à valoriser et apaiser, voire aussi à clarifier le long du quai des Carmes et aux abords du pont de la Basse Chaîne.

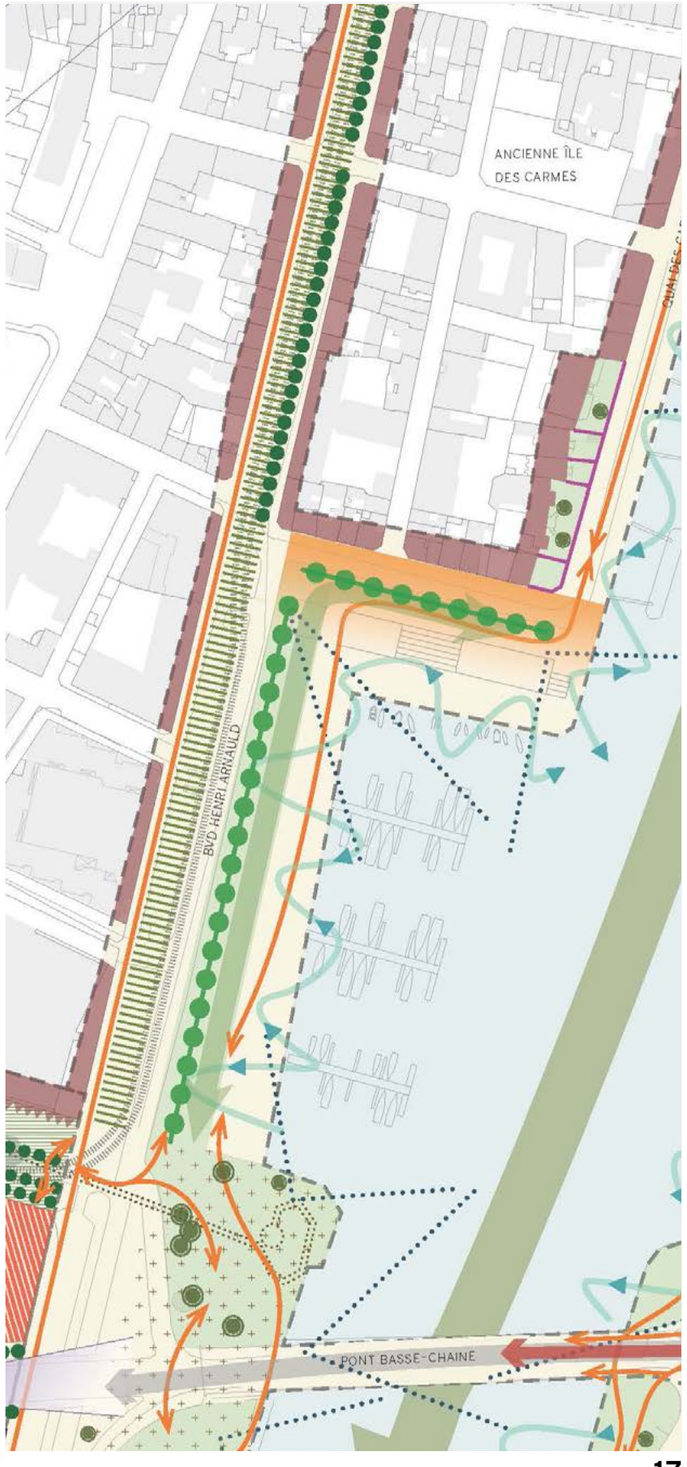

Étude sous la maîtrise d'ouvrage d'Angers Loire Métropole
avec la participation de la DRAC Pays de la Loire et de la Ville d'Angers

Equipe chargée d'étude, Architectes du patrimoine et urbanistes :
Agence Paume, Céline Viaud - Guillaume Boué - Pauline Mortreau - Anne-Lise Sévignon- Chloé Garguillo

avec la participation de :
Pol Vendeville (Chroniques Conseil) , pour certains résumés historiques

QUAI DU ROI-DE-POLOGNE 04

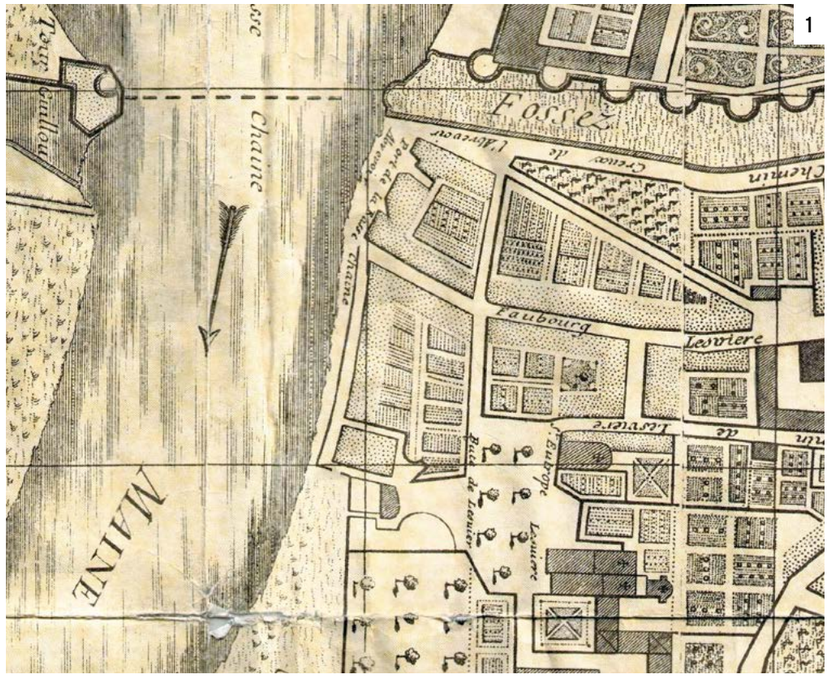

1) Plan dit des Echevins, 1736 - *AM A, 1 Fi 335*
2) Cadastre Napoléonien, section E, 1840. - *AD 49*
3) Vue aérienne, 1929 - *RLT-IGN 1195_1929_CAF_C-119_0019*
4) Carte postale du Quai du Roi-de-Pologne, vue depuis la Basse -Chaîne, début XXe s. - *delcampe.net*

CHRONOLOGIE

Epoque médiévale - Port de la Basse-Chaîne

ca 1561 - Construction de l'hôtel dit du Roi-de-Pologne

1838-39 - Construction du pont de la Basse-Chaîne

1851-56 - Reconstruction du pont de la Basse-Chaîne suite à l'effondrement de 1850 et aménagement d'un premier quai maçonné

23 Juin 1922 - Classement de l'Hôtel du Roi-de-Pologne au titre des Monuments Historiques

1938-1940 - Aménagement du quai du Roi-de-Pologne, dont la déclaration d'utilité publique remonte à 1873

1944 - Plusieurs bombardements impactent le quai

1957-62 - Reconstruction du pont de la Basse-Chaîne

1965-68 - Démolition d'un front bâti et d'une partie du quartier pour la création de la voie sur berges

1969-73 - Terrassement et apparition de la rocade, le réseau de voie rapide Angers/Nantes

REPÈRES HISTORIQUES

Le site du quai du-Roi-de-Pologne a, depuis l'époque médiévale, constitué un port en relation avec le quartier de l'Esvière et le port-Ligny plus au nord.

L'hôtel dit «du-Roi-de-Pologne», appartenant à la seconde Renaissance angevine, a depuis le XVIe siècle constitué l'édifice emblématique du quai dans un quartier portuaire populaire.

Le port, la grève et le quartier au pied du rocher de l'Esvière ont disparu dans la seconde partie des années 1960 pour l'implantation de la voie rapide sur berges en place aujourd'hui.

Ne subsistent aujourd'hui que l'hôtel ainsi que quelques habitations plus au sud qui constituaient pour partie l'auberge du Roi-de-Pologne.

Étude sous la maîtrise d'ouvrage d'Angers Loire Métropole
avec la participation de la DRAC Pays de la Loire et de la Ville d'Angers

Equipe chargée d'étude, Architectes du patrimoine et urbanistes :
Agence Paume, Céline Viaud - Guillaume Boué - Pauline Mortreau - Anne-Lise Sévignon- Chloé Garguillo

avec la participation de :
Pol Vendeville (Chroniques Conseil) , pour certains résumés historiques

04. QUAI DU ROI-DE-POLOGNE

1) **Quai du Roi de Pologne, Festival des Accroche cœurs, 2019** *© 360 images, gigapixel*
2) **Quai du Roi-de-Pologne vu depuis la rive droite, 2020** *© Agence Paume*
3) **Hôtel dit «du-Roi-de-Pologne» et voie de desserte dit «Quai du Roi-de Pologne», vue depuis le front rocheux de l'Esvière** *© Agence Paume*
4) **Hôtel dit «du-Roi-de-Pologne» vu depuis la rocade des Baumettes** *- Google SV, 2020*

ÉTUDES/PROJETS RÉCENTS

Aménagement du quai Ligny et des berges du quai à l'étude dans le cadre du plan programme Rives vivantes.

ATOUTS & CONTRAINTES D'AMÉNAGEMENT

Le quai du Roi-de-Pologne constitue une entrée de ville majeure au contact direct du château et du centre ancien. Le site est dominé par un aménagement routier avec la présence de la rocade de la Baumette et de la bretelle d'accès au boulevard. Néanmoins, cette voie sur berges, auparavant infrastructure infranchissable, est en cours de requalification vers un boulevard urbain plus apaisé.

Les lieux sont également marqués par une forte présence végétale ; d'une part le coteau de l'Esvière support d'un front arboré remarquable dans le prolongement des jardins suspendus, d'autre part les berges de Maine où se développe une ripisylve d'intérêt le long du corridor écologique de la rivière.

Enfin, l'hôtel dit du Roi-de-Pologne constitue un édifice remarquable de la seconde Renaissance angevine et un témoin historique pour donner à lire l'ancrage historique du site. Néanmoins, il demeure aujourd'hui totalement décontextualisé avec la destruction du quartier et du port de la Basse-Chaîne et isolé entre la rocade et la bretelle d'accès au centre-ville, offrant deux pignons aveugles en premier plan de la vue sur le château depuis l'entrée de la ville par le nord.

Pour mémoire, ce secteur est concerné par le PPRI.

ENJEUX MAJEURS

- **Créer une entrée de ville végétale et majestueuse**
- **Requalifier les abords de l'hôtel du Roi-de-Pologne**
- **Reconnecter l'îlot avec l'Esvière et créer une continuité piétonne et végétale, le long du front rocheux.**

QUAI DU ROI-DE-POLOGNE

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Préambule sur la circulation et le stationnement

La gestion de la circulation et du stationnement ne peut être pensée qu'à une échelle plus globale de quartier. Il n'appartient pas au PSMV de définir les modalités de cette organisation, mais le respect des objectifs qui suivent influera sur les choix fonctionnels.

Créer une entrée de ville végétale et majestueuse

Cet espace doit devenir une entrée de ville paysagère et cohérente, avec comme point d'appel, l'hôtel du Roi-de-Pologne et la perspective sur le château. Le renforcement de la composante végétale doit être recherché sur cet espace, en répondant aux orientations suivantes :

- Améliorer la cohérence d'ensemble du site dans le choix de matériaux, d'éléments de mobilier ou de signalétique qualitatifs et sobres pour leur intégration urbaine et paysagère ;

- Développer une végétation diversifiée, depuis le pied de falaise jusqu'à la Maine en mettant en œuvre des solutions permettant à la flore sauvage de se développer ;

- Travailler tout particulièrement sur la cohérence paysagère de l'îlot central (abords de l'hôtel du Roi-de-Pologne) pour renforcer les connexions (à la fois visuelle et écologique) avec le bord de Maine. Sur cette partie centrale, il s'agit de densifier sans obérer les vues sur le château (strate arbustive) dans l'objectif de gommer l'effet de «plateau» de pelouse qui accentue la présence de la voie rapide et de la voie du quai du Roi de Pologne ;

- Renforcer la continuité écologique des bords de Maine en renforçant la végétalisation des berges tout en préservant le caractère naturel de la rive, dans la continuité du traitement des autres rives (végétation indigène spontanée à laisser se développer tout en veillant à assurer la diversité du milieu et à ne pas laisser la rive s'enfricher)

Requalifier les abords de l'hôtel du Roi-de-Pologne

La qualité de la vue sur le château et la présence de l'hôtel du Roi-de-Pologne exigent à la fois une mise en scène (architecturale et végétale) et une grande sobriété, mais il s'agit aussi de retisser un lien entre l'hôtel et la ville, en atténuant la perception actuelle du monument isolé.

La constructibilité offerte par le Plan aux abords de l'hôtel ne peut être utilisée que dans les conditions suivantes :

- Projet d'ensemble qui démontre la qualité d'insertion à l'échelle du site (et notamment du quartier résidentiel en arrière-plan) et à l'échelle du monument. La réflexion doit ainsi portée sur les deux emprises à la fois (même si les travaux se font en plusieurs phases) pour former un ensmeble cohérent ;

- Qualité d'articulation entre le ou les volumes créés et le monument, et qualité de traitement des abords (végétation, matériaux nobles) ;

- Programme permettant l'accueil du public (excluant tout programme de logements) relié à l'Esvière par des traversées de la voie d'accès au centre-ville ;

-Qualité et sobriété de l'architecture, de la géométrie des toits et des façades créées et respect des tonalités du site.

En l'absence de construction, les abords doivent faire l'objet d'un traitement végétal renforcé, dans le prolongement du bosquet actuel le long du boulevard du général De Gaulle. Le traitement des aménagements routiers et du stationnement (s'il est maintenu) doit se limiter à des éléments bas et des revêtements sobres et discrets de façon à laisser toute la place au Monument Historique.

Le tulipier de Virginie sur le parking doit retrouver une fosse de plantation raisonnable et une porosité du sol en pied.

Reconnecter l'îlot avec l'Esvière et créer une continuité piétonne et végétale, le long du front rocheux

À l'image de la transformation de la voie sur berge en boulevard urbain (boulevard de la Maine), la bretelle d'accès au centre-ville doit devenir une voie apaisée valorisant les espaces piétons au pied de la falaise et les continuités vers la ville. Le profil, le traitement et la largeur de voirie doivent être étudiés pour atteindre cet objectif.

Pour reconnecter cet espace avec les hauteurs d'Angers, le front rocheux de la butte de l'Esvière doit être mis en valeur. Et la montée par les escaliers, ruelle angevine caractéristique du quartier de l'Esvière (rue Pitre Merlaud), doit être valorisée en offrant au promeneur une continuité piétonne le long de la falaise pour rejoindre le boulevard du

QUAIS DE LA RIVE GAUCHE

05

1

2

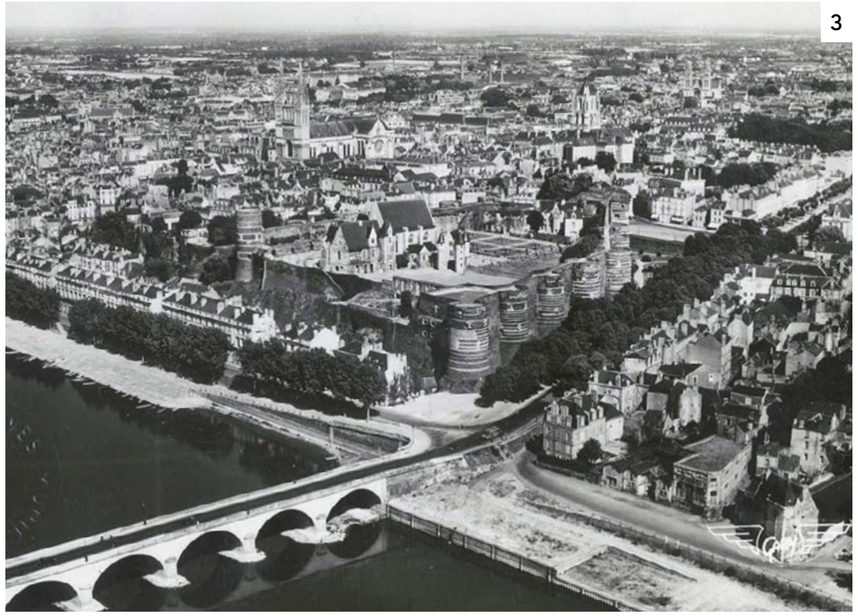
3

4

1) Lithographie figurant la Maine et les aménagements en cours par J.Arnout, 1848
Archives Angers, 2Fi 335
2) **Lithographie figurant la Maine et le pont de la Haute-Chaîne par Asselineau, , v.1850**
Archives Angers, 2Fi 331
3) **Vue lointaine du quai Ligny depuis le quartier de la Doutre, 2e moitié XIXe s.-** *AD49, 11Fi710*
4) Construction du nouveau pont de la Basse-Chaîne adapté au trafic automobile, 1960 - *P.Bruel, DDE 49*

CHRONOLOGIE

XVIIe - Création du quai Royal (actuel quai René-Bazin)

ca 1830-40 - Aménagement du quai Ligny et construction des ponts de la Haute-Chaîne et de la Basse-Chaîne

à partir de 1856 - Assainissement de la prairie Boisnet et aménagement du quai Gambetta

3e quart XXe - Création d'une voie rapide en bord de Maine. Démolition des fronts bâtis sur les quais René-Bazin et Ligny

REPÈRES HISTORIQUES

La Maine traverse le cœur d'Angers où elle se resserre naturellement entre la confluence de la Mayenne et de la Sarthe en amont et le lac de Maine en aval. Son lit et ses franchissements ont largement été modifiés au fil des siècles ; la rivière 'sauvage' de l'Ancien-Régime a été canalisée et ses berges aménagées, principalement aux XIXe et XXe siècles.

La rive gauche a été la première à bénéficier de la création de quais, projets en gestation depuis le XVIIe siècle, avec en premier lieu le quai Royal (actuel René-Bazin) planté et accompagné d'un front bâti ordonnancé. Le quai de Ligny est créé vers 1830 au pied du château et les ponts de la Haute-Chaîne et de la Basse-Chaîne sont édifiés dans la continuité des boulevards. La canalisation se finalise au cours du Second Empire suite aux grandes inondations de 1856 : l'assainissement de la prairie Boisnet et l'aménagement du quai de la Luisette (actuel Gambetta) permettent l'établissement d'un nouveau quartier.

Pendant les Trente Glorieuses, les aménagements en faveur de la circulation routière se concrétisent par la création d'une voie rapide rive droite occasionnant la démolition des fronts bâtis sur les quais Ligny et René-Bazin. Les ponts de la Haute-Chaîne et de la Basse-Chaîne sont respectivement reconstruits en 1951 et 1960.

Étude sous la maîtrise d'ouvrage d'Angers Loire Métropole
avec la participation de la DRAC Pays de la Loire et de la Ville d'Angers

Equipe chargée d'étude, Architectes du patrimoine et urbanistes :
Agence Paume, Céline Viaud - Guillaume Boué - Pauline Mortreau - Anne-Lise Sévignon- Chloé Garguillo

avec la participation de :
Pol Vendeville (Chroniques Conseil) , pour certains résumés historiques

05. QUAIS DE LA RIVE GAUCHE

Plan Programme «RIVES VIVANTES»
Atelier Grether, Phytolab, SCE - Déc. 2019.

Séquences paysagères de la rive gauche dans le secteur du PSMV

QUAI GAMBETTA ET PLACE MOLIÈRE

Alignement de platanes formant un front arboré homogène

ESPLANADE CŒUR DE MAINE

Platanes masquant les architectures dissonantes, espaces publics engazonnés

PROMENADE JEAN TURC

Espace de loisirs végétalisé en lien avec la végétation de l'éperon rocheux

QUAI DU ROI DE POLOGNE

Pied de falaise arboré, espace morcelé par le réseau routier.

Zone d'expansion de crue talutée

Le développement d'une biodiversité rivulaire est limitée par la pauvreté d'un sol de remblais et les nuisances de la voie rapide (vibrations et bruits)

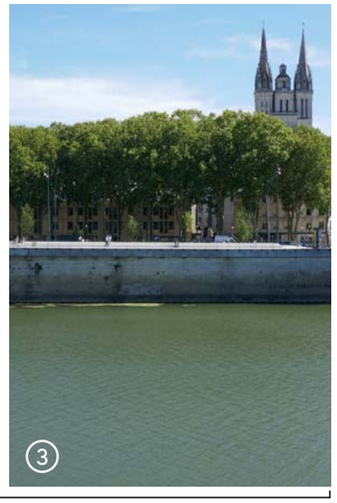

Quai bâti en béton . Rupture du corridor biologique

L'absence de zone d'expansion de crue et d'éléments de fixation d'une berge ne permet pas la continuité de la trame verte.

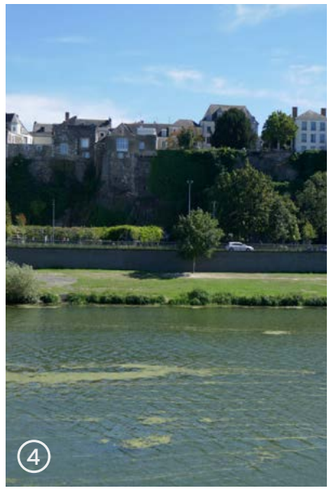

Zone d'expansion de crue empierrée ou talutée, végétation ripisylve

Le développement d'une biodiversité rivulaire est limité par la pauvreté du sol de remblais, les nuisances de la voie rapide (Vibrations et bruits), l'entretien et les discontinuités de la berge .

ÉTUDES/PROJETS RÉCENTS

Débuté en 2016, le programme Rives vivantes impulse une nouvelle dynamique sur les bords de Maine. La construction du programme s'est faite en concertation avec les futurs acteurs, usagers et gestionnaires du site. L'établissement d'un Plan programme a permis de dégager 4 sites stratégiques (dont le cœur est dans le PSMV) pour les années à venir :

- le boulevard de la Maine,
- la promenade de Reculée (hors PSMV),
- le quai Gambetta et le quai Félix-Faure (hors PSMV),
- les quais Ligny et du Roi-de-Pologne (OAP 04).

Depuis 2014, la Ligue de Protection des Oiseaux accompagne ALTER à travers la réalisation d'inventaires faune et flore, notamment sur les berges de la Maine. Actualisés en 2017, 2019 et 2020, ces inventaires ont permis d'avoir une connaissance riche de la biodiversité présente sur les bords de Maine.

ATOUTS & CONTRAINTES

Dans sa traversée urbaine (4 kilomètres), la Maine conjugue de multiples enjeux : corridor écologique resserré, interfaces nature et fonctions urbaines, activités nautiques et portuaires, etc...

Le long de cet itinéraire, la Maine présente une diversité de configurations et de perceptions par son caractère naturel et urbain, la grande variété des rives et des quais, la multiplicité de sites patrimoniaux remarquables.

La valorisation de ce site exceptionnel contribue à renforcer la dynamique et l'attractivité du centre-ville et d'agglomération : conforter les activités de vie urbaine et de loisirs ainsi que les fonctions économiques et commerciales, valoriser le cadre de vie de grande qualité, développer les usages sur et autour de la rivière au cœur de la ville.

Pour mémoire, ce secteur est concerné par le PPRI.

ENJEUX MAJEURS

- **Révéler le site historique et naturel**
- **Favoriser les accès à la rivière dans un contexte urbain apaisé**
- **Renforcer la continuité écologique de la Maine et de ses abords**

Étude sous la maîtrise d'ouvrage d'Angers Loire Métropole
avec la participation de la DRAC Pays de la Loire et de la Ville d'Angers

Equipe chargée d'étude, Architectes du patrimoine et urbanistes :
Agence Paume, Céline Viaud - Guillaume Boué - Pauline Mortreau - Anne-Lise Sévignon- Chloé Garguillo

avec la participation de :
Pol Vendeville (Chroniques Conseil) , pour certains résumés historiques

QUAIS DE LA RIVE GAUCHE

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

QUAIS DE LA RIVE GAUCHE 05

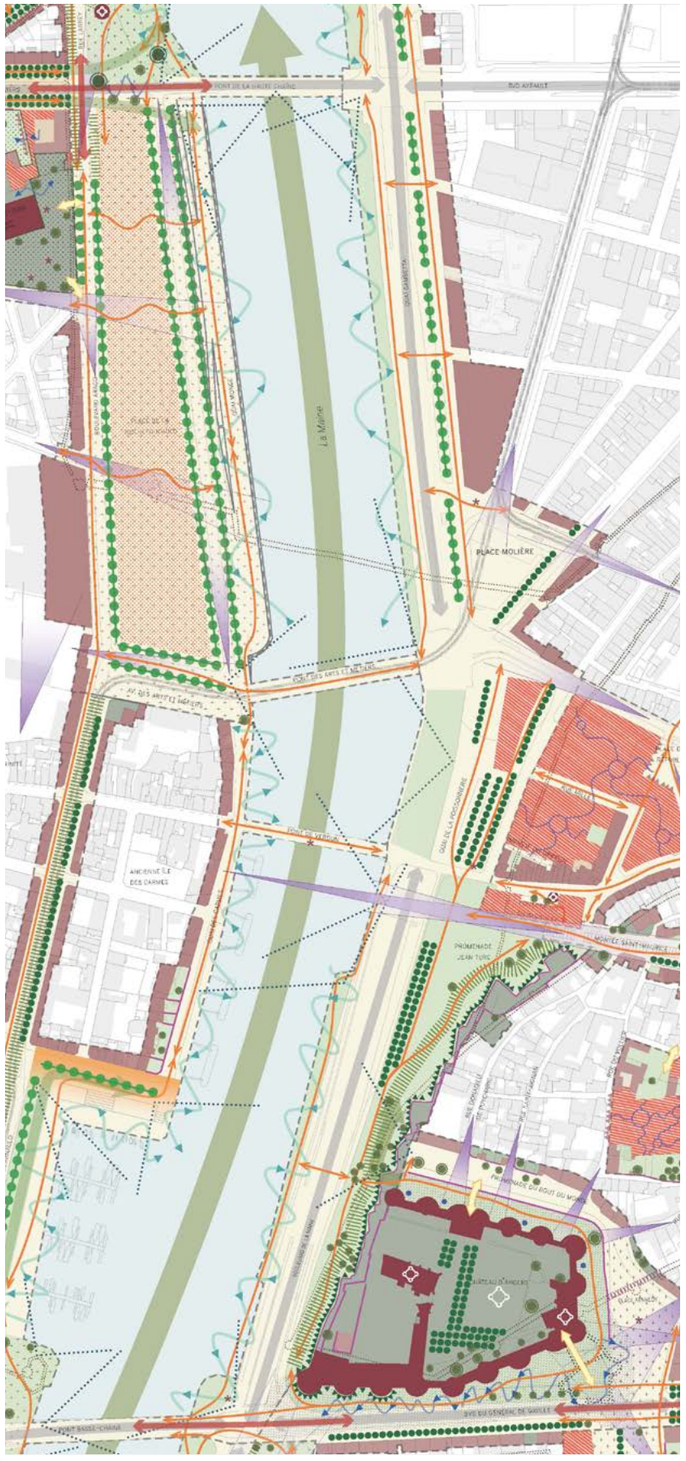

Préambule sur la circulation et le stationnement

La gestion de la circulation et du stationnement ne peut être pensée qu'à une échelle plus globale de quartier. Il n'appartient pas au PSMV de définir les modalités de cette organisation, mais le respect des objectifs qui suivent influera sur les choix fonctionnels.

Déjà engagé depuis quelques années, le programme Rives vivantes a engagé une reconquête des rives pour tous les usages, et en particulier les modes doux et les continuités piétonnes au plus près de la rivière. La mise en œuvre de cet objectif passe par la démultiplication des traversées et accès pour répartir le flux autant que possible et ainsi atteindre l'apaisement du boulevard de la Maine.

Révéler le site historique et naturel

Les aménagements historiques et la morphologie spécifique de la rive de la Maine jusqu'au front rocheux de la Cité ou aux façades des quais sont à mettre en valeur. Ainsi, l'élévation urbaine de la rive gauche et la mise en valeur des monuments repères est à préserver (château, montée St-Maurice,...) en insérant les projets dans la silhouette urbaine esquissée dans le Diagnostic, tome 1 du Rapport de présentation, du PSMV (reportée ci-dessous).

Tout projet doit s'insérer sans perturber la lecture du site en veillant notamment à la qualité des espaces publics (choix des matériaux, du mobilier, implantation et architecture des édicules sur l'espace public).

Les aménagements du XIXe siècle (culées de l'ancien pont de la Basse-Chaîne et vestiges de cales maçonnées) sont à conserver et restaurer pour valoriser l'ancienne dimension portuaire du site.

Favoriser les accès à la rivière dans un contexte urbain apaisé

Pour retisser un lien entre la Maine et le centre-ville, tout projet d'aménagement doit répondre aux orientations suivantes :
- Offrir des continuités douces parallèles à la rive en partie haute et/ou en partie basse ;
- Offrir des accès transversaux aux berges depuis le centre-ville ;
-Améliorer la cohabitation des modes de déplacements en veillant à la sécurisation des usagers notamment en tête de pont ;
- Atténuer la présence de la voiture (nuisance sonore, danger associé) en réalisant des aménagements qui renforcent l'apaisement du boulevard de la Maine ;
-Développer et diversifier les usages et les pratiques sur la Maine et sur ses rives.

Renforcer la continuité écologique de la Maine et de ses abords

Le site s'inscrit sur le corridor écologique majeur du cœur de ville entre le Lac de Maine et l'île Saint-Aubin. Les milieux naturels et la biodiversité en place sont à renforcer et à conserver en s'attachant à maintenir les continuités écologiques :

- Continuités en berges : végétation arbustive et ripisylve à contrôler en choisissant des essences indigènes que l'on laisse se développer tout en veillant à assurer la diversité du milieu et à ne pas laisser la rive s'enfricher ;
- Continuité en partie haute, en conservant les alignements d'arbres, en diversifiant la présence végétale et en améliorant leurs conditions de développement et une attention spécifique sur le front rocheux.

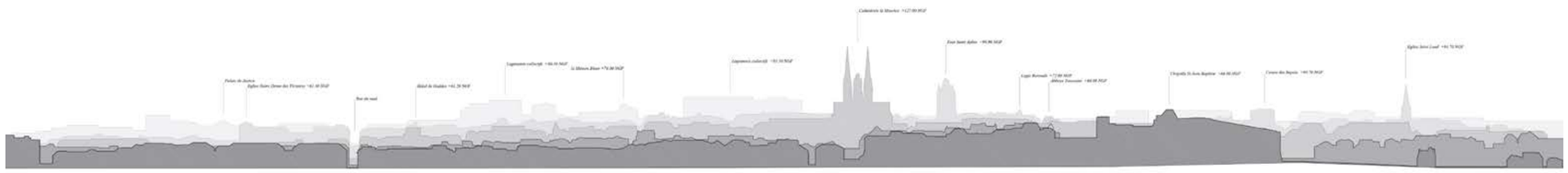

Étude sous la maîtrise d'ouvrage d'Angers Loire Métropole
avec la participation de la DRAC Pays de la Loire et de la Ville d'Angers

Equipe chargée d'étude, Architectes du patrimoine et urbanistes :
Agence Paume, Céline Viaud - Guillaume Boué - Pauline Mortreau - Anne-Lise Sévignon- Chloé Garguillo

avec la participation de :
Pol Vendeville (Chroniques Conseil) , pour certains résumés historiques

ABORDS DES GRANDS MONUMENTS

ABORDS DU CHÂTEAU : 06. Fossés du Château / 07. Places Kennedy-Académie
ABORDS DE LA CATHEDRALE : 08. Place Mgr Chappoulie / 09. Place Freppel / 10. Place Ste-Croix

Étude sous la maîtrise d'ouvrage d'Angers Loire Métropole
avec la participation de la DRAC Pays de la Loire et de la Ville d'Angers

Equipe chargée d'étude, Architectes du patrimoine et urbanistes :
Agence Paume, Céline Viaud - Guillaume Boué - Pauline Mortreau - Anne-Lise Sévignon- Chloé Garguillo

avec la participation de :
Pol Vendeville (Chroniques Conseil) , pour certains résumés historiques

FOSSÉS DU CHÂTEAU

06

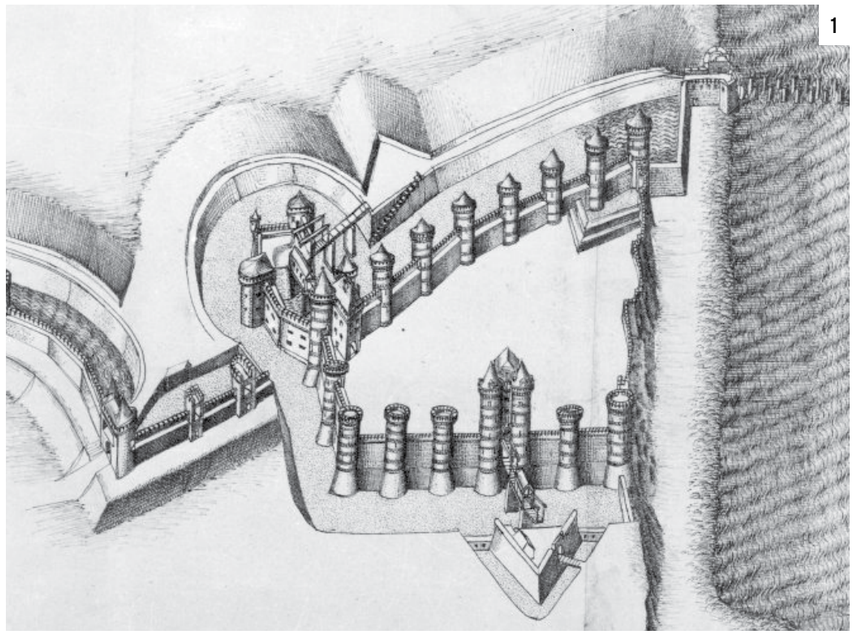

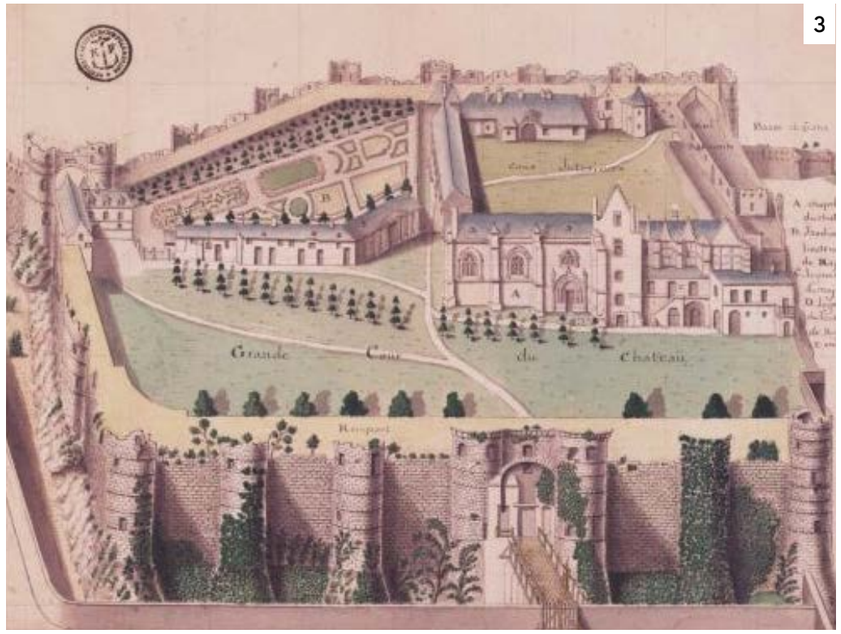

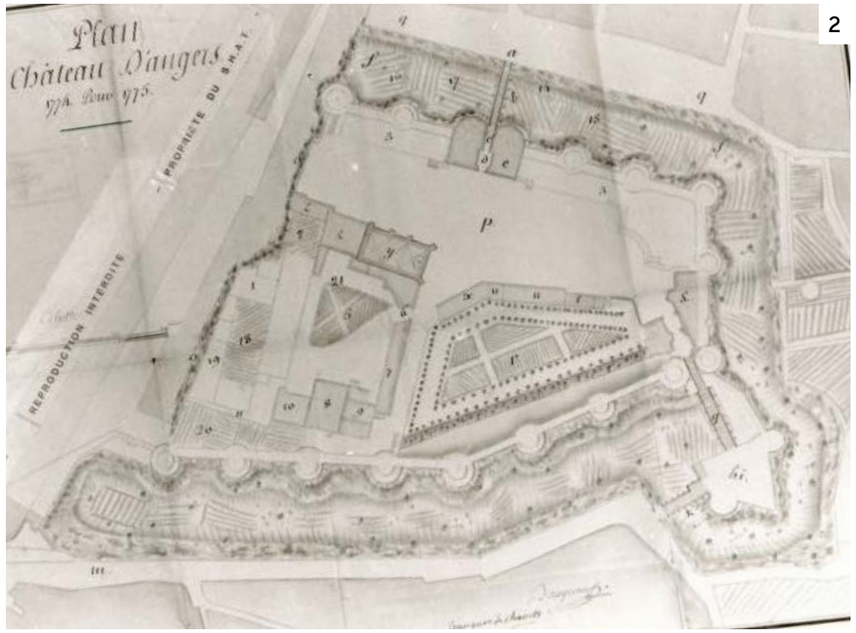

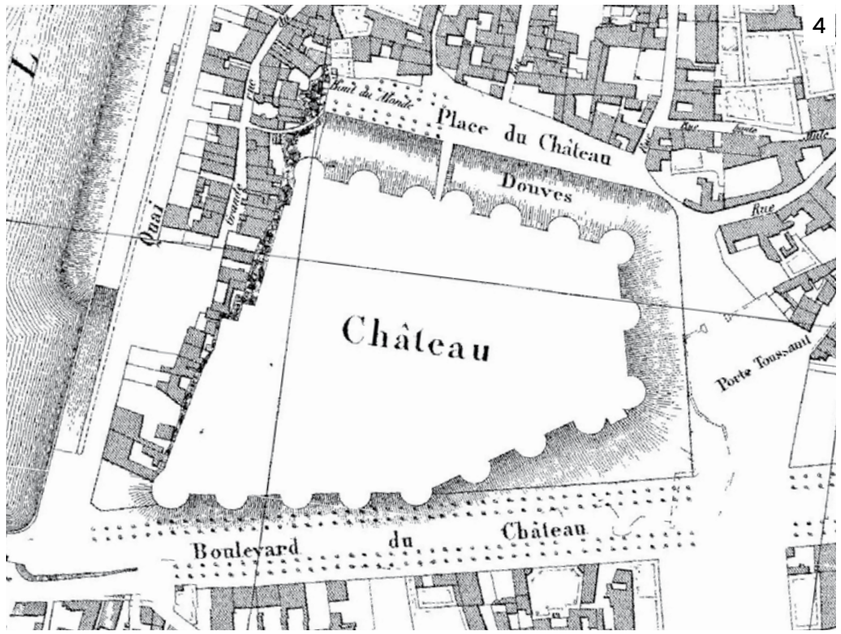

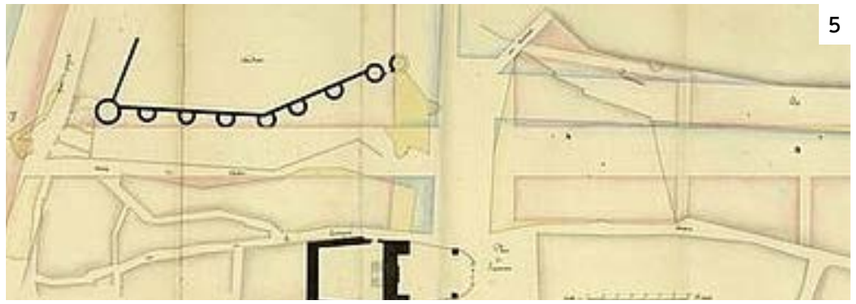

1) Vue cavalière des fortifications depuis le nord, dessin, par Hercule de Semfront, 1590 *© Inventaire Général*
2) Plan du château d'Angers 1774/1775, Franque de Chaville. *SHD/Vincennes*
3) Vue en perspective du château d'Angers par Jacques Ergo, 1773. *SH Armées/Marine Recueil 18, fol. 25*
4) Plan Prinston, 1844 - *AD 49 - 1Fi 844*
5) Projets de création du boulevard en 1817, le tracé rose est retenu en 1824- *AM Angers 49 - 1Fi 404*

CHRONOLOGIE

1230/40 Édification de l'enceinte du château sous Louis IX.

XVe et XVIe siècles - Agrandissement et modification des fossés.

XVe siècle - Sous le règne du roi René, les fossés sont possiblement transformés en lices et plus probablement en espace dédié à sa ménagerie.

XVIIe - Création de la promenade du château en surplomb des fossés nord.

1824 - Adoption du tracé du boulevard en ligne droite du Haras jusque la Maine.

1831 - Démolition de la barbacane du château.

1832-35 - Création du boulevard du Château (actuel boulevard du Général-de-Gaulle).

1909 - La Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers émet le vœu d'entretenir ce lieu devenu «un potager mal entretenu, un espace mal odorant».

1912 - La Ville devient locataire des fossés du château et remplace les carrés de légumes par les jardins actuels, des parterres à la française. Les broderies sont créées par l'ingénieur Dupic.

Milieu XXe - Suppression du parterre du front nord.

REPÈRES HISTORIQUES

Les fossés ont été creusés lors de la construction de la forteresse à partir de 1230-40, qui a remodelé la cité héritée du Bas-Empire (Antiquité tardive). Les fossés ont été agrandis et modifiés plusieurs fois jusqu'au XVIe siècle. Longue de 430 mètres, l'enceinte du château et les fossés associés sont formés de quatre segments inégaux complétés par le front de Maine à l'ouest. Les connexions de la forteresse avec l'extérieur sont rendues possibles par l'aménagement de deux portes monumentales : la porte de Ville, au nord, ouverte sur la Cité et la porte des Champs, ouverte vers le sud via une barbacane ou ravelin (élément de fortification bastionnée en forme de demie-lune).

En 1835, le boulevard du Château est le dernier tronçon de la ceinture plantée sur la rive gauche. Longeant le front sud du château, sa création a entraîné la destruction du bastion de la porte des Champs et les comblements des fossés. Ces aménagements ont également bouleversé le nivellement de l'espace, subsistent les fossés est et nord mieux conservés.

Étude sous la maîtrise d'ouvrage d'Angers Loire Métropole
avec la participation de la DRAC Pays de la Loire et de la Ville d'Angers

Equipe chargée d'étude, Architectes du patrimoine et urbanistes :
Agence Paume, Céline Viaud - Guillaume Boué - Pauline Mortreau - Anne-Lise Sévignon- Chloé Garguillo

avec la participation de :
Pol Vendeville (Chroniques Conseil) , pour certains résumés historiques

06. FOSSÉS DU CHÂTEAU

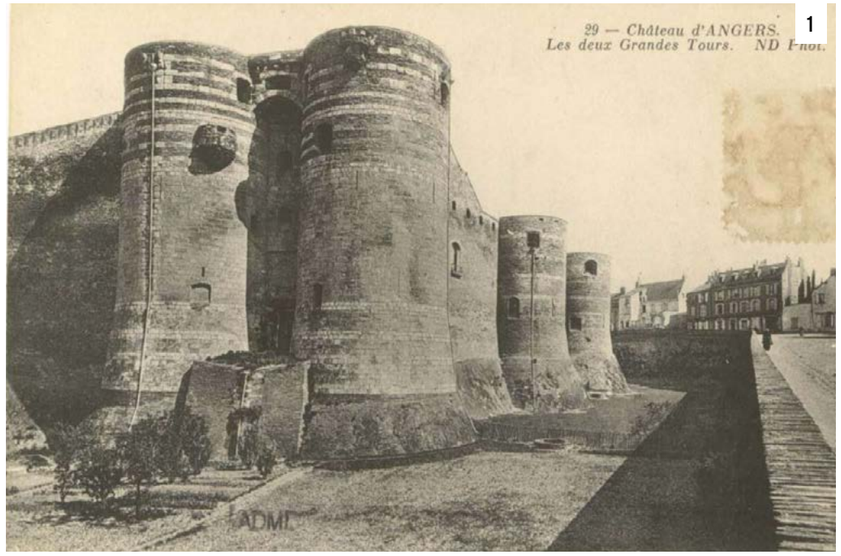

1

2

3

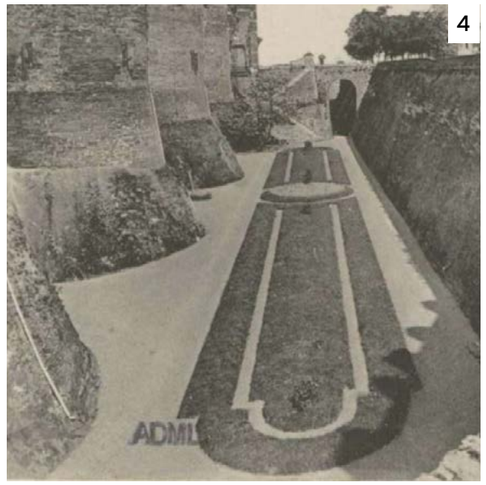

4

5

6

7

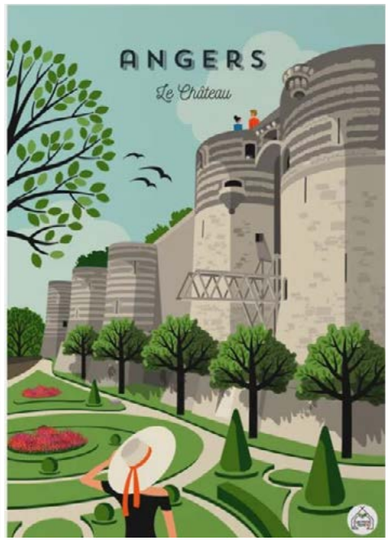

1) Les tours et les douves du château (non daté, fin XIXe?)
AD 49 - 11Fi 0587
2) Les tours et les douves du château (non daté, fin XIXe?)
AD 49 - 11Fi 0591
3) Les tours du château et ses fossés côté sud-ouest
AD 49 - 11Fi 449
4) Le château vu vers le bout-du-monde, après 1912
AD 49 - 6Fi 5842
5) Les fossés du château et l'église St-Laud, premier dessin de jardin (?) (non daté, après 1912) - *AD 49 - 6Fi 448*
6) Projet d'une rampe d'accès paysagère entre la promenade du bout du monde et le quai Ligny, par Gilles Rohard, 1911 - *AM Angers - 2Fi 90*
7) Cartes postales plus récentes des jardins des fossés du château.

Au début du XXe siècle, le château et les fossés, propriété de l'État, sont décrits «dans un état médiocre». Ces derniers sont alors utilisés en jardins vivriers et basses-cours. Souhaitant mettre en valeur ce patrimoine majeur, la municipalité lance des propositions de restauration de la forteresse et demande une concession sur ces terrains.

En 1912, la Ville devient locataire des fossés du château et des jardins réguliers sont aménagés pour «embellir» le pied de la forteresse . Le château reste propriété de l'État et ne sera restauré qu'après 1945.

Durant la même période, un projet de liaison entre la promenade du Bout-du-monde et le quai Ligny est examiné à plusieurs reprises. Ce projet, en germe depuis 1834, est notamment étudié par Gilles Rohard, conducteur de travaux au service Architecture mais reste à l'état d'esquisse (6).

ÉTUDES/PROJETS RÉCENTS

Depuis la fin des années 2000 : Réflexion sur l'ouverture d'un deuxième accès au château, par la porte des Champs, et réflexion sur l'ouverture au public d'une promenade dans les fossés du château.

2020-2026 : Projet d'aménagement des places de l'Académie et Kennedy.

ATOUTS & CONTRAINTES

Géré par le Centre des Monuments Nationaux (CMN), le château d'Angers fait partie de la liste des domaines nationaux au sens de la loi liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP). Le château et l'ensemble de ses jardins intérieurs sont protégés au titre des Monuments Historiques, les fossés sont concernés par cette protection en tant qu'espace défensif historique.

Deux secteurs, le front nord et le front sud

Les fossés représentent une surface de 7 000 m², inclus dans une forteresse de 30 000 m². Cette grande aire libre participe, avec le mur de contrescarpe, au système défensif en complément de l'enceinte jalonnée de 17 tours. Classé au titre des Monuments Historiques avec le château, cet espace revêt un intérêt patrimonial et historique majeur et se définit précisément par le vide, la mise à distance.

Des fossés qui enserraient l'ensemble de la forteresse, se distinguent aujourd'hui deux secteurs :

- Le front nord-nord-est apparaît proche de son aspect premier. Profond de 16 mètres, le fossé offre un espace aux dimensions spectaculaires qui permet de saisir la monumentalité de la forteresse. Sans aménagement précis,

06. FOSSÉS DU CHÂTEAU

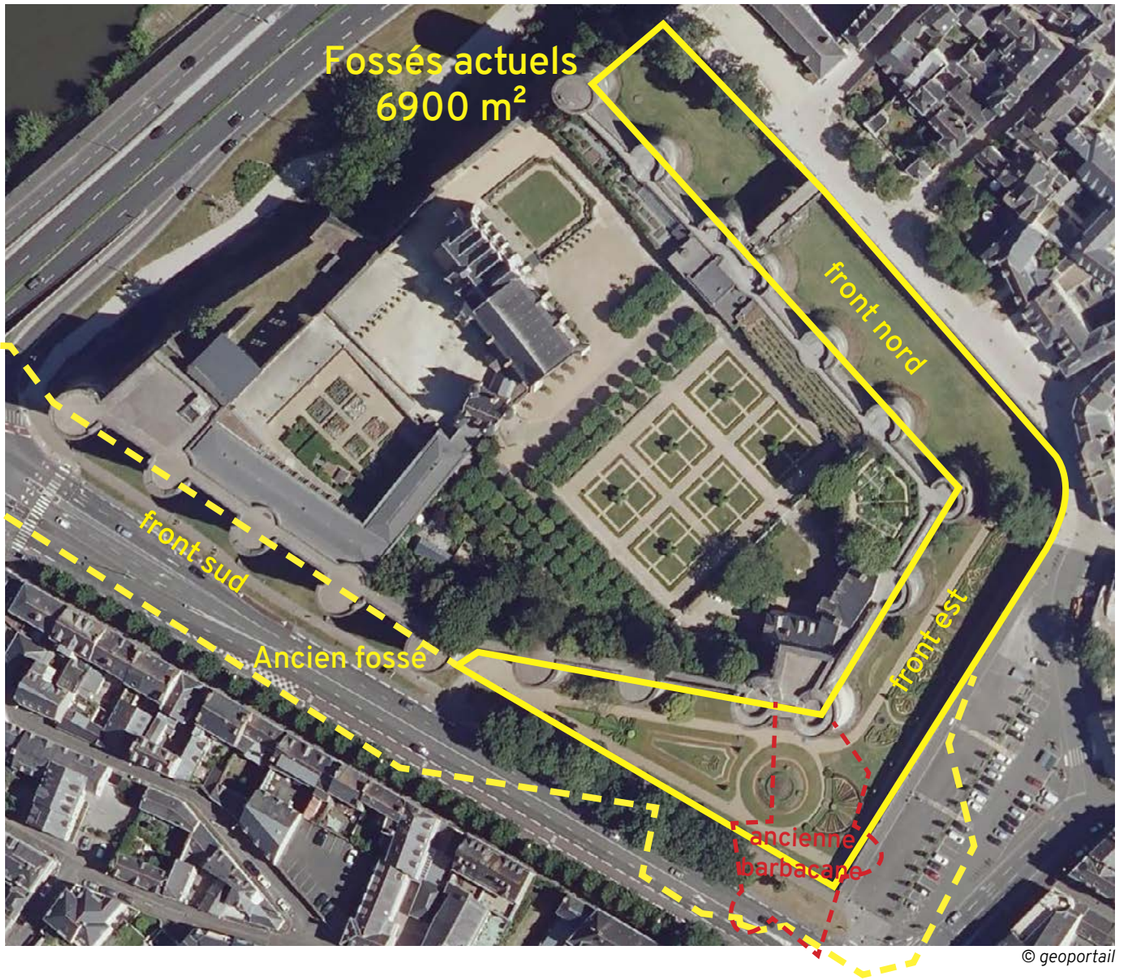

© geoportail

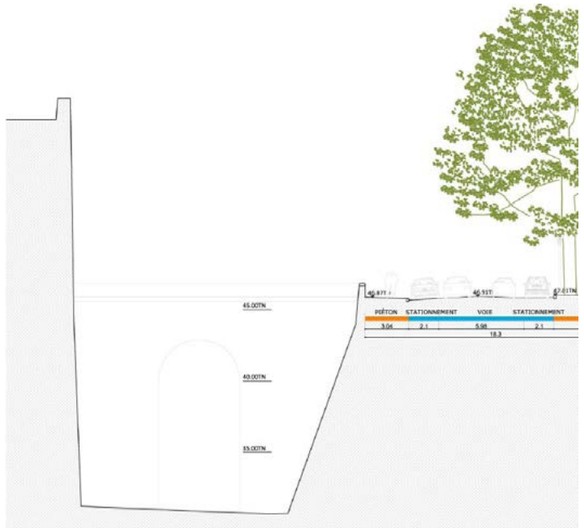

Coupe sur fossé nord (profondeur 16m) - *phytolab 2013*

Fossé est

Fossé nord

ce secteur est aujourd'hui peu accessible et peu ensoleillé.

-Le front sud a été profondément remodelé avec la création du boulevard et la suppression de la barbacane et boulevard d'artillerie associé à la porte des Champs. En résulte un aménagement assujetti au tracé rectiligne du boulevard souligné par les alignements d'arbres. Le fossé au sud-est présente une implantation sans réalité historique, un espace contraint entre les aménagements de la place, du boulevard et la continuité du fossé nord.

Le jardin de « broderies »

Les parterres jardinés qui occupent les fossés sud-est sont souvent associés à l'image du château. Ils ont été créés en 1912 dans un contexte particulier d'embellissement du secteur pour remédier au mauvais état du château et de ses fossés. Sur la proposition du maire de la Ville Docteur Monprofit, des broderies sont créées tirant profit du surplomb qu'offre le mur de contrescarpe.

Ces parterres témoignent de l'essor de la décoration florale des jardins, associé à la figure locale de l'ingénieur Dupic à l'origine de l'aménagement de jardins et places d'Angers. Autrefois étendus jusqu'au fossé nord, ne subsiste aujourd'hui que la partie sud-est.

Cet aménagement ne correspond pas à un programme de jardin à la française servant une grande composition. Il s'agissait alors plutôt de qualifier un espace résiduel, issu des aménagements urbains alentours du XIXe siècle.

Ce jardin très dessiné dont le raffinement contraste avec la massive forteresse requiert en outre un entretien lourd et limite les possibilités d'accessibilité au public.

Un site labellisé LPO

Le château d'Angers s'est engagé dans une démarche de développement durable et de protection de la biodiversité déjà récompensée par plusieurs labels, dont le label refuge Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) depuis 2014 et le label refuge de chauve-souris depuis 2017.

ENJEUX MAJEURS

- **Préserver et renforcer la lisibilité du dispositif de fossés, un espace libre continu en périphérie de la forteresse**
- **Connecter les fossés du château aux espaces publics périphériques**
- **Préserver / renforcer les continuités écologiques**

FOSSÉS DU CHÂTEAU

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

FOSSÉS DU CHÂTEAU

06

Les présentes orientations d'aménagement s'inscrivent dans un objectif de requalification des fossés du château afin qu'ils participent au renouvellement des espaces publics du quartier (Place Kennedy, Rive de Maine, Promenade du Bout du monde) en lien avec la réflexion sur une nouvelle entrée du château par la porte des Champs.

Cette OAP est en lien avec les OAP du quai du roi de Pologne (04), des quais de la rive gauche de Maine (05) et de la place Kennedy (07).

Préserver et renforcer la lisibilité du dispositif de fossés, un espace libre continu en périphérie de la forteresse

Tout aménagement doit révéler le dispositif de forteresse ceinte par des fossés, ce qui suppose de conserver un «vide» dégageant les fortifications du château sur toute leur hauteur.

Cet espace ne peut évoluer que dans le cadre d'un projet d'ensemble sur la globalité de l'emprise historique des fossés (même si la réalisation se fait en plusieurs phases), en garantissant une cohérence d'ensemble.

Sur le front est, l'espace est à retravailler en cohérence avec l'implantation d'origine des fossés. En ce sens, le mur de soutènement peut faire l'objet d'une requalification pour offrir une frontière moins marquée avec le boulevard du général De Gaulle.

Sur le front sud, la prééminence du tracé du boulevard est à atténuer pour retrouver une relation privilégiée avec le château à travers un aménagement urbain qui doit alors :

- retravailler les alignements d'arbres au nord du boulevard dans le but de mettre en valeur les vues sur la forteresse,
- requalifier la frontière nette entre les boulevards et le triangle sud de fossés,
- mettre en valeur les perspectives sur la forteresse,
- requalifier le boulevard lui-même pour suggérer l'ancienne présence des fossés, de l'ancienne barbacane et de l'entrée de ville.

Connecter les fossés du château aux espaces publics périphériques

Au contact de nombreux espaces périphériques en mutation, les fossés méritent d'être ouverts au public pour mieux articuler ville haute et rives de Maine. Un cheminement continu dans les fossés du château est à souhaiter à terme :
- en améliorant la relation entre le fossé est, la place Kennedy et le boulevard, au travers d'un aménagement d'ensemble,
- éventuellement, en désenclavant le fossé nord par un accès vers la promenade Jean-Turc (cette circulation doit rester limitée pour conserver «l'isolement» de cet espace en retrait de l'activité urbaine).

Tout aménagement lié à l'accueil du public doit rester minimal et réversible, pour ne pas dénaturer l'esprit des fossés. L'implantation d'installations ou de constructions légères et réversibles est tolérée dans le cadre d'événements ou de manifestations ponctuelles. Ces aménagements ou constructions ne doivent pas altérer les affleurements rocheux et les parties maçonnées (forteresse, puits, contrescarpe).

Préserver / renforcer les continuités écologiques

L'ensemble des fossés doit rester en pleine terre et à dominante végétale. Il convient d'y privilégier une strate herbacée et arbustive pour ne pas «remplir» l'espace des fossés. Si la plantation d'arbres fruitiers à la manière d'un verger peut être une solution intéressante de reconquête des lieux, les arbres doivent alors être disposés et entretenus de manière à assurer l'objectif de perception de l'ensemble de fortifications sur toute leur hauteur. Les éventuelles plantations d'arbres de haute tige sont en revanche à limiter.

Une attention particulière doit être portée à la préservation de l'habitat de la faune présente sur le site, en particulier les oiseaux nicheurs et les chauve-souris.

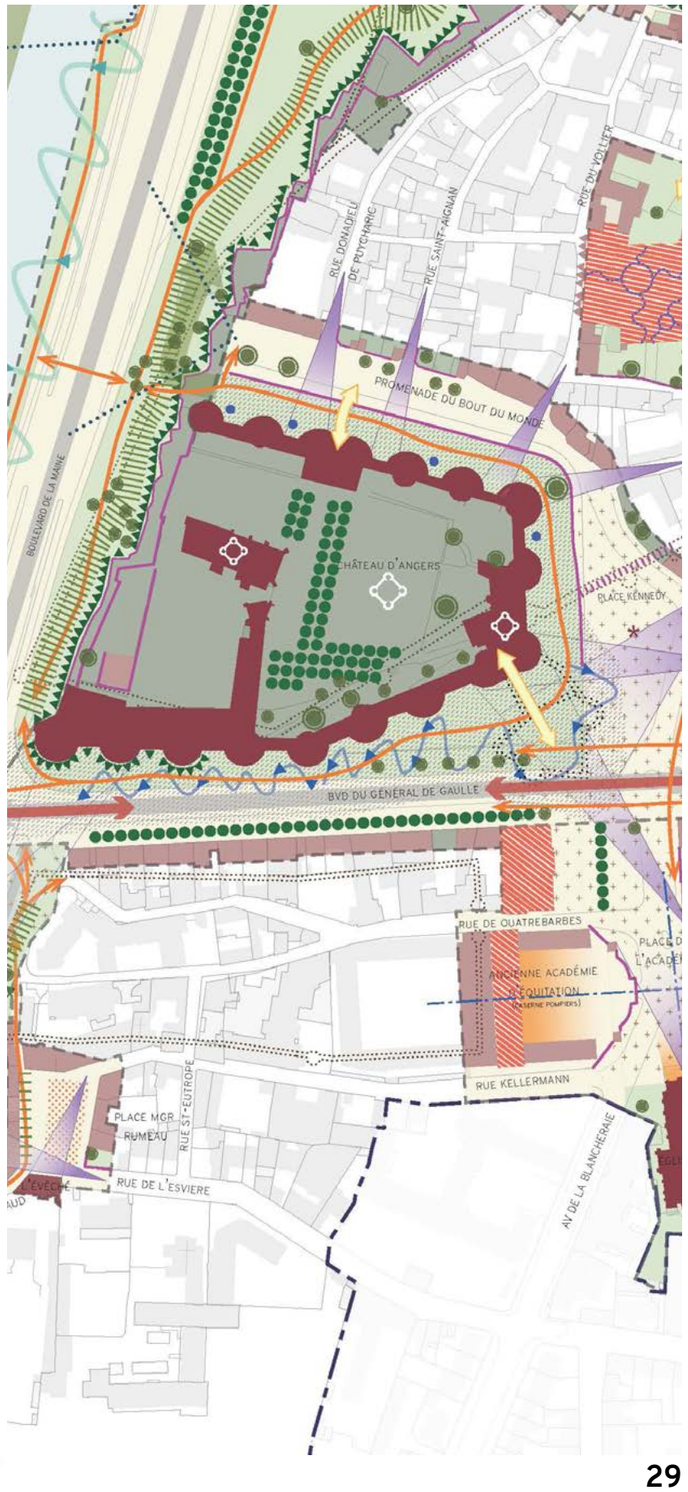

L'espace formé par la place Kennedy et la place de l'Académie est protéiforme, changeant de taille, de nom et d'occupation à travers les siècles. Il se structure peu à peu lors de la construction des enceintes, de l'implantation de l'Académie puis avec la destruction des portes et murs ; les grands travaux du XIXe siècle achèvent de figer son tracé.

Dès l'Antiquité, cet espace fait partie de la ville gallo-romaine de Juliomagus. Aux pieds de l'éperon rocheux où se trouve l'oppidum, il est encadré par le tracé orthogonal des voies romaines et semble être un lieu occupé par une élite locale et des activités artisanales. Longtemps assimilé au forum de la cité, ce quartier semble cependant être un espace bâti, partie intégrante de la ville antique.

Lors du repli de la ville derrière sa première enceinte au III-Ve siècles, l'espace est rejeté en-dehors des murailles où il est peu à peu abandonné et rendu à un usage de carrière, viticole ou de nécropole. Une porte semble ouvrir vers le Sud (la porte de Chanzé) mais sa localisation reste incertaine. Le cheminement hors de la ville médiévale vers le sud et vers la Loire n'est pas une priorité et il ne s'agit pas d'un axe majeur fréquenté, contrairement aux autres portes qui ouvrent vers Tours, Poitiers ou Le Mans.

La construction de la seconde enceinte, au milieu du XIIIe siècle, laisse encore les places hors les murs. La porte Toussaint est l'une des sept portes ouvrant sur la ville médiévale. Elle structure l'espace de la future place Kennedy au Nord, en plus des murs et fossés du château à l'Ouest, bâti à la même époque. Les faubourgs de L'Esvière à l'Ouest et de Saint-Laud à l'Est bordent ce qui semble être un terrain vague à la géométrie incertaine. Cette « place des Lices » rassemble et fédère en une seule entité des usages disparates : nombreux établissements religieux, auberges, terrains viticoles, grands logis à l'écart des grandes voies commerciales. Elle semble alors le siège de fêtes aristocratiques dont l'histoire n'a pas transmis de détails autres que le nom *[AM A, 1Fi 1571]*.

Malgré la densification progressive du bâti au fil des siècles et le dynamisme de la ville angevine, le secteur garde un usage rural et ne semble pas faire partie inhérente de la ville en dépit de la grande taille de son esplanade. Angers est ainsi qualifiée de « ville sans place » jusqu'au XIXe siècle, à l'exception de la place des Halles.

Le secteur commence à se structurer au début du XVIIe siècle avec l'installation en 1625 du couvent des Récollets dans la partie Sud de la place actuelle et surtout, avec l'installation en 1629 de l'Académie Royale des Exercices dans un hôtel préexistant, l'hôtel de Casenove *[BnF, GE BB 565]*. La partie sud de la place prend alors le nom de place des Récollets associée à la place ou Mail des Lices ou encore place du Château pour sa partie nord *[BnF, GED-5305]*.

Le XVIIIe siècle apporte quelques changements dans la physionomie des places avec la reconstruction de l'Académie d'équitation de 1753 à 1761 *[AN, N/III/Maine-et-Loire/102]* et la destruction de la porte Toussaint en 1765 qui ouvre un peu plus l'espace vers le nord et vers la ville. L'Académie Royale d'Équitation, avec ses deux pavillons d'entrée et sa grille forgée en hémicycle structure la partie Sud de la place et lui donne un caractère officiel qu'elle n'avait pas, ponctué par l'installation d'une pyramide en 1759 en lieu et place d'une ancienne croix. La partie nord, quant à elle, semble rester une zone mixte, transformée en jardins potagers pour la garnison royale du château *[BnF, MS-6436(105)]*. Elle prend le nom temporaire de place d'Armes à la Révolution.

En 1807, Napoléon donne le droit à la Ville d'Angers de disposer comme elle le souhaite de ses murs et fossés. La ville, enfermée dans son enceinte depuis le Moyen Âge, ordonne la destruction des murailles et le comblement des fossés en 1809 et échafaude un plan général de construction des boulevards de ceinture à partir de 1811 *[BnF, GED-2891]*. La grande place est alors coupée en deux par l'établissement de deux boulevards plantés de deux rangées d'arbres : le boulevard du Château et le boulevard des Lices dont la jonction se fait au milieu de l'esplanade. Pour ce faire, les fortifications sont rasées et les propriétaires des terrains impactés sont indemnisés *[AM A, 1O 672, plan de 1818]*. La partie nord prend alors le nom de place du Château et la partie sud place de l'Académie.

En 1845, le plan d'alignements de la ville d'Angers est adopté et divers travaux sont entrepris pour aligner et redresser les deux places et en faire deux formes rectangulaires symétriques *[AM A, 1Fi 1569]*. Tous ces travaux ne sont pas entrepris malgré de longues tractations avec les propriétaires de terrains à racheter ou à redresser *[AM A, 1O 672]* et la place garde, dans sa partie est surtout, son tracé organique originel.

En 1876, le couvent des Récollets est remplacé par l'église Saint-Laud qui donne son nom à la place quand l'Académie se transforme en école primaire en 1905. La place du Château est rebaptisée place Marguerite d'Anjou pendant une cinquantaine d'années (1855-1904) avant de reprendre son premier nom jusqu'en 1968, quand elle est baptisée place du Président Kennedy.

Dans la deuxième moitié du XIXe siècle et au XXe siècle, les places sont surtout réaménagées dans leur circulation avec les boulevards (ajout de mobilier urbain, éclairage, plantations, etc.) et entretenues (pavage, évacuation des eaux, etc.) *[AM A, 1O 672, 1O 684, 1O 712, 1O 751]*. Le boulevard des Lices est renommé en l'honneur du roi René en 1883 et une statue à son effigie orne le milieu des boulevards depuis les années 1860 et marque la séparation entre la place Kennedy et la place de l'Académie. Le site est endommagé par les bombardements de 1944, notamment l'Académie. Le bâtiment du XVIIIe siècle, édifié par l'architecte Voglie, avait été très transformé par de nouveaux usages : caserne d'infanterie puis école primaire supérieure Chevrollier en 1905 *[AM A, 4Fi 1277]*. Il est détruit après la guerre et reconstruit par André Mornet pour servir de caserne des pompiers. Le projet de Mornet épouse, en plan, la forme de l'ancien bâtiment, avec des ailes latérales autour d'un corps de bâtiment plus haut, encadrant une cour centrale. Il ajoute un étage à tous les édifices, le bâtiment central passe de deux étages sous combles à trois étages. De la même manière, le concept autour des deux pavillons d'entrée et de la clôture en hémicycle sur la place est conservé. La caserne garde, en plan et en volumétrie, le lointain souvenir du XVIIIe siècle tout en affichant le style architectural de la Reconstruction.

Annuellement, les deux places étaient un lieu où se rassemblait la foule de la procession du Saint-Sacrement [AM A, 4Fi 999], fête disparue depuis 1967. De nos jours, elles sont dédiées à la circulation automobile et des bus, la place Kennedy est un parking important en lien avec l'Office du Tourisme *[RLT-IGN, C1522-0152_1984_FR3740_0031]*.

HISTOIRE DES PLACES KENNEDY ET DE L'ACADÉMIE

Historique et chronologie détaillée
© Chroniques Conseil, Pol Vendeville, 2020.

CHRONOLOGIE

Mi-XIIIe s.
Construction de la seconde enceinte autour d'Angers.

1625
Installation du couvent des Récollets.

1629
Installation de l'Académie Royale.

1753-1761
Reconstruction de l'Académie d'équitation.

1765
Destruction de la Porte Toussaint.

1807
Autorisation donnée par Napoléon à la Ville de disposer des murs et fossés.

1811
Destruction de l'enceinte et début des travaux des boulevards.

1845
Approbation du plan d'alignements de la Ville d'Angers.

1876
Remplacement des Récollets par l'Église Saint-Laud.

1944
Bombardement de la ville et destruction de l'Académie.

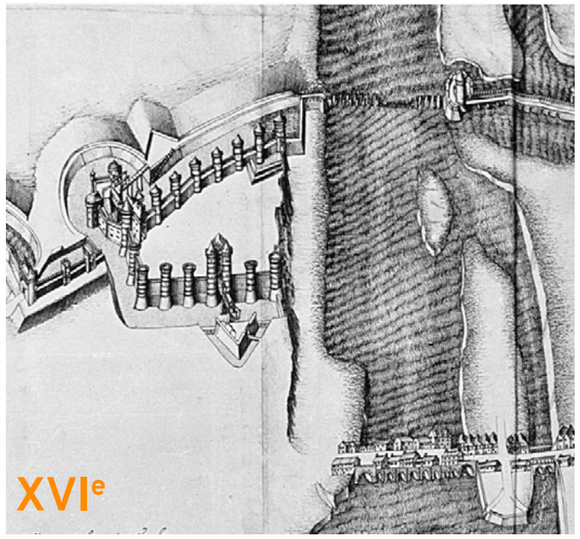

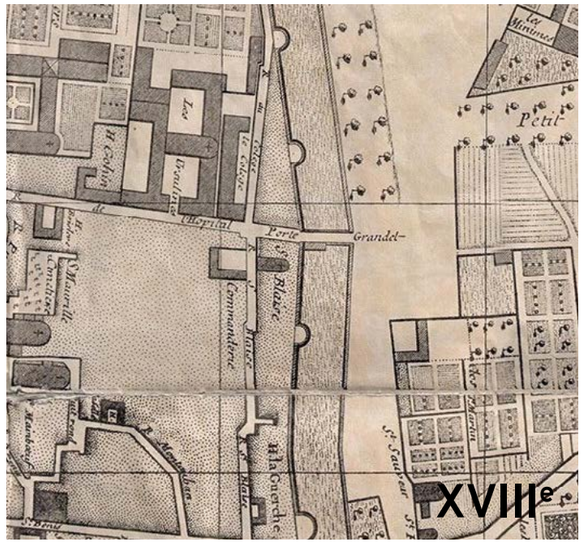

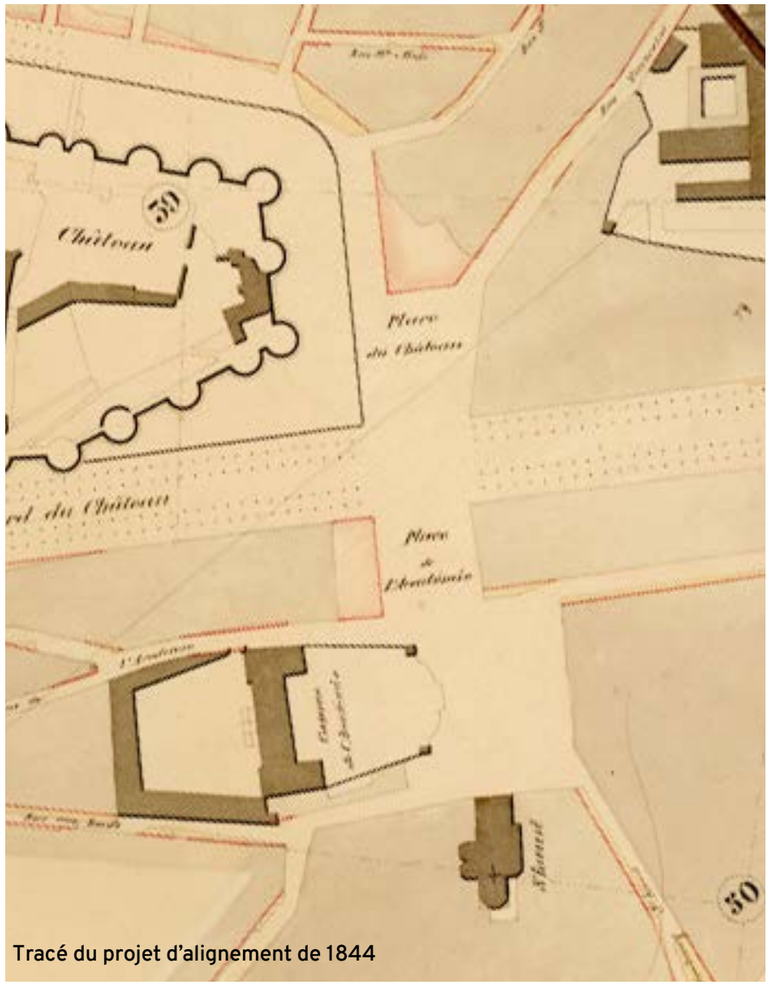

Tracé du projet d'alignement de 1844

LA FORME DES PLACES

À TRAVERS LES SIÈCLES

L'actuelle place Kennedy est un ancien terre-plein d'accès à la ville médiévale, qui permettait de traverser le fossé au niveau de la porte de ville dite Toussaint (la douve du château se retournant pour former le fossé de ville). Le triangle reliant le bastion à la porte de ville apparaît jardiné sur les plans du XVIIIe siècle. Le front bâti qui la longe aujourd'hui à l'Est s'est principalement structuré à partir de la fin du XVIIIe siècle, une fois l'enceinte médiévale détruite.

L'actuelle place de l'Académie est figurée en place des Lices jusqu'à la fin du XVIIe siècle.

D'origine médiévale, cette appellation renvoie à la création de l'enceinte du bourg de l'Esvière, les lices correspondant aux palissades fermant un espace dédié aux tournois ou aux marchés aux abords de la ville. L'Académie royale d'équitation fondée en 1674 est implantée sur cette place et reconstruite dans une composition symétrique dans les années 1750 ; elle sera transformée en école après La Révolution. La place subit les bombardements de 1944 et l'ensemble bâti de l'Académie fait l'objet d'une reconstruction par André Mornet dont témoigne aujourd'hui la caserne des pompiers. L'église néo-romane Saint-Laud construite en 1872 a été en partie reconstruite après les bombardements.

Historiquement, ces deux places constituaient un même espace, caractéristique des vastes terrains aux abords des villes, sans géométrie particulière. La création des boulevards de ceinture au milieu du XIXe siècle a scindé l'espace en deux entités. Le plan d'alignement de 1844 prévoyait une régularisation des tracés urbains pour former deux places rectangulaires, proche du carré, de part et d'autre du boulevard. L'espace en avant de l'Académie devenait ainsi une place très régulière. Ce tracé urbain n'a jamais été complètement exécuté.

XVIe) Les fortifications d'Angers vers 1589, Ercole Negro di Sanfront, Archives d'Etat de Turin, Bibliotheca antica coll. Architetura militare, vol. III (Francia), fol.91 (anc.113) © *Archives Départementales de Maine et Loire //* **XVIIe) Plan Grange Arthaud, 1652** *© Inventaire des Pays de la Loire //* **XVIIIe) Plan dit des Échevins, 1736** *© Archives municipales, 1 Fi 335 //* **XIXe) Angers en ballon, lithographie Jules Arnoult, vers 1848.** *© Archives municipales, 1 Fi 335 //* **XIXe) Plan dit Tardif-Desvaux, projet général d'alignement, 1844.** *© Archives municipales, 1 Fi 1569.*

PLACES KENNEDY-ACADÉMIE 07

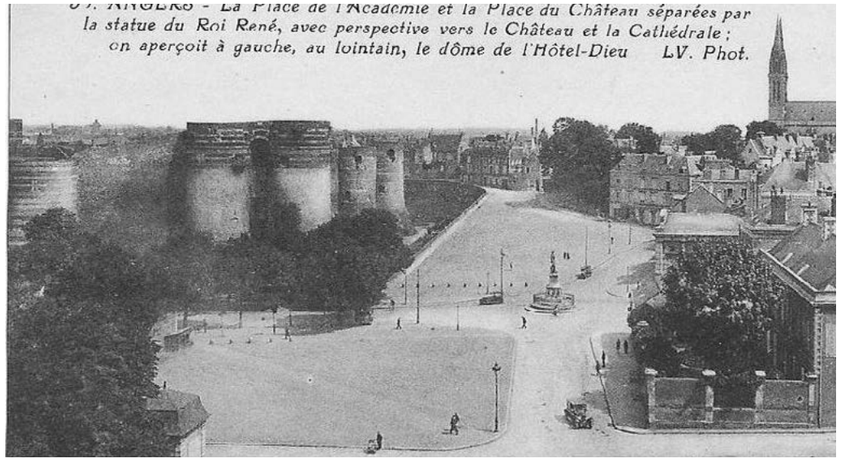

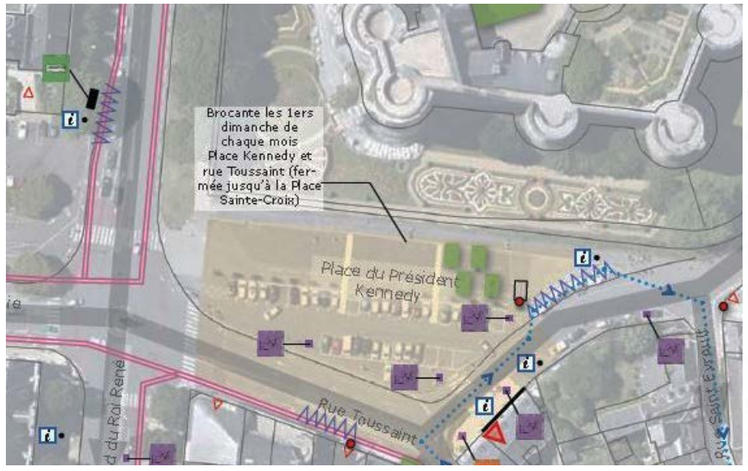

1) Carte postale d'Angers, fin du XIXe siècle © *Archives départementales en ligne*
2) Photographie, début du XXe siècle © *BNF* // **3) 4) Photographies actuelles** © *Phytolab, 2013*
4) Coupe transversale sur la place Kennedy © *Phytolab, 2013.*

ÉTUDES/PROJETS RÉCENTS

2006 : Projet Atelier Dulieu
2013 : Diagnostic Place Kennedy & promenade du Bout du Monde, Grether-Phytolab
2016 : Aménagement de la promenade du bout du monde
2020-2026 : Projet de Jacqueline Osty sur Kennedy-Académie

ATOUTS & CONTRAINTES D'AMÉNAGEMENT

Entrée principale du centre-ville et lieu de mise en scène du château, cette place comporte bien d'autres atouts : l'église Saint-Laud en fond de perspective, son positionnement à l'entrée de la Cité et son belvédère sur la Maine, mais aussi sa proximité de la gare (500 mètres).

Point focal du tourisme à Angers, la place est traversée par de nombreux flux qui s'ajoutent aux piétons et vélos :
- seule entrée au centre-ville ;
- desserte voiture entre boulevards de ceinture et rues Toussaint et Saint-Evroult, accès riverains aux rues Vollier, St-Aignan et Puycharic, desserte pompiers ;
- transports : lignes de bus avec 1 station bus face à l'Office de tourisme, point de départ du petit train touristique ;
- stationnement voitures (actuellement 46 places) et vélos, et point livraison pour les commerçants ;
- nombreux usages permanents ou ponctuels : équipements tels que l'office de tourisme, la location de vélos, mais aussi terrasse de café, aire de pique-nique, brocante mensuelle.

Le nivellement très particulier lié à l'histoire du site rend l'accessibilité PMR complexe. Le muret des douves du château ne répond pas aux normes de sécurité. Cette place n'est actuellement pas végétalisée, hormis des jardinières.

ENJEUX MAJEURS

- **Mettre en scène le château et ses douves**
- **Rechercher l'articulation et le 'dialogue urbain' avec la place de l'Académie et le boulevard (traitement du carrefour)**
- **Apaiser la circulation et affirmer la priorité aux piétons et autres mobilités douces, tout en organisant les flux de voitures**

07. PLACES KENNEDY-ACADÉMIE

1) Carte postale d'Angers, fin du XIXe siècle © *CPArama.com //*
2) Photographie, début du XXe siècle © *BNF //* 3) 4) Photographies actuelles © *agence Paume.*

ÉTUDES/PROJETS RÉCENTS

2006 : Projet Atelier Dulieu
2013 : Diagnostic Place Kennedy par Grether-Phytolab
2020-2026 : Projet de Jacqueline Osty sur Kennedy-Académie

ATOUTS & CONTRAINTES D'AMÉNAGEMENT

Orpheline du bâtiment royal qui lui a donné son nom, et dont il ne reste que la grille et ses pavillons d'entrée, cette place n'a jamais eu la géométrie régulière que prévoyait le tracé du projet d'alignement de 1844. L'église Saint-Laud, en partie reconstruite après-guerre, en constitue le principal point d'animation et s'impose dans la vue en contrepoint du château d'Angers tout proche.

À proximité de la gare, et en articulation avec la place Kennedy qui ouvre vers le château et la cité (et sa promenade du Bout du Monde), la place est le support de nombreux usages :
- seule entrée au centre-ville depuis la gare ;
- desserte voiture entre boulevards de ceinture et quartier de la gare et de La Blancheraie ;
- accès principal de la caserne des pompiers ;
- transports : lignes de bus et stations, desserte et stationnement des cars de tourisme ;
- stationnement voitures (actuellement 46 places) et vélos, et livraison pour les commerçants ;
- mais aussi des terrasses de café (certaines couvertes), parvis de l'église (traité en parking), accès aux différents commerces et à l'école de la Blancheraie.

Cette place est végétalisée en partie, avec des alignements d'arbres qui encadre le parking cars et quelques uns positionnés aléatoirement devant les commerces à l'est de la place.

ENJEUX MAJEURS

- **Mettre en scène le parvis de l'église Saint-Laud**
- **Mettre en valeur la composition symétrique de l'ancienne Académie**
- **Rechercher l'articulation et le 'dialogue urbain' avec la place Kennedy et le boulevard (traitement du carrefour)**
- **Affirmer la priorité aux piétons et autres mobilités douces, tout en organisant les flux de voitures**

PLACES KENNEDY-ACADÉMIE

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

PLACES KENNEDY-ACADÉMIE 07

Préambule sur la circulation et le stationnement

La gestion des flux de véhicules et du stationnement des voitures comme des cars de tourisme est un point clé pour la réussite du projet ; elle ne peut être pensée qu'à l'échelle des deux places, en lien avec le boulevard, et donc à une échelle plus globale de quartier. Il n'appartient pas au PSMV de définir les modalités de cette organisation, mais le respect des objectifs qui suivent influera sur les choix fonctionnels.

La présente OAP s'inscrit dans le prolongement du projet de parking aux abords du secteur qui permettra de retrouver un équilibre entre la présence des voitures et l'espace dédié au piéton et à la vue sur les monuments.

S'assurer d'une cohérence d'aménagement et une qualité d'articulation entre les deux places

Le réaménagement des deux places, qu'ils soient ou non concomitants, doit atteindre une cohérence de traitement, dans le parti pris d'aménagement et en particulier dans les matériaux. Cette cohérence n'exclut pas quelques singularités formelles (dans le dessin du mobilier urbain par exemple).

L'articulation passe aussi par l'amélioration du carrefour qui peut être reconfiguré en utilisant la possibilité offerte par le PSMV de bâtir en lieu et place de l'actuel parking de cars de tourisme, tel que le prévoyait le projet d'alignement de 1844. La hauteur du projet doit permettre de garantir les vues depuis la place de l'Académie vers la partie haute de la porte des Champs et de permettre de mieux délimiter la forme de chacune des places en structurant le passage de l'une à l'autre, en créant un effet de «porte» avec le volume d'angle de l'actuelle CCi.

Mettre en scène les monuments : le château et ses fossés, l'église Saint-Laud, la composition symétrique de la caserne (héritée de l'ancienne Académie) et la statue du roi René.

La proximité des deux places et la présence des monuments génèrent de fait une interaction visuelle entre les deux espaces. La vue depuis le parvis de l'église Saint-Laud doit être dégagée de toute plantation dense et élevée et de tout élément bâti qui ne garantirait pas la vue sur les tours de la porte des Champs. Il en est de même pour la perspective depuis la rue Marceau.

La statue du roi René doit être mise en valeur par un traitement noble de ses abords, en lui conservant toute sa monumentalité qui en fait un point focal dans l'espace urbain.

Le développement d'un «parvis» induit une priorité aux piétons et aux mobilités douces aux abords immédiats des monuments et une composition qui mette en valeur leurs façades, avec notamment un traitement unitaire de matériaux et un soin particulier aux accès.

Recomposer la place de l'Académie

La caserne des pompiers et la façade de l'église Saint-Laud doivent guider la composition pour redessiner l'espace public. L'aménagement de la place de l'Académie doit mieux structurer l'espace pour offrir une composition centripète à la place, axée sur la composition de l'actuelle caserne. Le choix des matériaux, le nivellement, les éventuelles constructions et plantations doivent être arrêtés dans un objectif de redéfinir une place identifiée favorisant une vie de quartier.

Recomposer la place Kennedy

La place Kennedy est avant tout une esplanade pour la contemplation du château, tout aménagement et les éventuels ouvrages associés doivent garantir la mise en valeur de l'ensemble du château et en particulier de la porte des Champs. L'espace doit rester dégagé de toute construction et l'éventuelle végétation doit être positionnée et choisie sur le critère de la transparence des vues.

Le nivellement est une composante du projet à définir très précisément pour assurer la mise en scène du château, créer des espaces de pause et répondre aux usages et aux passages des différentes mobilités. La question d'un nouvel accès (non principal) au château par la porte des Champs doit être l'occasion de réinterroger toute la rigidité de la limite des douves et de la place.

Le mur de soutènement de la place sur les douves du château (créé au XIXe siècle) peut devenir le support de cette contemplation. Il n'est pas exclus de réfléchir à une évolution formelle de cette limite verticale, pouvant peut-être évoluer ponctuellement ou plus largement vers des gradins, une pente douce en creux, etc.

Terrasses commerciales et volumes sur l'espace public

Les terrasses commerciales doivent être des éléments ouverts et mobiles, laissant l'espace fluide et la vue traverser. Les volumes fermés existants sur la place de l'Académie, s'ils ne peuvent être supprimés, doivent être retraités selon un projet global qui vise à mettre en cohérence les architectures et apporter un maximum de transparence vers les façades, comme vers les places.

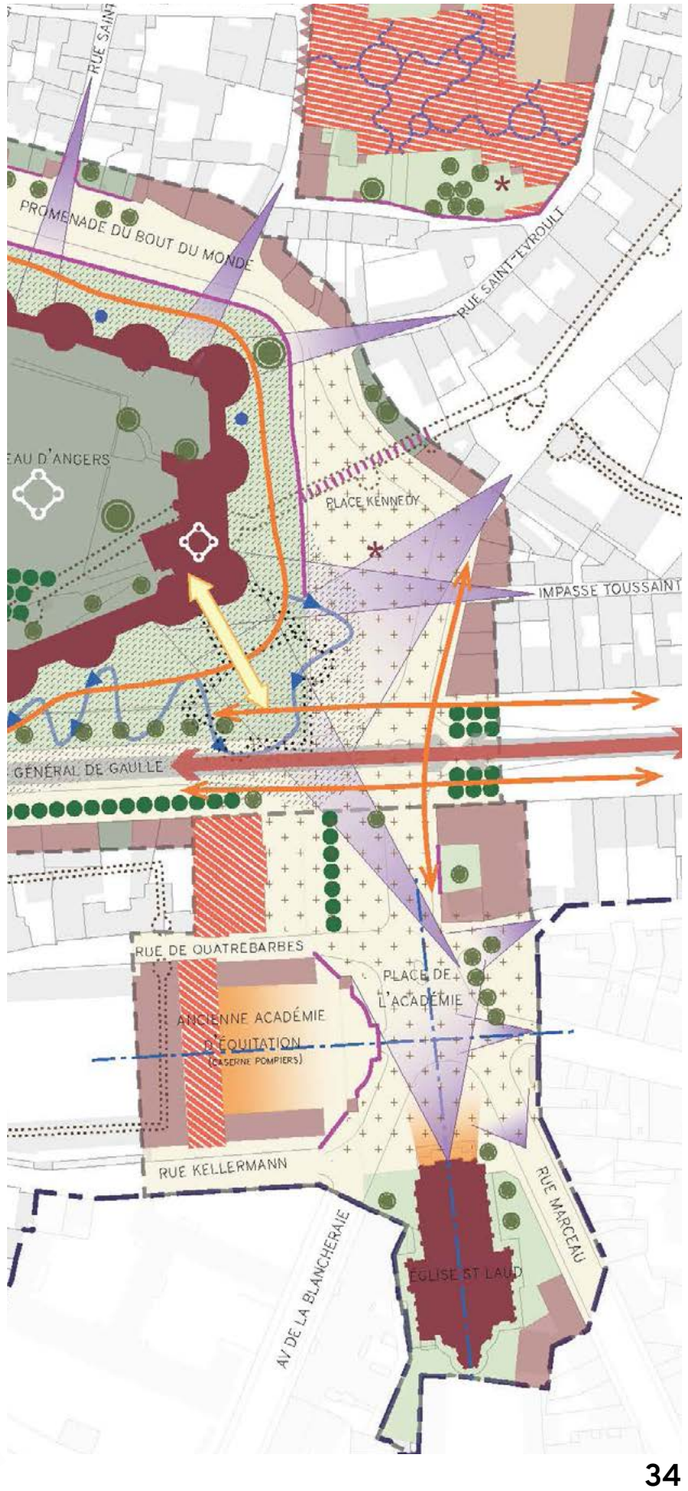

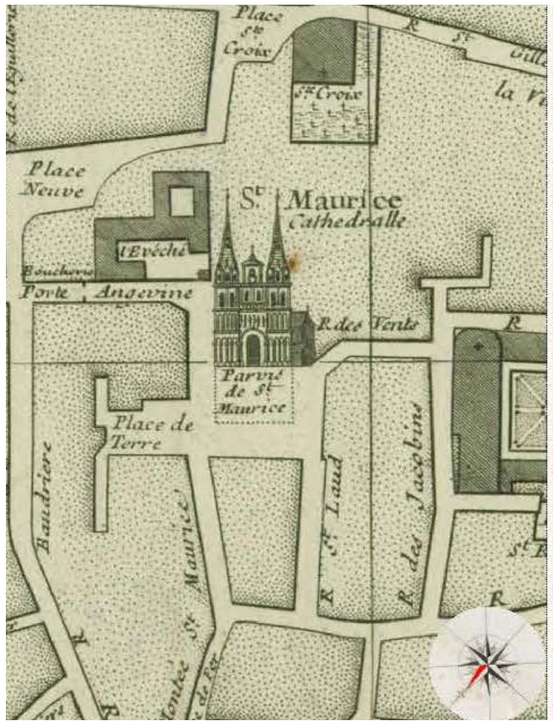

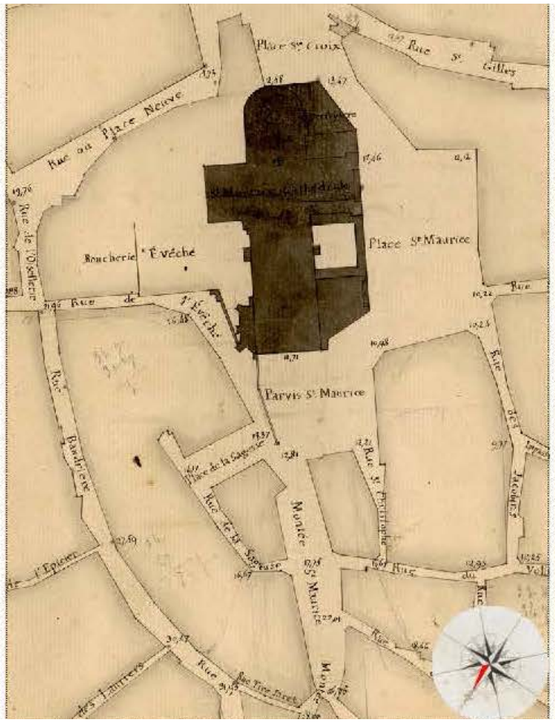

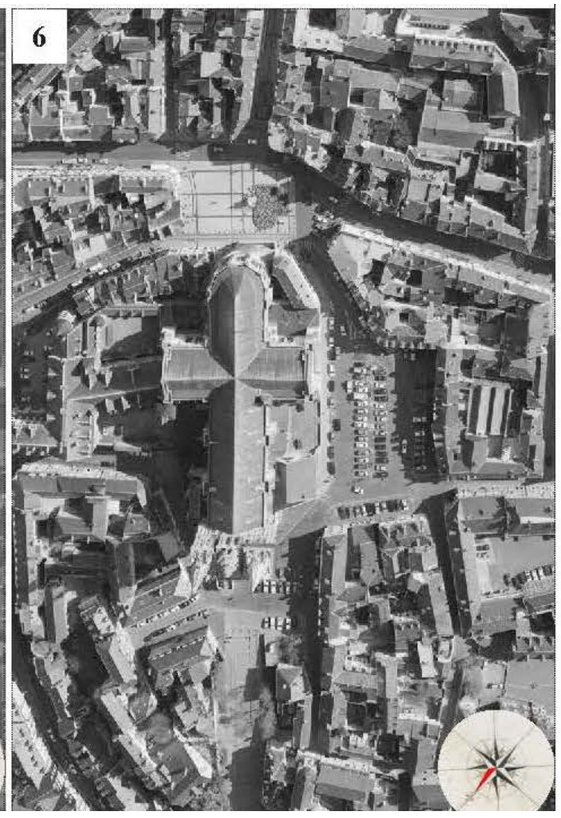

HISTOIRE DES ABORDS DE LA CATHÉDRALE

CHRONOLOGIE

1469 – Construction de la chapelle du placître sur le cimetière Saint-Maurice.

1791-92 – Formation des places Sainte-Croix et Freppel.

1840 – Démolition de maisons sur la place Sainte-Croix.

1986 – Le parvis Saint-Maurice devient la place Monseigneur Chappoulie.

REPÈRES HISTORIQUES

Entre les XIIIe et XVe siècles, le seul espace dégagé aux abords de la cathédrale est son parvis au nord-ouest. Le parvis ou placître de la cathédrale, aujourd'hui place Mgr Chappoulie, était alors occupé par un cimetière, et après 1469 une chapelle attenante. Un mur d'enceinte et portail y sont aménagés au XVe siècle, ces éléments disparaissent peu après 1682 (date de démolition de la chapelle). Le parvis est représenté, sur les dessins de Gaignières en 1699 et Ballain en 1716, délimité par des bornes en pierre.

Avec un objectif de mise en valeur du monument, la Révolution sécularise le parvis en «l'ouvrant» et en dégageant les abords de la cathédrale par la création de deux nouvelles places : Saint-Maurice (Freppel au XXe siècle) et Sainte-Croix.

La place Freppel est issue de la démolition des bâtiments communautaires du chapitre et du cloître et de l'enceinte gallo-romaine vers 1791-1792.

La place Sainte-Croix est, elle, issue de la démolition de l'église Sainte-Croix au début du XIXe siècle mais aussi de son cimetière. Elle est agrandie dans les années 1840 suite à la démolition d'un îlot de maisons.

La montée Saint-Maurice est, quant à elle, la plus ancienne et la plus inaboutie des opérations urbaines de la période contemporaine. Commencée dès 1791, elle ne s'achève que dans les années 1970, selon un tracé très éloigné des ambitions qu'elle a suscitées pendant près de deux siècles. Aux projets monumentaux d'escalier et belvédères, a succédé un aménagement simple trouvant son harmonie dans l'irrégularité de sa composition et son pittoresque.

1 – BnF, GE BB 565 (A9, 18-19), Nouveau Plan de la Ville [...]/Simon. 1736.
2 – AM A, 1Fi 1570/38, Plan de la ville d'Angers/Bétourné. 1827.
3 – AM A, 1Fi 1568/7, [Projet général d'alignements]/Tardif-Desvaux. 1844.
4 – AD 49, 3P4/7/81, [Cadastre Napoléonien]/[s.n.]. 1840.
5 – RLT-IGN, C1522-0401_1923_NP11_0020, 21/08/1923.
6 – RLT-IGN, CN98000121_1998_CDP9778_0041, 20/03/1998.

Étude sous la maîtrise d'ouvrage d'Angers Loire Métropole
avec la participation de la DRAC Pays de la Loire et de la Ville d'Angers

Equipe chargée d'étude, Architectes du patrimoine et urbanistes :
Agence Paume, Céline Viaud - Guillaume Boué - Pauline Mortreau - Anne-Lise Sévignon- Chloé Garguillo

avec la participation de :
Pol Vendeville (Chroniques Conseil) , pour certains résumés historiques

PLACE MGR-CHAPPOULIE 08

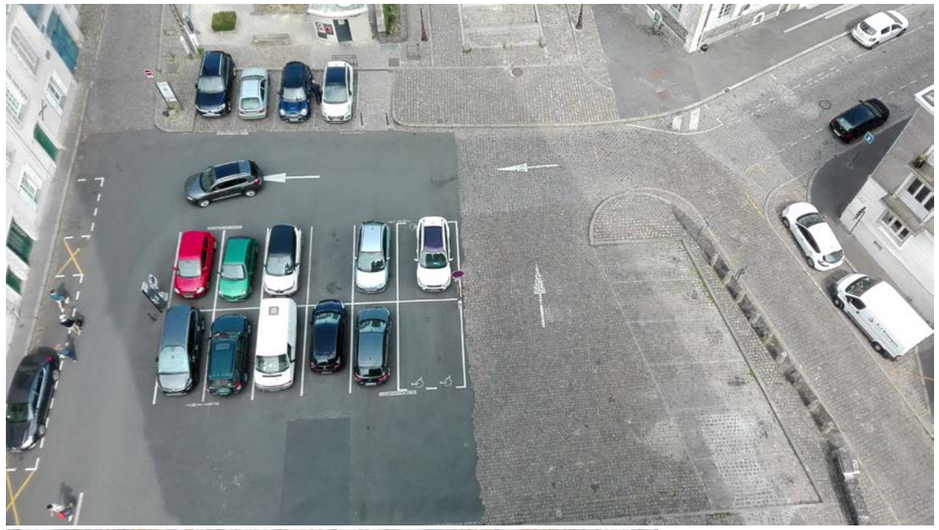

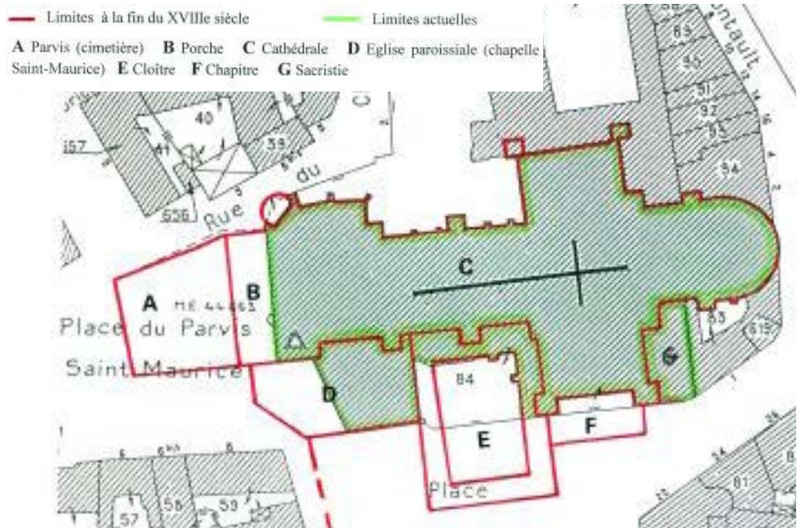

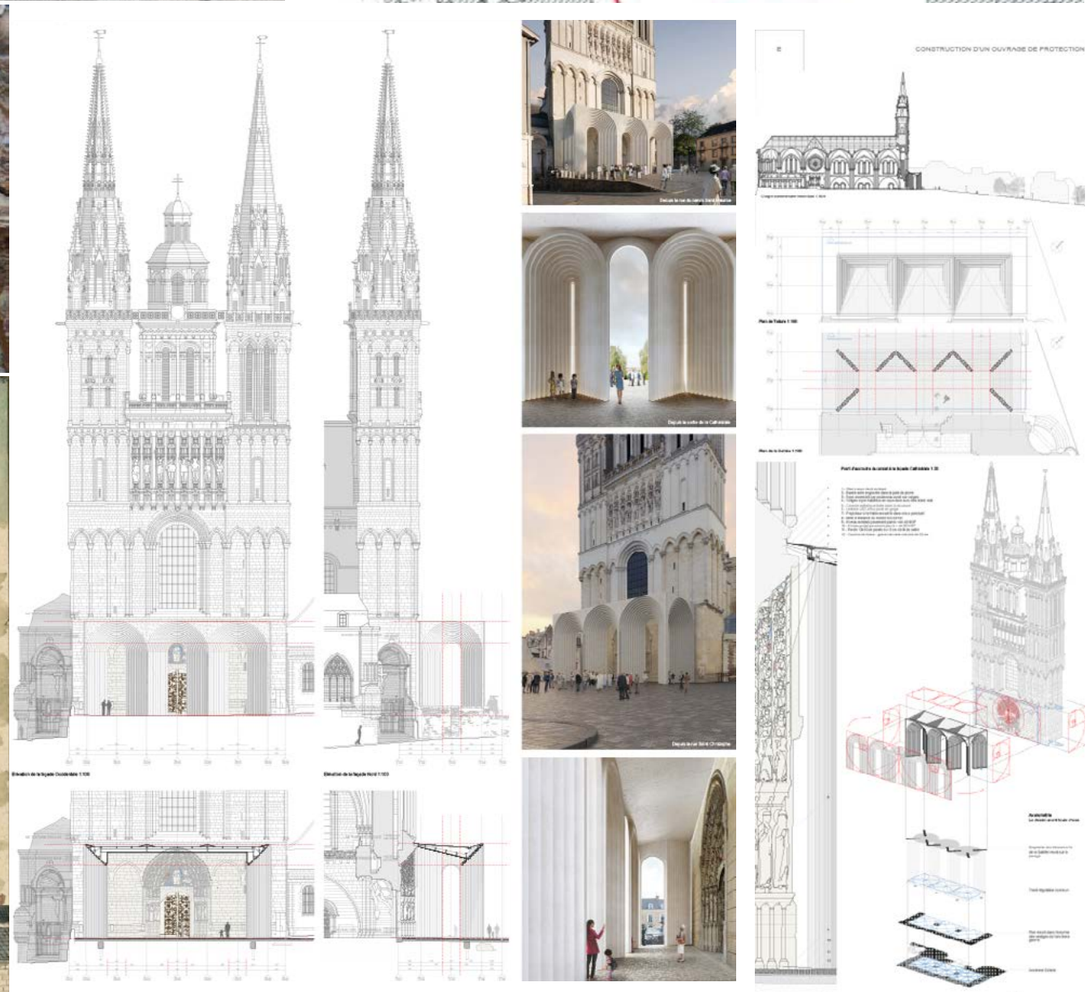

1) Photographie de 2018, prise depuis les tours du clocher de la Cathédrale © *Agence PAUME* // 2) Restitution des tracés de l'ancien porche © *Inventaire_20034900155A4* // 3) Détail des polychromies du tympan de la Cathédrale © *site PAJ* // 4) Vue du grand portail de l'église cathédral de St-Maurice d'Angers, par Louis Boudan - 1699 © *BNF-Gallica* // 5) Planches de concours pour un porche contemporain, par le lauréat Kengo Kuma © *ouest-France.*

ÉTUDES/PROJETS RÉCENTS

2020-2024 - Projet de galerie contemporaine par Kengo Kuma

ATOUTS & CONTRAINTES D'AMÉNAGEMENT

Parvis de la cathédrale Saint-Maurice, la place a conservé la forme (sur une emprise élargie) de l'ancien cimetière médiéval. Longée par une pente permettant de rejoindre la rue Baudrière, elle conserve également les dernières bornes de pierre qui délimitaient l'emprise du parvis.

La place accueille aujourd'hui deux usages principaux : l'accès à la cathédrale par le portail occidental et une petite vingtaine de places de stationnement. Des toilettes publiques ont été posées là sans souci de composition urbaine. C'est aussi un lieu de visites culturelles.

L'ensemble de l'espace urbain est assez malmené, présentant comme un espace résiduel où quelques surfaces pavées ont réussi à échapper à la couche d'enrobé réalisée pour le stationnement des voitures.

Cette place est destinée à ne plus être un espace de stationnement et à recevoir à court terme une nouvelle construction, contemporaine et symbolique, une nouvelle galerie pour protéger les sculptures du tympan (sur l'emprise supposée du volume médiéval détruit en 1807).

ENJEUX MAJEURS

- **Créer un parvis piétonnier**
- **Mettre en scène la façade de la cathédrale et la nouvelle galerie**
- **Mettre en valeur la perspective de la montée Saint-Maurice**
- **Révéler la présence de l'ancien cimetière médiéval en sous-sol**

MONTÉE SAINT-MAURICE

08

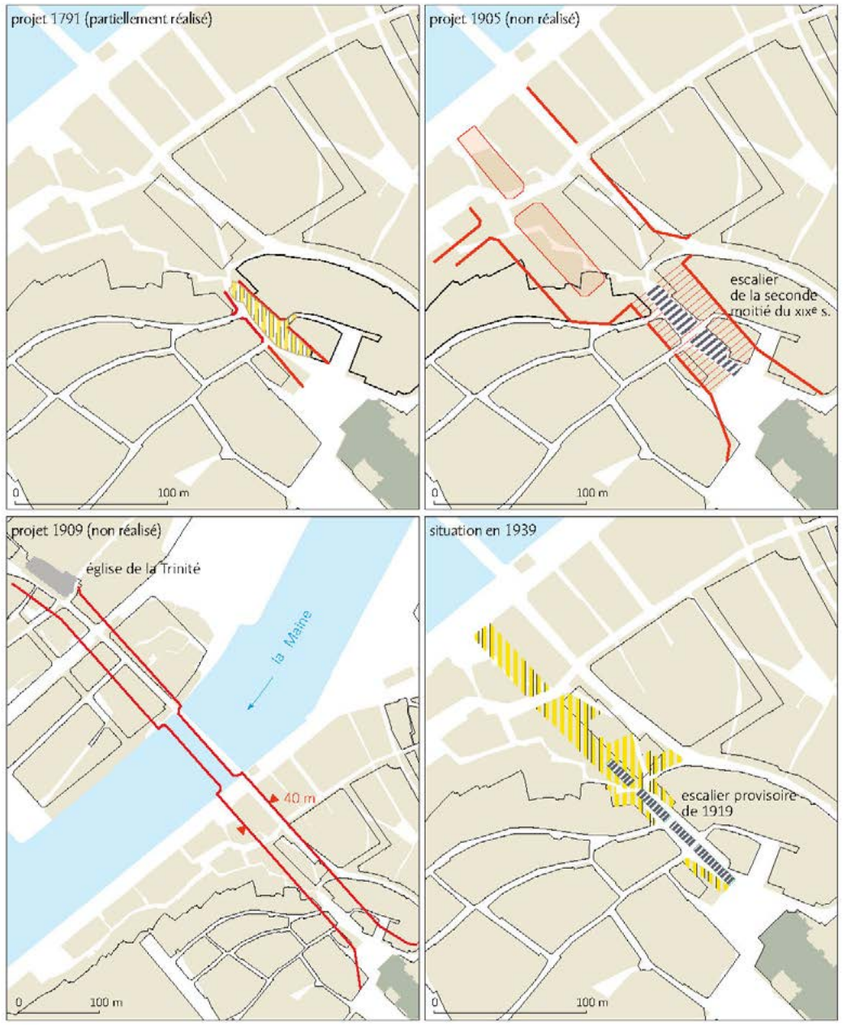

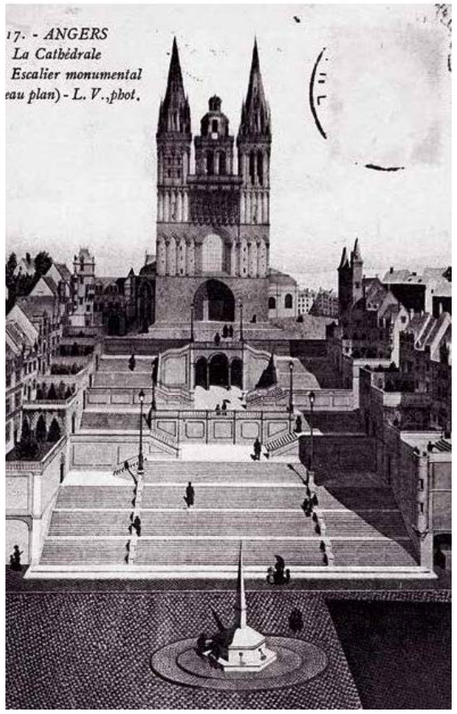

1) Photographie de 2018, prise depuis les tours du clocher de la Cathédrale © *agence Paume* // **2) Lithographie par René Vétault, reproduisant le projet de l'architecte Louis Duvêtre, 1852** © *Musées d'Angers, 918.386* // **3) Montée Saint-Maurice, entre projets et réalisation, de la Révolution à l'entre-deux-guerres** © *Inventaire, Angers Formation de la ville, évolution de l'habitat* // **4) Carte postale montrant le projet municipal d'aménagement monumental, 1905.** © *AC Angers, 4 Fi 13* // **5) Carte postale du début du XXe siècle.** © *AC Angers, 4 Fi 00638*

ÉTUDES/PROJETS RÉCENTS

? - Projet

HISTORIQUE

La montée Saint-Maurice n'est à l'origine qu'une ruelle escarpée sinueuse, menant de la rue Baudrière à la cathédrale, en franchissant l'enceinte de ville par une ancienne poterne (porte de Fer). L'escalier est projeté en 1791 depuis la poterne jusqu'au parvis avec un tracé évasé vers la Cathédrale. Le projet reste dans les cartons jusqu'au milieu du XIXe siècle. Un concours d'idées est lancé pour mettre en œuvre le plan d'alignement de 1844 qui prévoit une connexion au quai par la destruction de l'îlot en contrebas. Les architectes Lecoy et Duvêtre proposent une ambitieuse composition urbaine avec escalier monumental à terrasses et ouverture sur la Maine sur une large place en contrebas. C'est une version moins spectaculaire qui sera finalement réalisée, dans l'attente d'un regain d'ambition en 1905.

En 1905, le projet de Duvêtre est largement repris en accentuant la mise en scène urbaine jusqu'à proposer un nouveau pont d'ans l'axe, mais la rationalisation budgétaire conduira à un simple réaménagement de l'escalier existant et son aboutissement en bord de Maine. Un nouvel escalier est construit en 1919 ; alors provisoire, il demeure aujourd'hui.

Progressivement, la réflexion sur cet espace, le parti pris évolue, la recherche de monumentalité est abandonnée, pour laisser la puissance de l'architecture de la cathédrale s'exprimer.

ATOUTS & CONTRAINTES D'AMÉNAGEMENT

Deux regards peuvent être portés sur cet espace :
- créer une monumentalité qui a été rêvée pendant des années sans trouver sa réalisation,
- ou au contraire, respecter le pittoresque des lieux que l'histoire urbaine (et celle des projets avortés) a conféré à cet espace.

ENJEUX MAJEURS

- **Mettre en scène le dénivelé de la topographie**
- **Mettre en valeur la perspective depuis la Maine vers la Cathédrale et inversement**

avec la participation de la DRAC Pays de la Loire et de la Ville d'Angers
Agence Paume, Céline Viaud - Guillaume Boué - Pauline Mortreau - Anne-Lise Sévignon- Chloé Garguillo
avec la participation de :
Pol Vendeville (Chroniques Conseil) , pour certains résumés historiques

PLACE FREPPEL

09

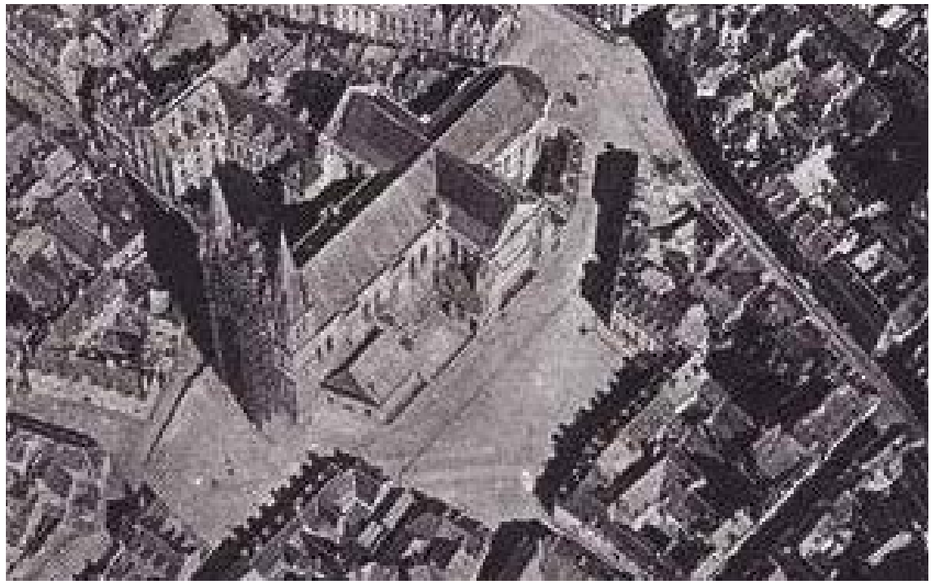

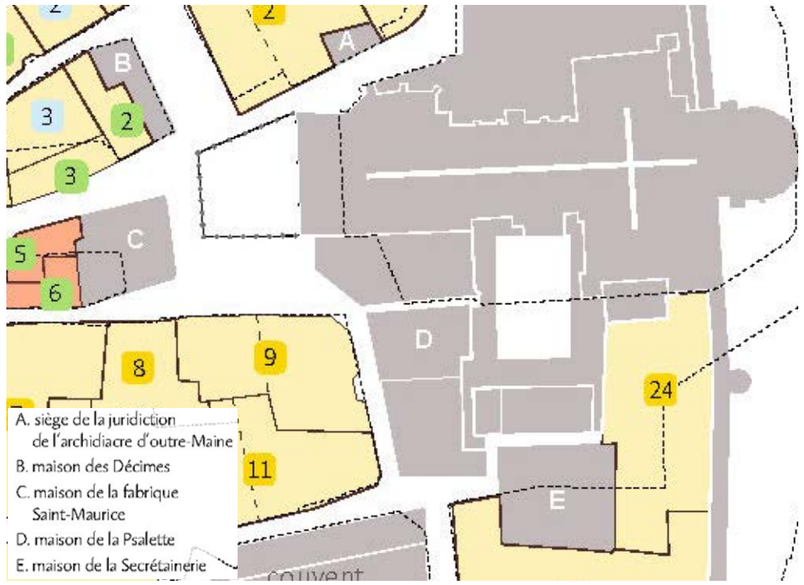

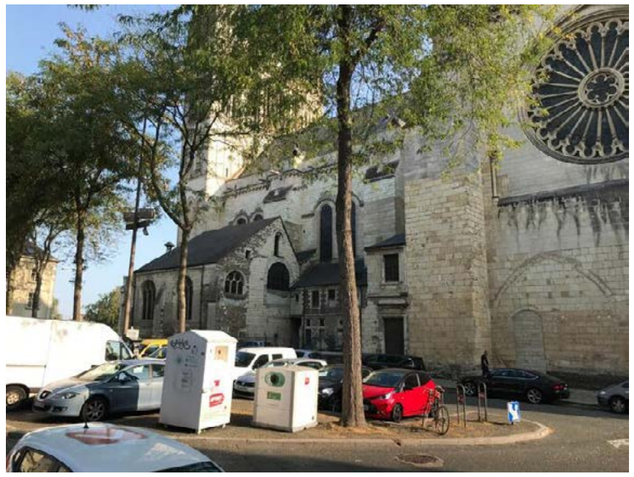

1) Vue aérienne de la cathédrale et ses abords dégagés au-delà du parvis *© Photographie par Louis de Farcy, début du XXe siècle. AC Angers, 4 Fi 1082 //*

2) Restitution des tracés de l'ancien porche *© Inventaire_20034900155A4 //*

3) Photographie de 1995 de la place Freppel par l'Inventaire *© Atlas du patrimoine historique d'Angers, IVR52_19954900110V_P //*

4-5) La place Freppel aujourd'hui *© Agence Paume*

7) Parking de la place Freppel créé en 1967 *© AC Angers, 5 Fi 959 //*

ÉTUDES/PROJETS RÉCENTS

? - Projet

ATOUTS & CONTRAINTES D'AMÉNAGEMENT

La place Freppel étant issue d'une démolition de bâtis, elle a longtemps été traitée en simple abords de monument, sans composition particulière. Elle ne comporte pas d'ordonnancement qui structurerait le front bâti et lui donnerait un caractère solennel. Elle offre la vue sur le côté sud de la cathédrale avec les vestiges de son cloître et une chapelle du XVIIIe siècle.

En communication avec la place Sainte-Croix et la place Mgr Chappoulie, ancien parvis, elle contribue à l'ensemble de l'espace libre aux abords sud de la cathédrale.

La place est restée longtemps dégagée en un vaste espace public, constituant ainsi une «nappe» continue de respiration pour la partie ouest-est et sud de la cathédrale.

En 1967, un parking y est aménagé en structurant l'espace avec un vocabulaire routier : bordures, horodateur, marquage au sol. Dès lors, cette place se singularise et se «détache» de l'ensemble qu'elle formait avec ses deux espaces attenants.

La place est restée figée depuis dans cette organisation. L'espace est planté dans les années 1990 de robiniers faux-acacia, ils ont aujourd'hui 25 ans environ.

Les multiples horodateurs des années 1960 ont été remplacés par du mobilier plus récent et moins nombreux, une terrasse commerciale, des containers de tri volontaire et des appuis vélos sont venus s'ajouter sans souci de composition.

ENJEUX MAJEURS

- **Retrouver une lecture des abords dégagés de la cathédrale (notamment le cloître) par une fluidité entre les trois places**
- **Mettre en scène la façade sud de l'ensemble Cathédral, sans pour autant proposer un parvis**
- **Traiter la place de manière confidentielle, évoquant ainsi la présence de l'ancien cloître médiéval**

Étude sous la maîtrise d'ouvrage d'Angers Loire Métropole
avec la participation de la DRAC Pays de la Loire et de la Ville d'Angers

Equipe chargée d'étude, Architectes du patrimoine et urbanistes :
Agence Paume, Céline Viaud - Guillaume Boué - Pauline Mortreau - Anne-Lise Sévignon- Chloé Garguillo

avec la participation de :
Pol Vendeville (Chroniques Conseil) , pour certains résumés historiques

PLACE SAINTE-CROIX 10

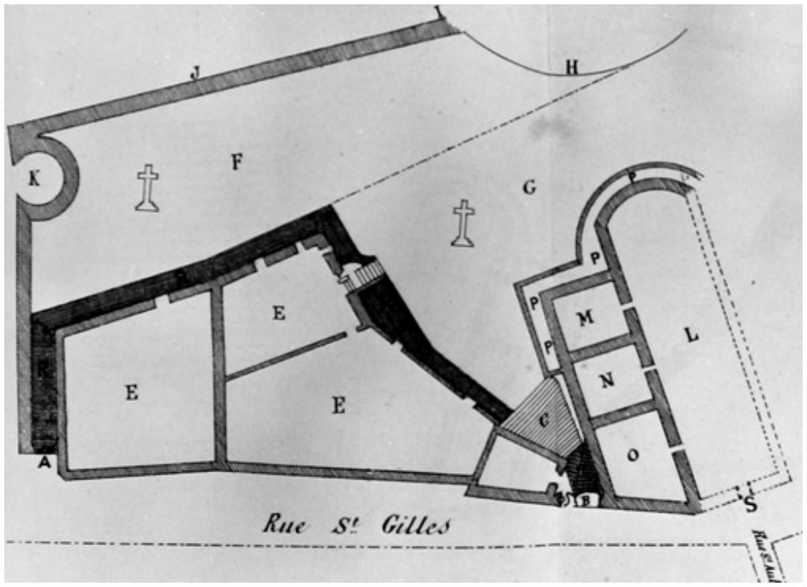

1) Vue aérienne de la place © *Google Earth//*

2) Plan de restitution du tracé de l'église Sainte-Croix et des cimetières Saint-Maurice et Sainte-Croix - 1889 © *Inventaire_19984902576X_P //*

3) Lors du chantier de fouilles en 1996, vue d'ensemble depuis l'est. A gauche, cimetière du Haut Moyen Age, à droite l'église dont on suit le mur nord de la nef. © *Atlas du patrimoine historique d'Angers, IVR52_19964900732X_P //*

4-5) Cartes postales fin XIXe et début XXe siècle de la place - *source Internet*

7) Parking de la place Freppel créé en 1967 © *AC Angers, 5 Fi 959 //*

ÉTUDES/PROJETS RÉCENTS

? - Projet

ATOUTS & CONTRAINTES D'AMÉNAGEMENT

La place Sainte-Croix est issue de la démolition de l'église mais aussi de son cimetière et du cimetière de Saint-Maurice (déplacé ici, depuis le parvis de la cathédrale, à la fin du XVIIe siècle).

Les fondations du chevet de cette église ont été découvertes lors des fouilles de 1996 et leurs tracés ont été sacralisés dans l'aménagement, le muret qui délimite le parterre actuel représentant son plan.

Elle offre la vue sur trois éléments majeurs du patrimoine angevin : le chevet de la cathédrale, la maison d'Adam, et l'hôtel de Thévalles.

Précédemment à cet aménagement, les cartes postales témoignent d'au moins deux aménagements différents tout en ayant en commun un espace de pleine terre sur l'emprise du chœur de l'ancienne église.

La statue de Monseigneur Freppel, toujours en place aujourd'hui, semble avoir été installée au milieu du XIXe siècle.

ENJEUX MAJEURS

- **Retrouver une lecture des abords dégagés de la Cathédrale par une fluidité entre les trois places**
- **Mettre en scène le chevet de la cathédrale, la maison d'Adam et l'hôtel de Thévalles**
- **Conserver les tracés de l'ancienne église Sainte-Croix**
- **Donner à cette place une qualité d' « entrée de ville »**

ABORDS DE LA CATHÉDRALE : PLACES MGR CHAPPOULIE, FREPPEL ET SAINTE-CROIX

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

ABORDS DE LA CATHÉDRALE 8-9 &10

Préambule sur la circulation et le stationnement

La gestion de la circulation et du stationnement ne peut être pensée qu'à une échelle plus globale de quartier. Il n'appartient pas au PSMV de définir les modalités de cette organisation, mais le respect des objectifs qui suivent influera sur les choix fonctionnels.

Pour ce qui est de la place Mgr Chappoulie en particulier, les présentes orientations énoncent clairement l'objectif de disparition du stationnement au profit d'un vaste parvis piétonnier au droit du porche occidental de la cathédrale. Pour l'ensemble des trois places, l'objectif est celui de l'apaisement des circulations.

A la fois place et abords, cohérence d'aménagement

Ces espaces doivent à terme à la fois devenir de véritables places et constituer lisiblement les abords de la cathédrale. Autrement dit, tout doit être mis en œuvre, pour que l'on retrouve le lien et la continuité de l'espace qui longe la cathédrale. Mais cette fluidité ne doit en rien empêcher la singularité des espaces, ambiances et configuration pour que chaque place se vive comme telle, avec une logique centripète.

Qu'ils soient ou non concomitants, le réaménagement de ces trois places doit rechercher une cohérence de traitement, dans le parti pris d'aménagement et notamment dans les matériaux. Cette cohérence n'exclut pas quelques singularités formelles (dans le dessin du mobilier urbain par exemple).

Place Monseigneur Chappoulie

Cet espace doit être traité comme un parvis et la qualité de son aménagement doit être à la hauteur de la puissance de l'architecture de la Cathédrale. Pour autant, l'aménagement ne doit pas être sophistiqué et au contraire s'inscrire dans des lignes et des teintes sobres pour laisser s'exprimer la merveille architecturale du monument.

L'aménagement doit proposer un nivellement simple mais en dialogue avec le porche occidental et son extension contemporaine. La pente de la rue Urseau qui mène à la Piéta de David d'Angers flanquant l'angle nord de la cathédrale et est longée par un mur maçonné (protégé), doit être soigneusement traitée et articulée avec ce parvis. Les bornes de pierre anciennes (celles qui sont en place ne le sont pas toutes) doivent être conservées.

Une transition subtile doit être réalisée avec la montée Saint-Maurice et toutes les vues plongeant sur cette perspective vers la Maine doivent être dégagées et mises en valeur. L'articulation avec la place Freppel doit permettre de mettre en valeur l'entrée de la chapelle du XVIIIe siècle à l'angle de la cathédrale.

Place Freppel et cloître en partie disparu

Cette place issue de la démolition de bâtiments doit conserver son caractère confidentiel ; elle n'est pas destinée à recevoir une composition monumentale ni être traitée en parvis comme la place Mgr Chappoulie. La grille existante peut faire l'objet d'une suppression ou d'une reprise tant dans son tracé que dans sa matérialité. La mémoire du cloître doit être révélée de manière formelle (par un simple traitement de sol ou des plantations d'arbres).

Cette place est destinée à ne plus être un espace principal de stationnement ; la présence de la voiture doit ainsi être réduite à terme et rendue moins impactante. La terrasse commerciale existante (et les éventuelles à venir) peut y trouver une place généreuse tout en restant ouverte (non clôturée) et en s'inscrivant discrètement dans l'espace par un mobilier sobre (en teinte et en matériaux).

L'aménagement doit enfin proposer de conserver voire retrouver une certaine fluidité d'espace aux abords du monument qui mettent en lien la place Mgr Chappoulie avec la place Sainte-Croix.

Place Sainte-Croix

Cette place joue un rôle d'entrée dans la Cité, elle doit donc assumer sa fonction de passage, tout en offrant à l'habitant, au visiteur des coins de détente pour s'y poser.

La voie circulée doit être autant que possible apaisée et l'espace piétonnier doit se développer à travers un aménagement urbain qualitatif. Les anciens tracés de l'église Sainte-Croix doivent être conservés, mais ils peuvent être révélés autrement que sous la forme d'un parterre.

Le nivellement doit être particulièrement soigné car le dénivelé est assez important entre l'hôtel de Thévalles et la maison d'Adam. Les abords de ces édifices sont à soigner, et en particulier l'hôtel de Thévalles dont l'immeuble actuel du XIXe siècle n'est pas protégé dans l'objectif d'une souhaitable remise en valeur de l'ancienne cour antérieure.

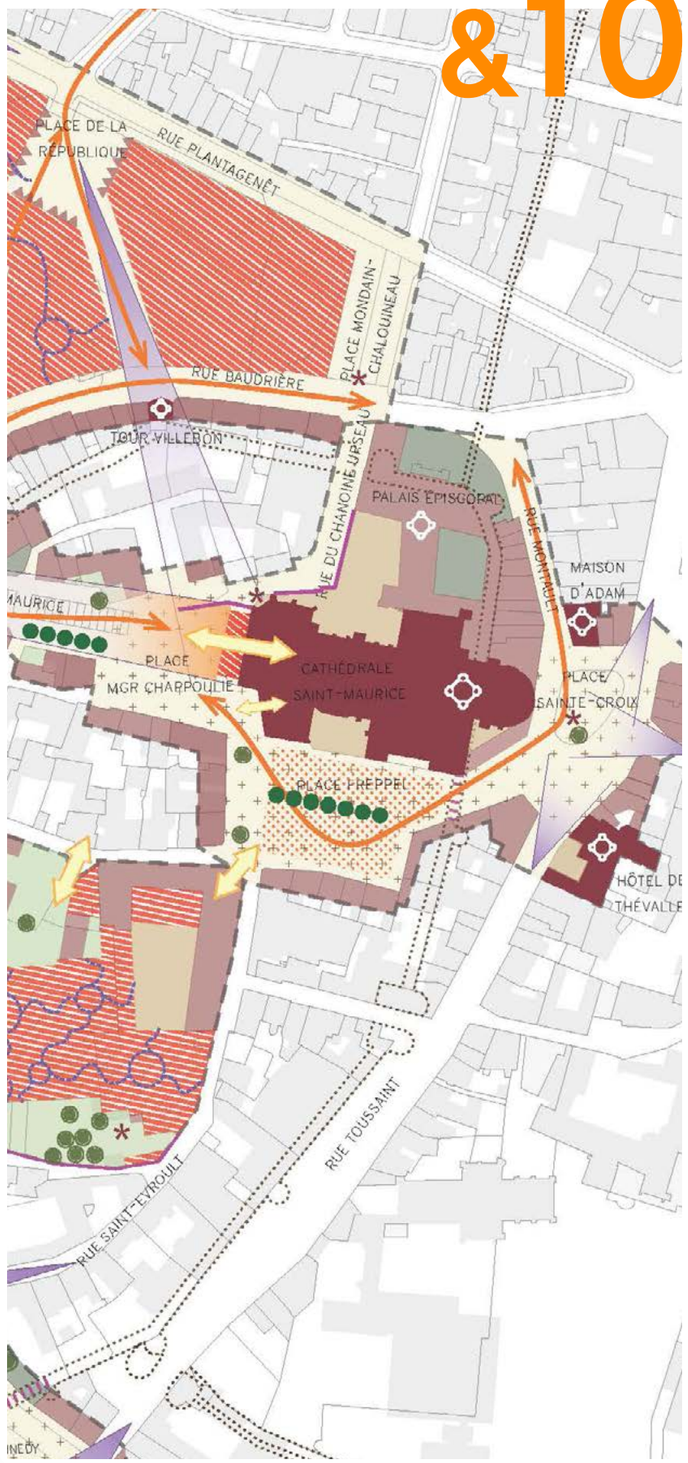

Étude sous la maîtrise d'ouvrage d'Angers Loire Métropole
avec la participation de la DRAC Pays de la Loire et de la Ville d'Angers

Equipe chargée d'étude, Architectes du patrimoine et urbanistes :
Agence Paume, Céline Viaud - Guillaume Boué - Pauline Mortreau - Anne-Lise Sévignon- Chloé Garguillo

avec la participation de :
Pol Vendeville (Chroniques Conseil) , pour certains résumés historiques

GRANDS JARDINS

11. Jardins de la Préfecture et ses abords (porte Saint-Aubin) / 12. Jardins de l'hôpital St-Jean
13. Jardin du Mail et avenue Jeanne-d'Arc

JARDINS DE LA PRÉFECTURE & SES ABORDS 11

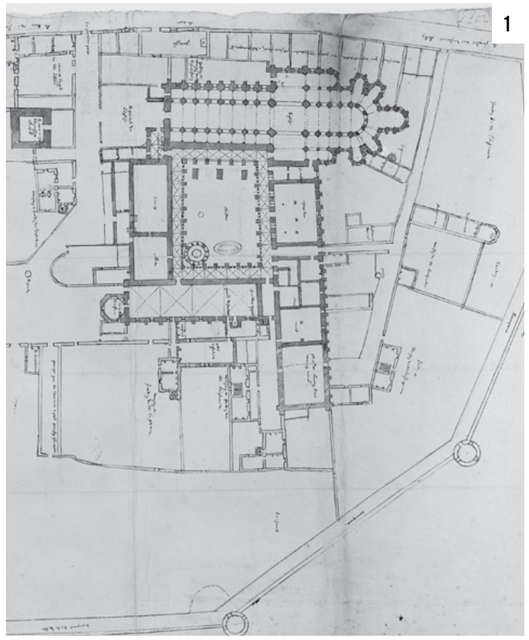
1

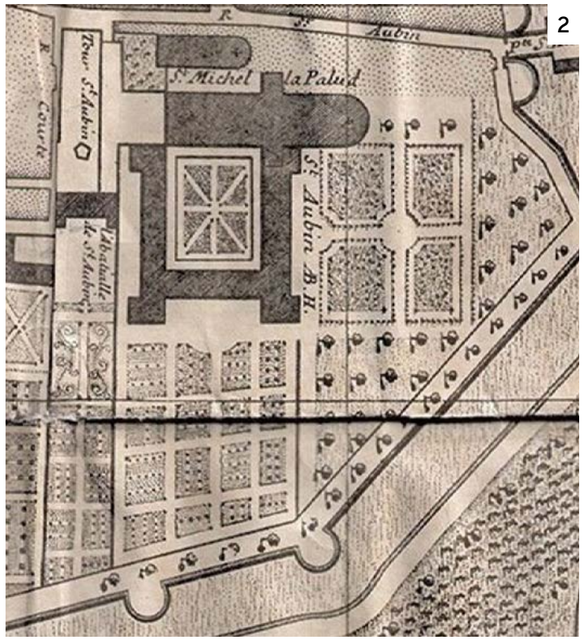

2

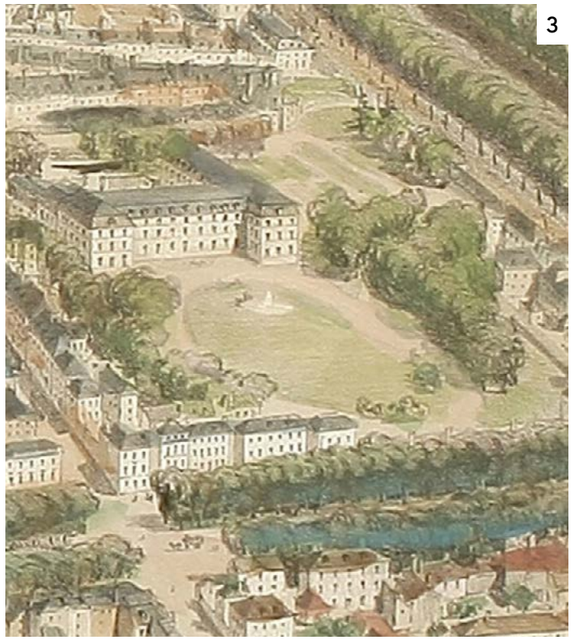
3

4

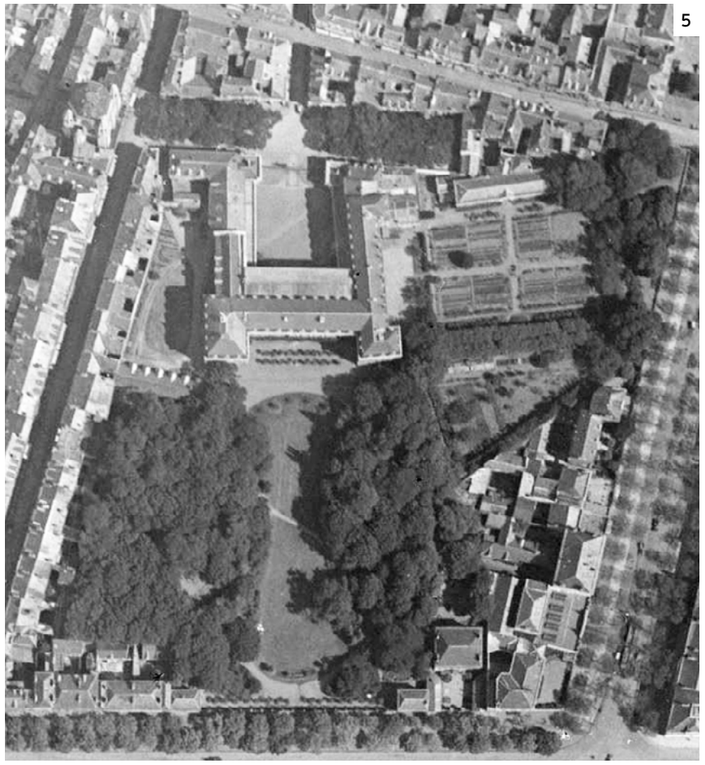
5

1) Plan de l'abbaye Saint-Aubin, 1661 © *Région Pays de la Loire - Inventaire Général*
2) Plan des échevins, 1736 *AM Angers 1Fi_1575*
3) Vue en ballon, 1848, Jules Arnout. *AD 49 02Fi_0335*
4) Plan général de l'édifice, Lachèse, 1866. © *Région Pays de la Loire - Inventaire Général*
5) Photo aérienne, 1923. *Geoportail - C1522-0401_1923_NP11_002*

CHRONOLOGIE

VIe - Fondation de l'abbaye Saint-Aubin.

1688-1737 - Reconstruction des bâtiments conventuels dans le cadre de la Réforme catholique, avec un souci d'unité architecturale et d'ordonnancement, reprise des jardins.

1712 - Agrandissement des jardins de l'abbé au sud de la tour St-Aubin au détriment des jardins des religieux.

1800 - Nouvelle affectation en siège de la Préfecture.

Années 1830 - Enclos réduit à l'ouest par le percement de la rue des Lices qui emporte les anciens jardins de l'abbé.

1804-19 - Démolition de l'église abbatiale, création du mail de la préfecture et percement de la partie sud de la rue Saint-Martin.

1809-34 - Enclos agrandi au sud, au-delà des remparts (démolis) sur l'actuel boulevard du Roi-René. Aménagements dont clôture et pavillons sud confiés à l'architecte M. Binet.

1835 - Aménagement du parc sud en jardin à l'anglaise.

1860 - Installation de l'orangerie en bordure nord-est.

1933–67 - Aile bâtie à l'emplacement de l'orangerie.

2e moitié XXe - Construction de bâtiments administratifs sur la partie ouest du jardin à l'anglaise, au contact des habitations de la rue des Lices.

1998 - Inscription au titre des MH, de l'assiette archéologique de l'ancienne abbaye St-Aubin dont les jardins.

2017 - Suppression des jardins à l'anglaise sur le bvd Foch.

REPÈRES HISTORIQUES

Avant le XVIIIe siècle, les espaces libres de l'abbaye, délimités par l'enceinte urbaine, apparaissent, sur un plan de 1661, morcelés et lotis de maisons du clergé. La reconstruction de l'abbaye à partir de 1688 par les Mauristes vient régulariser le plan d'ensemble et des jardins réguliers à parterres sont créés en avant de la façade monumentale de l'aile orientale. L'iconographie montre que la partie sud était occupée d'une vaste surface de jardins vivriers.

Avec l'installation de la préfecture en 1800 et la suppression de l'enceinte urbaine, la délimitation de l'enclos est reprise et la logique d'organisation est renversée en ouvrant une entrée sur le boulevard du roi-René nouvellement percé, un axe nord-sud apparaît. Un jardin d'agrément à l'anglaise est alors créé et les jardins potagers prennent place dans les parterres réguliers du jardin oriental. Au nord, est aménagé le mail de la préfecture sur l'emprise de l'ancienne abbatiale (actuelle place Michel-Debré) ; le nouvel axe nord-sud est mis en valeur par la création des rues St-Martin et préfecture.

Étude sous la maîtrise d'ouvrage d'Angers Loire Métropole
avec la participation de la DRAC Pays de la Loire et de la Ville d'Angers

Equipe chargée d'étude, Architectes du patrimoine et urbanistes :
Agence Paume, Céline Viaud - Guillaume Boué - Pauline Mortreau - Anne-Lise Sévignon- Chloé Garguillo

avec la participation de :
Pol Vendeville (Chroniques Conseil) , pour certains résumés historiques

11. JARDINS DE LA PRÉFECTURE & ABORDS

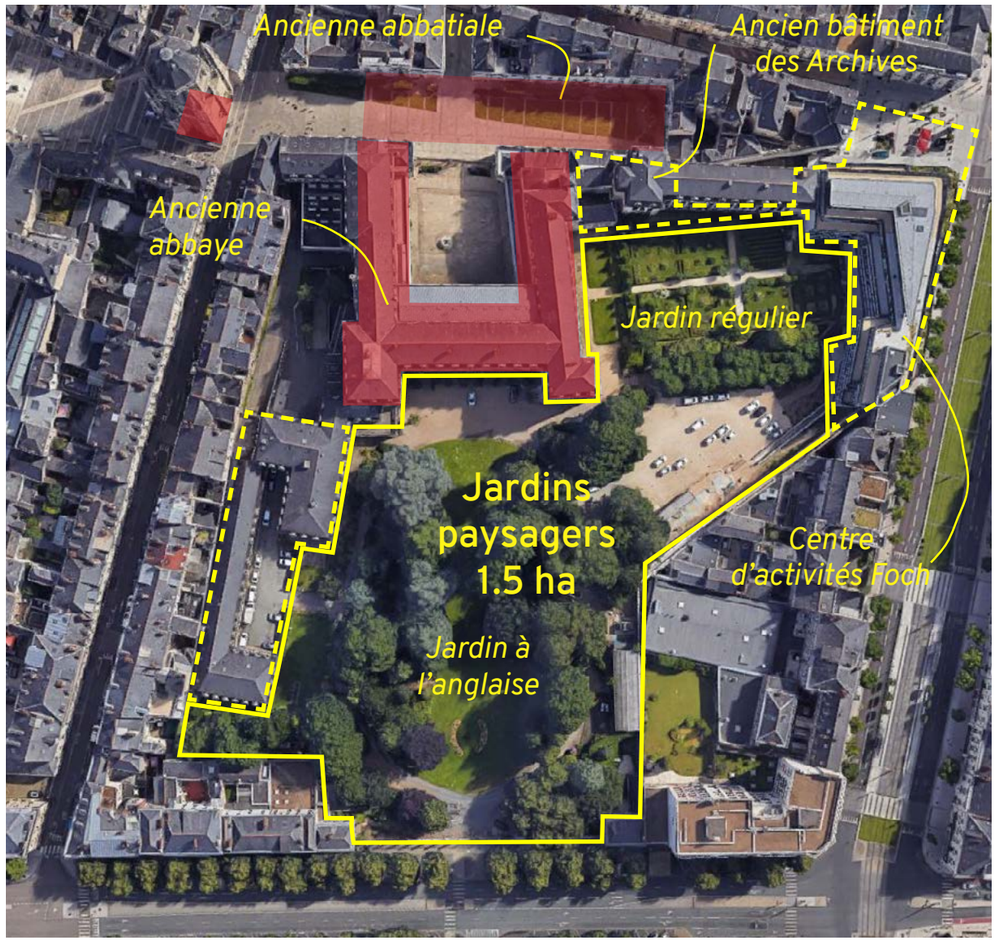

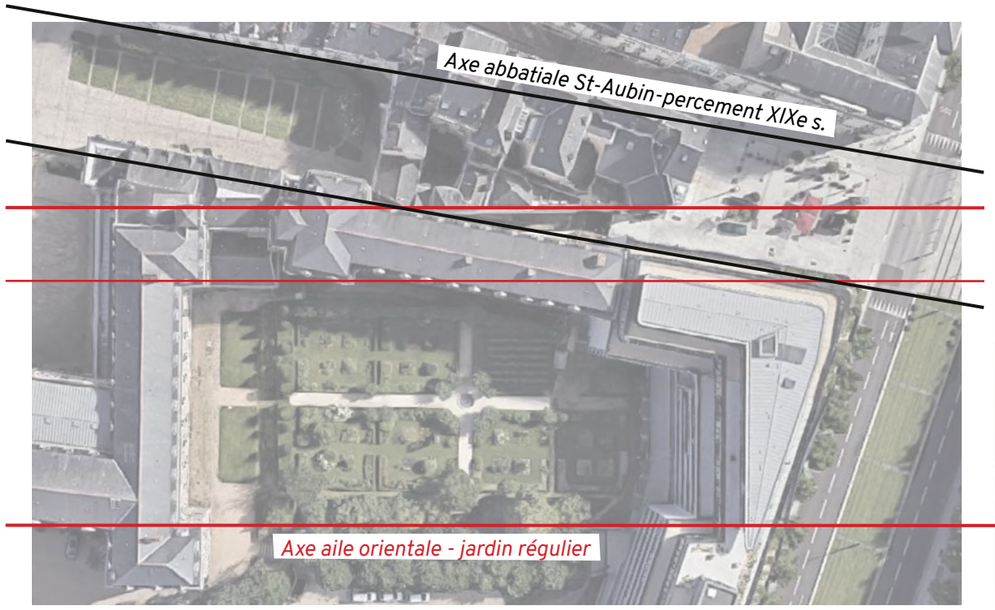

Dès les années 1930, un nouveau bâtiment (dit des archives) est édifié à l'emplacement de l'orangerie avec une implantation dans le prolongement de la place Michel-Debré. Un projet de mail planté jusqu'au boulevard Foch devait accompagner ce nouveau bâtiment. L'ampleur des travaux et la seconde Guerre mondiale ont eu raison du projet.

En 2017, la construction du centre d'activités Foch achève la suppression de la frange arborée sur le boulevard Foch et prolonge l'implantation dans l'axe du bâtiment des archives du milieu du XXe siècle.

ÉTUDES/PROJETS RÉCENTS

2007 : Aménagement de la place Michel-Debré qui rappelle au sol la présence de l'ancienne église abbatiale.

ATOUTS & CONTRAINTES D'AMÉNAGEMENT

Hérités de l'abbaye Saint-Aubin, de la préfecture et du tracé de l'enceinte urbaine, les jardins et autres espaces libres constituent un écrin pour les vestiges remarquables de sculpture romanes et les bâtiments conventuels du XVIIIe siècle, mais également un «poumon vert» exceptionnel pour le quartier. Évoquée lors du projet du centre d'activités Foch, l'ouverture au public des jardins de la préfecture reste une question en suspens, l'ouverture des grands jardins d'administrations publiques constituant aujourd'hui une tendance dans plusieurs centres-villes.

La place Michel-Debré et la porte Saint-Aubin sont porteuses de sens dans l'histoire du quartier. Prévue initialement pour accompagner un long mail planté depuis le boulevard Foch dans l'axe de la tour Saint-Aubin, la façade nord du bâtiment des Archives est restée au contact de l'habitat en second rang de la rue Saint-Aubin et d'une impasse sans qualité. Dans un souci de mise en valeur, une réflexion sur l'ouverture du mail et la requalification du pignon en place de l'ancienne porte Saint-Aubin pourrait ainsi utilement être menée.

ENJEUX MAJEURS

- **Donner à lire l'histoire urbaine**
- **Préserver les «deux» jardins et leur composition paysagère**
- **Magnifier l'entrée sud du jardin**
- **Mettre en valeur la perspective vers la tour Saint-Aubin par le dégagement du « bâtiment des Archives » et la requalification de l'ancienne porte Saint-Aubin.**

JARDINS DE LA PRÉFECTURE & SES ABORDS (PORTE SAINT-AUBIN)

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Donner à lire l'histoire urbaine

L'ensemble de ce secteur a un ancrage historique fort, en lien avec l'histoire de l'abbaye mais aussi plus largement l'histoire urbaine avec les fortifications. Au-delà des vestiges de l'enceinte urbaine, la présence de tout élément matériel ou disparu (tracé des piles de l'abbatiale par exemple) doit être révélé dans les aménagements futurs. De même, les liens entre chacun des espaces (cloître, ancienne abbatiale, jardins, porte Saint-Aubin) doivent être soignés dans le but de redonner à lire les étapes de l'histoire urbaine qui ont bouleversé le secteur.

Préserver les «deux» jardins et leur composition paysagère

Toute réflexion sur l'aménagement doit poursuivre un objectif de renforcement de la biodiversité et de conservation de l'ensemble des surfaces en pleine terre.

À cet objectif, s'ajoute une exigence de conservation des tracés paysagers qui sont hérités de l'histoire du site :

1- LE JARDIN ORIENTAL À PARTERRES RÉGULIERS

Parce qu'elles font écho à la façade monumentale de l'aile XVIIe de l'abbaye, les dispositions de ce jardin (en place depuis le XVIIe siècle) sont à conserver dans tout aménagement à venir. Ces dispositions consistent en une organisation en parterres réguliers, axée sur l'aile orientale de l'abbaye. Les plantations peuvent toutefois évoluer s'il s'agit de renforcer la biodiversité ou d'offrir de nouveaux usages.

2- LE JARDIN DIT « À L'ANGLAISE »

Au sud, la composition paysagère du parc «à l'anglaise» du XIXe siècle doit être conservée. Aussi tout aménagement doit :

- Conserver les arbres remarquables en place et conforter la présence arborée tout en prenant garde à ne pas obstruer entièrement la perspective depuis la rue de la Préfecture.

- Respecter la composition héritée du XIXe siècle, en conservant les grandes plates-bandes curvilignes et le tracé d'allées sinueuses. Les plantations doivent s'inscrire dans l'esprit du jardin avec une implantation «souple» entre bosquets paysagers et clairières ornementales.

En respectant ces conditions, l'aménagement du jardin peut évoluer pour accueillir de nouveaux usages, en lien notamment avec une éventuelle ouverture du jardin au public.

Magnifier l'entrée sud du jardin

Le jardin sud de l'abbaye s'inscrit dans l'ensemble urbain des boulevards et de la rue de la Préfecture. Ainsi, la continuité visuelle vers le jardin est à conserver avec la clôture actuelle. L'aménagement du trottoir et des revêtements de la piste cyclable et du boulevard du Roi-René doivent être traités avec soin de manière à souligner la porosité des deux espaces (principe de grille en clôture à conserver) et la grande entrée axiale au sud.

Mettre en valeur la perspective vers la tour Saint-Aubin par le dégagement du « bâtiment des Archives » et la requalification de l'ancienne porte Saint-Aubin

La façade nord du «bâtiment des Archives» au nord était destinée à être accompagnée d'un mail planté reliant la tour Saint-Aubin au boulevard Foch. Dans l'objectif de mettre en valeur cette percée jamais réalisée et d'améliorer la qualité de l'ancienne «porte Saint-Aubin» et notamment de la venelle aujourd'hui en cul-de-sac, il s'agirait de mener une opération globale consistant à :

- Créer une voie de liaison entre l'ancienne porte Saint-Aubin et la place Michel-Debré, dans l'axe de la tour Saint-Aubin (emplacement réservé à cet effet),

- Retrouver une façade qualitative et un véritable angle bâti au niveau de l'ancienne porte Saint-Aubin, qui devra s'intégrer sobrement dans la perspective de la tour St-Aubin depuis la rue Bressigny et offrir trois façades cohérentes et ouvertes en rez-de-chaussée,

- Offrir un aménagement qualitatif sur la porte Saint-Aubin et sur cette voie de liaison, dans la continuité de la place Michel-Debré.

La constructibilité offerte sur l'angle de l'ancienne porte Saint-Aubin ne peut être exploitée que si elle est accompagnée du percement de la voie de liaison.

JARDINS DE L'ANCIEN HÔPITAL ST-JEAN 12

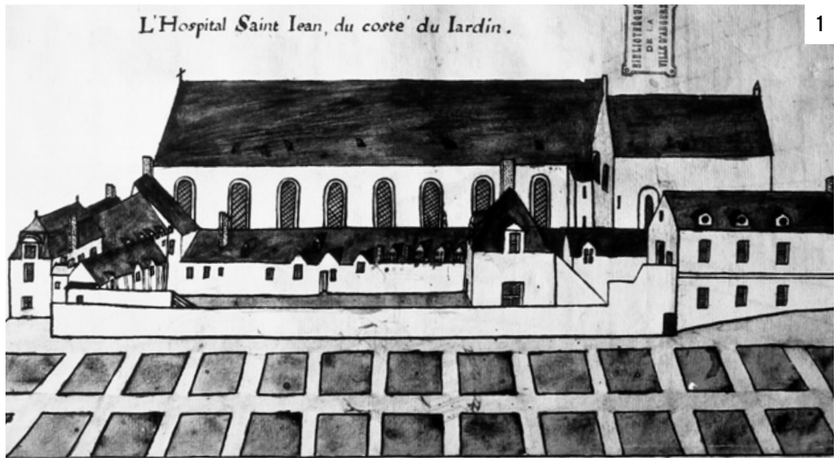

1

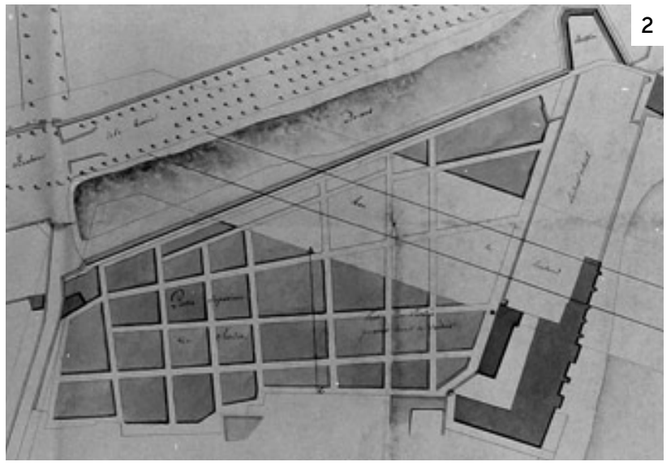

2

3

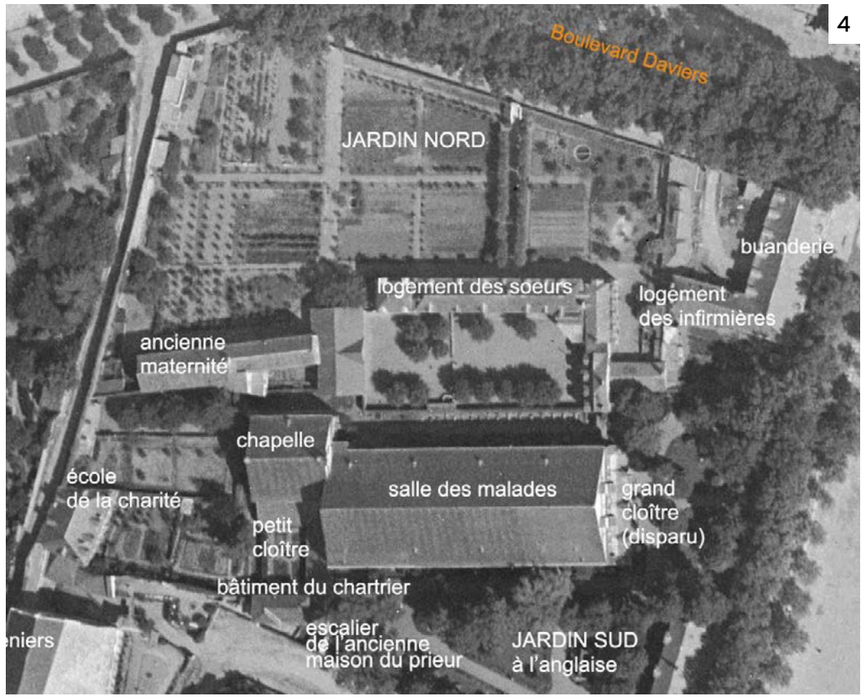

4

5

1) Hospital Saint-Jean, du costé du Jardin, dessin, par J. Ballain, 1716 *© Région Pays de la Loire - Inventaire Général*
2) Plan de la portion de boulevard traversant les jardins, XIXe s. *AD 49 - H suppl. O 2*
3) Plan général de l'hôpital, état présent et projet de régularisation et de percements de voirie, par J. Rohard, 3e quart XIXe siècle. Usages en surimpression, Paume. *© Région Pays de la Loire - Inventaire Général*
4) Photo aérienne, 1923. *Geoportail*
5) Jardin nord et Bâtiment nord-ouest, 1980. *© F. Lasa - Région Pays de la Loire - Inventaire Général*

CHRONOLOGIE

vers 1180 - Fondation de l'hôpital Saint-Jean. De cette époque subsistent la salle des malades, la chapelle, le cloître postérieur et les greniers.

1534 - Bâtiment du chartrier avec galerie ouverte insérée dans le petit cloître postérieur du XIIe siècle.

XVIIe - Greniers agrandis et reconstruction du grand cloître dont subsiste l'aile ouest contre la salle des malades.

XVIIe et XVIIIe - Aile supplémentaire bâtie sur le grand jardin et construction du bûcher et de la buanderie (1752).

1ère moitié XIXe siècle - Prolongement du boulevard Daviers sur le grand jardin de l'hôpital dans l'axe du pont de la Haute-Chaîne et création de l'école de la Charité (1824) au contact des greniers.

2e moitié XIXe siècle - Régularisation de la voirie en partie sud de l'enclos de l'hôpital.

1874 - Transformation de l'hôpital en musée archéologique : démolition de multiples bâtiments annexes au sud.

Milieu XXe siècle - Construction de la salle Daviers.

1938- Création du jardin à l'anglaise.
1967 - Création du Musée Jean-Lurçat.

Fin XXe siècle - Remaniements et extension du musée en partie nord et extension des greniers St-Jean.

REPÈRES HISTORIQUES

Le grand jardin nord

Le grand jardin existe probablement dès l'origine de l'hospice entre la grande salle des malades et la limite nord de l'enclos, délimitée à partir du XIIIe siècle par les remparts de la ville. L'implantation de nouveaux édifices aux XVIe et XVIIe siècles ainsi que la création d'une buanderie et d'un bûcher ont réduit la surface plantée. Ces jardins accueillaient vraisemblablement des plantes médicinales ainsi qu'une culture vivrière organisée en parterres comme l'illustre l'iconographie ancienne.

Dans la première moitié du XIXe siècle, la démolition de l'enceinte urbaine et le percement du boulevard Daviers ont réduit de moitié l'emprise du jardin. Pour autant, il conserve son carroyage et les aménagements liés à la transformation de l'hôpital en musée semblent avoir plus impacté l'aménagement des espaces libres au sud (transformés en jardin à l'anglaise). Les parterres potagers sont réduits par la construction de la salle Daviers après-guerre mais étaient encore en place en 1980. Il s'agit aujourd'hui d'un espace non composé, simplement engazonné.

12. JARDINS DE L'ANCIEN HÔPITAL ST-JEAN

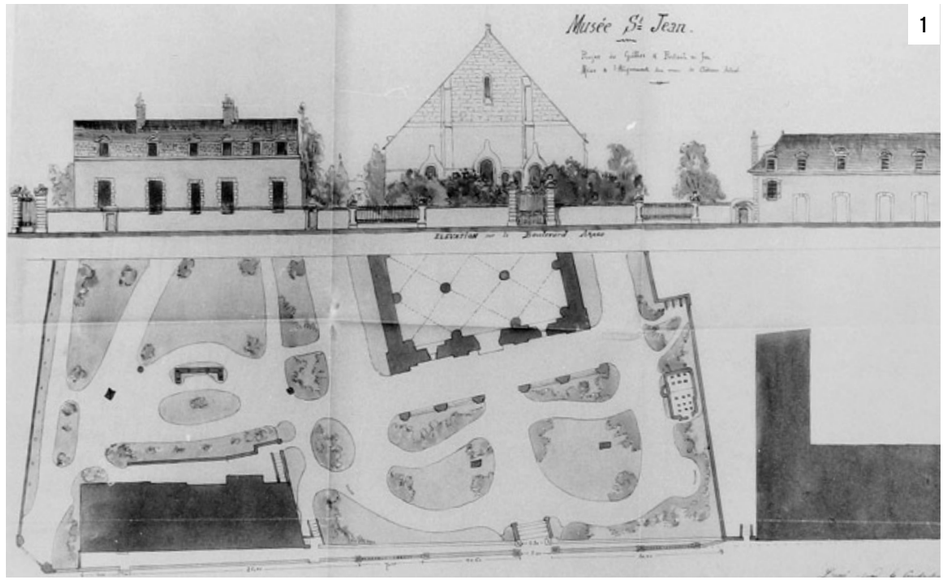

1

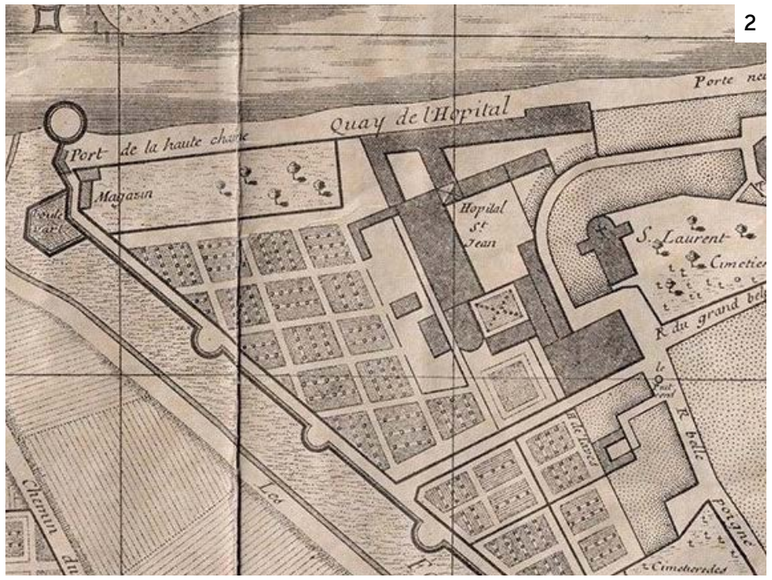

2

3

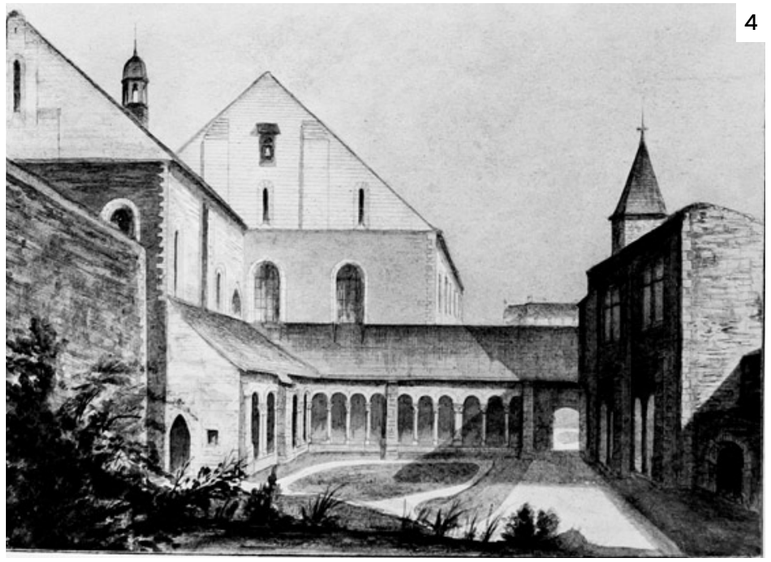

4

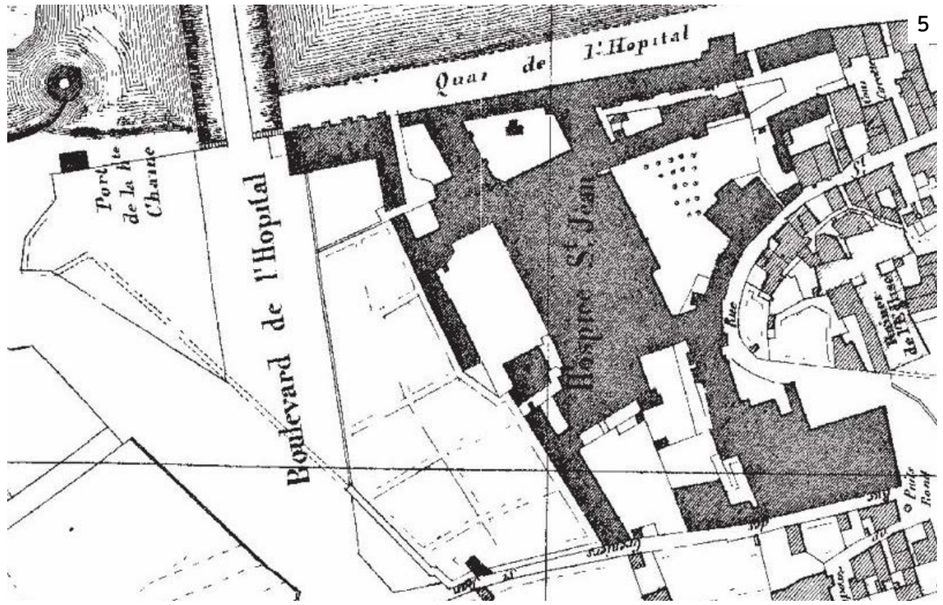

5

1) Plan aquarellé, par J. Rohard, 1899. © *Région Pays de la Loire - Inventaire Général*
2) Extrait du Plan des Echevins, 1736 - *AM 1Fi-1575*
3) Jardin de l'hôpital StJean - *AD49*
4) Petit cloître de l'hôpital StJean, par J.Rohard, 1875 - *MBA Angers*
5) Extrait du plan Prinston, 1844 - *AM 1Fi-844*

Le jardin à l'anglaise, entrée du musée et dépôt lapidaire

Le jardin paysager «à l'anglaise» est situé à l'angle sud-est de l'actuel musée. Il s'agit d'un petit parc public qui constitue l'entrée du musée sur la place de La Rochefoucauld. Il accueille un dépôt lapidaire, héritage des collections de l'ancien musée archéologique et aujourd'hui classé dans la collection des Musées de France.

Le jardin est issu de la démolition de nombreux édifices annexes de l'hôpital suite à la reconversion en musée de 1874 et le remblaiement de la boire Saint-Jean devenu place de La Rochefoucauld 10 ans plus tard. Cet écrin de verdure aux parterres sinueux est aménagé à la fin du XIXe siècle. Ce n'est qu'en 1938, que A. Dandalle lui donne le tracé qu'on retrouve en grande partie aujourd'hui. Son aménagement met notamment en valeur le portique de temple antique remonté au centre du jardin.

Les cours et jardins occidentaux

L'ouest de l'enclos de l'hôpital St-Jean est constitué d'une série de cours et jardins séparant les édifices annexes de la grande salle des malades du XIIe siècle :

- La « cour des sœurs » est aménagée au nord de la grande salle en lien avec les édifices de logements des XVIIe et XVIIIe siècles.
- La cour postérieure au grenier semble avoir toujours été présente, sa forme a beaucoup évolué au gré des constructions et démolitions au fil des siècles. Elle est aujourd'hui bordée par l'école de la Charité, bâtie en 1824, et en contact direct avec la cour du petit cloître postérieur (XIIe siècle) dont le côté ouest est ouvert (anciennes latrines démolies).
- Le jardin sur terrasse au chevet de la chapelle est contemporain de cette dernière et s'y connecte par l'intermédiaire d'un franchissement maçonné d'intérêt. Très arboré et ceint d'un mur de soutènement, il surplombe le cloître, l'arrière-cour des greniers.
- Le jardin au contact des ailes du musée Jean-Lurçat est créé en 1967. Il est depuis 2011 mis à disposition de la pépinière artistique Daviers (pad), dédiée aux pratiques artistiques émergentes.

12. JARDINS DE L'ANCIEN HÔPITAL ST-JEAN

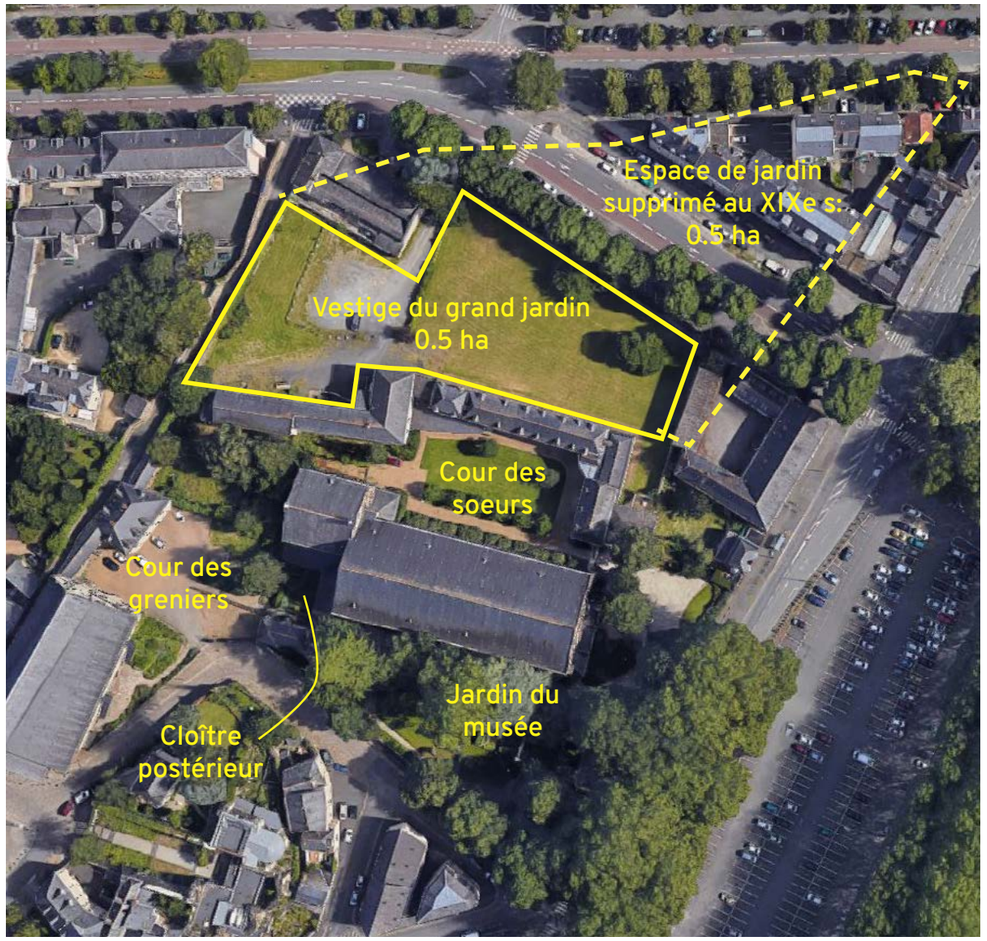

© googleearth

Boulevard Daviers

Stationnement au contact de la salle Daviers

Ancien espace de jardin et aile nord du musée Jean Lurçat (ancien logement des soeurs)

Le «petit» cloître

ÉTUDES/PROJETS RÉCENTS

Le jardin est au contact des ailes du Musée Jean-Lurçat créé en 1967, il est depuis 2011 mis à disposition de la pépinière artistique Daviers (pad), plateforme dédiée aux pratiques artistiques émergentes.

ATOUTS & CONTRAINTES D'AMÉNAGEMENT

L'hôpital Saint-Jean conserve des édifices médiévaux majeurs : la salle des malades, la chapelle, le petit cloître ou encore les greniers. Ces monuments majeurs d'Angers font partie d'un ensemble plus large, un enclos témoin d'une organisation hospitalière ancienne mais également du programme muséal du XIXe siècle. Cet ensemble -en grande partie protégé- est aujourd'hui le support d'équipements divers et peine à conserver l'unité porteuse de sens.

Une réflexion large englobant l'ensemble des édifices à proximité (salle Daviers, pad, dojo) et des espaces historiques (jardins, cour du cloître,...) doit être menée. L'ancien hôpital St-Jean ne se cantonne en effet pas au patrimoine remarquable de la salle des malades, du cloître postérieur ou de la chapelle, il s'agit d'un ensemble plus large d'édifices et d'espaces libres organisés sur un périmètre clos.

L'espace libre au nord est un vestige du jardin vivrier de l'hôpital. Réduit au fil des opérations urbaines, il est devenu un espace résiduel sans usage précis. En résulte une vaste frange non définie qui n'entretient aucun rapport avec les anciens édifices de l'hospice, la salle Daviers ou le boulevard, traité lui-même sans grande qualité.

Les espaces libres au sud forment une série de cours et jardins qualitatifs, et constituent un témoin de l'organisation hospitalière d'antan, un ensemble confidentiel, en marge de l'agitation urbaine depuis plusieurs siècles. Ils sont à la fois un écrin de mise en valeur du patrimoine bâti, avec une présence végétale forte. La relation entre jardins et bâtis n'est en revanche pas exploitée puisqu'une grande partie de ces espaces ne sont pas accessibles au public et ne participent pas à la vocation d'équipement d'ensemble de l'enclos.

ENJEUX MAJEURS

- **Retrouver la cohérence d'ensemble et valoriser l'ancrage historique du site en révélant la cité hospitalière originelle**
- **Rétablir ou renforcer la biodiversité entre les berges de Maine et les jardins de la Doutre**
- **Requalifier la façade nord et le boulevard Daviers**

JARDINS DE L'ANCIEN HÔPITAL SAINT-JEAN

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Retrouver la cohérence d'ensemble et valoriser l'ancrage historique en révélant la cité hospitalière originelle

Ce site d'intérêt majeur nécessite un projet global d'aménagement qui réponde autant à la mise en valeur de ses bâtiments emblématiques qu'à celle des espaces libres formant écrin de verdure. Tout aménagement doit ainsi s'inscrire dans l'objectif de révéler l'ancienne cité hospitalière, qui avait la particularité de fonctionner sous forme de succession d'espaces à la fois fermés et reliés entre eux.

Le Plan réglementaire offre une constructibilité importante à l'angle nord de la parcelle, destinée à l'implantation d'équipement(s) culturel(s) structurant(s) pour le pôle créatif et muséal de Saint-Jean. Cette possibilité est conditionnée à la requalification en premier lieu de la parcelle d'angle qui doit permettre de reconstituer la façade sur le boulevard Daviers et son retour sur la rue des Greniers Saint-Jean.

Le projet doit en outre être compatible avec les orientations suivantes :

- Retrouver un aménagement paysager de l'ancien jardin vivrier au nord : L'espace libre au nord de l'ancien logement des sœurs doit rester dégagé de toute construction pour offrir la vue sur l'ensemble de la cité depuis le boulevard Daviers. Cet espace (qui n'a jamais été construit) doit rester en pleine terre sur toute la surface légendée en espace vert au Plan réglementaire. L'éventuelle imperméabilisation des sols doit donc se limiter strictement aux zones constructibles. Le traitement paysager pourrait rappeler l'ancienne fonction vivrière en retrouvant par exemple une organisation d'après l'ancien carroyage et/ou en introduisant une palette végétale spécifique pensée pour la saisonnalité des feuillages et des floraisons.

- Conserver une clôture relative de l'ensemble, en marge de l'agitation urbaine : La mémoire de l'enclos historique doit être conservée, tout en travaillant les vues sur l'ensemble bâti et ses toitures pittoresques. L'objectif est donc double : à la fois clôture et percées visuelles sur le site, à la fois confidentialité des espaces intérieurs et accessibilité au public... susciter l'envie de découvrir cet îlot sans en révéler toute la complexité intérieure. La clôture nord doit être particulièrement retravaillée, en l'accompagnant d'une requalification de ce tronçon du boulevard Daviers. Les murs anciens sont à conserver mais peuvent recevoir des abaissements et/ou ouvertures ponctuelles dans le but de mettre en valeur la vue sur l'ancienne cité.

- Améliorer la relation des différents programmes : pôle muséal et pôle création : La relation des édifices, historiquement au sein d'une même organisation, est à conserver et à améliorer (aménagement, accès, usages) pour que soient à terme reliés le musée Jean-Lurçat, le «pad», l'espace Daviers, les greniers Saint-Jean,... Une promenade architecturale parcourant l'ensemble du site pourrait ainsi être mise en place grâce à des porosités entre les espaces libres.

- Inscrire d'éventuelles nouvelles constructions dans le site : les volumes créés ne doivent pas concurrencer les monuments historiques et autres bâtiments patrimoniaux. Pour cela, ils doivent recevoir une écriture architecturale sobre et un soin particulier doit être porté à la géométrie des toits. Il convient également de créer des porosités ponctuelles en rez-de-chaussée et une ouverture des façades sur les jardins.

Bien qu'il n'ait jamais été refermé sur ses quatre côtés, le petit cloître de la salle des malades doit conserver lisible sa typologie de carré claustral en creux. Les aménagements des abords (cour de l'école de la charité) doivent ainsi permettre de mettre en valeur le cloître et matérialiser le principe d'une déambulation périphérique en lien avec les galeries existantes.

Renforcer les corridors de biodiversité entre les berges de Maine et les jardins de la Doutre

Si le traitement végétal doit être le support d'une valorisation de l'espace et de l'histoire du site, les aménagements paysagers doivent également s'attacher à renforcer le maillage vert de la ville. Le jardin nord, le tronçon du boulevard Daviers et le jardin à l'anglaise sud peuvent ainsi constituer les jalons d'un corridor de biodiversité entre les berges de Maine et le jardin botanique de la faculté de médecine (en relation indirecte avec les jardins privés de la Doutre).

Toute intervention sur ces espaces doit donc renforcer la présence végétale et améliorer la biodiversité de manière générale, notamment par une désimperméabilisation des sols et un projet de requalification (en lien avec les usages projetés) qui favorise l'infiltration et l'écoulement des eaux.

Requalifier la façade nord et le boulevard Daviers

Ce tronçon du boulevard Daviers est à requalifier pour retrouver la continuité du tissu urbain d'après l'emprise de l'ancienne enceinte urbaine : les flux de voitures et transports à apaiser pour privilégier les modes de déplacement doux et stationnements à limiter et mieux intégrer pour éviter de partitionner l'espace. Il s'agit de favoriser la perception de la limite intra/extra muros et de renforcer la présence végétale de cette voie créée sur un ancien jardin.

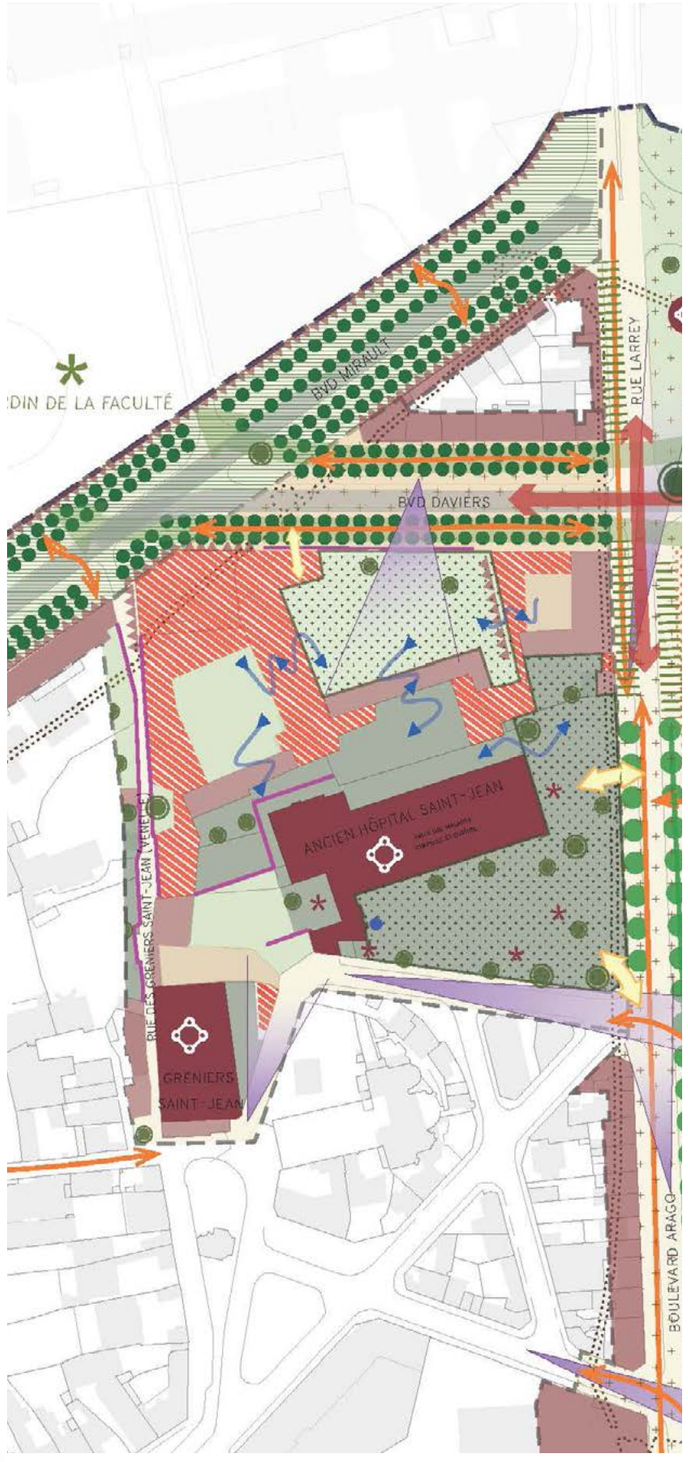

JARDIN DU MAIL & AVENUE JEANNE D'ARC 13

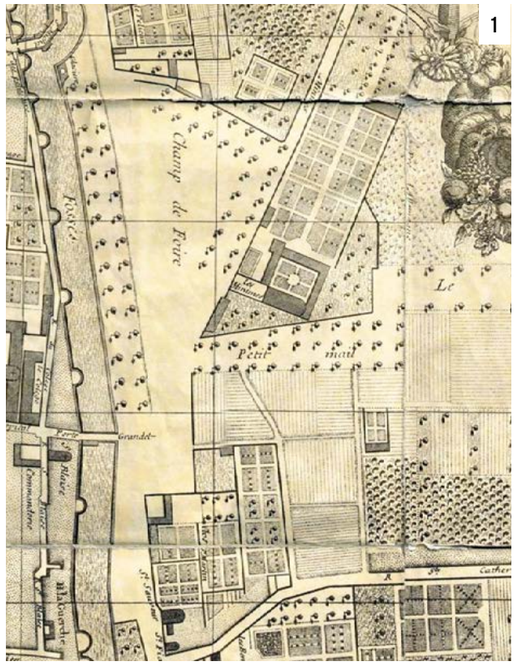

1

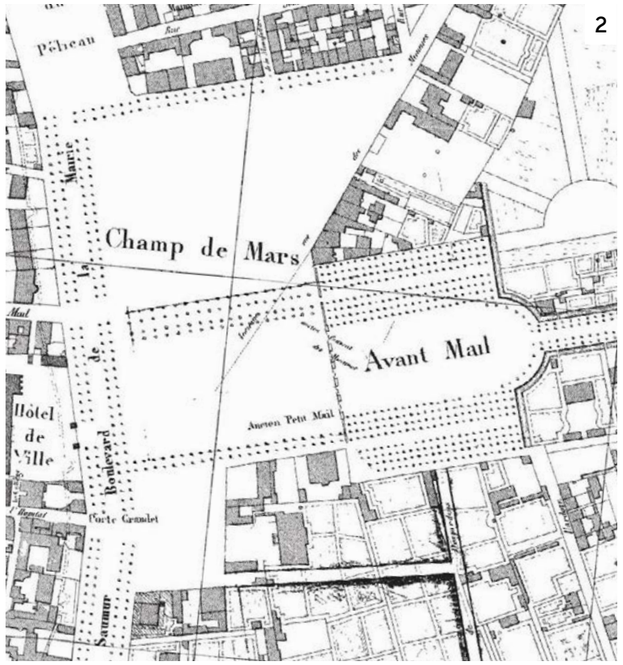

2

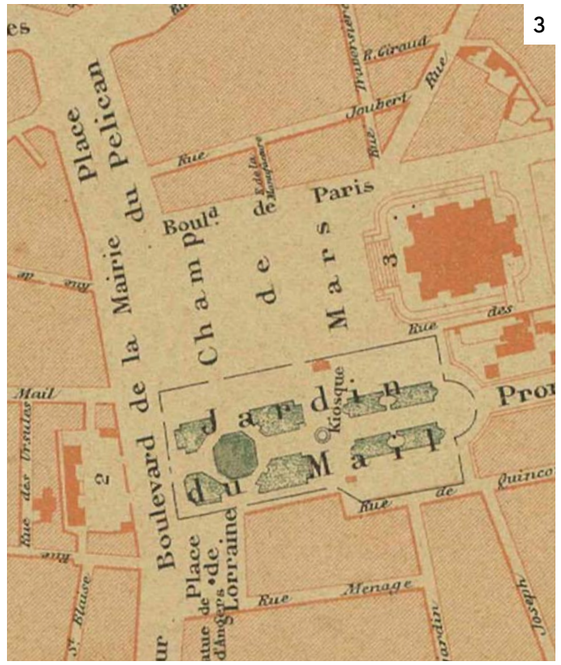

3

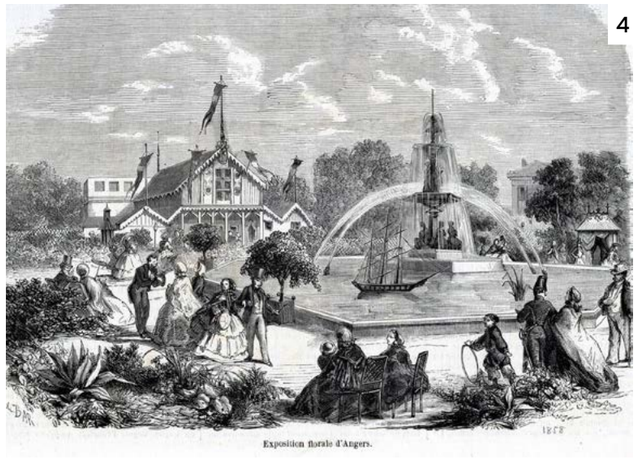

4

6

7

5

8

1) Plan des Echevins, 1736 © *AD Angers, 1Fi-1575*
2) Plan de Prinston, 1844, © *AD Angers 11Fi_0518*
3) Plan de la Ville d'Angers, 1879 © *AD Angers 11Fi_0519*
4) Exposition florale d'Angers, 1858. © *AM Angers 3Fi_176*
5) Le kiosque avant 1895. © *AD 49 11Fi_0706*
6) La fontaine du bassin du jardin du Mail © *AD Angers 11Fi_0703*
7) Fêtes vélocipédiques, 1894 © *AD Angers 11Fi_0717*
8) Vue générale de l'exposition, 1895 © *AD Angers, 11Fi_0721*

CHRONOLOGIE

1672 - Création d'un «Avant-Mail» pour accéder au Grand-Mail (ancien jeu du Mail aménagé en 1616-1617, actuelle avenue Jeanne d'Arc).

1796 - Destruction du couvent des Minimes, agrandissement /doublement de l'Avant-Mail vers le Nord.

ca 1820 - Démolition de l'enceinte urbaine et création du boulevard : nouvelle perspective urbaine avec le collège d'Anjou (Hôtel de ville actuel).

1855-56 - Création d'une fontaine monumentale entre l'Avant-Mail et l'ancien champ de foire.

1857-59 - Création du jardin actuel d'après les plans de l'architecte Auguste Bibard avec le concours d'André Leroy, sur l'emprise du champ de foire et de l'Avant-Mail

1877 - Construction du kiosque.

1901 - Construction de pavillons dont le café-glacier.

REPÈRES HISTORIQUES

L'histoire du jardin du Mail débute au XVIIe siècle avec la création du «Grand-Mail», actuelle avenue Jeanne d'Arc. En 1672, un «Avant-Mail» est créé pour contourner le couvent des Minimes et relier le Grand-Mail à la porte Grandet. Il correspond à la partie sud-est de l'actuel jardin. En 1796, l'Avant-Mail est doublé par le maître-jardinier François Leroy. Il présente alors deux larges quinconces de tilleuls autour d'une large allée centrale, préfigurant les dispositions actuelles de la partie orientale du jardin.

À partir de 1823, l'espace divisé entre champ de foire et Mail planté acquiert une nouvelle importance en s'inscrivant dans la perspective naturelle du nouvel hôtel de ville. Toutefois, ce sont la mise en place d'une fontaine au-dessus d'un réservoir souterrain sur le champ de Mars en 1855 et la création d'un jardin temporaire en 1858 qui marquent le début du projet de jardin actuel.

Face au succès retentissant du jardin provisoire, la création d'un jardin de fleurs est décidé et réalisé d'après les plans de l'architecte Bibard et l'horticulteur André Leroy. Le jardin est ouvert en 1859.

Le jardin bénéficie des dons d'arbres de l'horticulteur dont quatre magnolias. Un kiosque est élevé au centre en 1877, deux statues sont offertes par le sculpteur George de Chemellier et A.Hérault lègue quatre lions de bronze. En 1901, sont bâtis les pavillons nord et sud.

13. JARDIN DU MAIL & AVENUE JEANNE D'ARC

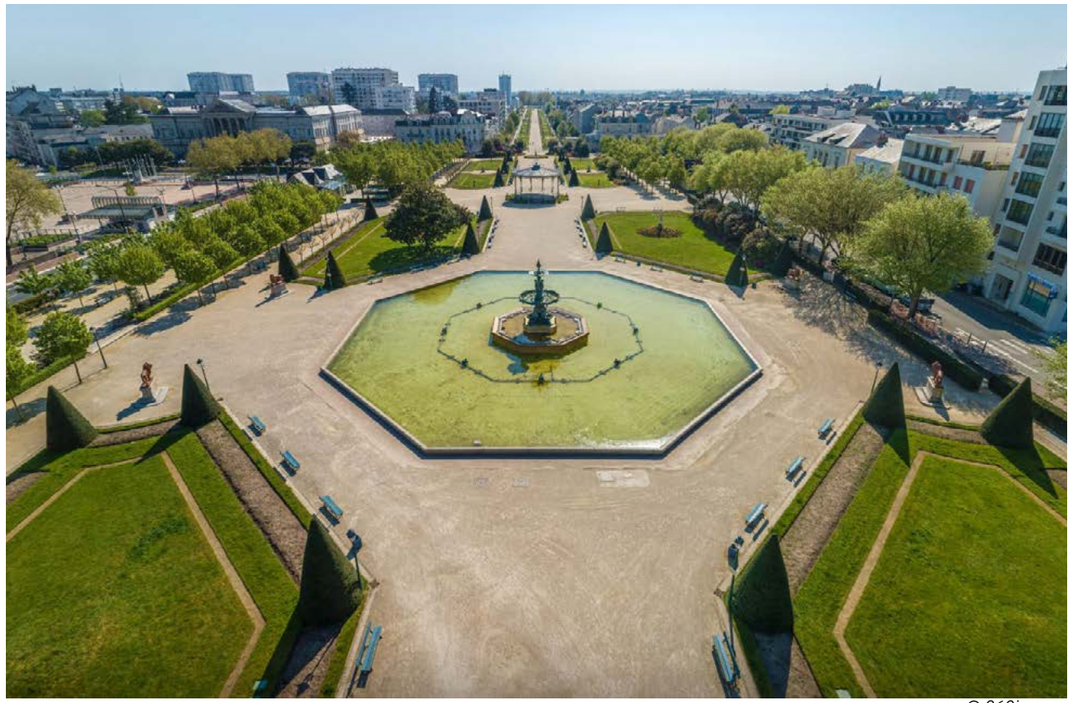

© 360images

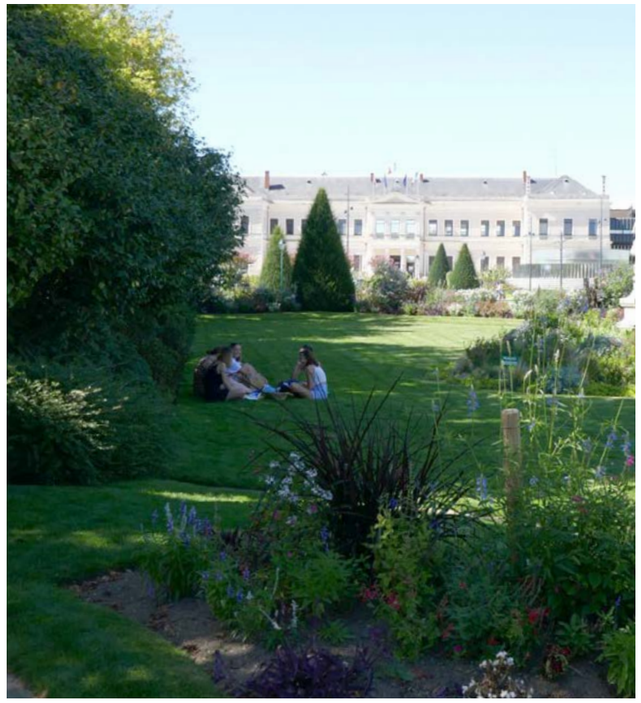

© Agence Paume

ÉTUDES/PROJETS RÉCENTS

2019 : Nouvel aménagement de l'avenue Jeanne d'Arc
- alignement de tilleuls en remplacement des platanes,
- contre-allées séparées par des prairies plantées et arbres fruitiers.

ATOUTS & CONTRAINTES D'AMÉNAGEMENT

Le jardin du Mail complète l'avenue Jeanne-d'Arc et fait partie d'une vaste séquence urbaine face à l'Hôtel de ville. Il s'organise ainsi autour de cet axe structurant présent depuis la création du Grand-Mail au début du XVIIe siècle.

Les aménagements du XIXe siècle associés à l'illustre famille de jardiniers et botanistes Leroy magnifient cette perspective urbaine avec la création d'un jardin structuré aux décors floraux qui offre aujourd'hui de nombreux usages (café-glacier, terrain de boules, manège, jeux d'enfants, évènements ponctuels).

Ce vaste jardin se décline en deux entités articulées par le kiosque :

-La partie orientale du jardin, l'ancien Avant-Mail constitue l'espace planté le plus ancien en relation directe avec l'avenue Jeanne d'Arc. Bordé de fronts bâtis, il est constitué de plusieurs alignements d'arbres au nord et au sud dont l'ancien «petit Mail» le long de la rue du Quinconce. En marge des boulevards et des flux automobiles importants, cet espace, plus calme et clos, accueille les jeux d'enfants, le café et le manège.

-La partie occidentale, aménagée au XIXe siècle sur l'ancien champ de Mars est en lien direct avec les boulevards et dans le prolongement de l'esplanade de l'Hôtel de ville. Cet espace aux larges allées est donc au contact de l'animation des boulevards mais également des places Leclerc et Lorraine avec lesquelles il forme un vaste espace libre parcouru de flux, à l'image du champ de Mars d'autrefois, en entrée de ville.

ENJEUX MAJEURS

- **Préserver l'esprit du jardin composé, organisé autour de l'axe structurant avenue Jeanne d'Arc / hôtel de Ville**
- **Renforcer la biodiversité du jardin et les usages de jeu et de loisirs pour les Angevins**
- **Conserver et renforcer le lien du jardin avec les espaces publics voisins**

JARDINS DU MAIL & AVENUE JEANNE D'ARC

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Préserver l'esprit du jardin composé, organisé autour de l'axe structurant avenue Jeanne-d'Arc / hôtel de Ville

La composition historique du jardin du Mail qui s'inscrit dans la perspective de l'axe Hôtel de Ville-Avenue Jeanne d'Arc est à conserver.

Tout aménagement dans le jardin doit ainsi conserver et mettre en valeur :

- les quatre entrées principales (aux 4 points cardinaux), et les quatre autres entrées secondaires,
- le dessin et la composition des parterres réguliers,
- les alignements d'arbres cadrent la perspective et structurent la composition. Leur éventuel renouvellement doit se faire en conservant l'homogénéité des alignements (houppier et essence d'arbre, éventuelle taille) et en favorisant le bon développement des sujets notamment en soignant la qualité des pieds d'arbres.
- les éléments verticaux qui scandent le paysage du jardin : topiaire, statuaire, sujets isolés,...
- le patrimoine associé : pavillons, kiosque, fontaine, clôture, bancs ainsi que les éléments liés à l'aménagement de l'espace (murets, parapets, pavés,...)

L'introduction de nouveaux aménagements ou de mobilier ne doit pas perturber la symétrie de la composition ainsi que les cônes de vue longitudinaux, la sobriété et la mise en valeur des dispositions historiques du jardin doivent être recherchées.

En ce sens, les clôtures entourant les espaces techniques méritent d'être retravaillées avec soin.

Renforcer la biodiversité du jardin et les usages de jeu et de loisirs pour les Angevins

Si le jardin du Mail et l'avenue Jeanne-d'Arc doivent conserver leur composition et dessin d'origine ainsi que leurs surfaces de pleine terre, ils peuvent évoluer tant sur la nature des plantations que sur les usages. Ces évolutions doivent s'attacher à :

- Renforcer la biodiversité au sein des espaces plantés : les décors floraux associés aux boulingrins constituent une identité forte du jardin, ils peuvent toutefois être retravaillés pour améliorer la biodiversité avec une gestion raisonnée des espaces. La végétation au sein des plantations et des allées peut être diversifiée de même que des sujets isolés (présents dans les grands parterres dès le XIXe siècle) peuvent être introduits, sous réserve de ne pas obstruer l'axe central, ni altérer la lecture de la composition globale ;
- Conserver la fonction de parc d'agrément : la présence d'usages récréatifs est indissociable du jardin du Mail. Aussi, la présence d'éléments programmatiques structurants pour l'animation du jardin (actuellement un café-glacier, un carrousel et des jeux pour enfants) est à maintenir.

Pour autant, toute terrasse commerciale ou autre élément à usage de jeu et de loisirs doit s'intégrer au sein du jardin en en respectant la composition et la végétation structurante. Le mobilier associé doit également rechercher la sobriété et son implantation doit être pensée dans la composition globale.

Conserver et renforcer le lien du jardin avec les espaces publics voisins

L'ensemble hôtel de ville / jardin du Mail / avenue Jeanne d'Arc constitue un aménagement structurant du quartier. La segmentation de cet axe par des chaussées traversantes est donc à minimiser. Les coupures entre les différentes entités sont à atténuer en mettant en œuvre un traitement soigné (teinte homogène, niveau régulier) pour garantir une continuité visuelle et souligner un cheminement lisible le long de l'allée principale.

De la même manière, les entrées latérales du jardin méritent d'être mises en valeur en favorisant le lien avec la place du Général-Leclerc, au nord et la place Lorraine, au sud.

Un traitement qualitatif des chaussées périphériques pour atténuer l'aspect routier de la rue du Quinconce et l'avenue du 11 Novembre est à privilégier. Il permettrait de mettre en valeur le patrimoine bâti périphérique, contemporain du jardin et de l'avenue, et d'améliorer l'unité et la qualité du secteur.

AUTRES ESPACES PUBLICS

14. Place de la Paix / 15. Place Monseigneur-Rumeau / 16. Place André-Leroy et rue Paul-Bert
17. Place Louis-Imbach / 18. Places Leclerc, Lorraine et Mendès-France

PLACE DE LA PAIX

14

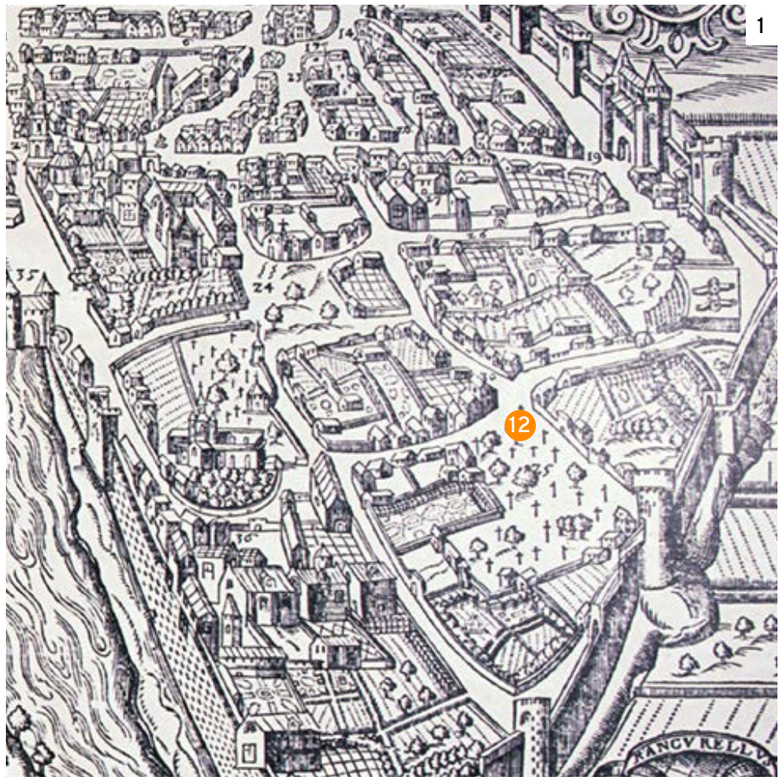

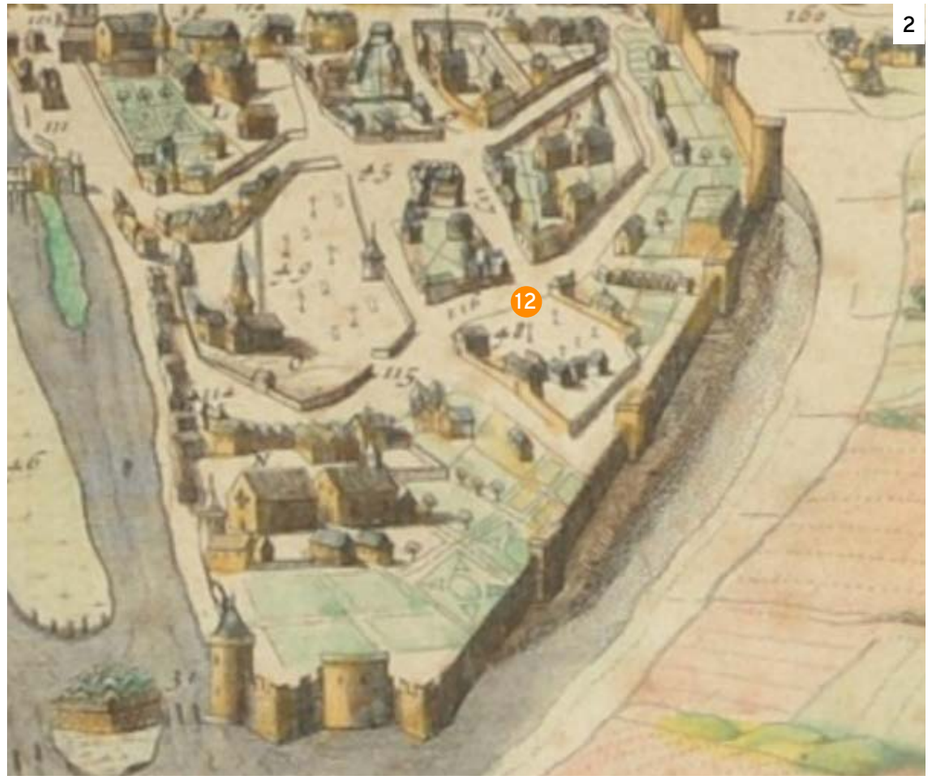

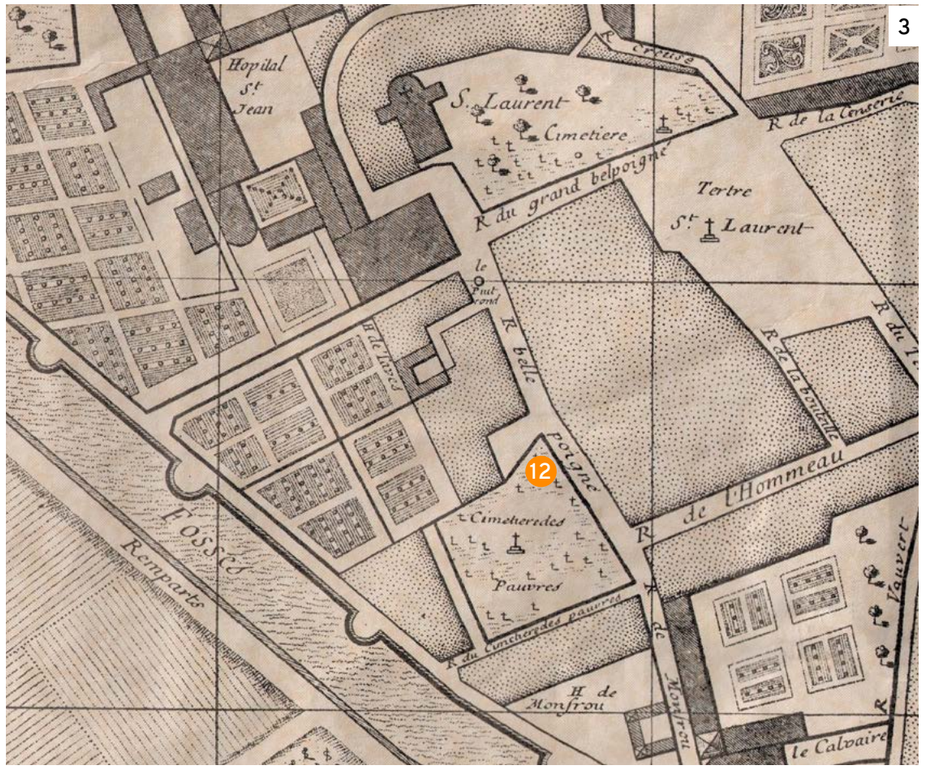

1) La ville, cité, université d'Angers, Raymond Rancurelle, 1576
2) Vue cavalière, Ménard, 1638 *© AD Angers, 26Fi 0071*
3) Plan dit des Échevins, 1736 *© Archives municipales, 1 Fi 335*
4) Cadastre napoléonien, section G, 1840. ©

CHRONOLOGIE

1180 – Fondation de l'hôpital Saint-Jean en bord de Maine

1190 – Bénédiction du cimetière de l'hôpital dédié aux «pauvres» par l'Évêque d'Angers Raoul de Beaumont

1685-1686 – Clôture du cimetière (visible sur le plan des Echevins)

1786 – Transfert du cimetière hors des remparts

1792 – Désaffection du cimetière, appellation de place de la Paix.

1820-1830 – Travaux de terrassements et prolongement de la rue de l'Hommeau jusqu'au Boulevard extérieur (Bd Daviers)

REPÈRES HISTORIQUES

Sur les hauteurs et en extrémité de la ville, l'espace fait l'objet d'une bénédiction en 1190 pour devenir le «cimetière des pauvres» de l'hôpital Saint-Jean.

Les archives du XVe siècle témoignent sur ce lieu de l'existence de nombreux arbres fruitiers (noyers notamment) et de chênes. L'espace était, au XVIe siècle, bordé de demeures dont les murs de clôture donnaient directement sur le cimetière, une croix occupait son centre. A la fin du XVIIe siècle, le cimetière est enclos et ainsi séparé des habitations par des ruelles.

En vertu de l'édit royal de 1776 sur la suppression des cimetières en ville, le cimetière est déplacé en 1786 hors des remparts, les murs sont démolis, le lieu devient désaffecté à la fin du siècle, et prendra le nom de place de la Paix.

Sous le Premier Empire, les hospices cèdent le terrain à la Ville qui entreprend, dans les années 1820 et 1830, de grands travaux de terrassement pour régulariser l'espace. Elle procède aussi à une percée qui prolonge la rue de l'Hommeau jusqu'au boulevard extérieur.

La place est aujourd'hui scindée en deux par cette voie, mais elle conserve toutefois sa configuration du XVe-XVIe, sinon médiévale, au moins par son emprise.

14. PLACE DE LA PAIX

1) Photographie, place de la Paix
2)Place de la Paix, Août 2020 *© Google Streetview*
3 et 4) Place de la Paix, 2020 *© Agence Paume*
5) Place de la Paix, 2021 *© Google maps*

ÉTUDES/PROJETS RÉCENTS

2001 - Direction des parcs et jardins

ATOUTS & CONTRAINTES D'AMÉNAGEMENT

Ce vaste espace de plus de 5 600 m² au cœur de la Doutre constitue un rare témoin de site cimetérial urbain boisé. Il reste à ce jour l'un des plus grands espaces libres de la ville historique et offre un poumon vert pour le quartier. Il constitue en outre un véritable écrin pour les belles demeures historiques qui le bordent (les hôtels du petit Rivau, Drouet, de Scépeaux, Marcouault-Dugesclin), la plupart protégées au titre des Monuments Historiques.

Le traitement actuel en pelouses ponctuées de quelques beaux arbres offre une perception respectueuse de l'esprit initial des lieux. Toutefois, le traitement de la voie centrale et la végétation qui délimite et souligne cet axe ne permet pas une lecture cohérente de l'espace dans son ensemble. Il en est de même de la haie périphérique dense qui obstrue la perception globale de la place.

ENJEUX MAJEURS

- **Respecter la mémoire de l'ancien site cimetérial**
- **Préserver l'esprit des lieux de cette « place-jardin » où la composante végétale est dominante**
- **Permettre une lecture globale de ce vaste espace en atténuant les effets de délimitation trop marqués (obstacles de la vue et de l'espace)**

PLACE DE LA PAIX

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Préambule sur la circulation et le stationnement

La gestion de la circulation et du stationnement ne peut être pensée qu'à une échelle plus globale de quartier. Il n'appartient pas au PSMV de définir les modalités de cette organisation, mais le respect des objectifs qui suivent influera sur les choix fonctionnels.

Il convient toutefois de ne pas augmenter la place dédiée à la circulation et au stationnement des voitures à cet endroit. Si la voiture peut y être tolérée dans un usage de quartier, les modes doux doivent y trouver une priorité.

Respecter et révéler la mémoire de l'ancien cimetière

Cet ancien site cimetérial doit conserver un traitement qui permette un espace calme propice à la détente, voire au recueillement, et des aménagements rustiques qui laissent la place à une grande présence végétale.

Un projet d'aménagement serait aussi l'occasion d'évoquer l'histoire de l'ancien cimetière. Cela passe par un travail sur la palette végétale, reprenant les essences présentes (fruitiers et chênes) mais cela peut aussi se traduire par des jeux de lumière, ou par du mobilier. Dans ce cas, ces éléments doivent rester sobres, harmonieux avec le site et cohérents entre eux.

Préserver l'esprit des lieux

Le traitement de place-jardin doit être la ligne directrice d'un projet, avec une dominante végétale forte et des aménagements non routiers.

L'esprit des lieux doit, à l'image de l'histoire du site, rester sobre et sans artifices en proposant les usages d'une place de proximité (lieu de rencontre, de détente, de respiration,...).

L'espace doit rester libre et ouvert, aucune construction même légère n'y est souhaitable.

Pour garantir un maximum de perméabilité des sols, les surfaces imperméabilisées doivent être limitées. Il conviendra de privilégier des sols poreux et qualitatifs. L'enrobé est donc à limiter strictement aux voies de circulation et la qualité d'aménagement devra être exemplaire.

Permettre une lecture globale de l'espace initial

Afin de redonner à la place une lecture de l'espace dans son ensemble, le traitement de la voie centrale et des emprises de stationnement doit permettre à terme d'atténuer la coupure entre les deux espaces et de retrouver une qualité en cohérence avec l'esprit des lieux. L'objectif étant de limiter, autant sur le plan visuel que spatial, la division de l'espace et donc de sa perception (mise à niveau de la voie, revêtement de sol en continuité d'aspect,..).

Dans le cadre d'un projet d'aménagement, il conviendra de supprimer les obstacles visuels, tels que la délimitation végétale de l'axe central et la haie périphérique. La préservation des beaux sujets d'arbres reste néanmoins indispensable.

Une plantation de strate basse et intermédiaire pourra être envisagée en conservant un côté très naturel, à l'image de ce que l'on aurait pu trouver à l'époque du cimetière mais tout en conservant des visions lointaines, dans le souci de ressentir l'espace traversant.

Cohérence du mobilier urbain et des matériaux

Les matériaux et les éléments de mobilier ou de signalétique qui prendront place sur le site doivent respecter une cohérence d'ensemble. La qualité et la sobriété seront une condition pour la meilleure intégration urbaine et paysagère.

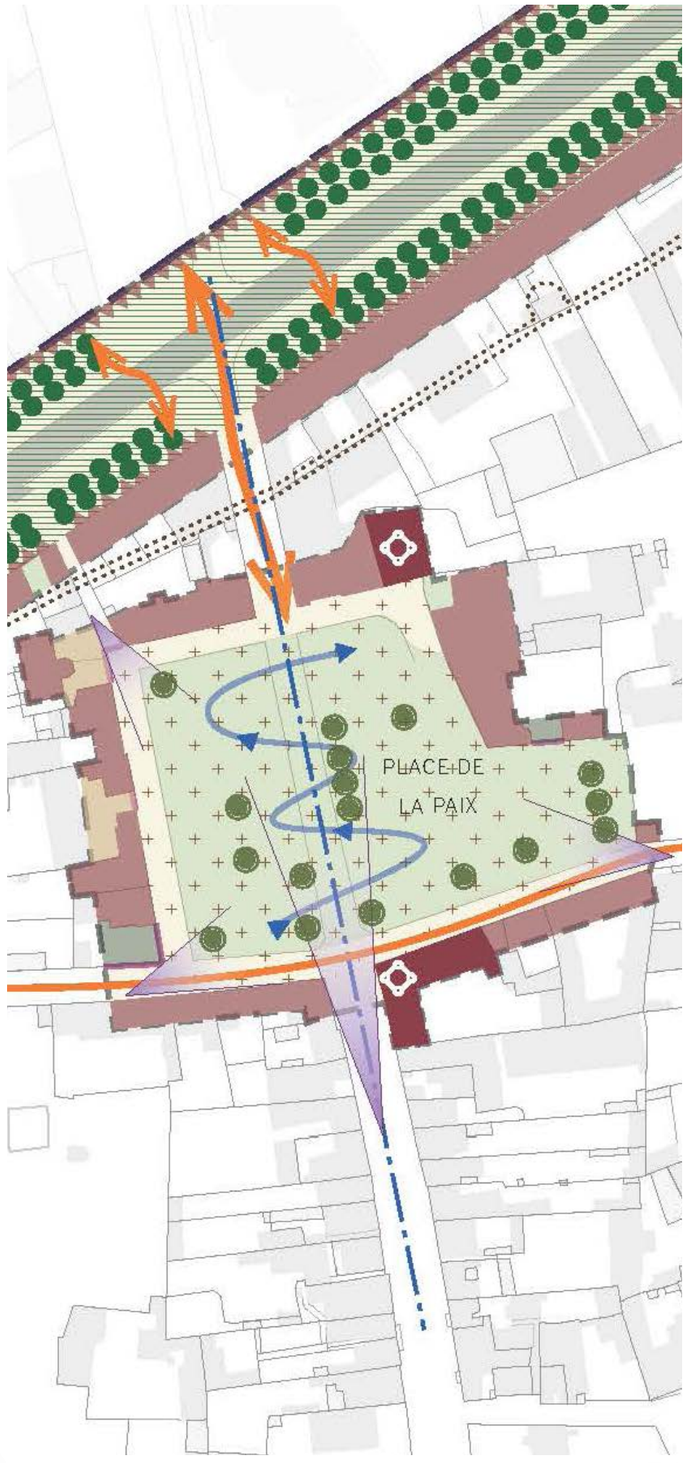

Étude sous la maîtrise d'ouvrage d'Angers Loire Métropole
avec la participation de la DRAC Pays de la Loire et de la Ville d'Angers

Equipe chargée d'étude, Architectes du patrimoine et urbanistes :
Agence Paume, Céline Viaud - Guillaume Boué - Pauline Mortreau - Anne-Lise Sévignon- Chloé Garguillo

avec la participation de :
Pol Vendeville (Chroniques Conseil) , pour certains résumés historiques

PLACE MONSEIGNEUR-RUMEAU 15

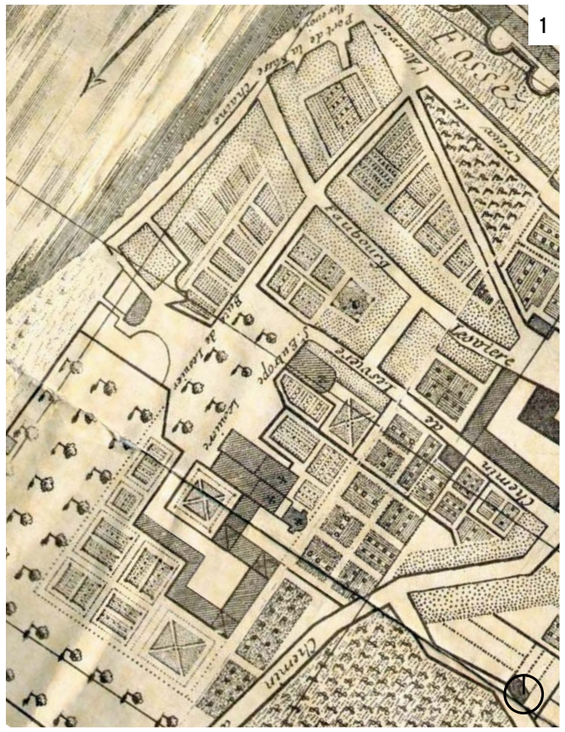
1

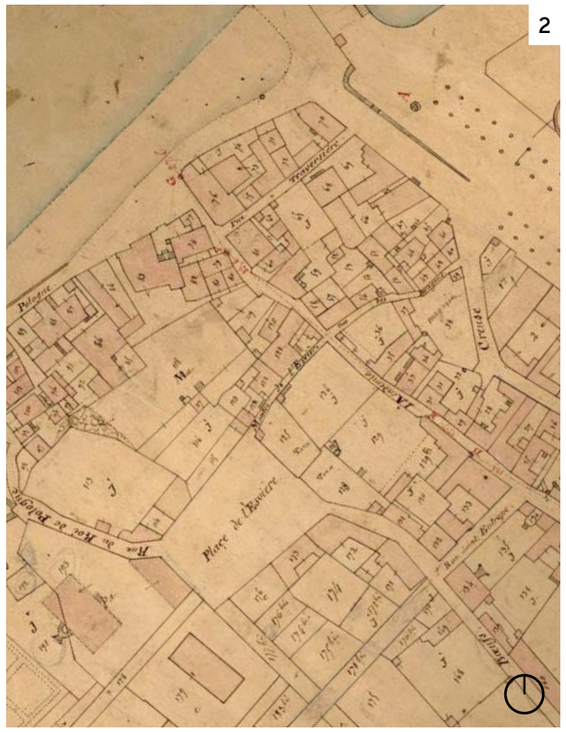
2

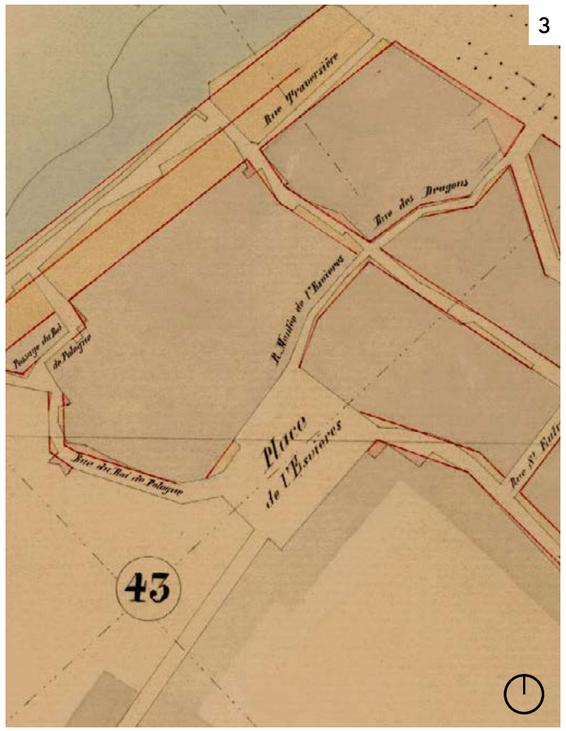

3

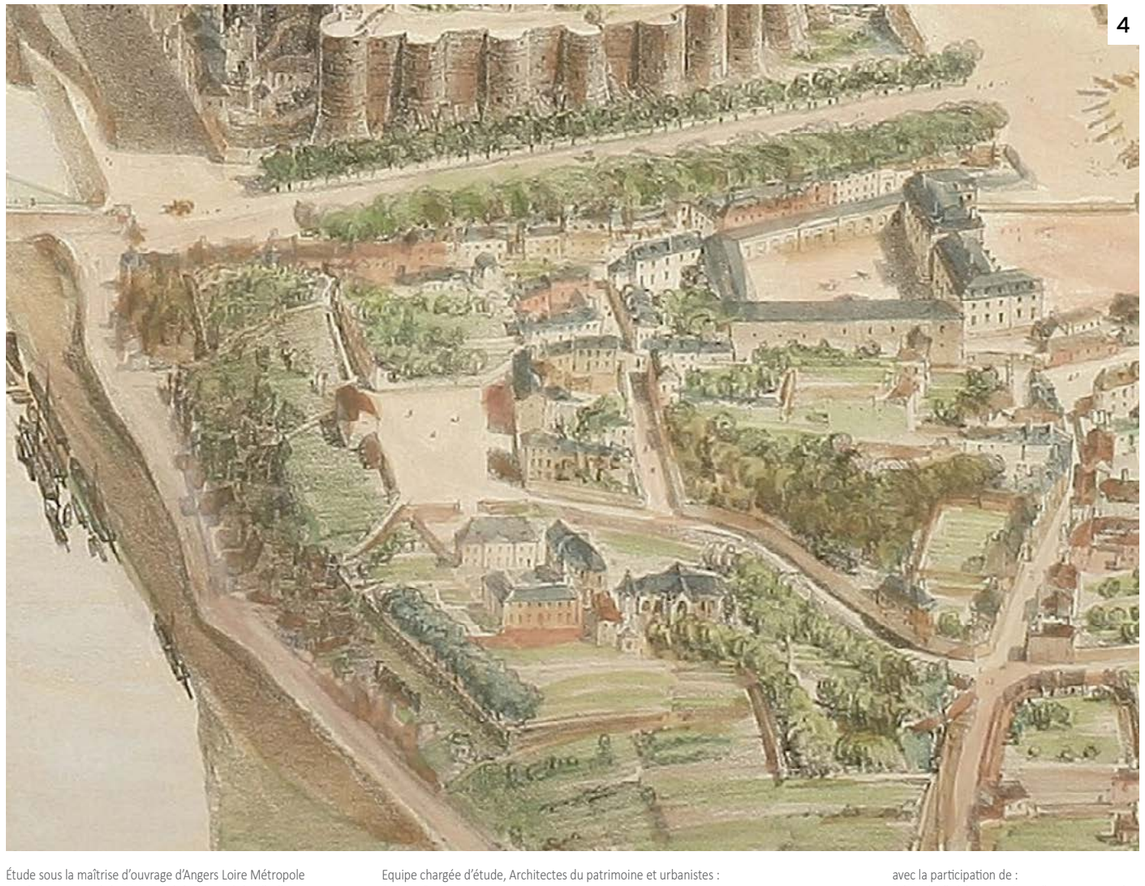
4

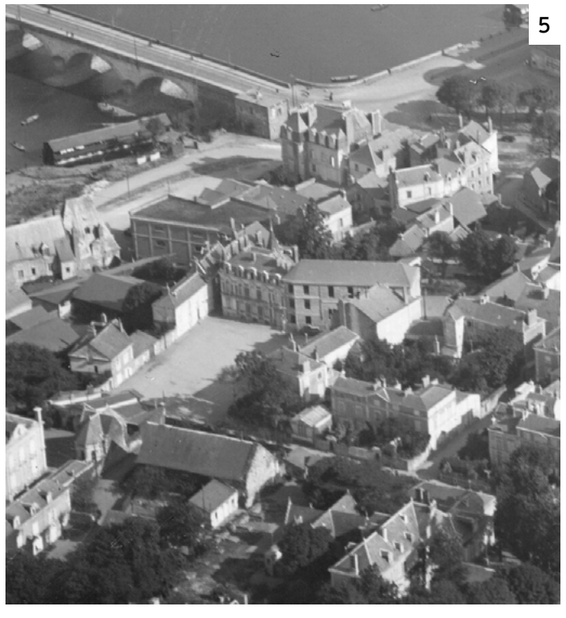
5

1) Plan dit des échevins, 1736 - *1Fi_1575*
2) Cadastre Napoléonien, 1840 - *AD 49*
3) Plan dit Tardif-Desvaux, 1844 - *1Fi-1569*
4) Vue Arnoult, 1848 - *02Fi_0336*
5) Photo aérienne, 1929 - *RLT-IGN*

CHRONOLOGIE

1047 – Création du prieuré bénédictin de Saint-Sauveur de l'Esvière

1056 – Construction de la chapelle prieurale / paroissiale de Sainte-Eutrope

1400 – Édification de la chapelle Notre-Dame-sous-Terre

1827 – Démolition de la chapelle et du cimetière de Sainte-Eutrope

1845 – Construction de la résidence de l'évêché

1851 – Construction d'un ensemble d'habitation sur le principe de lotissement concerté et création de la rue Sainte-Eutrope

1873 – Évolution du prieuré de l'Esvière en couvent des Franciscaines de Sainte-Marie-des-Anges

1949 – Restauration du corps d'entrée et reconstruction de la résidence de l'Évêché après les bombardements de 1944

REPÈRES HISTORIQUES

Au milieu du XIe siècle, la construction du prieuré et de la paroisse permet un développement progressif d'un habitat urbain sur le coteau de l'Esvière. Le tissu construit est essentiellement constitué d'édifices religieux avec la présence du Prieuré de Saint-Sauveur, des églises paroissiales de Notre-Dame et de Sainte-Eutrope avec son cimetière associé.

La deuxième moitié du XIXe siècle se caractérise par une forte augmentation démographique et une expansion sur les espaces faubouriens et le quartier de l'Esvière voit fleurir un nombre important d'hôtels particuliers et de villas bourgeoises. Ainsi, la ville prévoit des travaux de requalification du quartier et homogénéise les rues existantes en valorisant l'alignement des façades. Les grandes parcelles religieuses sont loties.

La rue de l'Esvière et la rue Sainte-Eutrope sont créées entre 1840 et 1850, la première afin de connecter la place Mgr Rumeau avec le quartier Saint-Laud, la seconde afin de créer un percement orienté sur la chapelle Notre-Dame-sous-Terre (restaurée après la dernière guerre, elle est le seul vestige du prieuré).

Au début du XXe siècle, la place de l'Esvière prend le nom de Monseigneur-Rumeau. A la suite des bombardements de la seconde guerre mondiale, de nombreux édifices sont détruits, restaurés ou reconstruits.

Étude sous la maîtrise d'ouvrage d'Angers Loire Métropole
avec la participation de la DRAC Pays de la Loire et de la Ville d'Angers

Equipe chargée d'étude, Architectes du patrimoine et urbanistes :
Agence Paume, Céline Viaud - Guillaume Boué - Pauline Mortreau - Anne-Lise Sévignon- Chloé Garguillo

avec la participation de :
Pol Vendeville (Chroniques Conseil) , pour certains résumés historiques

15. PLACE MONSEIGNEUR-RUMEAU

1) Photo aérienne, ©
2) N°2 place Mgr-Rumeau, hôtel particulier faisant partie de la clinique Saint-Sauveur, 2021 *© Agence Paume*
3) N°6 place Mgr-Rumeau, 2021 *© Agence Paume*
4) N°5 et N°8 place Mgr-Rumeau, jardin et corps d'entrée de la résidence de l'évêché, 2021 *© Agence Paume*
5) Vue aérienne , 2022 *© Google earth*

ÉTUDES/PROJETS RÉCENTS

2020 : Réaménagement et restauration de l'ancien évêché pour accueillir logements et bureaux.

2019 : Don du site de l'Esvière appartenant aux Franciscaines au mouvement Fondacio.

ATOUTS & CONTRAINTES D'AMÉNAGEMENT

La place regroupe une multiplicité d'équipements recevant du public : EHPAD, bureaux du bâtiment de l'évêché (Angers French Tech, iDakto...), Fondacio avec une chapelle, un foyer d'hébergement pour étudiants, appartements pour locataires à faibles revenus, des espaces de bureaux et un centre de formation (IFF).

La voiture est actuellement omniprésente ; la réponse apportée à la problématique du stationnement sera donc essentielle pour la réussite du projet.

La place a un fort ancrage historique et religieux par l'emplacement de l'ancien cimetière. Datant de la moitié du XIXe siècle, le patrimoine périphérique se constitue majoritairement d'hôtels particuliers, de maisons de la moitié du XIXe siècle et du corps d'entrée de la résidence de l'évêché. L'aménagement essentiellement minéral de la place ne correspond pas aux représentations graphiques du site au XIIe siècle.

Se dressant sur les hauteurs du coteau de l'Esvière, le bâti de la place monte à R+2 ou R+3 coté nord-est et R+1 côté ouest en direction de La Maine. La vue est dégagée pour les habitations orientées ouest mais invisible depuis la place.

La place est en lien avec la biodiversité des jardins périphériques (comme le jardin de la résidence de l'évêché) et le front rocheux arboré du coteau de l'Esvière. Cependant, les front bâtis ne permettent pas de se rendre compte de leur présence et le jardin privé du n°5 est la seule accroche végétale visible depuis la place.

ENJEUX MAJEURS

- **Créer une place de quartier, en diversifiant les usages et en l'aménagement pour favoriser les échanges**
- **Mettre en valeur les fronts bâtis existants**
- **Atténuer la minéralité et renouer avec la présence végétale des anciens jardins et du front rocheux.**

PLACE MONSEIGNEUR-RUMEAU

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Préambule sur la circulation et le stationnement

La gestion de la circulation et du stationnement ne peut être pensée qu'à une échelle plus globale de quartier. Il n'appartient pas au PSMV de définir les modalités de cette organisation, mais le respect des objectifs qui suivent influera sur les choix fonctionnels.

Créer une place de quartier, en diversifiant les usages et en l'aménageant pour favoriser les échanges

La place et ses dimensions est à requalifier et à mettre en valeur pour y retrouver une vie de quartier, tout projet d'aménagement doit alors répondre aux orientations suivantes :

- Conserver la place en espace libre et penser l'aménagement de l'espace en vue d'accueillir la vie de quartier, voire des événements ou activités ponctuelles ;

- Hiérarchiser les usages dans l'aménagement urbain tout en fragmentant le moins possible l'espace (visuellement et matériellement) ;

- Créer un point focal dans l'espace par un aménagement spécifique et/ou un arbre remarquable ;

- Créer un appel visuel depuis les quatre rues (rue Pitre-Merlaud, montée de l'Esvière, rue Kellerman et rue de l'Esvière) et valoriser l'amorce de ces rues. Le pittoresque qui caractérise la rue Pitre Merlaud et la montée de l'Esvière, deux axes piétons reliant le plateau de l'Esvière à la Maine, doit être conservé et valorisé dans les parcours de la place.

Mettre en valeur les fronts bâtis existants

L'unique usage de parking de la place fait oublier le front bâti cohérent du XIXe siècle, très caractéristique du patrimoine angevin. Il serait intéressant de mettre en valeur le corps d'entrée de la résidence de l'évêché, visible depuis la rue Kellerman, en laissant le parvis dégagé ou cadré par la végétation.

En arrivant depuis la rue de l'Esvière, on voit apparaître le clocher de l'église Saint-Jacques (faubourg en rive droite), cette perspective est à conserver. La valorisation de l'arc piéton entre la rue Pitre-Merlaud et la montée de l'Esvière permettrait de renforcer le lien entre la place et la Maine tout en développant une promenade piétonne, végétalisée, sur le coteau de l'Esvière.

Atténuer la minéralité et renouer avec la présence végétale des anciens jardins et du front rocheux

Pour retrouver l'ambiance quasi-rurale de cette place excentrée et confidentielle, cet espace doit perdre sa trop grande minéralité et retrouver une présence végétale. La mise en place d'une frange arborée côté ouest permettrait de scénographier une continuité avec le front rocheux, de cadrer les perceptives majeures et de masquer le front bâti entre le n°4 et le n°6.

Les plantations doivent alors être faites de manière à mettre en valeur le patrimoine intéressant et cadrer les entrées, notamment celle de la résidence de l'évêché. Dans le cadre d'un axe piéton, une frange arborée permettrait une continuité ombragée entre la rue Pitre-Merlaud et la montée de l'Esvière. Une végétalisation de l'angle ouest pourrait en outre instaurer une accroche sur la rue Pitre-Merlaud servant de lien entre la place, le coteau et la Maine.

Étude sous la maîtrise d'ouvrage d'Angers Loire Métropole
avec la participation de la DRAC Pays de la Loire et de la Ville d'Angers

Equipe chargée d'étude, Architectes du patrimoine et urbanistes :
Agence Paume, Céline Viaud - Guillaume Bouché, Guillaume Paume, Anne-Marie Sauvage, Richard De Santiago

avec la participation de :
Bénédicte Villé (Chroniques Conseil) - photothèque de l'écurie, Nicolas Vieillescazes, Docteur en Histoire (Chroniques Conseil)- Dominique Masson, expert des questions juridiques

PLACE ANDRÉ-LEROY & RUE PAUL-BERT 16

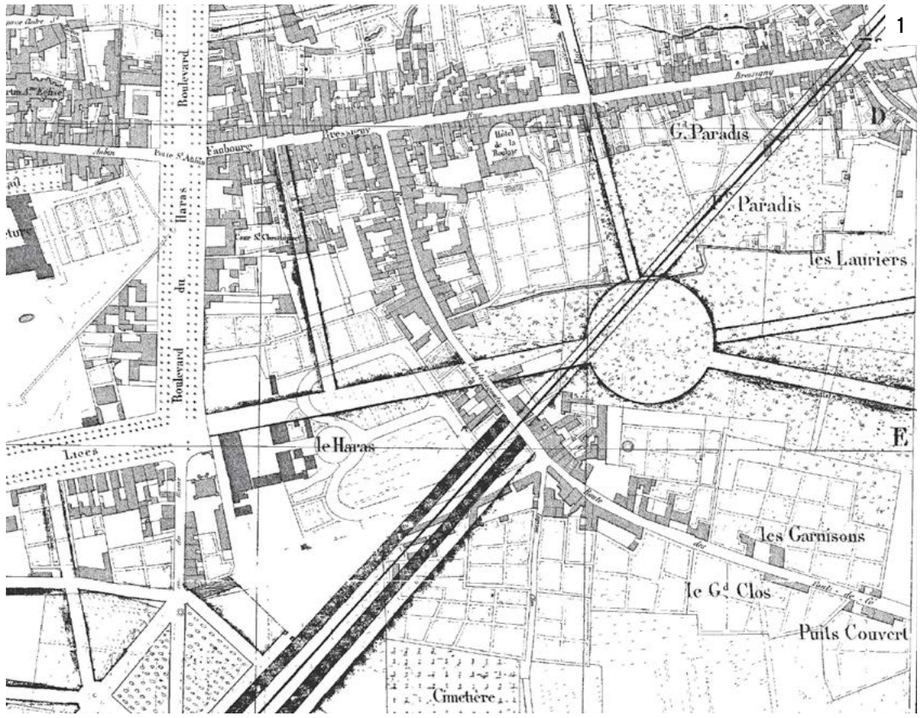

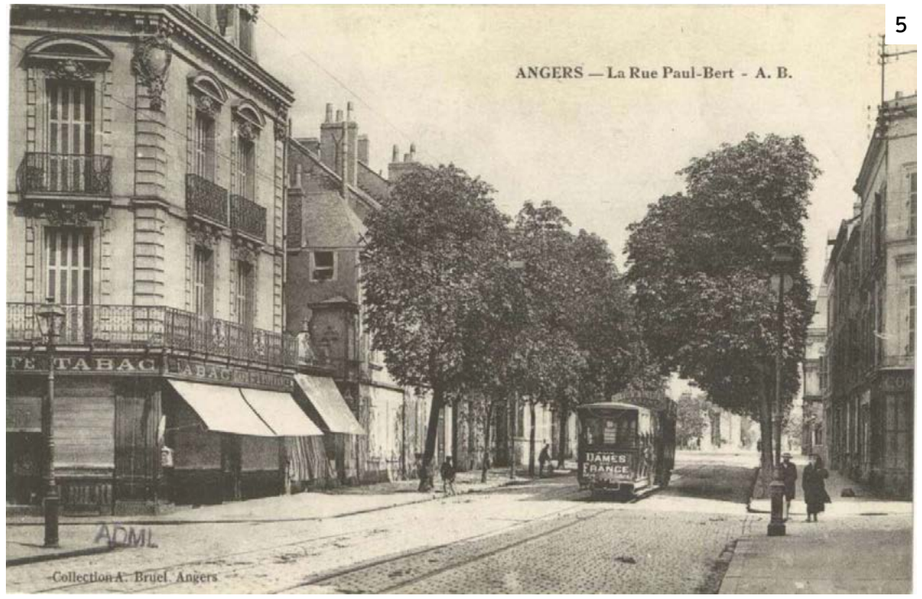

1) Plan dit Prinston, 1844 © *Archives municipales, 1 Fi-844*
2) Nouvelle traverse de la route royale n° 152 de Briare à Angers (rue Volney), nouvelle route royale n° 161 (rue Rabelais) © *AD 49 01Fi 0659*
3) Carte postale de la place André-Leroy et rue Paul-Bert, fin XIXe - début XXe © *????*
4) Carte postale de la rue Paul Bert au niveau du n°31 place André-Leroy, fin XIXe - début XXe ©*AD49 11Fi 1995*
5) Carte postale de la rue Paul-Bert, fin XIXe - début XXe, © *????*

CHRONOLOGIE

Sur ce secteur, l'urbanisation se structure le long de la rue Chateaungontier qui rejoint le faubourg Bressigny.

1797 – Implantation du haras dans l'ancien enclos des Incurables.

1842 – Premier tronçon de la rue d'Orléans (actuelle Paul-Bert) jusqu'à la rue Chateaugontier, amputant le Haras.

1847-48 – Projets de grande voirie afin de remplacer les vieilles routes royales : la rue Volney devient secondaire et la rue Rabelais, l'axe principal Angers-Saumur. Création de la place circulaire de 62 mètres et prolongement de la rue d'Orléans jusqu'à la place pour franchir la ligne de chemin de fer.

De 1860 à 1917 - Urbanisation de la place renommée «place des Magnolias» puis André-Leroy en 1876 :
- Hôtel de Valentine de Senonnes, premier édifice.
- Université Catholique de l'Ouest
- Dernier édifice construit sur la place au n°12.

1962 – Destruction de l'îlot rue Paul Bert pour y construire une station-essence aujourd'hui démolie (parking).

1974 – Transfert du Haras à l'Isle-Briand et création du parc.

REPÈRES HISTORIQUES

Au Second-Empire, les faubourgs et les zones résidentielles au-delà du Boulevard du Haras (Maréchal Joffre) sont restructurés pour faire face à l'important trafic routier. Jules Dupuit imagine une place circulaire de 62 mètres de diamètre qui articule les voies de liaisons entre l'est (Angers-Briare et jonction entre Paris-Menton) et le sud-est (vers les Sables-d'Olonne). Les rues d'Orléans et Desjardins sont prolongées au-dessus des voies de chemins de fer, constituant le point central de la place.

Les hôtels particuliers et les maisons bourgeoises, qui bordaient déjà le premier tronçon de la rue Paul-Bert, se poursuivent avec un alignement arboré qui fait le lien avec la place André-Leroy.

La place se lotit en plusieurs étapes, les fronts nord sont les premiers réalisés puis le front sud-est à partir de 1875 lorsque Edouard Loriol de Barny (héritier d'André-Leroy) cède les terrains des anciennes pépinières, dont la vaste parcelle triangulaire où l'évêque d'Angers implante l'Université Catholique de l'Ouest. Le front sud est plus tardif et ne s'élève pas avant 1890.

16. PLACE A.LEROY ET RUE PAUL-BERT

1

2

3

4

5

1) Place André Leroy, collection Robert Brisset, 2021 © *Agence Paume*
2) Rue Paul Bert, 2021 © *Google earth*
3) Vue aérienne place, rue et voie ferré, 2022 © *Google maps*
4) Place André Leroy vers l'UCO, 2021 © *Google earth*
5) Parking de la rue Paul Bert et fresque de Claude Coudert , 2020 © *Agence Paume*

ÉTUDES/PROJETS RÉCENTS

2019 : Aménagement d'un parking arboré à l'emplacement de la station-service avec l'œuvre de Claude Coudert «Le mur sympathique»

2022 : Transformation de la patinoire du haras en salle de handball et salle de sports.

ATOUTS & CONTRAINTES D'AMÉNAGEMENT

Une des opérations urbanistiques majeures à Angers au XIXe siècle : Par sa fonction de place rond-point unique, sa position au-dessus des rails et son diamètre de 62 mètres (dû aux cinq grandes voies qui la traversent), la place A.Leroy forme un ensemble homogène grâce à son architecture harmonieuse, d'importants sujets arborés et l'inclusion de la voie de chemin de fer au sein de son aménagement.

Ancienne «place des Magnolias» : la place André-Leroy tient sa qualité paysagère à de beaux magnolias qui témoignent des anciennes parcelles de pépinières détenues par André Leroy. Cette présence végétale forte renforce tout l'intérêt de cet espace (renforcée par des espaces verts à proximité : parc du Haras et d'Ollone).

Un témoin de l'urbanisation bourgeoise du XIXe siècle : Beaucoup d'hôtels et maisons cossues longent la place et accompagnent indéniablement le caractère majestueux de l'espace. Par ailleurs, la vue sur l'entrée de l'Université Catholique de l'Ouest comprise dans la patte d'oie inversée des rues Volney et Rabelais constitue une perspective remarquable du site.

Ces atouts sont toutefois mis à mal par un défaut de mise en valeur, lié en grande partie à un trafic routier très présent (l'axe Paul-Bert/Rabelais constituant la liaison la plus dense) et une zone accidentogène, une signalétique trop présente qui bloque notamment le point de vue vers l'Université catholique, et l'absence de continuité directe/complète entre les zones végétalisées et les itinéraires piétons.

ENJEUX MAJEURS

- **Mettre en valeur la composition circulaire de cet urbanisme exceptionnel**
- **Révéler le patrimoine bâti de la place André-Leroy et des rues adjacentes.**
- **Préserver et mettre en valeur le patrimoine arboré tout en dégageant les vues sur le patrimoine bâti**
- **Hiérarchiser les différents modes de déplacement**

PLACE ANDRÉ-LEROY & RUE PAUL-BERT

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Préambule sur la circulation et le stationnement

La gestion de la circulation et du stationnement ne peut être pensée qu'à une échelle plus globale de quartier. Il n'appartient pas au PSMV de définir les modalités de cette organisation, mais le respect des objectifs qui suivent influera sur les choix fonctionnels.

Mettre en valeur la composition circulaire de cet urbanisme exceptionnel

Opération majeure du XIXe siècle à Angers, cette place doit faire l'objet d'un projet d'aménagement d'ensemble, dont le périmètre doit inclure toute l'emprise de la forme circulaire mais aussi la patte d'oie de l'Université catholique et les amorces des différentes voies qui la traversent.

La forme circulaire doit être soulignée à la fois par le front bâti, les jardins et leurs clôtures mais aussi par le traitement du sol et l'organisation de l'espace. A ce titre, tout aménagement doit proposer un traitement qualitatif de la signalétique et des revêtements de sols. La patte d'oie entre les rues Volney et Rabelais doit faire l'objet de toutes les attentions de façon à retrouver une perspective vers l'Université catholique (signalétique à revoir et taille des arbres) et la réintégrer à l'aménagement de la place A.Leroy.

Révéler le patrimoine bâti de la place André-Leroy et des rues adjacentes

Carrefour significatif et point d'entrée dans le PSMV depuis le sud-est, cet espace nécessite un aménagement qui réponde aux orientations suivantes :

- Mettre en valeur les nombreux hôtels particuliers et maisons bourgeoises qui bordent la rue Paul-Bert par un revêtement particulier et une végétalisation marquant les entrées/portes/façades ;
- Révéler le tracé de la rue Châteaugontier voie structurante du faubourg de Bressigny ;
- Conserver un lien privilégié avec l'entrée du parc du Haras.

Une large emprise constructible reprend pour partie le front bâti préexistant aux années 1960 et s'implante également en couverture de la voie ferrée. Toute nouvelle construction doit s'intégrer harmonieusement dans le site en mettant en valeur l'entrée du parc du Haras et en conservant la continuité douce qui borde la voie ferrée actuelle.

Préserver et mettre en valeur le patrimoine arboré tout en dégageant les vues sur le patrimoine bâti

Les arbres remarquables doivent être conservés et mis en valeur, tout en prenant soin de dégager la vue sur les façades des hôtels particuliers et de l'Université Catholique de l'Ouest. Les sujets existants pourraient faire l'objet d'une taille de formation de façon à redonner une transparence à l'alignement.

L'aménagement végétal doit se prolonger sur la rue Paul-Bert afin de faire le lien avec les alignements du boulevard du roi René / maréchal Foch.

Le site est bordé de plusieurs parcs et jardins et nécessite de prendre en compte les continuités végétales et aménagements suivants :

- mettre en valeur l'entrée actuellement trop peu lisible du parc du haras,
- développer une continuité ou un appel vers l'entrée du parc d'Ollone qui se situe en cœur d'îlot sur la rue Châteaugontier.

Hiérarchiser les différents modes de déplacement

S'il est important de conserver la visibilité de l'aménagement urbain circulaire, l'aménagement d'un vaste giratoire ne serait pas adapté à la qualité de la place et aux flux inégaux qui la traversent. L'objectif est de mettre en œuvre un aménagement sobre et qui limite autant que possible le vocabulaire routier.

Axes majeurs, les trois voies - rues Paul-Bert / Rabelais / Volney - constituent le vestige de l'ancien tracé du tram jusqu'au milieu du XXe siècle. Il s'agit donc de privilégier ces flux dans les aménagements futurs (sans pour autant fractionner l'espace). Le reste de la place doit ainsi retrouver un large espace de rencontre, en y facilitant les modes de circulations douces et usages piétons.

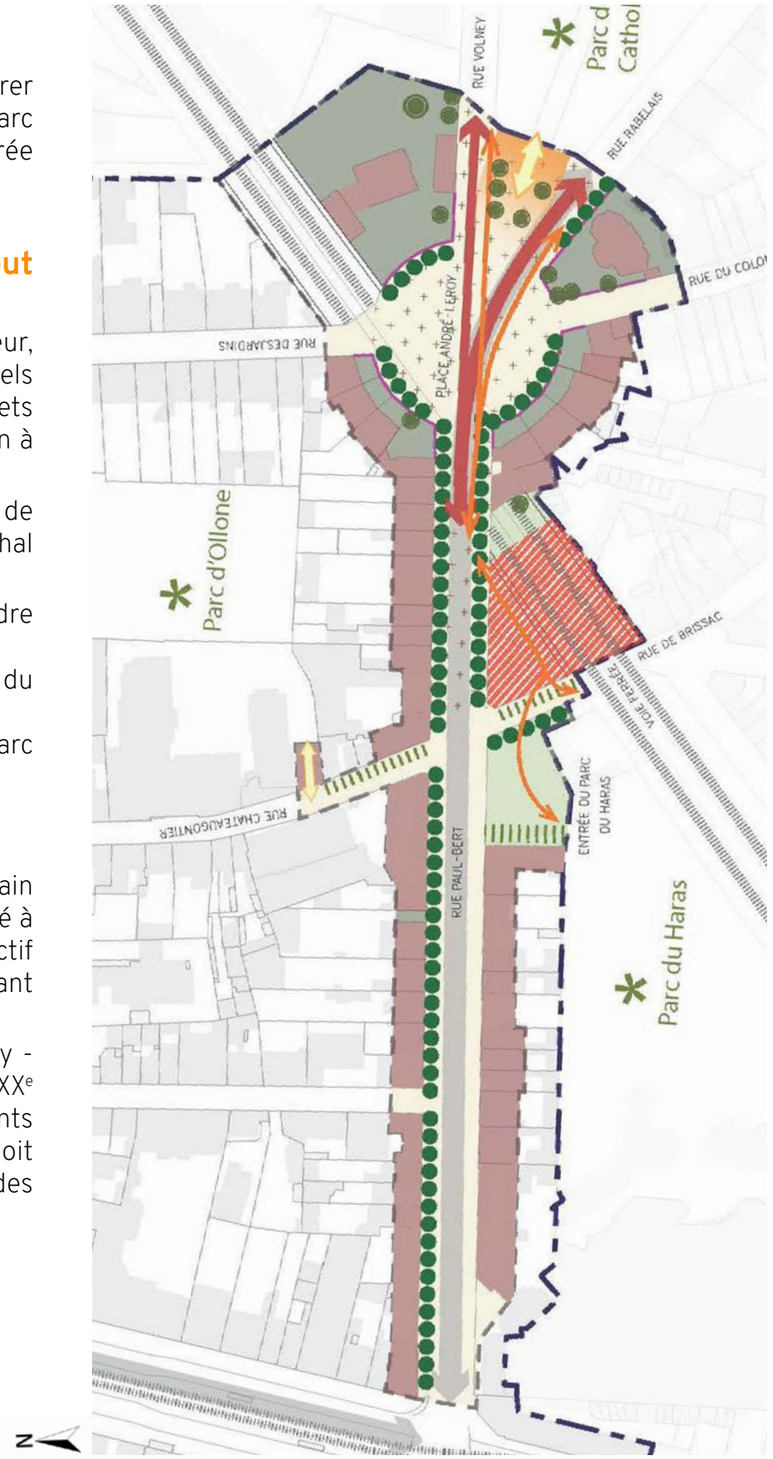

PLACE LOUIS-IMBACH

17

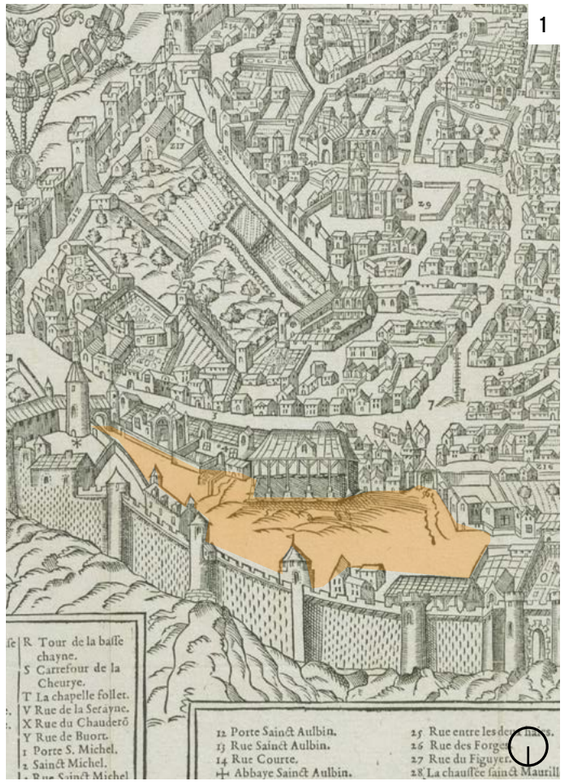

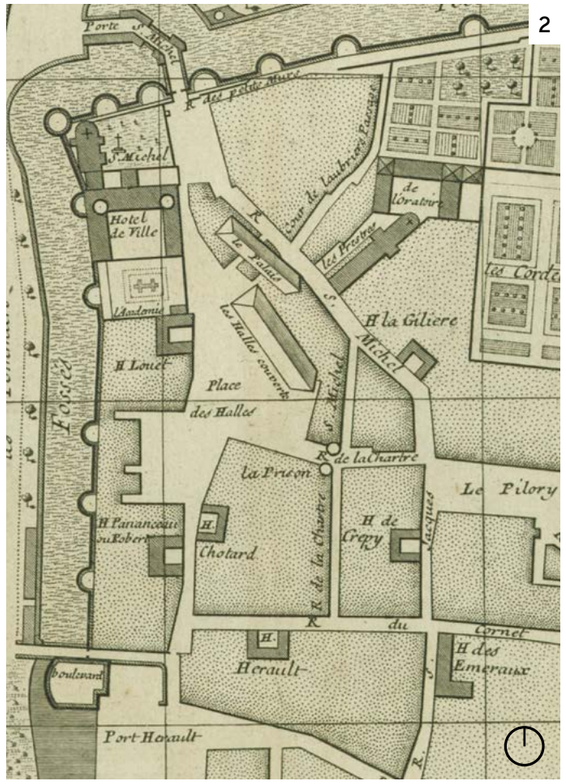

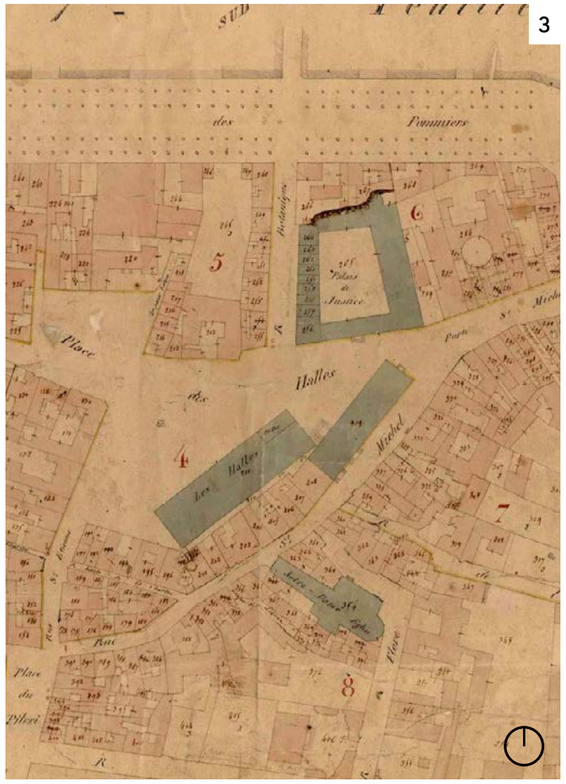

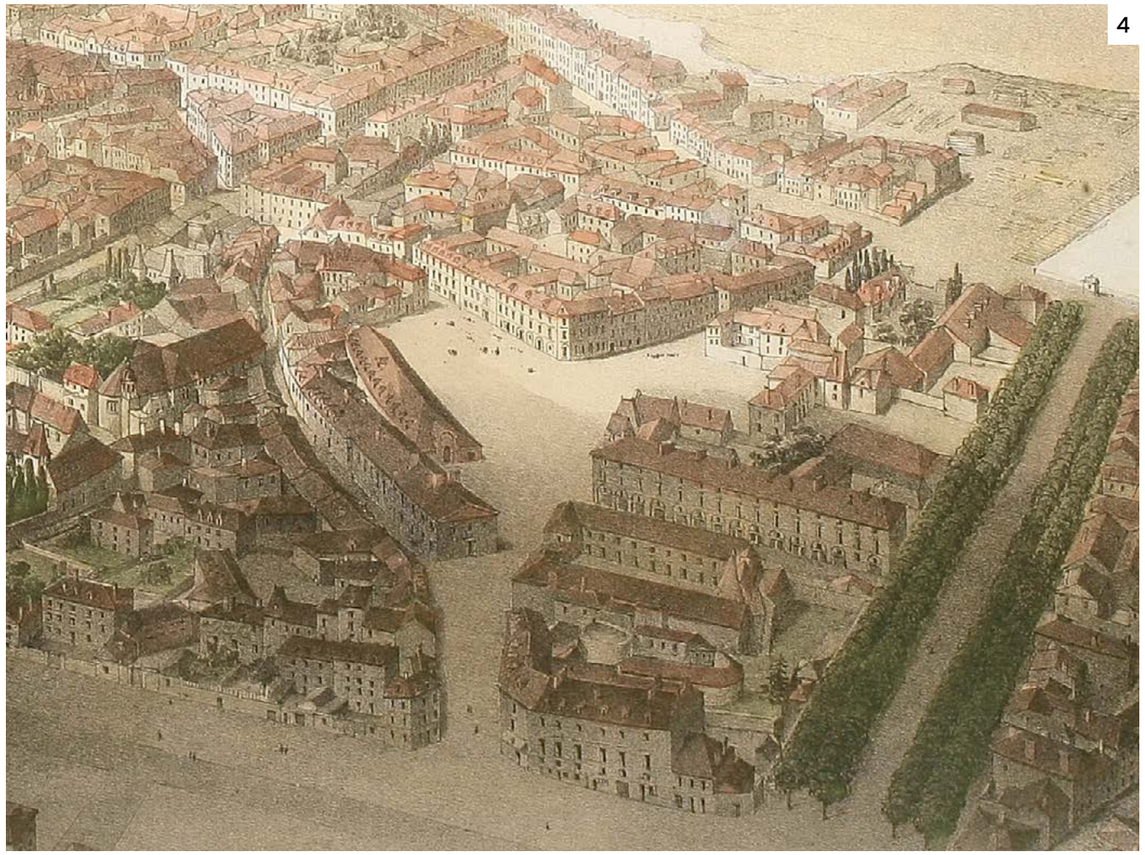

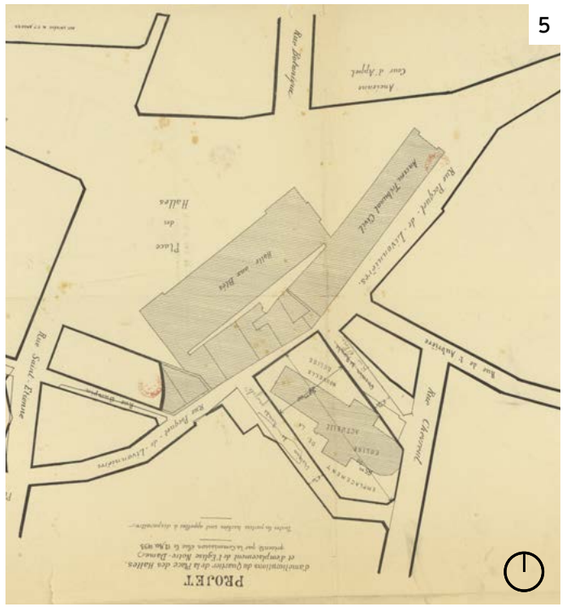

1) La ville, cité et université d'Angers, vue cavalière d'Adam Vandelant, gravure sur bois par Raymond Rancurelle, 1576 - *BnF, GED 28554*
2) Plan dit des Echevins, 1736 - *Archives municipales, 1 Fi 335*
3) Cadastre Napoléonien, section E, 1840. - *AD 49*
4) Vue en ballon depuis le nord-est, Lithographie par A.Guesdon - *AM Angers, 2Fi 336*
5) Projet d'amélioration du quartier, 1893 - *AD 49 11 Fi 1212*

CHRONOLOGIE

1274 – Mention des halles, reconstruites à la fin du XIIIe siècle.
1527 – Construction de l'hôtel de ville, fermant la place.
1593 – Percement de la rue du Commerce.
1896 – Destruction des halles, agrandissement de la place.
1898-1904 – Destruction et reconstruction de l'église Notre-Dame.

REPÈRES HISTORIQUES

Ce secteur d'Angers prend de l'importance à partir du XIIIe siècle avec l'édification de l'enceinte de la ville, la construction d'un nouveau palais comtal, en contrepoint du château, et la création d'une halle. La place est alors un vaste espace marchand en pente qui se développe face aux halles jusqu'à l'enceinte capétienne. Implantée à proximité de la rue Saint-Michel (actuelle rue Pocquet de Livonnières) qui constitue une voie majeure de la ville, la place est alors fermée à l'est à hauteur de l'ancien palais comtal.

De nouveaux équipements publics s'ajoutent sur la place aux XVe et XVIe siècles : auditoire en 1409, prison en 1479, Hôtel de ville en 1527, Présidial en 1538. La construction de la prison pérennise la fermeture de la place par un « portail bas ». Ce développement est suivi aux XVIe et XVIIe siècles par la construction de nombreuses résidences de notables d'Angers. Le percement de la rue du Commerce en 1593 met en communication la place avec le port Ayrault (dont la place Hérault a conservé le nom avec une autre orthographe).

Au XIXe siècle, l'aménagement de la place est remanié avec, dans un premier temps, la création de la rue Botanique, nouvelle entrée de ville depuis les boulevards créés à la même période. La place des Halles prend son gabarit actuel vers la fin du XIXe siècle avec la démolition des halles et de l'auditoire/présidial ainsi qu'une partie des habitations le long de la rue Saint-Michel. Ce tronçon de la rue est, de fait, absorbé dans l'espace de la place dont la superficie est presque doublée. La place Imbach perd ainsi sa forme séculaire ainsi que sa fonction de place des halles et son système de contrôle d'accès en partie haute et basse.

Les réalignements, et la construction d'une nouvelle église Notre-Dame-des-Victoires, achevée en 1904, modifient l'organisation et l'aménagement de l'espace. Planté au début du XXe siècle, il est scindé en deux par une allée reliant la rue Botanique à la rue Flore et ménageant une perspective vers l'église Notre-Dame-des-Victoires.

Étude sous la maîtrise d'ouvrage d'Angers Loire Métropole
avec la participation de la DRAC Pays de la Loire et de la Ville d'Angers

Equipe chargée d'étude, Architectes du patrimoine et urbanistes :
Agence Paume, Céline Viaud - Guillaume Boué - Pauline Mortreau - Anne-Lise Sévignon- Chloé Garguillo

avec la participation de :
Pol Vendeville (Chroniques Conseil) , pour certains résumés historiques

17. PLACE LOUIS-IMBACH

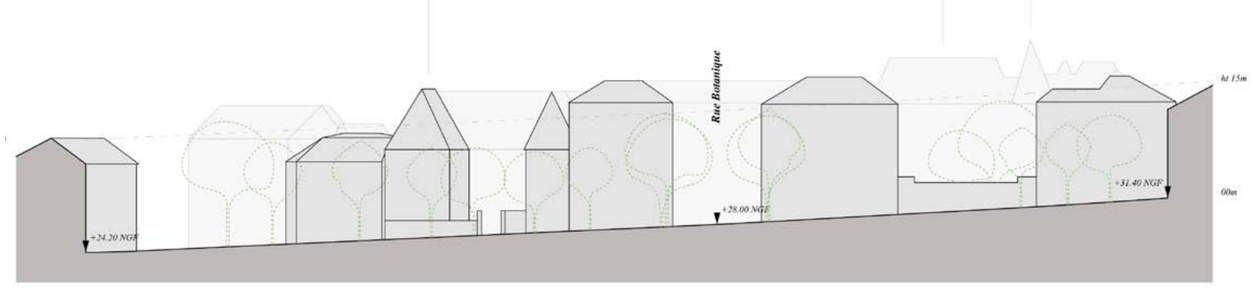

ATOUTS & CONTRAINTES D'AMÉNAGEMENT

UNE POLARITÉ HISTORIQUE

Polarité historique de la ville, la place Imbach bénéficie de la présence de nombreux édifices de prestige : L'ancien Hôtel de ville (actuel muséum d'histoire naturelle), l'église Notre-Dame-des-Victoires ou encore l'hôtel de Charnières inscrit en totalité aux Monuments Historiques. La place accueille en outre tous les samedis matins une brocante.

Sa situation au contact du centre-ville commerçant et des boulevards en fait un espace incontournable du centre-ville, avec un certain dynamisme commercial. Mais la vaste surface de stationnement qu'elle offre pour les Angevins tend à la cantonner à une simple desserte vers le cœur de ville.

UN ESPACE LÂCHE, À FORTE DÉCLIVITÉ

Les lourds travaux exécutés au XIXe siècle ont bouleversé l'échelle de l'ancienne place médiévale, en supprimant la fermeture de l'espace. Autrefois accessible par 3 voies et en marge de la ville, l'espace est aujourd'hui traversé par 7 voies d'accès et se place en interface avec les boulevards.

Cette nouvelle configuration génère aussi de multiples flux qui se traduisent par un espace morcelé et un aménagement routier disqualifiant l'espace. Mais elle offre aussi des perspectives urbaines à valoriser,

La partie au nord, en contact avec la rue du commerce, est devenue une placette qui peine à faire le lien avec «la grande place». Soumis à une forte déclivité, la place Imbach pourrait devenir une véritable place urbaine, un espace participant à l'animation de la ville au quotidien.

ENJEUX MAJEURS

- **Réintégrer la place au centre-ville d'Angers en lui redonnant un rôle structurant**
- **Retrouver un espace de place urbaine que les Angevins puissent s'approprier**
- **Mettre en valeur les édifices remarquables (Eglise Notre-Dame-des-Victoires, Muséum, ancien Hôtel de ville)**

Étude sous la maîtrise d'ouvrage d'Angers Loire Métropole
avec la participation de la DRAC Pays de la Loire et de la Ville d'Angers

Equipe chargée d'étude, Architectes du patrimoine et urbanistes :
Agence Paume, Céline Viaud - Guillaume Boué - Pauline Mortreau - Anne-Lise Sévignon- Chloé Garguillo

avec la participation de :
Pol Vendeville (Chroniques Conseil) , pour certains résumés historiques

PLACE LOUIS-IMBACH

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Préambule sur la circulation et le stationnement

La gestion de la circulation et du stationnement ne peut être pensée qu'à une échelle plus globale de quartier. Il n'appartient pas au PSMV de définir les modalités de cette organisation, mais le respect des objectifs qui suivent influera sur les choix fonctionnels.

Réintégrer la place au centre-ville d'Angers en lui redonnant un rôle structurant

Dans le but de mieux intégrer la place Imbach à la dynamique du centre-ville, tout réaménagement ou intervention sur cet espace doit répondre aux orientations suivantes :

- Renforcer les continuités douces pour améliorer le cheminement du boulevard vers la place du Pilori ;

- Réaliser un aménagement qualitatif dans la continuité du centre-ville en valorisant les continuités piétonnes et espaces de convivialité : rue Pocquet de Livonnières, église et ses abords, parvis de l'ancien Hôtel de ville ;

- Renforcer la vocation commerciale dans le parcours reliant les boulevards au cœur du centre-ville en favorisant l'établissement de commerces et de terrasses commerciales dans l'aménagement de l'espace.

Retrouver un espace de place urbaine cohérent

Dans l'objectif de retrouver un espace que les Angevins pourront investir au quotidien comme une place vivante, tout aménagement ou intervention sur cet espace public doit répondre aux orientations suivantes :

- Définir un projet global sur l'ensemble de la place (même si la mise en œuvre du chantier se fait en plusieurs phases) ;

- Travailler un espace cohérent d'après le «sens de lecture» de la place (sud-nord), imposé par la déclivité de l'espace et la présence de l'église Notre-Dame-des-Victoires, en s'inspirant de l'emprise antérieure aux travaux du XIXe siècle. Cet aménagement d'ensemble peut réorganiser les plantations d'arbres (conservation du principe d'alignements non obligatoire) tout en conservant une présence végétale qui structure l'espace.

- Qualifier la relation entre l'espace au contact de la rue du Commerce et le centre de la place : vues croisées, effacement de la limite par continuité d'aménagement.

- Resserrer l'échelle de la place en définissant une limite au parvis de l'église Notre-Dame-des-Victoires.

> Pour cela, une constructibilité est offerte par le Plan sur la place face à l'ancien Hôtel de Ville. Cette constructibilité ne peut être exploitée que dans les conditions suivantes :

- Implantation d'un équipement public ou d'un établissement recevant du public (programme commercial notamment), excluant tout programme de logements : une programmation culturelle en lien avec le Muséum ou un volume de type halle ouverte sont à privilégier ;

-Qualité et sobriété de l'architecture, de la géométrie des toits et des façades créées et respect des tonalités du site ;

- Mise en valeur de la façade de l'ancien Hôtel de Ville en lui offrant un parvis et en assurant la liaison (visuelle) des deux édifices ;

- Front bâti cohérent et façades ouvertes sur l'espace public (au moins en rez-de-chaussée.

> À défaut d'être bâti, l'espace libre doit conserver une frange arborée sur cet alignement et retrouver un aménagement qualitatif avec une meilleure intégration du stationnement ;

Mettre en valeur les édifices remarquables

Dans cet objectif, le traitement de l'espace public doit :

- Préserver ou renforcer les vues sur les grands édifices remarquables : Muséum, église Notre-Dame-des-Victoires, hôtel de Charnières, hôtel de Livois et ménager un espace de parvis de mise en valeur de ces édifices remarquables ;

- Employer des matériaux sobres et nobles pour un aménagement qualitatif qui assure la mise en valeur de l'espace et des façades situées aux abords ;

- Créer des interfaces (traitement des pieds de façades) de qualité ;

- Veiller à une implantation de mobilier urbain qui ne soit pas de nature à disqualifier une vue ou une façade remarquable.

La cour de l'ancien hôtel de ville, qui pourrait recevoir à terme un programme en lien avec le Muséum sous le jardin suspendu, doit rester à dominante végétale en surface, de façon à offrir une cour mettant en valeur l'enfilade de façades fermant l'espace en U. Une attention particulière doit être porté à la préservation du système racinaire de l'arbre protégé.

PLACE LOUIS-IMBACH 17

PLACES LECLERC, LORRAINE & MENDÈS-FRANCE

18

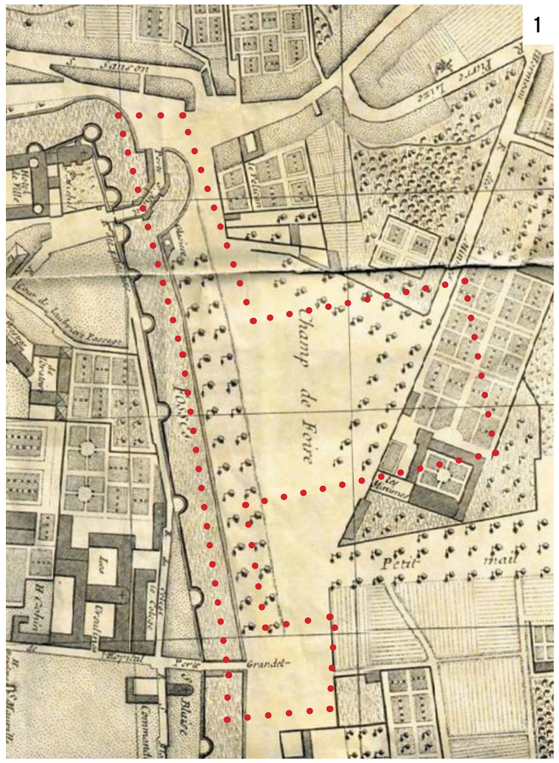

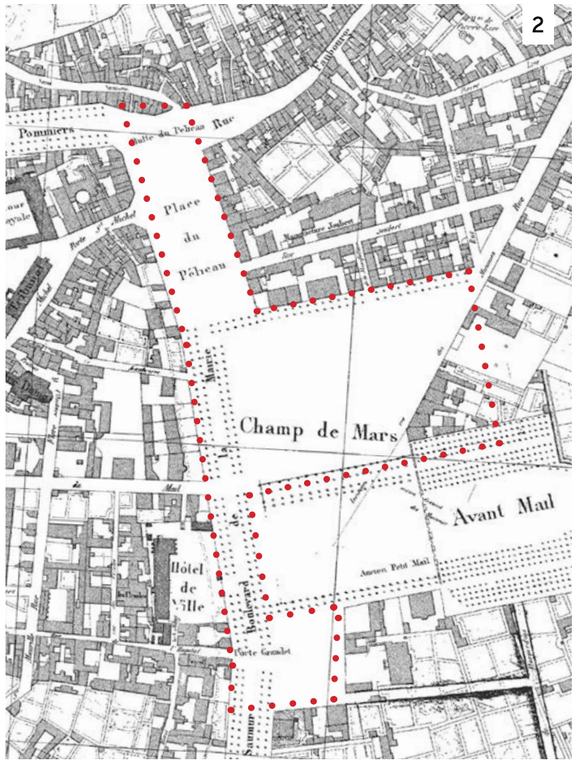

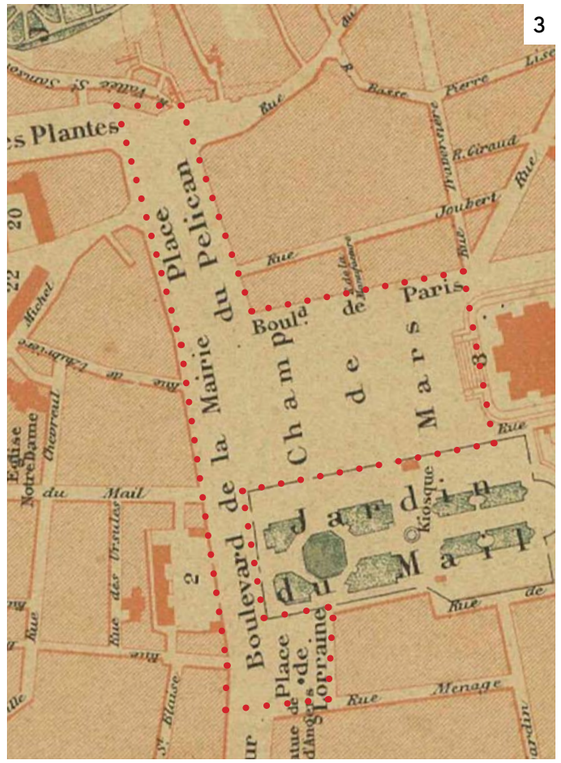

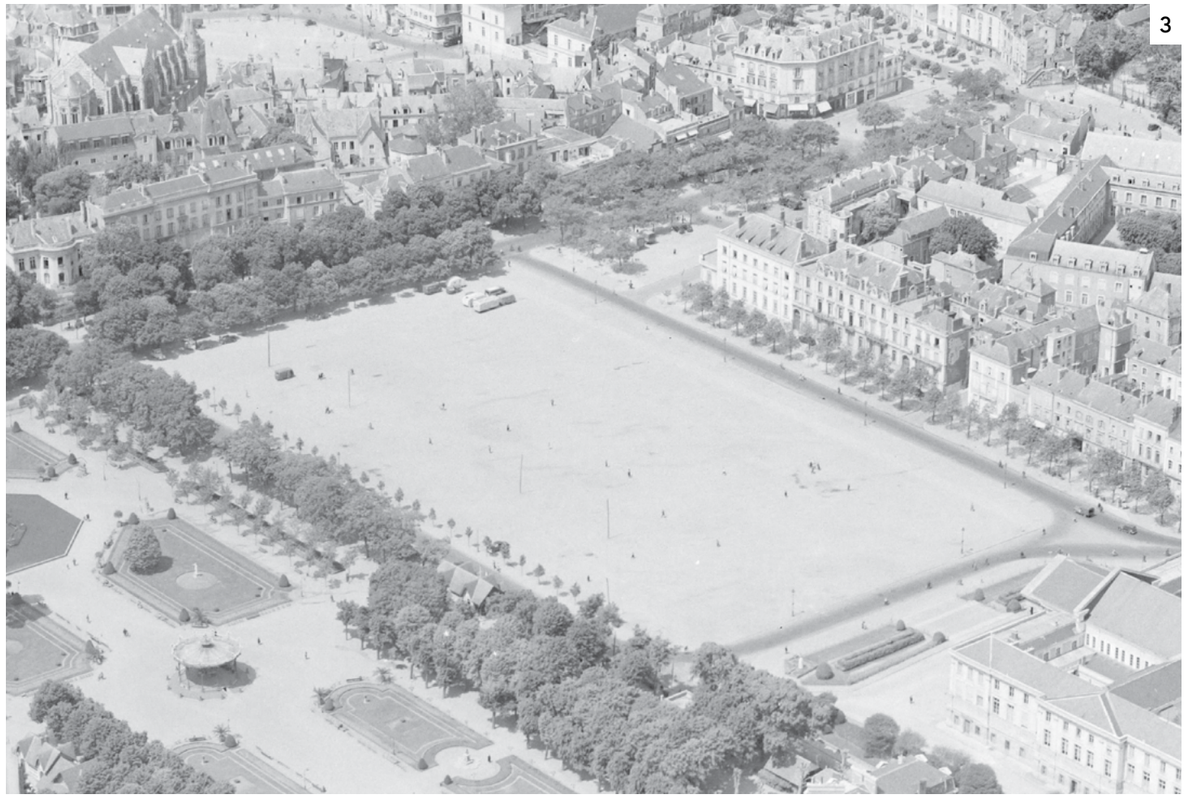

1) Plan des Échevins, 1736 - *AD Angers, 1Fi-1575*
2) Plan de Prinston, 1844 - *AD Angers 11Fi_0518*
3) Plan de la ville d'Angers, 1879 - *AD Angers 11Fi_0519*
4) Photo aérienne, 1956. - *RLT-IGN - CDUR003835_1956_DUR_383_0025*
5) 6) La place Lorraine et la perspective vers la place Mendès-France, début XXe. - *AD Angers 6Fi_1122*

CHRONOLOGIE

1692 - Création de la porte Grandet, sortie de la rue d'hôpital.

1796 - Destruction du couvent des Minimes.

ca1810-20 - Démolition de l'enceinte au profit de la ceinture de boulevards. Le champ de Mars commence à être régularisé avec la création du bvd de Paris (actuel Joffre).

1875 - Inauguration du Palais de Justice.

1893 - Ouverture du Jardin des Plantes.

Milieu XIXe - Création de la rue Ménage.

1er quart XXe - Plantation des places Mendès-France et Lorraine, aménagement et décoration florale par l'ingénieur Dupic.

1964 - Déplacement de la foire St-Martin.

1987-88 - Création du parking souterrain de la place Leclerc.

REPÈRES HISTORIQUES

Depuis l'époque médiévale, l'espace est un vaste terrain libre le long de l'enceinte urbaine, hors-la-ville. En marge du faubourg Saint-Michel au nord et du faubourg Bressigny au sud, il est limité à l'ouest dès l'Époque moderne par le couvent des Minimes et le Grand-Mail.

Il commence à véritablement se structurer avec la création de la porte Grandet en 1692, à partir de laquelle se développe le mail Romain vers la porte Saint-Michel durant le siècle suivant. Outre un lieu de promenade et d'agrément, la partie orientale constitue l'emplacement pour l'installation de la Foire et notamment du marché aux bestiaux dès 1647.

Dans le 1er quart du XIXe siècle, l'enceinte urbaine est démolie, remplacée par la ceinture de boulevards. Peu à peu loti par des hôtels particuliers dès les années 1820, l'espace se structure en trois entités le long des boulevards :

- **La place du Pélican (actuelle place Mendès-France), ancienne entrée ville.** Elle est l'unique rupture dans la ceinture de boulevards. Longtemps libre de tout aménagement, elle est plantée au début du XXe siècle, en lien avec la nouvelle entrée du jardin des Plantes.

- **Le Champ de Mars.** Il achève d'être régularisé en un vaste quadrilatère pour mettre en valeur le Palais de Justice construit en 1875. Il s'agit alors d'une esplanade libre bordée d'alignements qui gomme l'ancien tracé de la rue des Minimes.

- **La place Lorraine.** Historiquement liée à la porte Grandet mais isolée par le prolongement du jardin du Mail, elle gagne en importance avec le percement de la rue Ménage dans le milieu du XIXe et est aménagée et plantée au début XXe.

Étude sous la maîtrise d'ouvrage d'Angers Loire Métropole
avec la participation de la DRAC Pays de la Loire et de la Ville d'Angers

Equipe chargée d'étude, Architectes du patrimoine et urbanistes :
Agence Paume, Céline Viaud - Guillaume Boué - Pauline Mortreau - Anne-Lise Sévignon- Chloé Garguillo

avec la participation de :
Pol Vendeville (Chroniques Conseil) , pour certains résumés historiques

18. LECLERC, LORRAINE & MENDÈS-FRANCE

1) La place Mendès-France et la place du Général-Leclerc, 2020 © *360Images*
2) La place du Général-Leclerc, le jour de marché - *Paume*
3) La place Mendès-France © *Google*

PROJETS RÉCENTS

2012 : Aménagement de la place Lorraine en large plateau piétonnier.

2020 : Création de la ligne A de tramway (arrêts «Centre-des-Congrès» et «Hôtel-de-Ville») induisant le réaménagement de l'espace public sur les boulevards Foch à Ayrault.

ATOUTS & CONTRAINTES D'AMÉNAGEMENT

Représentant le plus grand « espace libre » du centre-ville angevin, cet ensemble de places s'organise le long de la ceinture de boulevards et est structuré par deux grands axes de composition perpendiculaires aux boulevards : le parvis du Palais-de-Justice et le Jardin du Mail.

Le site témoigne des grands aménagements du XIXe siècle lors des premiers développements urbains planifiés hors-les-murs. L'empreinte de cette époque reste encore très prégnante tant par le bâti à forte valeur patrimoniale (hôtels particuliers, Palais de Justice), que par les aménagements paysagers (Jardin du Mail, Jardin des Plantes, alignements d'arbres soulignant les voies).

Aujourd'hui, le site constitue à la fois une entrée vers le cœur de ville et un jalon de la desserte périphérique par les boulevards. Il est donc parcouru de nombreux flux multimodaux et offre de grands espaces de stationnement à proximité directe du centre-ville.

Enfin, la vaste esplanade de la place Leclerc est le site de manifestations ponctuelles et du marché hebdomadaire comme un héritage des foires d'antan en ces lieux.

ENJEUX MAJEURS

- **Retrouver un lien cohérent entre les deux jardins majeurs : Jardin des Plantes et Jardin du Mail.**
- **Valoriser l'esplanade de la place Leclerc et favoriser son appropriation par les usages du quartier.**
- **Maintenir les perspectives et la composition historique en lien avec le patrimoine bâti.**

PLACES LECLERC, LORRAINE & MENDÈS-FRANCE

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

PLACES LECLERC, LORRAINE & MENDÈS-FRANCE 18

Préambule sur la circulation et le stationnement

La gestion de la circulation et du stationnement ne peut être pensée qu'à une échelle plus globale de quartier. Il n'appartient pas au PSMV de définir les modalités de cette organisation, mais le respect des objectifs qui suivent influera sur les choix fonctionnels.

Le parking souterrain de la place Leclerc joue un rôle structurant pour la desserte du centre-ville, son maintien et son éventuel agrandissement ne sont pas remis pas en cause par les Orientations qui suivent.

Retrouver un lien cohérent entre les deux jardins majeurs : jardin des Plantes et jardin du Mail

Tout réaménagement doit permettre de conforter une liaison piétonne végétale mais aussi une continuité écologique entre le jardin des Plantes et le jardin du Mail. Il s'agit donc de définir un projet d'ensemble (même en cas de réalisation en plusieurs phases) sur tout le secteur concerné par l'OAP et en lien avec le jardin du Mail (OAP n°13).

Au-delà de la conservation des alignements historiques, tout projet doit prévoir un aménagement paysager, offrant un espace de promenade végétale qui vient prolonger les jardins publics. Cette présence végétale peut se faire par des alignements d'arbres, des espaces engazonnés, des successions de parterres, des plantations intermédiaires, … sans interdire d'autres usages répondant à des besoins fonctionnels, tels que du stationnement ponctuel ou des traversées de voie. Ces éventuels aménagements fonctionnels doivent rester ponctuels, interrompant discrètement la présence végétale et en aucun cas, ne doivent obstruer la continuité visuelle ni créer de véritable rupture urbaine. Sur cet axe, il s'agit de limiter au maximum la perception de la voiture et les surfaces imperméabilisées.

Valoriser l'esplanade de la place du Général-Leclerc et favoriser son appropriation par les usages du quartier

Dans l'objectif de retrouver un espace que les Angevins pourront mieux investir, l'esplanade Leclerc doit pouvoir offrir des fonctions multiples et un lien privilégié avec le jardin du Mail, tout en dégageant un ample parvis devant le palais de justice. Aucun aménagement ne doit créer d'obstacles à la continuité visuelle et au flux piéton traversant l'esplanade (murets, barrières ou ruptures importantes de niveau à éviter). Les alignements d'arbres nord et sud qui structurent l'espace doivent être maintenus ou rétablis le cas échéant, tout en s'attachant à respecter les conditions pour le bon développement des sujets (couronne, développement racinaire,…).

Sur la partie ouest, le Plan réglementaire offre deux emprises de constructibilité que la présente OAP soumet aux conditions suivantes:

- Projet d'ensemble à l'échelle de la place et concomitance des deux constructions ;
- Programme recevant du public (excluant tout programme de logements) et qui garantisse l'animation de l'espace public, notamment en lien avec le marché ambulant ;
- Respect de l'axe de composition de la place et de la symétrie axiale, l'architecture des deux emprises doit former un ensemble cohérent ;
- Qualité et sobriété de l'architecture, de la géométrie des toits et des façades créées et respect des tonalités du site ;
- Mise en valeur de la perspective vers le Palais de justice ;
- Rez-de-chaussée à traiter avec un maximum de perméabilité aux flux et aux vues.

En outre, il s'agit de retrouver une cohérence (voire une unité) de traitement des revêtements de sol depuis le parvis du Palais de justice jusqu'au boulevard Bessonneau. Tout mobilier doit rester minimal et ne pas perturber la qualité de ces espaces et la fluidité des déplacements doux. La perception de la voiture en surface doit être atténuée par l'aménagement proposé (et les éventuelles plantations).

Maintenir les perspectives et la composition historique en lien avec le patrimoine bâti

La composition historique des places structurées par les alignements d'arbres est à maintenir et à renforcer, en veillant notamment à une intégration la plus discrète possible des installations liées aux transports publics ou au stationnement, en particulier sur la place Lorraine et la place du Général-Leclerc.

Les aménagements du site doivent s'inscrire dans les perspectives remarquables : vers le palais de Justice suivant l'axe de composition de l'édifice (marqué par son avant-corps), axe du Jardin du Mail et de l'avenue Jeanne d'Arc depuis/vers l'hôtel de ville, et perspective vers l'écrin arboré de l'entrée du Jardin des Plantes.

Les vues sur le patrimoine bâti et le petit patrimoine sont également à maintenir ou à valoriser : sur le front bâti de l'hôtel Tessier de la Motte et l'hôtel Mame, sur les éléments ponctuant le jardin du Mail (kiosque, fontaine,…) ou l'espace public (statue dédiée à David d'Angers place Lorraine et monument aux Morts place Leclerc).

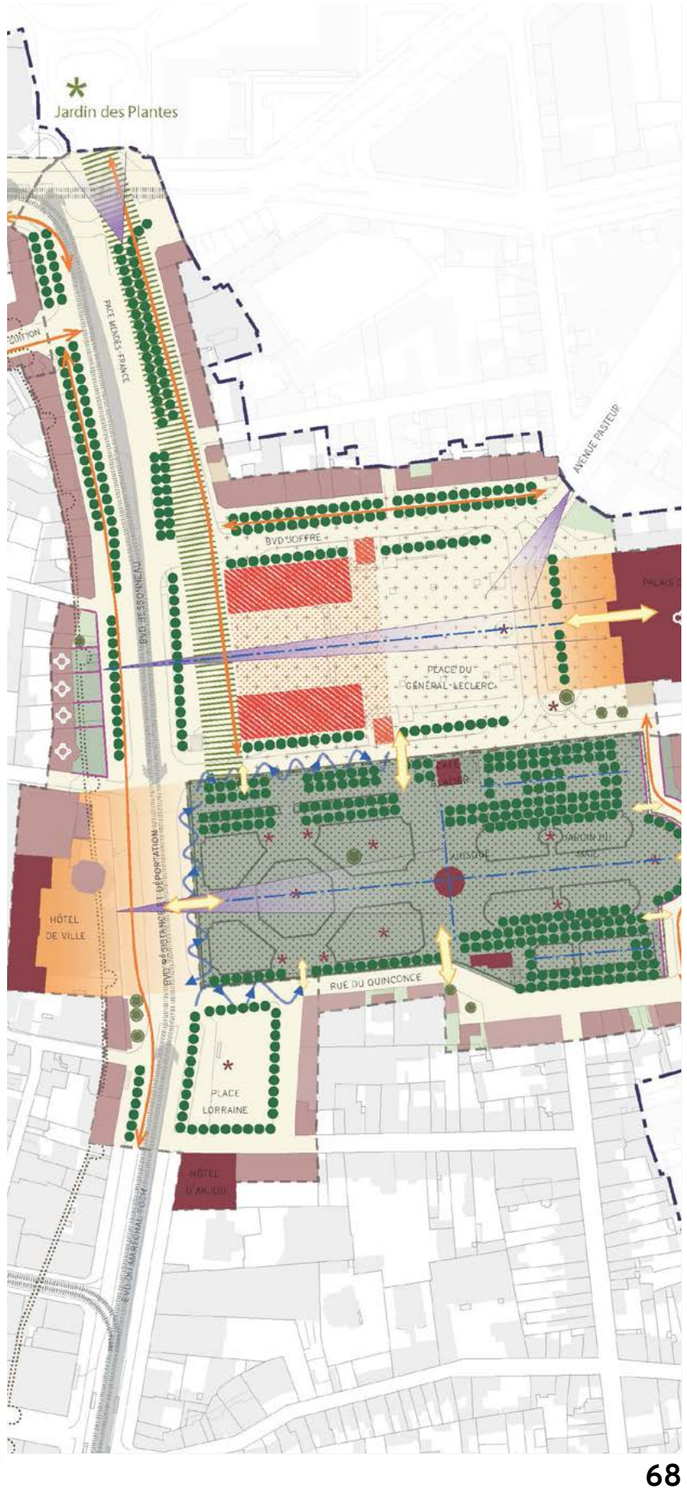

CEINTURE DE LA DOUTRE

19. Boulevards de la Doutre : Mirault, Daviers, G. Clémenceau, G. Dumesnil
20. Place Monprofit / 21. Place du Dr-Bichon

Étude sous la maîtrise d'ouvrage d'Angers Loire Métropole
avec la participation de la DRAC Pays de la Loire et de la Ville d'Angers

Equipe chargée d'étude, Architectes du patrimoine et urbanistes :
Agence Paume, Céline Viaud - Guillaume Boué - Pauline Mortreau - Anne-Lise Sévignon- Chloé Garguillo

avec la participation de :
Pol Vendeville (Chroniques Conseil) , pour certains résumés historiques

BOULEVARDS DE LA DOUTRE

19

PARTIE NORD
BVD DAVIERS / MIRAULT

1
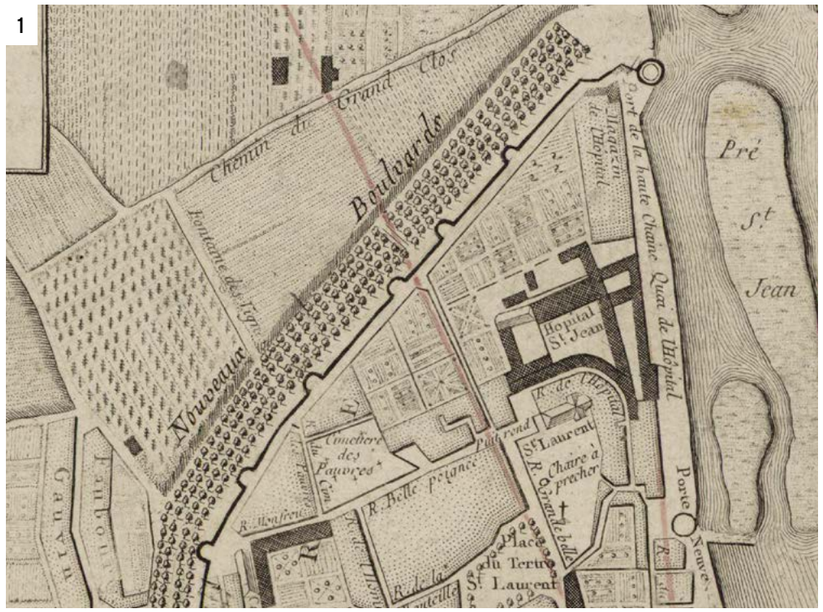

2

3
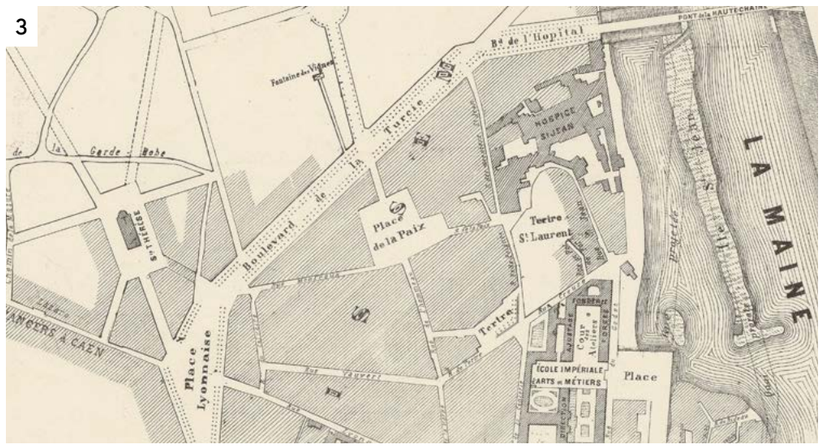

4

5

1) Plan historique de la ville d'Angers [...]/Moithey. 1792. *© BnF, GED 5305*
2) Cadastre Napoléonien d'Angers. 1840. *© AD 49, 3P4/7/82*
3) Plan géométrique [...] d'Angers [...]/E. Barassé. 1866. *© AM A, 1Fi 1683/2*
4) Boulevard Daviers en 1923 *© RLT - IGN / 01-08-1923*
5) Boulevard Daviers en 1973 *© RLT - IGN / 07-06-1973*

CHRONOLOGIE

1774 – Création du mail de la Turcie des Capucins au Nord
1839 – Ouverture du pont de la Haute-Chaîne
1854 – Inauguration de l'hôpital Sainte-Marie
1973 – Ouverture de la rue de la Tour des Anglais

REPÈRES HISTORIQUES

L'aménagement du boulevard Daviers, anciennement de la Turcie (et de l'Hôpital, pour la partie la plus proche de la Maine), est réalisé à la fin des années 1830 sur le mail de la Turcie des Capucins daté des années 1770.

Il rejoint la porte Lionnaise au pont de la Haute-Chaîne mis en service en 1839. À partir de 1854, le nouvel hôpital Sainte-Marie est relié au boulevard Daviers par l'actuelle avenue de l'Hôtel-Dieu. L'hôpital n'aura de cesse de s'agrandir pour occuper une très large partie des abords du boulevard Daviers au cours des XIXe et XXe siècles.

Le prolongement du boulevard H. Arnauld par l'actuel boulevard Arago dans les années 1880 s'accompagne du prolongement du boulevard Daviers vers la Maine par le boulevard Mirault. Vers 1973, ce dernier est relié au pont de la Haute-Chaîne par la rue de la Tour des Anglais et ainsi intégré à la ceinture des boulevards d'Angers.

Depuis cette date (1973), le profil des boulevards n'a pas beaucoup varié : les principales modifications concernent la mise en place de voies bus, quelques évolutions ponctuelles de la palette végétale et, plus récemment, l'implantation d'une bande cyclable côté nord du boulevard (autrefois mutualisée avec la voie bus).

Étude sous la maîtrise d'ouvrage d'Angers Loire Métropole
avec la participation de la DRAC Pays de la Loire et de la Ville d'Angers

Equipe chargée d'étude, Architectes du patrimoine et urbanistes :
Agence Paume, Céline Viaud - Guillaume Boué - Pauline Mortreau - Anne-Lise Sévignon- Chloé Garguillo

avec la participation de :
Pol Vendeville (Chroniques Conseil) , pour certains résumés historiques

BOULEVARDS DE LA DOUTRE

19

PARTIE OUEST
BVD G.CLÉMENCEAU / G.DUMESNIL

CHRONOLOGIE

1833 – Fondation des écoles mutuelles sur le boulevard

1838 – Inauguration du pont de la Basse-Chaîne

1846 – Construction des abattoirs

1861 – Ouverture du boulevard Descazeaux

1860/70 – Comblement du canal de la Tannerie et aménagement du boulevard Henri Arnauld

1960 – Opération de rénovation urbaine sur le quartier Saint-Nicolas

1962 – Construction du nouveau pont de la Basse-Chaîne

2007 – Inauguration du théâtre Le Quai

REPÈRES HISTORIQUES

Le boulevard Clémenceau est ouvert dans les années 1830 entre les portes Saint-Nicolas et Lionnaise sous le nom de boulevard de Laval. Dès 1833, il est bordé à mi-longueur, côté ville, par les Écoles Mutuelles, devenues groupe scolaire André-Moine, construites sur les terrains du couvent des Carmes.

Le boulevard Dumesnil, anciennement boulevard de Nantes, est ouvert sur les fortifications de la Doutre peu après, dans les années 1840 (n'apparaissant pas sur le cadastre napoléonien). Il rejoint le pont de la Basse-Chaîne ouvert en 1838 et la porte Saint-Nicolas (actuelle place Monprofit). Des abattoirs sont construits au sud du boulevard en 1846. Le comblement du canal de la Tannerie dans les années 1860-1870 et l'ouverture du boulevard Henri Arnauld permettent de relier directement le boulevard Dumesnil au cœur de la Doutre.

Les années 1850 voient la construction de l'église Sainte-Thérèse dans le prolongement du boulevard Clémenceau, et l'aménagement de la communauté Saint-Charles sur la rive ouest du boulevard (hors PSMV). Dans les années 1860, il est relié directement au cœur de la Doutre et au centre d'Angers par le percement du boulevard Descazeaux.

L'événement majeur dans l'histoire de ces boulevards est la rénovation du quartier Saint-Nicolas dans les années 1960-1970 entre les rues Dindron, Saint-Nicolas et de la Tannerie.

1
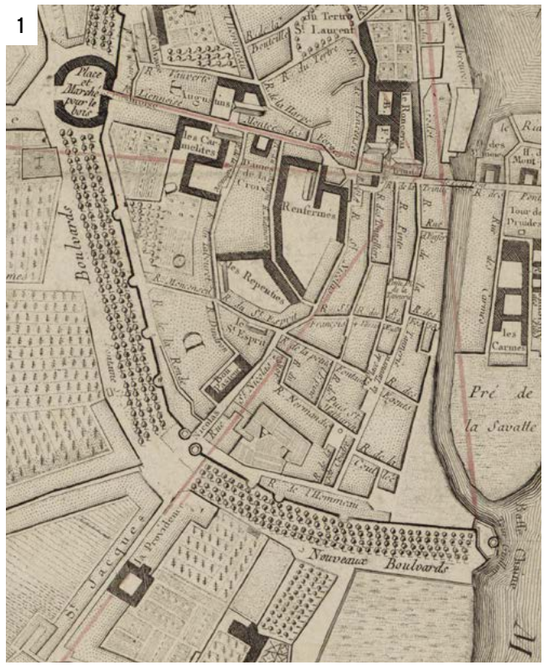

2

3
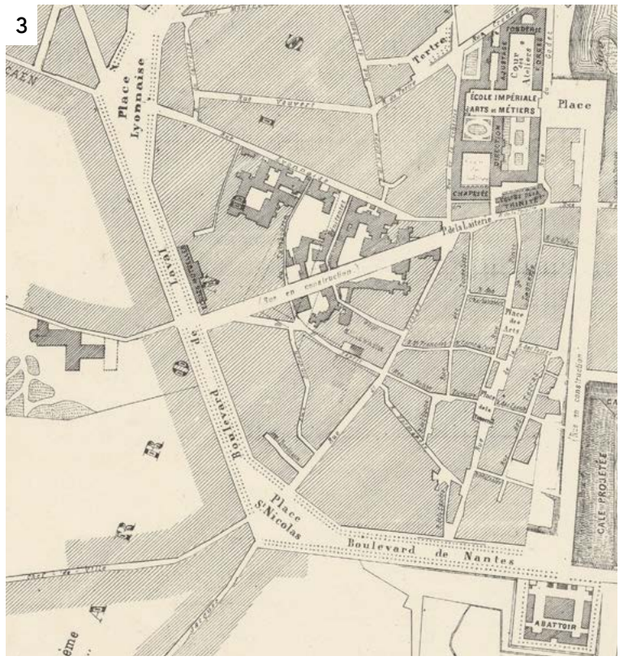

4
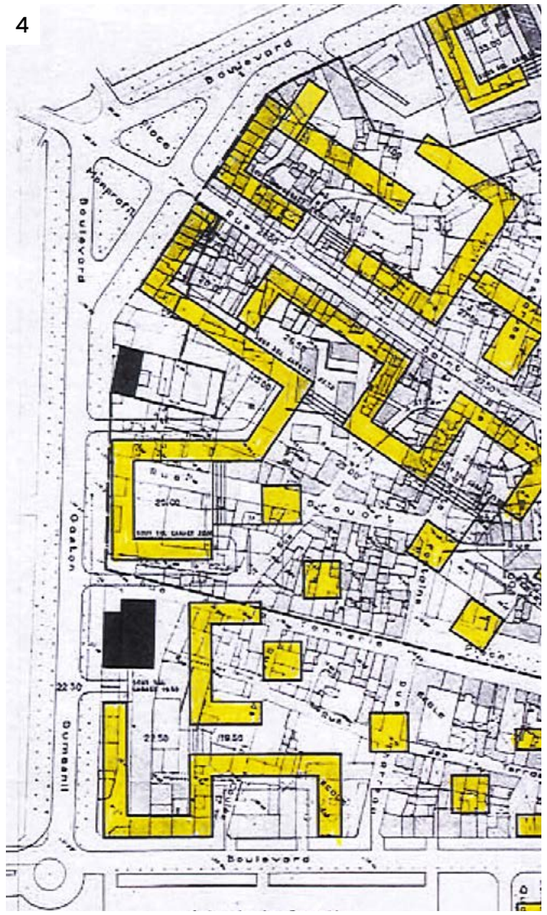

5

1) Plan historique de la ville d'Angers [...]/Moithey. 1792.
© BnF, GED 5305

2) Cadastre Napoléonien d'Angers. 1840.
© AD 49, 3P4/7/82

3) Plan géométrique [...] d'Angers [...]/E. Barassé. 1866.
© AM A, 1Fi 1683/2

4) Avant-projet de rénovation imaginé dans le cadre de l'opération Saint-Nicolas. 1963.
© Architectes Mornet.

5) Boulevard Clémenceau en 1979
© RLT - IGN / 05-06-1979

Étude sous la maîtrise d'ouvrage d'Angers Loire Métropole
avec la participation de la DRAC Pays de la Loire et de la Ville d'Angers

Equipe chargée d'étude, Architectes du patrimoine et urbanistes :
Agence Paume, Céline Viaud - Guillaume Boué - Pauline Mortreau - Anne-Lise Sévignon- Chloé Garguillo

avec la participation de :
Pol Vendeville (Chroniques Conseil) , pour certains résumés historiques

19. BOULEVARDS DE LA DOUTRE

1

2

3

4

1) Boulevard Mirault. © *Paume*
2) Boulevard Daviers. © *Paume*
3) Boulevard Dumesnil. © *Paume*
4) Boulevard Clémenceau. © *Paume*
5) Vue oblique - B^ds et place du Dr Bichon. © *GoogleMaps*

5

ÉTUDES/PROJETS RÉCENTS

Emprise «Imagine Angers» sur le boulevard Dumesnil.

ATOUTS & CONTRAINTES D'AMÉNAGEMENT

Les promenades publiques du XVIIIe siècle et les boulevards plantés du XIXe constituent les témoins historiques d'un modèle d'aménagement favorisant la promenade arborée et illustrant les préoccupations d'embellissement de l'époque.

La ceinture de boulevards de la Doutre, par son importante largeur (entre 30 et 40 mètres), constitue un espace de respiration suffisamment vaste pour permettre un aménagement paysager et la mise en œuvre de corridors écologiques.

Cette grande largeur induit des flux de circulation intenses, avec des axes au caractère très «routier» et de vastes surfaces imperméabilisées. La place du piéton est relayée au second plan au profit de multiples voies de circulation et emprises de stationnement.

Cette ceinture de boulevards, autant par son traitement paysager linéaire que par son aspect fonctionnel (zone de trafic routier intense), crée une rupture, notamment pour les piétons, en étant difficilement franchissable.

Les boulevards de la Doutre demeurent des axes de circulation stratégiques et efficaces, desservant plusieurs équipements, parcs et zones d'habitat, et sont accessibles très rapidement depuis le centre-ville. Ils accueillent deux voies de circulation (VL) et deux voies bus dédiées, bordées de part et d'autre par des stationnements en bataille. Les vélos bénéficient de pistes cyclables sur les boulevards Clémenceau/Dumesnil, mutualisées avec les voies bus sur les boulevards Daviers/Mirault.

De chaque côté des abords des boulevards, le front bâti est assez disparate, marqué par des espaces résiduels, des ruptures d'échelle et un patrimoine architectural peu valorisé voire dégradé.

ENJEUX MAJEURS

- **Réaliser un aménagement cohérent et végétal sur l'ensemble des boulevards, donnant à lire la limite de la ville ancienne.**
- **Renforcer les continuités de modes doux et améliorer le cadre des espaces de promenade.**
- **Veiller à conserver et/ou retrouver un front bâti qualitatif en terme de cohérence architecturale et urbaine**

BOULEVARDS DE LA DOUTRE

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Préambule sur la circulation et le stationnement

La gestion de la circulation et du stationnement ne peut être pensée qu'à une échelle plus globale de quartier. Il n'appartient pas au PSMV de définir les modalités de cette organisation, mais le respect des objectifs qui suivent influera sur les choix fonctionnels.

L'objectif sur l'ensemble de la ceinture de La Doutre est d'atteindre, grâce à un aménagement qualitatif des boulevards et des places, l'apaisement de ces axes de circulation pour favoriser les traversées piétonnes et les continuités cyclistes.

Cohérence d'aménagement entre la ceinture de boulevards et les deux places (Monprofit et Dr Bichon)

Quelle que soit la temporalité des projets, le réaménagement des boulevards et des deux places doit rechercher une continuité et une cohérence de traitement, dans le parti pris d'aménagement et en particulier dans les matériaux. Cette cohérence n'exclut pas quelques singularités formelles (dans le dessin des places en particulier).

Réaliser un aménagement cohérent et végétal sur l'ensemble des boulevards, qui donne à lire la limite de la ville ancienne

Pour appuyer l'esprit de la ceinture verte, tout aménagement doit respecter les orientations suivantes :
- retrouver une épaisseur végétale aux abords des façades, par une requalification paysagère privilégiant les doubles alignements d'arbres en latéral, afin d'appuyer l'esprit initial du lieu. Les sujets existants sont à conserver, et certaines séquences d'alignements sont à restituer ;
- désimperméabiliser les sols en pied d'arbres : décompactage et traitement végétal pouvant accueillir une strate intermédiaire, afin de créer de nouvelles symbioses, un milieu plus sain et propice à leur développement.

Cette ceinture végétale doit ainsi donner à lire la transition entre le cœur historique autrefois fortifié et les anciens faubourgs.

L'intégration des stationnements doit privilégier un revêtement poreux afin de répondre au caractère végétal souhaité sur les abords.

Les intersections doivent aussi être traitées dans un esprit de cohérence d'aménagement avec le projet paysager linéaire développé sur les boulevards : il convient d'éviter l'implantation de giratoires, et de cadrer leur aménagement s'il y en a (unité de revêtement, giratoire franchissable à privilégier).

Renforcer les continuités de modes doux et améliorer le cadre des espaces de promenade

La répartition des flux est à repenser dans l'optique de favoriser les modes doux et la «déambulation».

Dans un esprit de cohérence d'ensemble sur la ceinture de boulevards, il convient de prolonger la répartition déjà établie sur le boulevard Clémenceau, à savoir l'isolement des modes doux de la circulation. Ceux-ci doivent être séparés des voies par un aménagement paysager appuyant l'idée de ceinture végétale.

Des effets de porosité doivent aussi être recherchés pour permettre le franchissement des boulevards par les modes doux. Ils peuvent être traités comme des «événements» dans le projet paysager, avec un traitement végétal et minéral spécifique, et unitaire sur l'ensemble de la ceinture.

Veiller à conserver et/ou retrouver un front bâti qualitatif en termes de cohérence architecturale et urbaine

La qualité architecturale du front bâti est assez inégale sur le linéaire des boulevards, composé d'un habitat de faubourg parfois dénaturé, de quelques grandes « maisons bourgeoises » XIXe et de plusieurs opérations contemporaines peu qualitatives. Quelques édifices d'intérêt patrimonial se démarquent comme les anciennes « Ecoles Mutuelles » sur le boulevard Clémenceau.

Il convient de conserver et/ou de retrouver une unité d'ensemble dans le front bâti qui s'ouvre sur le boulevard. Cela vaut autant pour le parti pris de restauration du patrimoine ancien que pour les opérations contemporaines, qui devront s'attacher à ne pas dénaturer cet habitat historique.

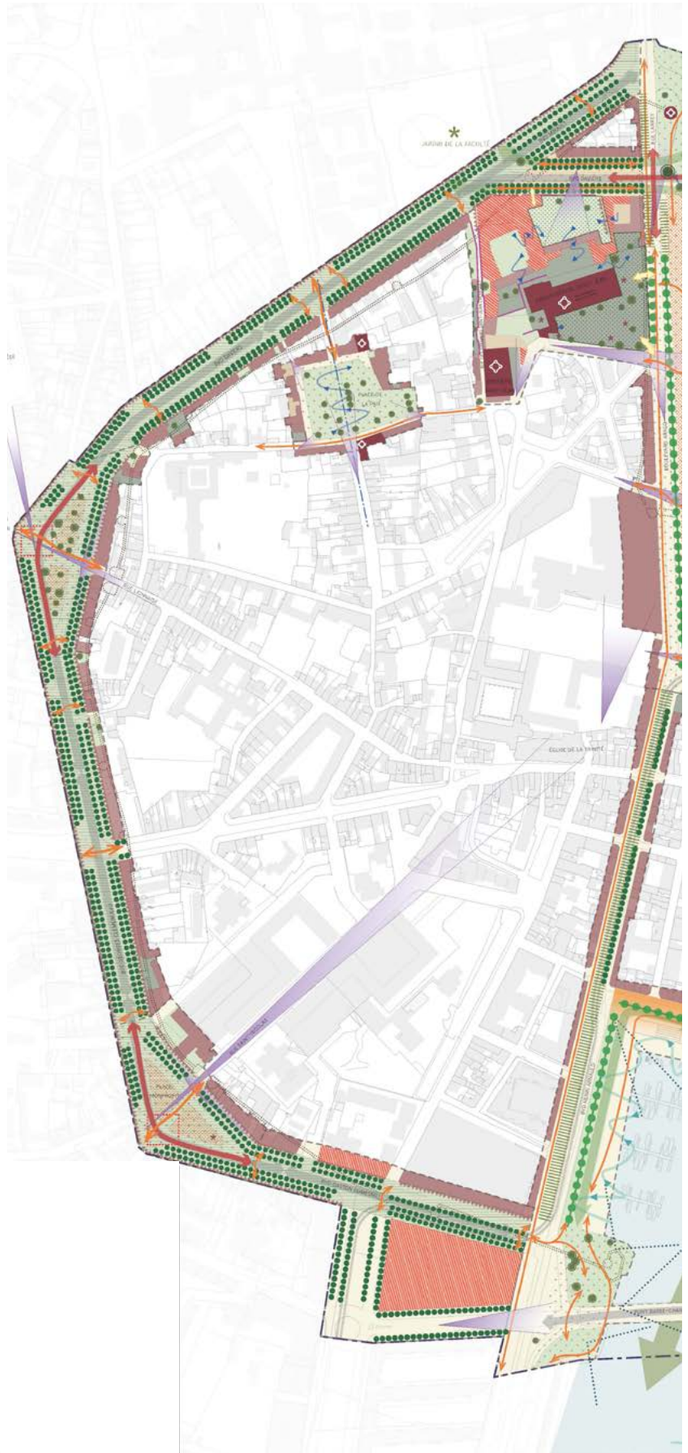

Étude sous la maîtrise d'ouvrage d'Angers Loire Métropole
avec la participation de la DRAC Pays de la Loire et de la Ville d'Angers

Equipe chargée d'étude, Architectes du patrimoine et urbanistes :
Agence Paume, Céline Viaud - Guillaume Boué - Pauline Mortreau - Anne-Lise Sévignon- Chloé Garguillo

avec la participation de :
Pol Vendeville (Chroniques Conseil) , pour certains résumés historiques

PLACE MONPROFIT 20

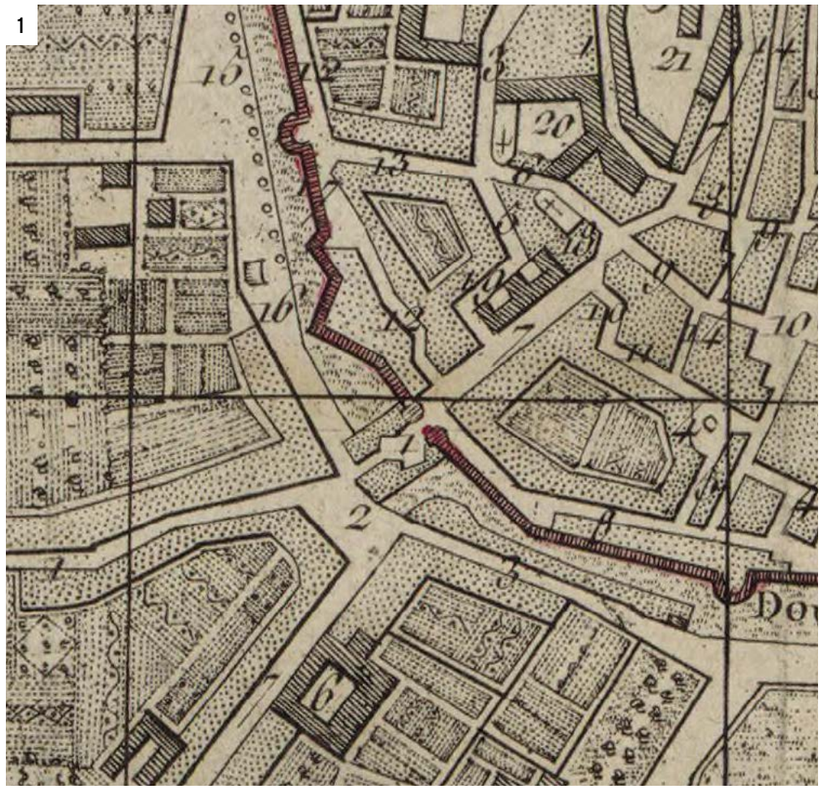

1) Porte St-Nicolas. Plan géométrique de la ville d'Angers /J.-B. Dubois. 1775 modifié en 1789 *© BnF, GE D-3833*
2) Porte St-Nicolas. Cadastre Napoléonien d'Angers. 1840. *© AD 49, 3P4/7/82*
3) Carte postale début du XXe siècle. Ancienne rue Saint-Nicolas *© AD 49*
4) Carte postale début du XXe siècle. Vue depuis le centre de la place. *© AD 49*
5) Avant-projet de rénovation imaginé dans le cadre de l'opération Saint-Nicolas. 1963. Architectes Mornet.

CHRONOLOGIE

XIIIe siècle – création de l'enceinte de la «ville unifiée», incluant le quartier de la Doutre. Apparition de la Porte Saint-Nicolas.

Années 1830 – ouverture des boulevards de Laval (actuel Bd G. Clémenceau) et de Nantes (actuel Bd G. Dumesnil), entre les portes Saint-Nicolas et Lionnaise.

1861 – ouverture du boulevard Descazeaux.

Années 1960/70 – opération Saint-Nicolas : requalification urbaine du faubourg par les architectes Mornet. Percement de la rue Dindron et redressement de la rue Saint-Nicolas.

REPÈRES HISTORIQUES

La place Monprofit, anciennement place Saint-Nicolas, est issue de l'ancienne porte du même nom, provenant des fortifications médiévales.

Cet espace a toujours été un lieu ouvert de transition entre deux quartiers anciens de faubourg, Saint-Jacques (extramuros) et Saint-Nicolas (intramuros), et situé sur un axe historique d'entrée de ville. Son développement au fil des siècles est marqué par trois évènements majeurs :

D'abord la disparition des enceintes au profit de la création des boulevards de Laval (G.Clémenceau) et de Nantes (G. Dumesnil), dans les années 1830.

Quelques décennies plus tard, la percée du boulevard Descazeaux provoque un changement de statut pour les axes historiques d'entrée de ville : les rues Lionnaise et Saint-Nicolas deviennent secondaires.

Puis, l'opération Saint-Nicolas dans les années 1960-70, grand projet de rénovation urbaine faisant table rase du tissu de faubourg qui s'établissait autour de la rue Saint-Nicolas. Ce remaniement entraîne la création d'une nouvelle rue débouchant sur la place, la rue Dindron, ainsi que le redressement de la rue Saint-Nicolas. La perspective d'entrée dans la ville ancienne est conservée (point de vue sur le clocher de la Trinité).

Dès lors, le statut de la place Monprofit change : d'une place centrale de faubourg, elle devient un important nœud de circulation, où se côtoient ensembles collectifs et petit habitat XIXe.

Le lieu accueille depuis les années 1960 plusieurs poches de stationnement, au centre et aux abords des façades nord-ouest et sud-est. Depuis 2015, certains des arbres situés de la place ont été progressivement abattus.

20. PLACE MONPROFIT

1
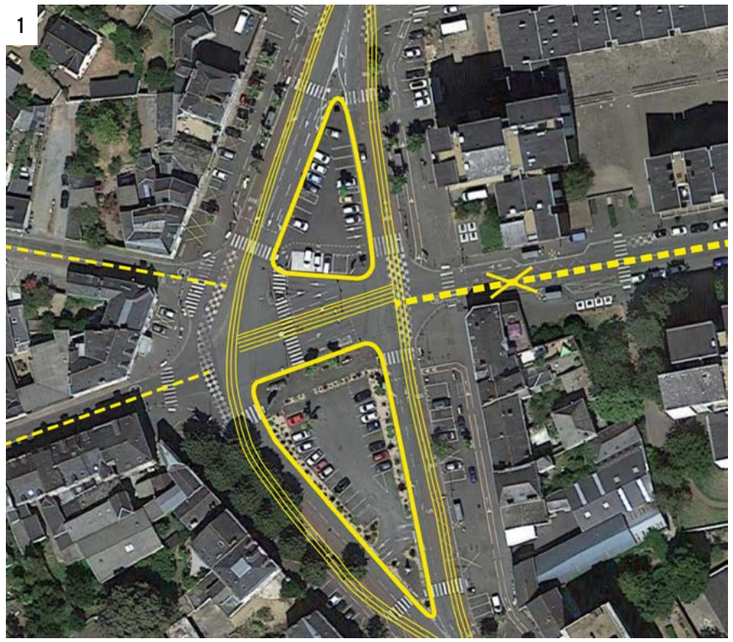

3

2
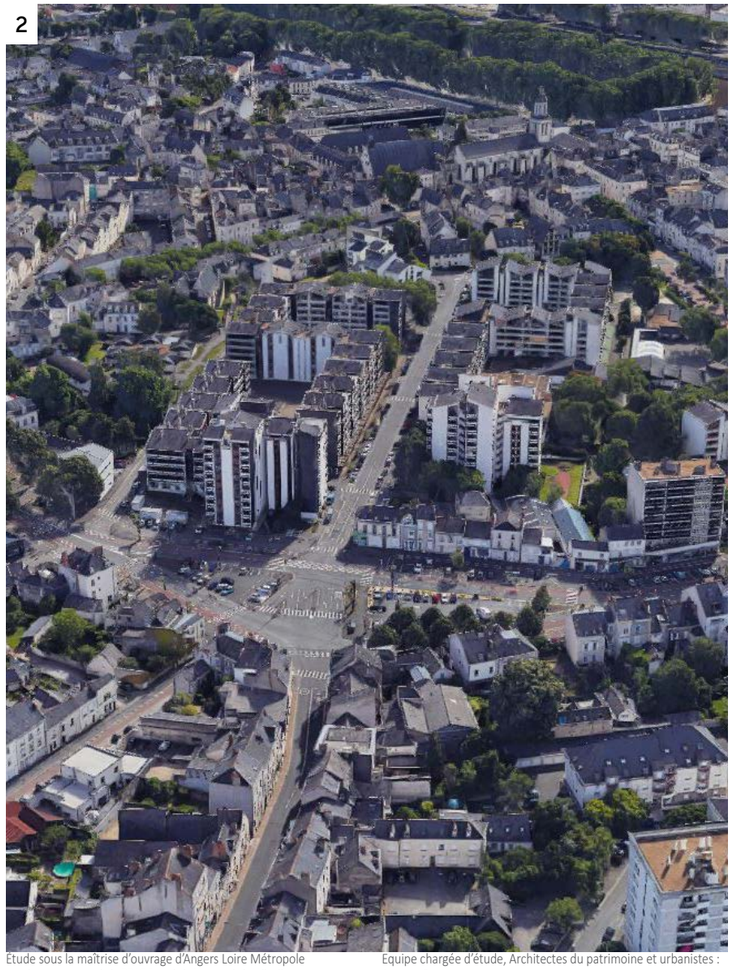

4

1) Vue satellite de la place Monprofit. 2022. © *GoogleMaps*
2) Vue oblique de la place Monprofit. 2022. © *GoogleMaps*
3) Façades ouest, vue vers les rues Chef de Ville et Saint-Jacques © *GoogleMaps*
4) Photo depuis le centre du carrefour, perspective sur la rue Saint-Nicolas et l'église de la Trinité. 2020. © *GoogleMaps*

ATOUTS & CONTRAINTES D'AMÉNAGEMENT

L'ouverture des boulevards et la disparition de la porte Saint-Nicolas ont entraîné une première perte d'échelle de l'ancienne place médiévale. L'espace s'est étiré au profit de la création d'un espace d'articulation entre les 2 axes nouvellement créés. Une deuxième rupture d'échelle a eu lieu lors de l'opération Saint-Nicolas avec la construction d'immeubles collectifs de grande hauteur donnant directement sur la place.

Il résulte de ces deux opérations urbaines un espace «lâche» sans grande composition ni unité, formé de deux «triangles» de stationnement cernés de flux de toutes parts.

La place Monprofit est traversée par l'axe historique Saint-Jacques/Saint-Nicolas, elle reste une entrée de ville historique importante aujourd'hui peu valorisée.

Le lieu est marqué par la présence dominante de la voiture, avec stationnement excessif et voies de circulation démultipliées au détriment des continuités et traversées de modes doux. Ainsi, le caractère de «place» n'est aujourd'hui plus très significatif.

L'implantation du stationnement et du mobilier ne répondent pas à une composition satisfaisante et cohérente.

Par ailleurs, la place Monprofit est un espace libre étendu, une respiration, autrefois plantée de plusieurs alignements de tilleuls mais aujourd'hui marquée par une grande surface imperméabilisée sans grande qualité.

ENJEUX MAJEURS

- **Retrouver un statut de place par une composition d'aménagement permettant de structurer l'espace.**
- **Rechercher une continuité paysagère entre les boulevards et la place, via une requalification végétale globale.**
- **Renforcer les traversées et continuités de modes doux, et atténuer le caractère «routier» du lieu.**

PLACE MONPROFIT

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

PLACE MONPROFIT 20

Préambule sur la circulation et le stationnement

La gestion de la circulation et du stationnement ne peut être pensée qu'à une échelle plus globale de quartier. Il n'appartient pas au PSMV de définir les modalités de cette organisation, mais le respect des objectifs qui suivent influera sur les choix fonctionnels.

L'objectif sur l'ensemble de la ceinture de La Doutre est d'atteindre, grâce à un aménagement qualitatif des boulevards et des places, l'apaisement de ces axes de circulation pour favoriser les traversées piétonnes et les continuités cyclistes.

Cohérence d'aménagement entre les deux places (Monprofit et Dr Bichon) et la ceinture de boulevards

Les deux places doivent devenir des points d'articulation majeurs dans la ceinture de boulevards de la Doutre. Quelle que soit la temporalité des projets, le réaménagement des deux places doit rechercher une cohérence de traitement, dans le parti pris d'aménagement et en particulier dans les matériaux. Les projets des places doivent aussi répondre à une continuité d'aménagement avec les boulevards.

Retrouver un statut de place par une composition d'aménagement permettant de structurer l'espace

L'espace de la place, aujourd'hui très lâche et peu cadré, mérite d'être recomposé par des grands axes directeurs et par une hiérarchisation des usages.

L'espace est traversé de toutes parts par des voies de circulation démultipliées pour répondre aux différents mouvements possibles. Il convient de regrouper ces flux sur une emprise unique, et de concentrer la zone de carrefour sur une zone en continuité des boulevards, afin de hiérarchiser les espaces et offrir une meilleure lisibilité de la ceinture verte. L'ouest de la place est à privilégier pour le regroupement des flux, afin de dégager un espace dédié au piéton à proximité de l'entrée de la ville ancienne, côté Doutre, et de répondre à la petite offre commerciale qui s'établit le long de ses façades.

Une attention particulière est à porter sur l'entrée de ville, ancienne porte Saint-Nicolas : les abords des façades de la ville intramuros, témoins de l'histoire du lieu sont à valoriser et unifier par une vaste frange végétale. La perspective historique vers l'église de la Trinité est à conserver et à mettre en scène.

Le positionnement des stationnements et mobiliers doit être réfléchi en fonction de la composition de la place.

Rechercher une continuité paysagère entre les boulevards et la place via une requalification végétale globale

L'espace qu'offre le lieu doit être le support d'une requalification paysagère et d'un apport végétal, quasi inexistant aujourd'hui.

Le projet paysager doit prolonger la «ceinture verte» des boulevards (*cf OAP 19*), afin d'accompagner le parcours piéton et cyclable et de créer une épaisseur végétale permettant des corridors écologiques autour de la ville ancienne, rappelant les fossés encerclant autrefois les fortifications médiévales.

Le choix des essences est important : il doit répondre à un équilibre subtil entre des effets de transparence et de densité, en fonction des vues à privilégier, du patrimoine à valoriser et des usages à développer.

Renforcer les traversées et continuités de modes doux, et atténuer le caractère «routier» du lieu

L'omniprésence de la voiture rend l'espace difficilement traversable voire hostile pour le piéton. Des espaces dédiés au piéton doivent être pensés, dans l'optique de retrouver un caractère de «place de quartier», et en aménageant des lieux de pause et de détente.

Les projets futurs doivent créer une continuité d'aménagement en termes de matériaux, pour traiter l'ancienne porte de ville à la manière d'un parvis : cet aménagement rendrait lisible un espace plus unitaire et apaiserait ponctuellement le trafic.

Par ailleurs, les emprises dédiées au stationnement, aujourd'hui peu optimisées, doivent être intégrées à l'aménagement de l'espace «parvis», de préférence regroupées à proximité des axes de circulation.

Étude sous la maîtrise d'ouvrage d'Angers Loire Métropole
avec la participation de la DRAC Pays de la Loire et de la Ville d'Angers

Equipe chargée d'étude, Architectes du patrimoine et urbanistes :
Agence Paume, Céline Viaud - Guillaume Boué - Pauline Mortreau - Anne-Lise Sévignon- Chloé Garguillo

avec la participation de :
Pol Vendeville (Chroniques Conseil) , pour certains résumés historiques

PLACE DU DOCTEUR-BICHON

21

1

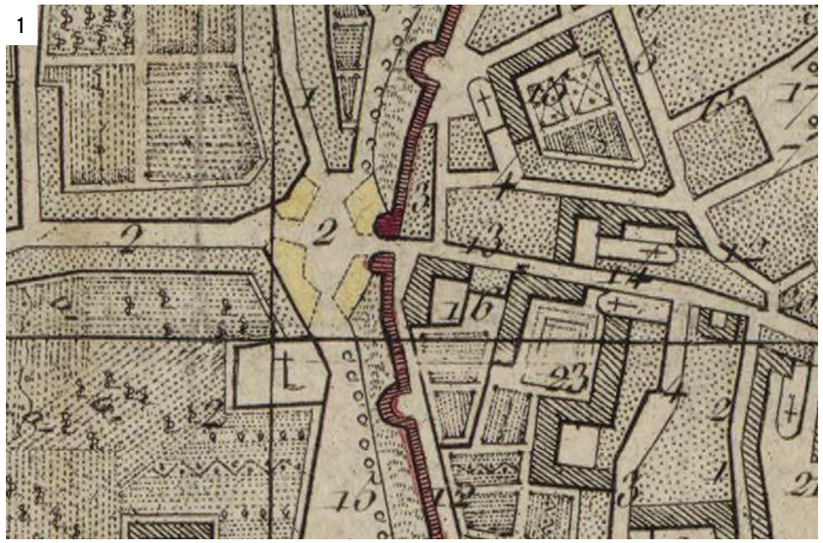

2

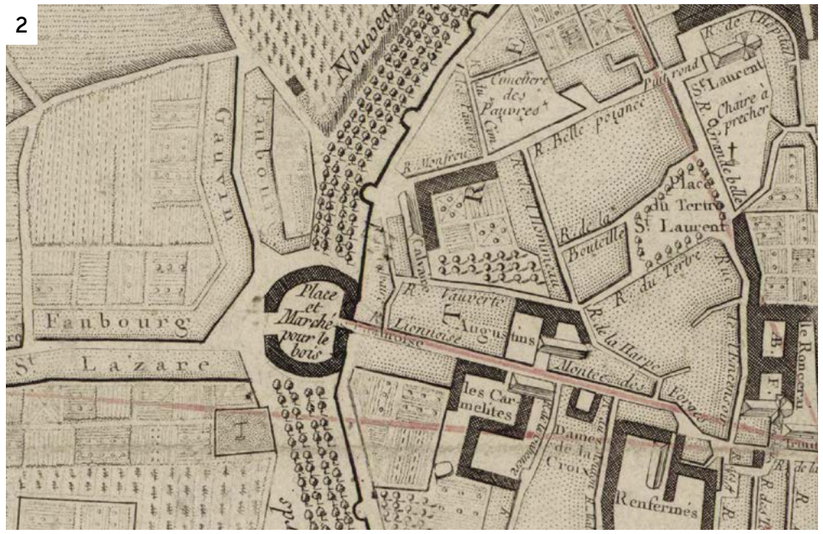

3

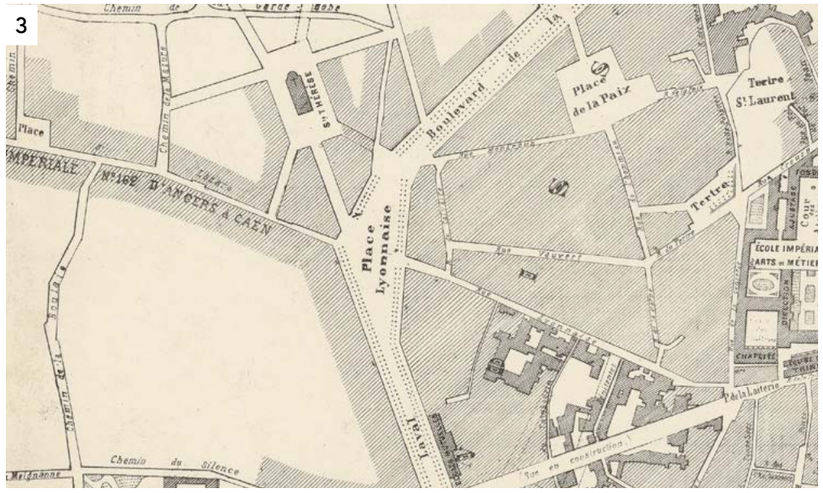

4

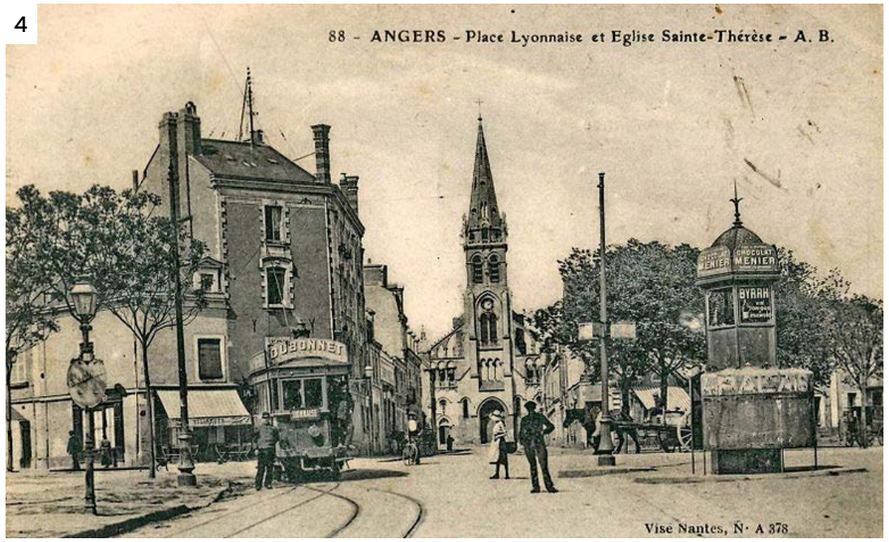

5

1) Porte Lionnaise. Plan géométrique de la ville d'Angers /J.-B. Dubois. 1775 modifié en 1789. *© BnF, GE D-3833*
2) Porte Lionnaise. Plan des embellissements et projets/Moithey. 1792. *© BnF, GED 5305*
3) Porte Lionnaise. Plan géométrique […] d'Angers […]/E. Barassé. 1866. *© AM A, 1Fi 1683/2*
4) Carte postale début du XXe siècle. Devant l'église Sainte Thérèse. *© AD 49*
5) Carte postale début du XXe siècle. Vers le boulevard Clémenceau. *© AD 49*

CHRONOLOGIE

XIIIe siècle – Création de l'enceinte de la «ville unifiée», incluant le quartier de la Doutre. Création de la Porte Lionnaise.

Années 1770 – Création du Mail de la Turcie des Capucins en lieu et place de l'actuel boulevard Daviers.

ca 1830-40 – Suppression des enceintes et ouverture des boulevards de Laval (G.Clémenceau) et de la Turcie (Daviers). Création d'une place triangulaire au croisement de ces 2 boulevards : la «place Lionnaise».

1857 – Début de la construction de l'église Sainte Thérèse.

1861 – Ouverture du boulevard Descazeaux.

Début XXe – Passage du tramway au travers de la place.

Années 1960 – Création de 2 parkings au cœur de la place.

REPÈRES HISTORIQUES

Anciennement «place Lionnaise», la place du Dr Bichon s'établit en lieu et place des fortifications médiévales et de l'ancien bastion de la porte Lionnaise. Elle forme l'articulation entre deux faubourgs historiques, la rue Lionnaise et la rue Saint-Lazare hors les murs.

L'espace évolue à partir de la seconde moitié du XVIIIe siècle avec le comblement des fossés de l'enceinte médiévale qui accompagne la création des promenades plantées (à commencer par le mail de la Turcie -actuel boulevard Daviers). La démolition de l'enceinte s'engage progressivement et le bastion de la porte Lionnaise est un temps projeté pour accueillir une «place et marché pour le bois» (bastion finalement démoli).

La forme actuelle de la place découle surtout des grandes opérations urbaines du XIXe siècle : suppression complète des fortifications et ouverture de la ceinture des boulevards, en lien avec la percée du boulevard Descazeaux intramuros. La place Lionnaise devient un espace dynamique où se développe le commerce et l'artisanat. Elle est traversée par le passage du tramway au début du XXe siècle.

À partir des années 1960, la présence de la voiture s'accroît avec la mise en place progressive d'emprises de stationnement, au centre et en périphérie de la place.

Certainement depuis le début du XXe siècle, la place accueille également un marché, hebdomadaire, qui prend place sur les emprises centrales de stationnement.

Étude sous la maîtrise d'ouvrage d'Angers Loire Métropole
avec la participation de la DRAC Pays de la Loire et de la Ville d'Angers

Equipe chargée d'étude, Architectes du patrimoine et urbanistes :
Agence Paume, Céline Viaud - Guillaume Boué - Pauline Mortreau - Anne-Lise Sévignon- Chloé Garguillo

avec la participation de :
Pol Vendeville (Chroniques Conseil) , pour certains résumés historiques

21. PLACE DU DOCTEUR-BICHON

1

2

4

3

1) Vue oblique de la place Bichon. 2020. © *Google Maps*
2) Rues Sainte-Thérèse et Saint-Lazare. 2020 © *Google Maps*
3) Parking sud et platanes. 2020. © *Google Maps*
4) Vers le boulevard Clémenceau. 2020. © *Google Maps*

ÉTUDES/PROJETS RÉCENTS

La place du Dr Bichon va faire l'objet d'une rénovation, dans le cadre du «Plan Places» de la ville : concertation prévue en 2023.

ATOUTS & CONTRAINTES D'AMÉNAGEMENT

Situé à la croisée entre les différents quartiers nord-ouest de la ville (Doutre et St-Lazare), c'est un lieu complexe en termes de desserte et de flux mais aussi à haut potentiel en termes de vie de quartier.

Une offre commerciale s'y développe, malheureusement peu valorisée et désavantagée par des continuités piétonnes difficiles à travers la place, interrompues par le caractère routier du lieu.

La place de la voiture prime dans cet espace marqué par une large surface imperméabilisée, de nombreux flux de circulation et de multiples surfaces de stationnement.

La place du Dr Bichon est aussi un espace libre étendu, une respiration végétale apportée par deux beaux ensembles de platanes, atténuant la place prédominante de la voiture.

Le potentiel du lieu n'est que très peu exploité.

ENJEUX MAJEURS

- **Retrouver un statut de place par une composition d'aménagement permettant de structurer l'espace.**
- **Retrouver une vie de quartier et une diversité d'usages.**
- **Rechercher une continuité paysagère entre les boulevards et la place, via une requalification végétale globale.**
- **Renforcer les traversées et continuités de modes doux, et atténuer le caractère «routier» du lieu.**

PLACE DU DOCTEUR-BICHON

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Préambule sur la circulation et le stationnement

La gestion de la circulation et du stationnement ne peut être pensée qu'à une échelle plus globale de quartier. Il n'appartient pas au PSMV de définir les modalités de cette organisation, mais le respect des objectifs qui suivent influera sur les choix fonctionnels.

L'objectif sur l'ensemble de la ceinture de La Doutre est d'atteindre, grâce à un aménagement qualitatif des boulevards et des places, l'apaisement de ces axes de circulation pour favoriser les traversées piétonnes et les continuités cyclistes.

Cohérence d'aménagement entre les deux places (Monprofit et Dr Bichon) et la ceinture de boulevards

Les deux places doivent répondre au statut de point d'articulation majeur dans la ceinture de boulevards de la ville. Quelque soit la temporalité des projets, le réaménagement des deux places doit rechercher une cohérence de traitement, dans le parti pris d'aménagement et en particulier dans les matériaux. Les projets des places doivent aussi répondre à une continuité d'aménagement avec les boulevards.

Retrouver un statut de place par une composition d'aménagement permettant de structurer l'espace

L'espace est traversé de toutes parts par des voies de circulation démultipliées pour répondre aux différents mouvements possibles. Il convient de regrouper ces flux sur une emprise unique, et de concentrer la zone de carrefour sur une zone en continuité des boulevards, afin de hiérarchiser les espaces et offrir une meilleure lisibilité de la ceinture verte. L'ouest de la place est à privilégier pour le regroupement des flux, afin de dégager un espace dédié au piéton à proximité de l'entrée de la ville ancienne, côté Doutre, et de répondre à la petite offre commerciale qui s'établit le long de ses façades.

Une attention particulière est à porter sur l'entrée de ville, ancienne porte Lionnaise : les abords des façades de la ville intramuros, témoins de l'histoire du lieu, sont à valoriser et unifier. La perspective historique vers la rue Lionnaise est à mettre en lumière. Le positionnement des stationnements et mobiliers doit être réfléchi en fonction de la composition de la place.

Retrouver une vie de quartier et une diversité d'usages

Les quelques commerces qui persistent en rez-de-chaussée des façades sont à dynamiser par un aménagement valorisant les abords, dans une continuité de traitement avec «l'espace parvis», et en lien avec le projet de requalification paysagère. Les rez-de-chaussée commerciaux sont à développer sur le linéaire de façade de l'ancienne entrée de ville, en favorisant les commerces de proximité et dans l'objectif de redonner une échelle au piéton.

Rechercher une continuité paysagère entre les boulevards et la place via une requalification végétale globale

Agrémentée d'arbres remarquables, la place du Dr Bichon est toutefois marquée par un large revêtement imperméable, une nappe d'enrobé laissant peu d'espace de respiration aux sujets végétaux. L'espace qu'offre le lieu doit être le support d'une requalification paysagère et d'un apport végétal important.

Le projet paysager doit prolonger la «ceinture verte» des boulevards (*cf OAP 19*), afin de créer une épaisseur végétale permettant des corridors écologiques autour de la ville ancienne, rappelant les fossés encerclant autrefois les fortifications médiévales.

Cette lisière végétale aux abords des façades va de pair avec la conservation des sujets existants, la plantation de nouveaux sujets et d'une végétation basse, et une meilleure intégration du stationnement. Ce parti pris permettrait également la valorisation du patrimoine bâti, constitué de petit habitat XIXe. Les platanes existants situés au centre de la place sont donc à conserver et à mettre en valeur. Les pieds d'arbres doivent recevoir un traitement non imperméabilisé : décompactage et traitement végétal, afin de créer de nouvelles symbioses, un milieu plus sain et propice à leur développement.

Renforcer les traversées et continuités de modes doux, et atténuer le caractère «routier» du lieu

L'omniprésence de la voiture rend l'espace difficilement traversable pour le piéton. Des espaces qui lui sont dédiés doivent être pensés, dans l'optique de retrouver un lieu plus à l'échelle d'une vie de quartier. L'aménagement d'espaces de pause et de détente peuvent être proposés. Les projets futurs doivent créer une continuité d'aménagement en termes de matériaux, pour traiter l'ancienne porte de ville à la manière d'un parvis : cet aménagement rendrait lisible un espace plus unitaire et apaiserait ponctuellement le trafic.

Une emprise dégagée et piétonne suffisante doit être ménagée pour le développement du marché hebdomadaire. Les espaces dédiés au stationnement, aujourd'hui peu optimisés, doivent être intégrés à l'aménagement de l'espace «parvis», de préférence regroupés à proximité des axes de circulation.

Étude sous la maîtrise d'ouvrage d'Angers Loire Métropole
avec la participation de la DRAC Pays de la Loire et de la Ville d'Angers

Equipe chargée d'étude, Architectes du patrimoine et urbanistes :
Agence Paume, Céline Viaud - Guillaume Boué - Pauline Mortreau - Anne-Lise Sévignon- Chloé Garguillo

avec la participation de :
Pol Vendeville (Chroniques Conseil) , pour certains résumés historiques

ILOTS URBAINS

22. Quartier République
23. L'îlot des Jacobins (ancienne Gendarmerie)

QUARTIER RÉPUBLIQUE

22

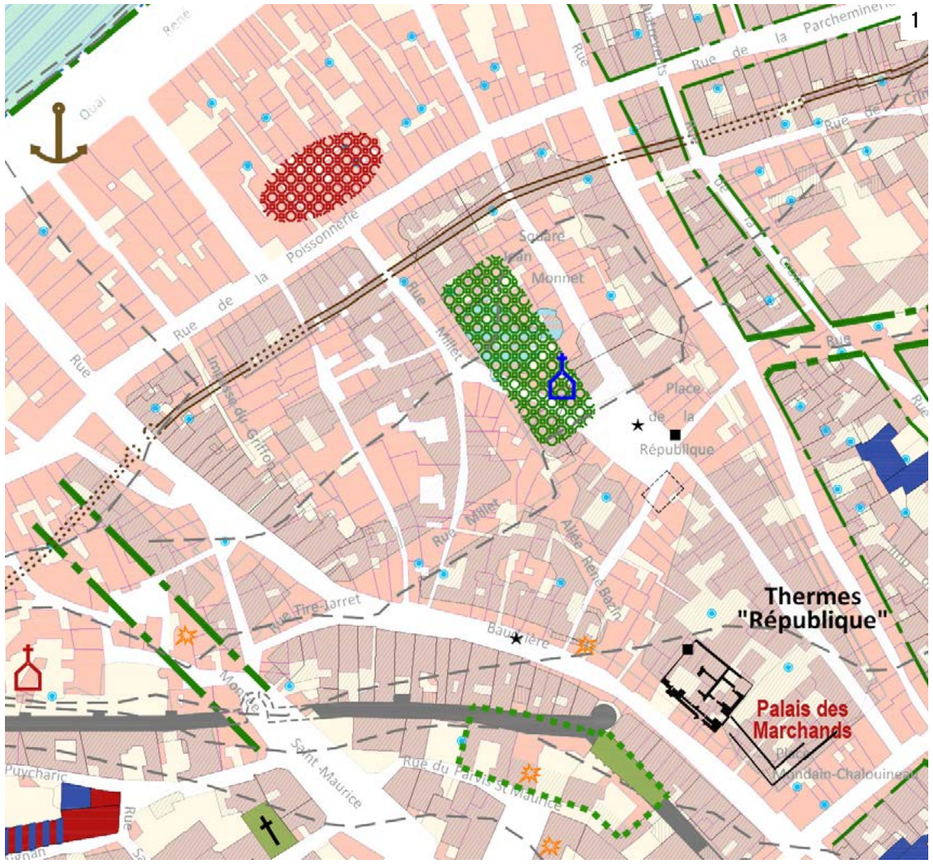

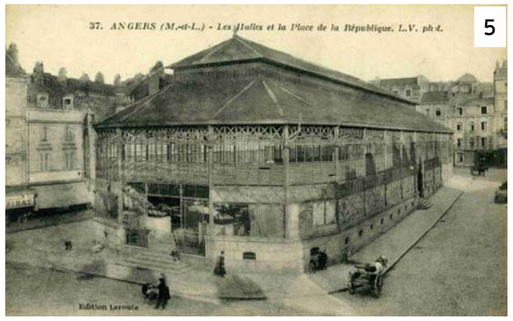

1) Plan de topographie historique. © *Diagnostic du PSMV, Agence Paume.*

2) Photo 1982 lors des travaux de terrassement de la place de la République. © *Rapport de fouilles de 1982.*

3) Détail du mur de soutènement des thermes, le long de l'actuelle rue Baudrière. © *Rapport de fouilles de 1982.*

4) Le palais des Marchands sur une lithographie des comptes-chèques postaux de 1984 © *Ouvrage L.Simon Souvenir d'Angers en 1900, éditions 1992 (extrait du mémoire de Paul Le Digabel)*

5) Les Halles de Marché au début XXe siècle © *Carte postale, éditions Laroute.*

6) Photographies du site en 1979. © *Collection Michel Lemesle.*

CHRONOLOGIE

Ier au IVe siècle – Occupation de la partie haute du site, présence d'un ensemble thermal de la seconde moitié du Ier siècle

Xe siècle – Création de l'enceinte du bourg le long des ports

1131 – Première mention de la place de la Chèvrerie

1850 – Percement de la rue Plantagenêt

XIXe siècle – Création du palais des Marchands qui fera l'objet d'une extension en 1900 et des Halles de Marché (1870)

1936 – Incendie du palais des Marchands

1970 – Création de la Zone d'Aménagement Concerté

1971-75 – Campagne de pré-inventaire lancée par l'AURA

1973 – Projet Monge

1979 – Lancement du Concours

1981 – Première phase de travaux (gare routière, parking) et fouilles archéologiques sur le reste du secteur

1983 – Reprise du projet par André Mornet

2005 – Construction du centre commercial Fleur d'eau remplaçant les Halles

REPÈRES HISTORIQUES

La connaissance archéologique de ce site tient de l'opération de fouilles de grande ampleur menée sur le quartier République au début des années 1980. Cette campagne, menée par Monique Célestin et Jean-René Le Nezet, a permis de révéler un ensemble exceptionnellement conservé de thermes gallo-romains implantés sur la partie haute du site (sous l'actuel centre commercial Fleur d'eau) et le mur de la deuxième enceinte d'Angers dont une porte ouvrait dans l'axe de la rue Baudrière.

Le quartier aurait été abandonné après le IVe siècle, avant de connaître un renouveau artisanal et commercial au Moyen-Age, autour de sa place centrale, mentionnée dès 1131, la place de la Chèvrerie. A partir du XIIIe siècle, lorsque la ville est ceinturée d'enceintes englobant la Maine, ce quartier se structure d'un réseau de rues perpendiculaires à la rivière pour le relier aux ports. Tout un tissu de faubourg s'y développe au fil des siècles, jusqu'au milieu du XIXe siècle, où le site devient un quartier très animé par l'activité commerciale avec deux édifices et programmes structurants : le Palais des Marchands (place Mondain-Chalouineau) et les Halles de marché sur le modèle des Halles Baltard, le long de la rue Plantagenêt nouvellement percée (1850).

Avec la fin du trafic fluvial (liée à l'avènement du chemin de fer), une distinction ville haute et basse s'opère séparant les quartiers hauts marchands et bourgeois en lien avec le cœur battant de la ville, des bas quartiers, moins attractifs et

22. QUARTIER RÉPUBLIQUE

1

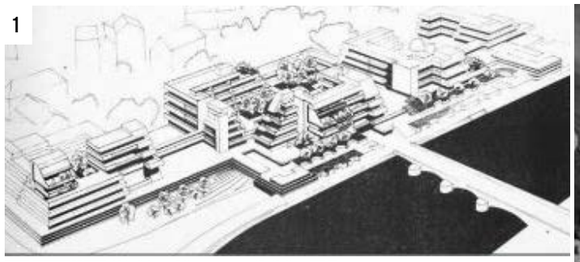

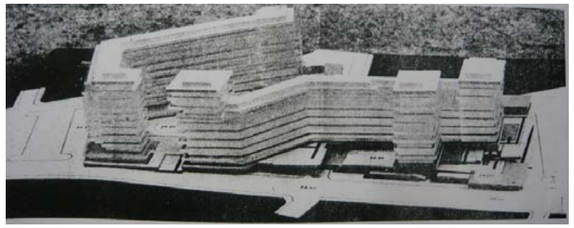

2

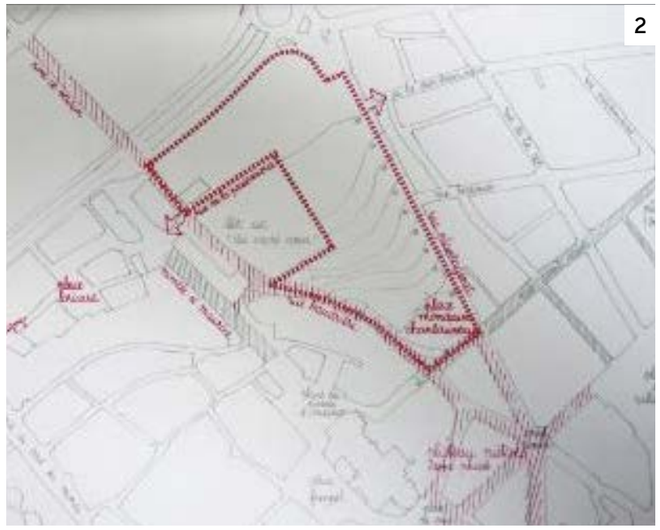

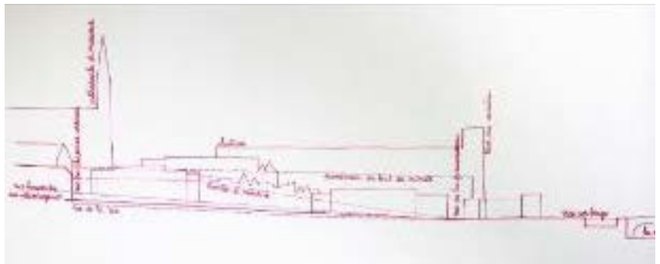

3

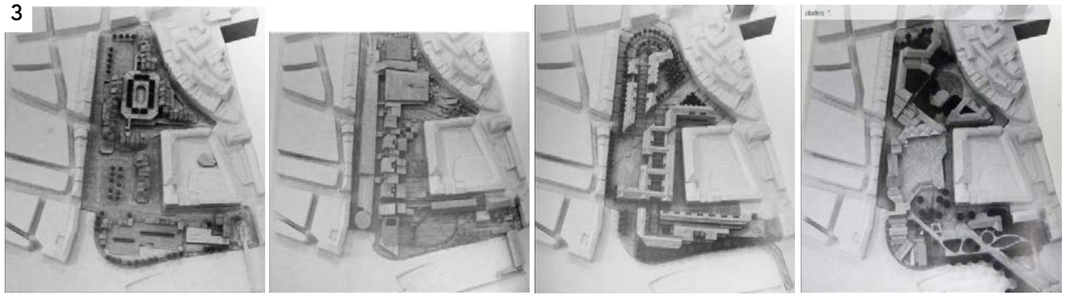

4

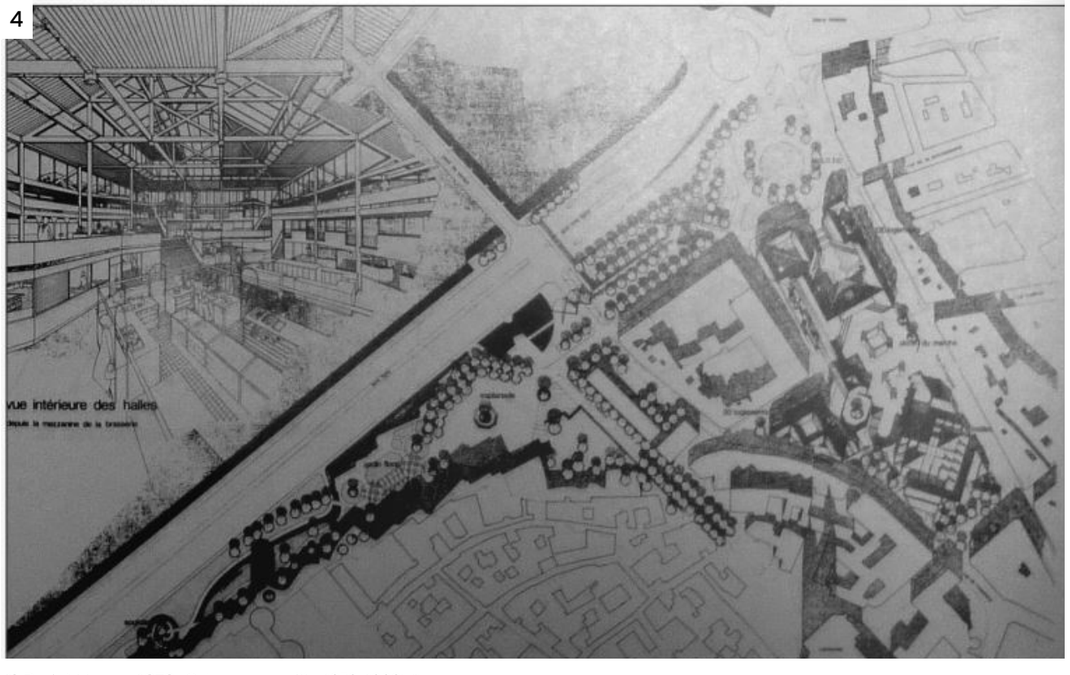

5

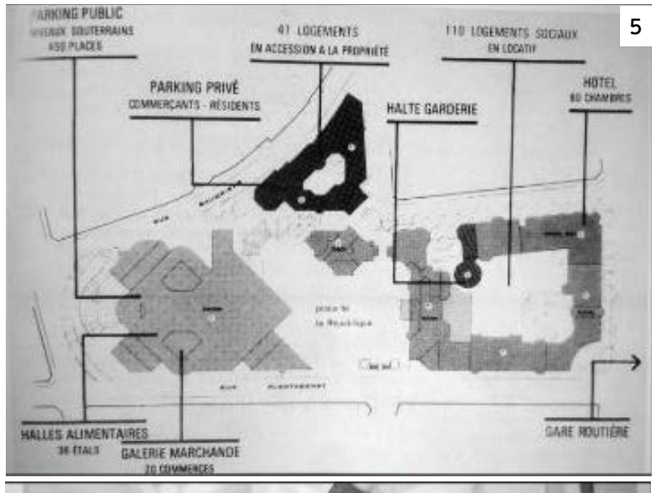

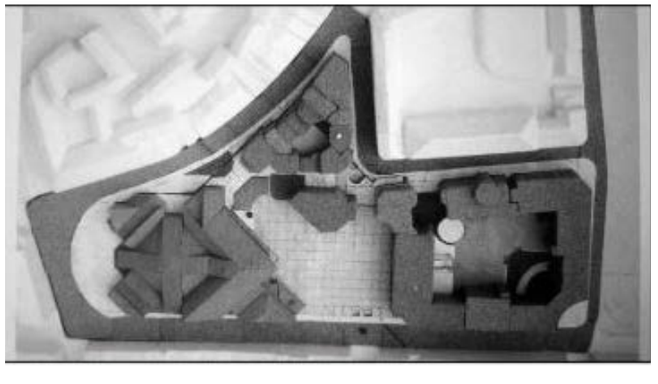

1) Projet Monge, 1973. © *Angers ma ville, 1973, 1889W1.*

2) Programme du Concours de la République, plan et coupe topographique, 1978. © *AURA, AM, 1889W4.*

3) Les 4 projets sélectionnés par le jury du concours en 1979 : projet n°59 (Niebudek, Ostrowski, Schulz) ; projet n°83 (Millet, Sbolgi, Gueguen, Choutet) ; projet n°84 (Bellon, Sobotta) ; projet n°155 (Lebreton, David, Haffner). © *Ville d'Angers, AURA, AM 1889W4.*

4) Lauréat du concours, équipe Lebreton, David, Haffner. Planche de rendu 2e phase. 1980. © *Ville d'Angers, AURA, AM 1889W6.*

5) Projet repris par Mornet en 1983-1985 : schéma d'organisation et maquette d'étude © *Vivre à Angers, n°73, 1984. Coll. Mornet 1983.*

Toutes ces illustrations sont extraites du mémoire de Paul LE DIGABEL, École Nationale Supérieure d'Architecture de Normandie, 2011-2013.

populaires, subissant les inondations, jusqu'à devenir au début du XXe siècle paupérisés et insalubres…

Le Palais des Marchands est détruit par un incendie en 1936, dégageant l'actuelle place Mondain-Chalouineau. Après-guerre, le bas du quartier (en partie bombardé) est occupé par une gare routière (censée être provisoire) et les bâtiments «tombent par manque d'entretien». Les Halles de marché, elles-mêmes, accusent un état dégradé, jugé irréversible par André Mornet en 1952. Dès cette époque, une première réflexion sur le devenir du quartier s'amorce mais ce n'est que le début d'une lente gestation.

De la création de la ZAC en 1970 à sa réalisation en 1983-1986

Un mémoire de Paul LE DIGABEL, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Normandie, en 2011-2013, retrace l'épopée de cette réflexion urbaine d'ampleur sur le quartier République.

Si, dès 1952, la municipalité avait confié une première étude à André Mornet, la question du maintien ou non des halles créera beaucoup de dissensions et la Ville s'engage dans deux autres opérations d'ampleur : Saint-Michel (hors PSMV) et Saint-Nicolas.

Il faut attendre la réalisation de la voie rapide sur les berges de Maine au début des année s1970 pour que la démolition des îlots du faubourg Ligny relance le sujet. Une Zone d'Aménagement Concerté est créée en novembre 1970 en concomitance avec la fondation de l'Agence d'Urbanisme locale (AURA). La création d'un MIN à Saint-Serge réglera le sort des halles de marché de la République ; elles sont démolies en 1971 et laissent une vaste friche utilisée en parking qui prendra le nom de « trou de la République » en référence au « trou des Halles » de Paris.

L'AURA lance un pré-inventaire sur le quartier de 1971 à 1975 renseignant toutes les constructions et confie le portage du projet urbain à la SODEMEL. S'ensuivra un projet d'opération immobilière «de luxe» confié à l'agence Monge (coauteur de la Reconstruction de Saint-Malo). Conçu comme «une ville dans la ville», le programme étant jugé inadapté, il sera abandonné l'année suivante et finalement reporté aux prochaines élections en 1977.

Le nouveau maire, Jean Monnier, lance un concours en janvier 1979, la rédaction du programme est en grande partie confiée aux architectes Mornet. Près de 200 équipes d'architectes urbanistes concourent et une première sélection de 4 projets fait l'objet d'une exposition au public. L'équipe Lebreton-David-Laffner est nommé lauréat en 1981 et les travaux sont rapidement lancés en commençant par la partie basse, proche du quai : square et gare routière puis amorce des travaux du vaste parking souterrain.

Le projet est finalement repris par Philippe Mornet, qui réorganise la trame urbaine et le programme pour y accueillir un ensemble de logements sociaux et une crèche, tout en héritant du « socle » du projet Lebreton-David-Laffner.

Les nouvelles Halles sont terminées en 1986 mais leur succès s'éteint dès la fin des années 1990, elles seront remplacées par le centre commercial Fleur d'eau en 2005.

22. QUARTIER RÉPUBLIQUE

1

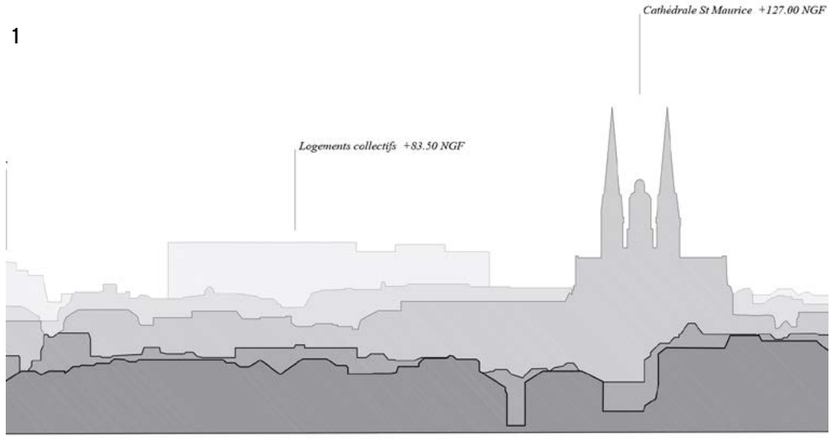

2

3

4

5

6

7

8

1) Élévation de la rive gauche. © *Diagnostic PSMV, Agence Paume.*

2) Fronts bâtis sur la place de la République. © *Agence Paume.*

3) Axe de la rue Plantagenêt et ouverture sur la place de la République. © *Agence Paume.*

4) Ouverture de la place de la République sur la rue Millet. © *Agence Paume.*

5) Percée vers la tour Villebon et la cathédrale. © *Agence Paume.*

6) Entrée du parking souterrain dans l'axe de la rue Millet. © *Agence Paume.*

7) La rue Baudrière et les deux fronts bâtis qui se confrontent (pans de bois de la Cité et immeuble moderne de l'îlot République. © *Agence Paume.*

8) L'impasse du Griffon qui dégage tous les arrières des immeubles de la rue Baudrière. © *Agence Paume.*

9) Coupe transversale de la Maine à la Cathédrale, montrant le dénivelé du site © *Diagnostic PSMV, Agence Paume.*

9

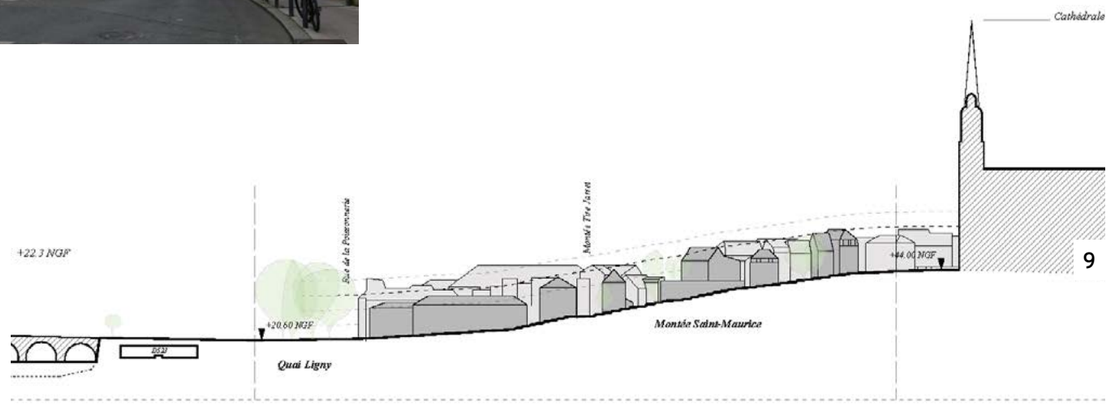

ÉTUDES/PROJETS RÉCENTS

La partie basse du site (ancienne gare routière) a été réaménagée dans le cadre du programme Rives vivantes, avec la promenade Jean Turc.

ATOUTS & CONTRAINTES D'AMÉNAGEMENT

Ce quartier issu d'une réflexion urbaine des années 1970 offre aujourd'hui tout un urbanisme de dalle en plein cœur de la ville historique, marqué par des immeubles et des espaces publics en rupture avec l'échelle du tissu historique. Quelques éléments constituent toutefois des liens avec celui-ci et peuvent servir de supports pour valoriser le secteur : la perspective vers la cathédrale et la tour Villebon, l'axe de la rue Plantagenêt, et les liaisons transversales qui prolongent les rues Saint-Laud et Bodinier. La topographie très en dénivelé vers la Maine constitue aussi un atout pour insérer un nouvel urbanisme dans le cœur de ville.

Avec sa position centrale, le quartier République est un lieu particulièrement stratégique en termes de desserte, de flux piétons, d'animation quotidienne pour le cœur de ville. L'offre commerciale qui s'y développe se concentre dans un seul édifice, le centre commercial Fleur d'eau, prolongé par les rez-de-chaussée de la rue Plantagenêt. La rue Baudrière et le bas de la rue Plantagenêt profitent beaucoup moins de cette dynamique. La place de la voiture prime dans la partie basse marquée par la présence du parking souterrain, offrant une large surface imperméabilisée dans les cœurs d'îlot comme sur la place de la République, et des entrées de parking particulièrement présentes dans le parcours piéton.

Enfin, le front bâti en bas de la rue Baudrière constitue le dernier témoin du tissu urbain qui accompagnait le secteur portuaire à l'époque médiévale ; bien que très abîmés, de nombreux immeubles conservent des vestiges des XV et XVIe siècles. L'impasse du Griffon découvre l'ensemble des arrières de ce tronçon de rue avec une diversité de volumétries et de matériaux qui lui apportent un certain pittoresque, à valoriser.

Pour mémoire, le bas de ce secteur est concerné par le PPRI.

ENJEUX MAJEURS

- **Assurer une accroche de ce quartier avec le tissu historique en portant une attention à la topographie**
- **Créer une centralité sur la place de la République**
- **Retrouver une présence végétale et des aménagements favorisant la biodiversité**
- **Requalifier les arrières de la rue Baudrière (impasse du Griffon)**

QUARTIER RÉPUBLIQUE

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

QUARTIER RÉPUBLIQUE

22

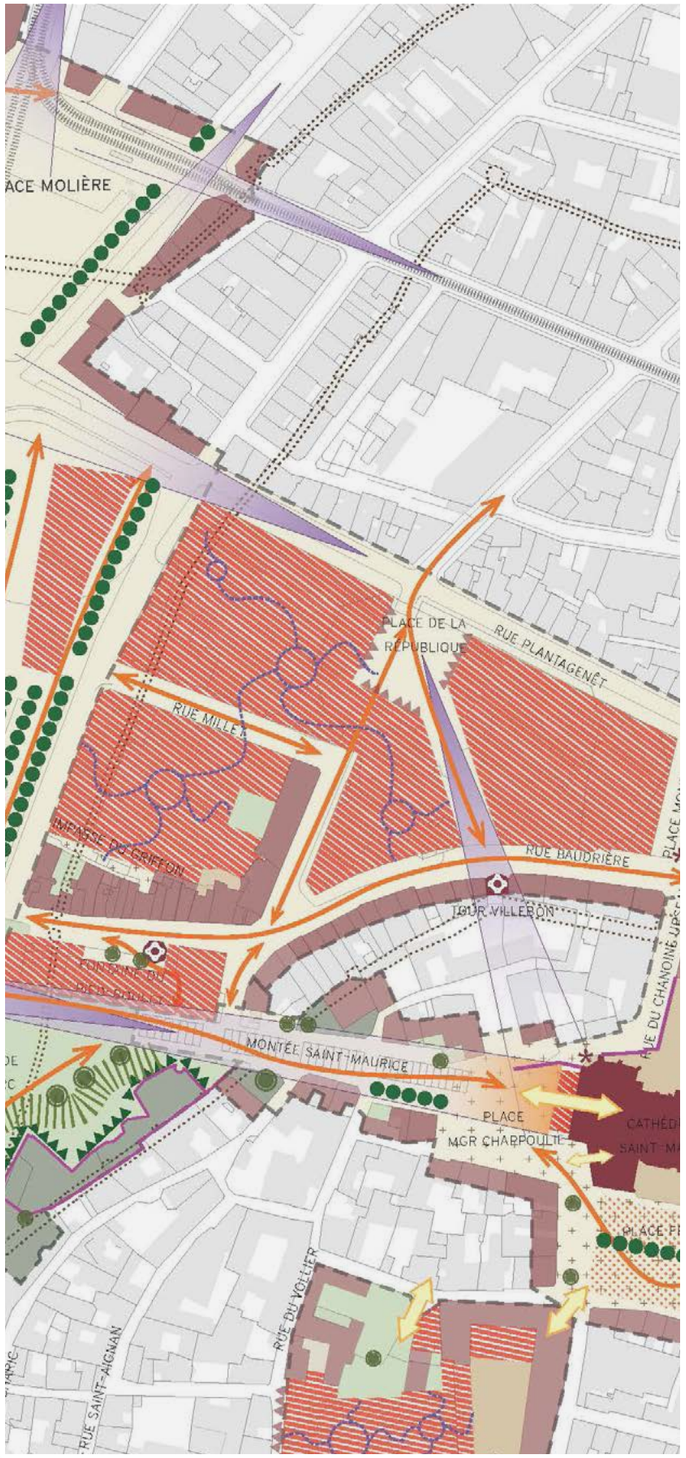

Préambule sur la circulation et le stationnement

La gestion de la circulation et du stationnement des voitures ne peut être pensée qu'à une échelle plus globale de quartier. Il n'appartient pas au PSMV de définir les modalités de cette organisation, mais le respect des objectifs qui suivent influera sur les choix fonctionnels.

Ce secteur présente plusieurs contraintes fonctionnelles du fait de sa proximité avec le boulevard de la Maine et, surtout, de son vaste parking souterrain en partie basse dont il faut assurer les accès véhicules. Les présentes orientations poussent à définir des choix en la matière, sans pour autant fixer l'objectif d'une suppression de ce parking.

Assurer une accroche de ce quartier avec le tissu historique

Le secteur marqué par un urbanisme en rupture avec le tissu historique doit retrouver, à l'occasion d'une opération globale d'ampleur, une échelle et une trame qui s'inscrivent harmonieusement dans le tissu ancien et offrent une qualité d'espaces, de volumes et de façades assurant une couture avec les îlots environnants.

Le projet doit en particulier tirer profit du fort dénivelé du site, en proposant un étagement des volumes de manière à insérer l'ensemble dans la silhouette de ville. La topographie est en outre un atout pour gérer de manière optimale les conditions climatiques des espaces publics comme des cœurs d'îlot : éclairement et ensoleillement des locaux, mais aussi zones ombragées permettant un rafraîchissement.

Le projet doit également qualifier les fronts bâtis existants, en proposant une qualité d'accroche de l'espace public avec les façades protégées des rues Baudrière, Plantagenêt, Millet et la place Mondain-Chalouineau. Une attention particulière doit être portée aux façades commerciales des rez-de-chaussée et à la mise en valeur de la fontaine du Pied Boulet (MH). La limite des emprises constructibles sur l'ensemble de ce secteur peut être adaptée si le projet démontre une meilleure échelle et articulation des espaces publics (en particulier la largeur de voie de la rue Millet peut être réduite).

Créer une centralité sur la place de la République

L'espace de la place centrale peut être redéfini en reprenant ses limites tout en conservant son point focal dans l'axe de la vue sur la tour Villebon et la Cathédrale. Le projet doit prévoir pour cette place, des dispositions spatiales et programmatiques qui visent à en renforcer (ou retrouver) la centralité. Cet objectif passe par l'aménité des espaces publics, un front bâti cohérent et des rez-de-chaussée animés sur tout le pourtour de la place et une dynamique de vie de quartier qui s'appuierait sur des commerces de proximité et/ou un équipement structurant.

La mémoire de la stratification de la ville à cet endroit qui a subi d'importantes destructions (et notamment la présence d'un ensemble de thermes gallo-romains) et les réflexions urbaines qui ont eu lieu sur ce secteur dans les années 1970 peuvent utilement constituer une matière à penser et à créer dans le cadre d'un éventuel renouvellement du quartier. Quels que soient les supports, faire connaître l'histoire de ce morceau de ville permettra aux différents acteurs et habitants de s'approprier son devenir.

Retrouver une présence végétale et des aménagements favorisant la biodiversité

Si l'urbanisme originel de ce secteur nous laisse en héritage un ensemble fortement minéralisé, le renouvellement -même ponctuel- de ce quartier doit être l'occasion d'introduire le végétal et autant que possible des surfaces perméables. Cette dimension est fondamentale autant pour la qualité du cadre de vie des habitants, que pour les continuités écologiques et l'usage raisonné des sols.

La topographie doit permettre d'assurer en particulier une gestion optimale des eaux de pluie, en prévoyant autant que possible leur rétention pour limiter les ruissellements et développer une biodiversité propice à rafraîchir l'espace urbain.

Requalifier les arrières de la rue Baudrière (impasse du Griffon)

Dernier témoin du tissu urbain qui accompagnait le secteur portuaire à l'époque médiévale, le front bâti en bas de la rue Baudrière présente, bien que dénaturés, des arrières pittoresques sur l'actuelle impasse du Griffon, à faire découvrir dans le parcours piéton du quartier.

Cette voie ancienne, aujourd'hui mal traitée et avec des façades dénaturées, doit être requalifiée pour qu'elle retrouve un statut et mette en valeur l'ensemble historique. Ainsi toute intervention sur l'ensemble immobilier situé entre la rue Millet et l'impasse du Griffon doit intégrer une réflexion sur l'amélioration de cette voie, en retraitant les sols et les abords des immeubles et en ouvrant des façades qualitatives et animées.

Étude sous la maîtrise d'ouvrage d'Angers Loire Métropole
avec la participation de la DRAC Pays de la Loire et de la Ville d'Angers

Equipe chargée d'étude, Architectes du patrimoine et urbanistes :
Agence Paume, Céline Viaud - Guillaume Boué - Pauline Mortreau - Anne-Lise Sévignon- Chloé Garguillo

avec la participation de :
Pol Vendeville (Chroniques Conseil) , pour certains résumés historiques

ÎLOT DES JACOBINS (ANCIENNE GENDARMERIE) 23

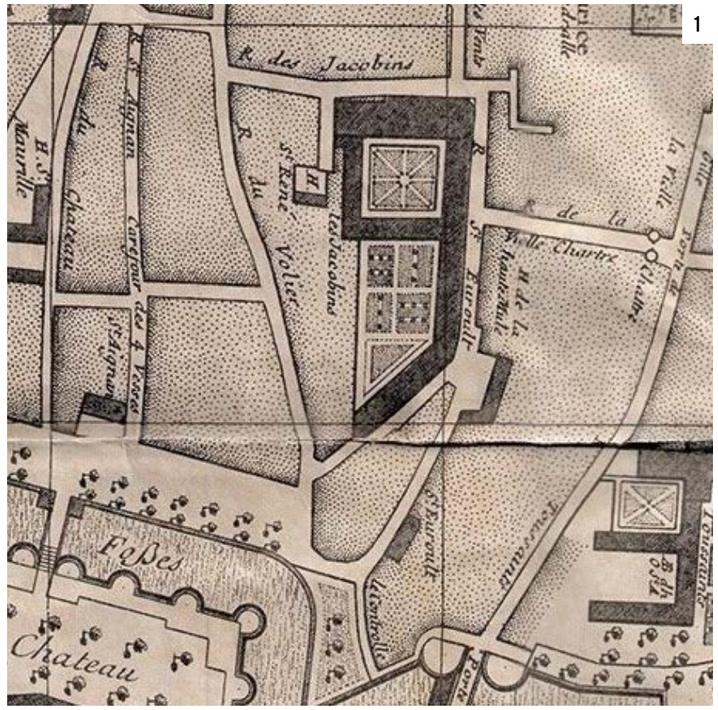

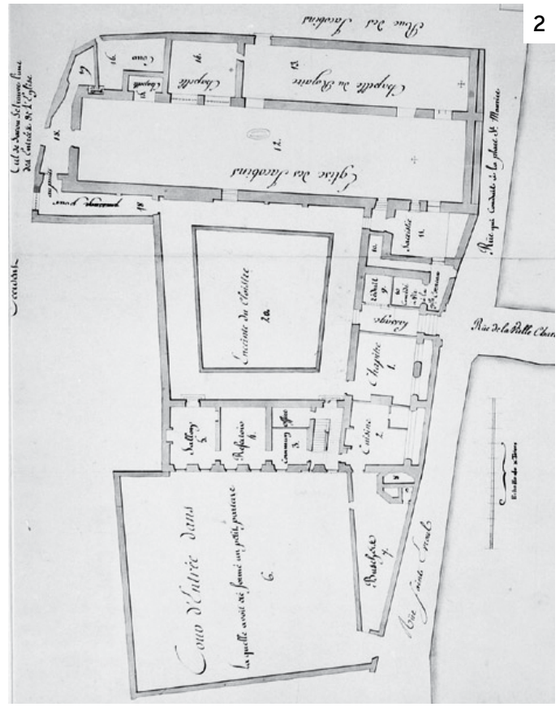

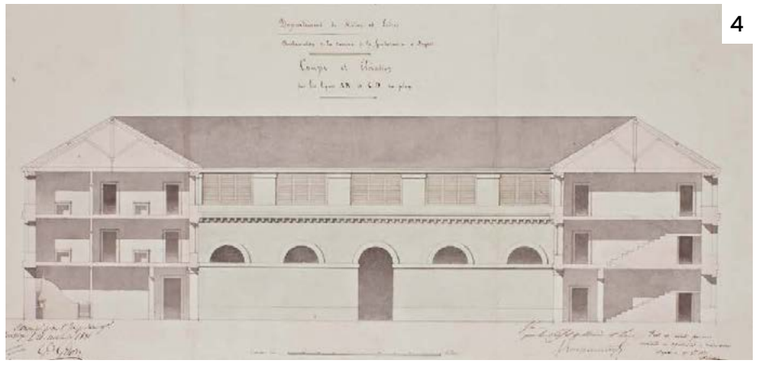

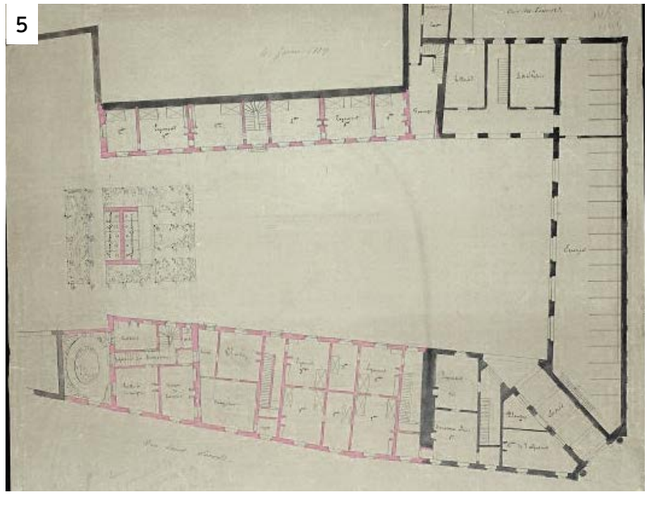

1) Extrait du Plan dit des Échevins, 1736 © *Archives municipales, 1 Fi 335.*

2) Premier plan de la Maison des Jacobins d'Angers Rez-de-Chaussée [1790]. *© Inventaire des Pays de la Loire.*

3) Caserne de gendarmerie d'Angers. Plan d'ensemble, état des lieux, par E. Dainville, 1877. *© Inventaire des Pays de la Loire.*

4) Restauration de la Caserne de la Gendarmerie à Angers : coupe transversale des ailes ouest et est destinées aux logements et élévation sur cour du bâtiment des écuries, par F. Lachèse, 1831. *© Inventaire des Pays de la Loire.*

5) Gendarmerie. Projet de reconstruction des ailes est et ouest (au-delà des parties de 1831) avec démolition de l'aile sud, plan au rez-de-chaussée, par E. Dainville, 1889. *© Inventaire des Pays de la Loire.*

CHRONOLOGIE

1216-XIVe siècle – Fondation du couvent médiéval des Jacobins à l'intérieur de l'ancien castrum gallo-romain. Construction de l'église et des bâtiments conventuels avec leur chapelle.

XV-XVIIe siècles – Campagnes de travaux sur l'ensemble, notamment chapelles conventuelles et portail (conservé depuis 1890 à l'hôpital Saint-Jean).

1768-1779 – Reconstruction des bâtiments conventuels et de création de la maison de commandant, dont il reste deux pavillons de jardin au sud de l'îlot.

1797-1832 – Installation de la gendarmerie et réaménagement de l'aile ouest. Destruction de l'église au profit d'écuries et de logements réalisés par Ferdinand Lachèse.

1879 – Création du passage d'entrée par Ernest Dainville.

1889-1892 – Reconstruction de l'aile ouest et est (suppression de l'aile sud).

REPÈRES HISTORIQUES

Les Jacobins, ou Frères Prêcheurs, s'installent vers 1216 au milieu de la cité ecclésiastique, à l'intérieur de l'ancien castrum gallo-romain dont le *decumanus* correspond au tracé de la rue du Vollier. Ils occupent une ancienne chapelle et y annexent des maisons canoniales pour se constituer un enclos. De 1240 au XIVe siècle, ils construisent l'église et les bâtiments conventuels. Ceux-ci sont intégralement repris entre 1768 et 1779, en conservant les sous-sol du XIVe ou XVe siècle. Quelques vestiges de la maison dite du commandant et deux pavillons de jardin subsistent de cette campagne du XVIIIe siècle.

Après la Révolution, la gendarmerie occupe les lieux et réaménage l'aile ouest en 1805, elle sera reconstruite en 1892. En 1832, l'église et ses chapelles sont détruites et remplacées par des écuries et des logements, le cloître disparaît.

Au cours des XIXe et XXe siècles, de multiples travaux d'aménagement et de reconstruction entraînent la disparition progressive des derniers vestiges médiévaux et du XVIIIe siècle. Le passage d'entrée est conçu par Ernest Dainville en 1879, suivi de la reconstruction des ailes orientale et occidentale (l'aile sud est supprimée). Le bâtiment des écuries est transformé en garages et logements dans le 3e quart du XXe siècle.

L'enclos, très stable dans le temps, est agrandi en 1889 par l'achat d'une maison rue du Vollier pour le logement du capitaine. La volumétrie actuelle reste similaire à l'ancienne (3 niveaux sous combles) et l'organisation des édifices en ailes autour des deux cours et du jardin est identique à celle du couvent de l'Ancien Régime (à l'exception de la perte de l'aile sud), nous laissant un ensemble urbain offrant des respirations en cœur d'îlot, témoignant du passé conventuel inséré dans le tissu historique dense de la Cité.

23. ÎLOT DES JACOBINS

1) Vue oblique sur l'ensemble de l'îlot. © *Google maps.*
2) Façades et porche d'angle de l'ancienne gendarmerie.
3) Aile Dainville protégée. 4) Maison St-Dominique puis Hôtel Falloux. © *Agence Paume.*

5) Maison canoniale Saint-Martin, puis Hôtel Boissard. © *Agence Paume.*
6) Maison du chapelain (deux volumes). © *Agence Paume.*
7) Chapelle XIXe le long de la rue des Jacobins. © *Agence Paume.*
8) Bâtiment de classes : surélévation d'entre-deux-guerres sur un bâtiment néoclassique du XIXe siècle. © *Agence Paume.*
9) Bâtiment de classes années 1950-60. © *Agence Paume.*

ÉTUDES/PROJETS RÉCENTS

Sondage archéologique réalisé en 2020-21.

ATOUTS & CONTRAINTES D'AMÉNAGEMENT

Outre les parcelles correspondant à l'enclos conventuel des Jacobins, l'autre partie de l'îlot conserve une forme urbaine relativement préservée, malgré les nombreuses campagnes de construction et reconstruction. Différents édifices d'époques allant du XVIIe au XIXe siècles ont été en effet investis par un ensemble scolaire qui a à la fois conservé les éléments remarquables et ajouté quelques bâtiments du XXe siècle. Il résulte de cette histoire multiséculaire un ensemble disparate peu lisible, mais qui conserve la mémoire de l'enclos et surtout recèle quelques éléments de patrimoine bâti intéressant couvrant de nombreux siècles.

En témoignent la maison canoniale Saint-Martin (ou la Fonte, puis hôtel de Boissard), la maison (4) Saint-Dominique (dite ensuite hôtel Falloux) et, au sud de l'îlot, la maison du chapelain de Malemort, toutes trois présentant une stratification particulièrement riche ; l'îlot comporte aussi deux autres maisons aux bases XVIIIe et une chapelle XIXe qui longe la rue des Jacobins.

Par sa position entre la cathédrale et le château, cet îlot aujourd'hui vacant (à l'exception de deux maisons privées) constitue une opportunité pour offrir un programme structurant à la Cité, une traversée au public de l'îlot et une seconde vie à ces nombreux édifices patrimoniaux.

Les sondages archéologiques réalisés en 2020-21 ont révélé un sous-sol particulièrement riche et sensible ; la priorité sera donc à donner à la réutilisation des volumes existants.

ENJEUX MAJEURS

- **Développer un projet d'ensemble ouvert au public offrant une traversée de l'îlot à travers une succession de cours**
- **Désimperméabiliser les sols pour retrouver une respiration et réduire l'îlot de chaleur**
- **Réemployer autant que possible les volumes et structures existantes**

ÎLOT DES JACOBINS

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Développer un projet d'ensemble ouvert au public offrant une traversée de l'îlot à travers une succession de cours

Cet îlot historique implanté au cœur de la Cité nécessite un projet global d'aménagement qui réponde autant à la mise en valeur de son histoire qu'à son patrimoine bâti et sa forme urbaine. L'îlot doit retrouver une structuration intérieure qui concilie la densité avec une qualité d'espaces, de volumes et de façades assurant une forme de continuité avec les îlots historiques environnants.

La constructibilité offerte par le Plan est conditionnée à une qualité de programme(s) qui réponde(nt) à l'objectif d'ouverture au public et de traversée de l'îlot pour offrir un parcours entre Cathédrale et Château. Le programme doit en particulier tirer profit de ce positionnement entre les deux monuments les plus emblématiques d'Angers. Le projet doit ainsi offrir une succession de cours (ce qui signifie que la surface constructible au Plan ne peut être entièrement bâtie) mises en communication par des programmes ouverts au public en rez-de-chaussée. Ces cours peuvent toutefois être couvertes par des verrières pour faciliter leur usage.

Cette communication doit inclure une entrée/sortie sur la rue du Vollier. A cet endroit, aujourd'hui disqualifié par l'implantation en retrait du bâtiment de classes, le projet doit permettre de retrouver soit une façade qualitative à l'alignement, soit un traitement qualitatif de la clôture et de l'espace de recul.

Révéler l'histoire du couvent et mettre en valeur le patrimoine bâti

Tout projet doit s'inscrire dans l'objectif de révéler l'ancienne occupation conventuelle, dont le principal témoignage tient à la succession d'espaces de cours et de bâtiments, mais aussi la stratification historique de l'îlot dont témoignent les différents édifices patrimoniaux protégés.

La valorisation de l'îlot et du nouveau programme doit s'appuyer sur une restauration soignée des bâtiments de l'ancienne gendarmerie qui forment un linéaire important sur les rues des Jacobins et Saint-Evroult et un angle, marqué par le porche monumental ouvrant sur la place Freppel.

La disposition en U des constructions de l'architecte Dainville doit être mise en valeur par un vaste espace libre à traiter en cour patrimoniale destinée à révéler la mémoire du cloître du couvent médiéval. La possibilité offerte par le Plan de ne pas conserver l'aile Dainville ouest ne peut être exploitée que si le projet garantit une façade en dialogue avec l'aile Dainville protégée et propose un volume équilibré qui rende lisible la présence de l'ancien cloître.

Les façades arrière de l'aile nord de la gendarmerie longeant la rue des Jacobins, relativement altérées, doivent être requalifiées ou peuvent être plus largement reprise en s'ouvrant sur une nouvelle construction jusqu'à hauteur de la corniche du premier étage, sous réserve d'une façade qualitative ouverte sur la cour de l'ancien cloître.

Les autres édifices protégés, à savoir les maisons et anciens hôtels cités en page précédente, doivent faire l'objet d'une restauration qui mette en valeur leur histoire architecturale ainsi que leurs abords.

Désimperméabiliser les sols pour retrouver une respiration et réduire l'îlot de chaleur

Cet îlot aujourd'hui majoritairement minéral et imperméabilisé doit retrouver des sols perméables et une présence végétale importante qui vienne prolonger le jardin bordant la rue Duvêtre. Cette requalification des sols est à mettre en œuvre également dans les espaces libres qui seront créés pour offrir une respiration et réduire l'îlot de chaleur que représente aujourd'hui cet espace fortement minéralisé.

Réemployer autant que possible les volumes et structures existantes

Le secteur est concerné par un sous-sol archéologique particulièrement sensible qui nécessite la plus grande prudence sur l'artificialisation de nouvelles surfaces. Il ne s'agit pas de figer le bâti et les espaces actuellement libres, mais bien de proposer une démarche de sobriété d'intervention tout en continuant l'histoire de cet îlot qui s'est sans cesse renouvelé. En sachant que des marges de modifications importantes existent pour les édifices non protégés, le projet doit s'attacher autant que possible à réemployer les volumes et structures existantes.

En particulier, le bâtiment de classes des années 1950 situé en position centrale de l'îlot présente une qualité et une singularité qui mérite de s'interroger sur sa réaffectation. La grande souplesse offerte par sa structure poteau-poutre et ses vastes surfaces vitrées constituent une opportunité pour une intéressante réutilisation architecturale (même si le dernier niveau nécessitera de toute façon une modification).

Étude sous la maîtrise d'ouvrage d'Angers Loire Métropole
avec la participation de la DRAC Pays de la Loire et de la Ville d'Angers

Equipe chargée d'étude, Architectes du patrimoine et urbanistes :
Agence Paume, Céline Viaud - Guillaume Boué - Pauline Mortreau - Anne-Lise Sévignon- Chloé Garguillo

avec la participation de :
Pol Vendeville (Chroniques Conseil) , pour certains résumés historiques